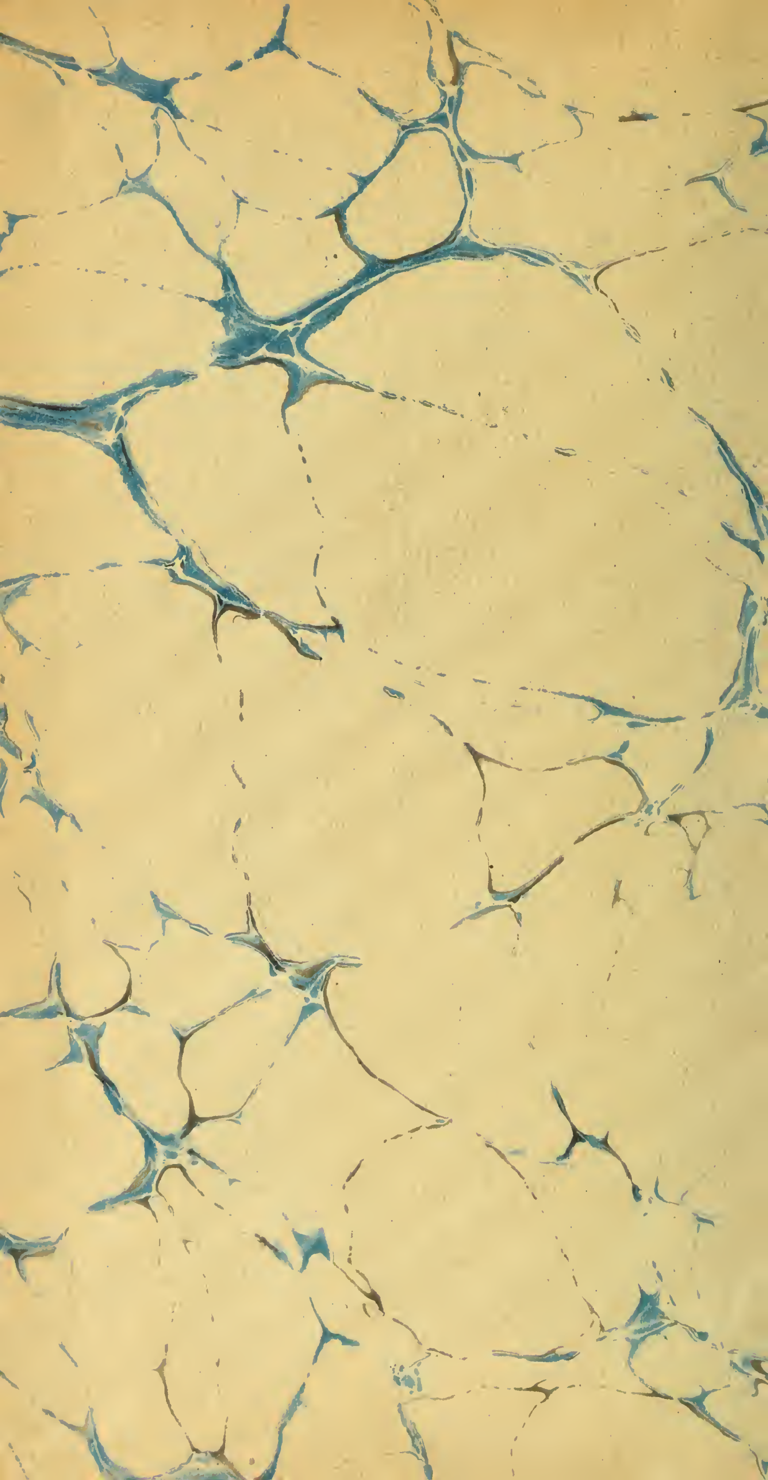
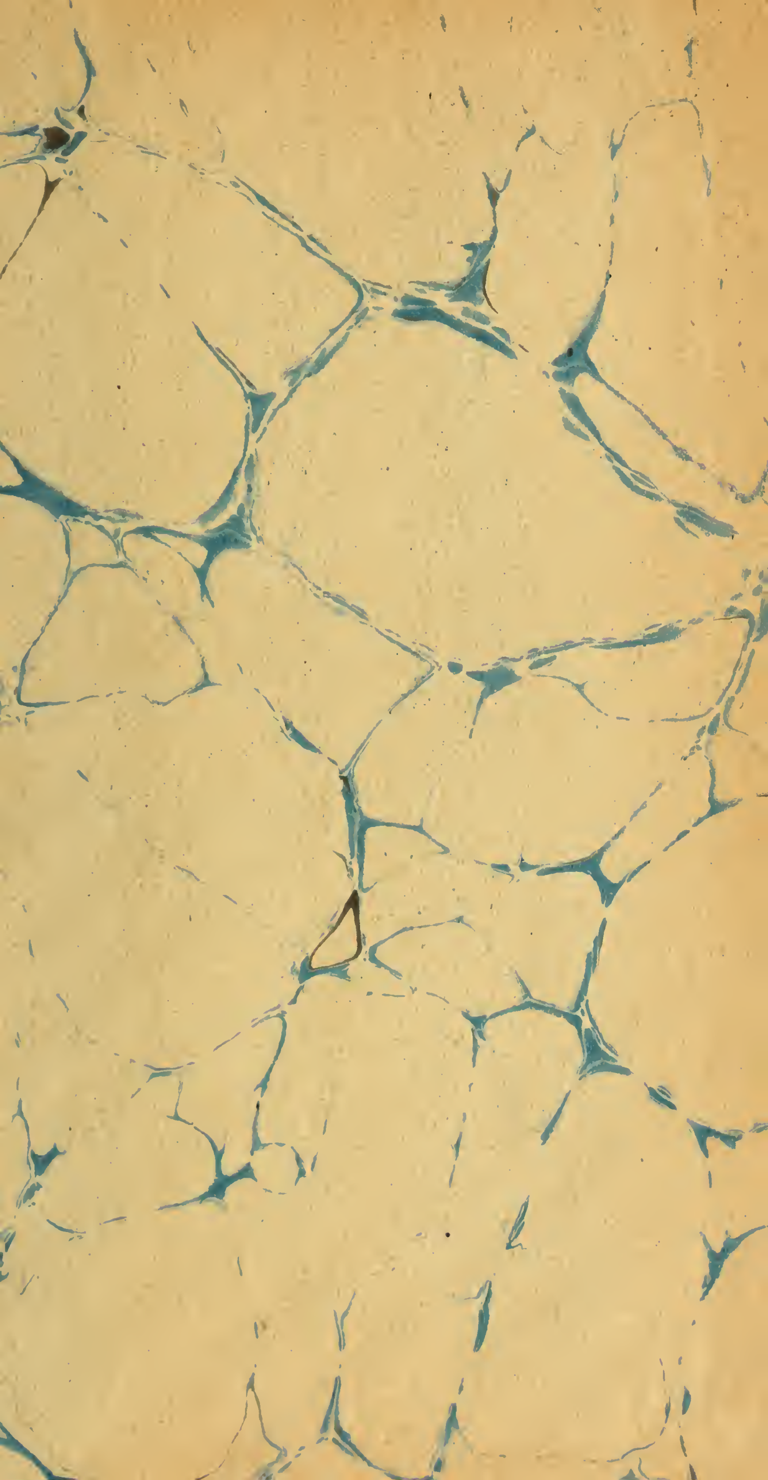

U d'/ of Ottawa
39003001907848





HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

DE REIMS

Au profit de la Cause de Béatification de Mère Alix le Clerc.

HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE REIMS

Par l'Abbé P.-L. PÉCHENARD

VICAIRE GÉNÉRAL

DOCTEUR ÈS-LETTRES & EN DROIT CANONIQUE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS

« Le zèle de l'Instruction est le sujet de ma vocation. »

MÈRE ALIX LE CLERC.

TOME PREMIER





REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

RUE DU CADRAN-SAINT-PIERRE, 23

1886



Je déclare me conformer pleinement au Décret de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition du 13 mars 1625, relativement aux termes dont j'ai fait usage en parlant de quelques personnages sur la sainteté desquels l'Eglise ne s'est pas encore prononcée.

En employant les termes de Saints, Bienheureux ou Vénérables, et en rapportant des faits réputés miraculeux, je n'ai entendu parler que de ma seule autorité, sans préjuger en rien les décisions de la Sainte Eglise, à laquelle je suis et serai toujours parfaitement soumis d'esprit et de cœur.

P.-L. PÉCHENARD,

Vic. gén.

Imprimatur :

Reims, 1er avril 1886.

✝ BENOIT-MARIE,

Archevêque de Reims.



Bienheureux PIERRE FOURIER,

Fondateur de la Congrégation de Notre-Dame.



AUX RELIGIEUSES

DU MONASTÈRE DE LA

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE REIMS

Chanoinesses régulières de l'Ordre de Saint Augustin



MA RÉVÉRENDE MÈRE,
MES BIEN CHÈRES SŒURS,

A qui mieux qu'à vous pourrais-je dédier ce travail? N'est-il pas à vous avant d'être à moi, puisqu'il est tout entier tiré de vos écrits, et qu'il ne contient autre chose que le récit de vos œuvres et la peinture de vos vertus? En vous l'offrant, tout imparfait qu'il est, et en vous priant d'en agréer l'humble hommage, je ne fais que vous rendre ce qui vous appartient.

Depuis deux siècles et demi que vous êtes établies à Reims, vous n'avez cessé de travailler, avec autant de zèle

que de désintéressement, à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Jamais, durant ce long espace de temps, la confiance des familles ne vous a fait défaut, jamais le succès n'a trahi vos efforts. En vain votre modestie, plus encore que votre clôture, vous dérobe aux regards du monde; l'estime du public a su vous découvrir, et la considération dont il a toujours entouré votre maison, prouve à quel point il a su apprécier votre dévouement.

Aussi ai-je cru répondre aux sentiments de bienveillance qu'il professe à votre égard, en essayant de lui présenter la suite de vos Annales et de faire revivre sous ses yeux les portraits si pleins de charme de vos anciennes Mères.

Cet hommage rendu à leur pieuse mémoire n'est-il pas d'ailleurs une œuvre de justice? Si elles ont vécu cachées et modestes, comme d'humbles violettes, leur bienfaisante influence s'en est-elle fait moins sentir aux générations qui nous ont précédés?

Ici d'ailleurs, il ne s'agit ni de physionomies ni de noms inconnus à nos concitoyens. Vos Mères anciennes étaient, pour la plupart, natives de Reims ou des environs; et, parmi les familles les plus honorables et les plus distinguées de cette cité, au XVIIe *et au* XVIIIe *siècle, il en est peu qui n'aient été représentées dans vos rangs* [1].

[1] Voir, à la fin du tome second, la liste chronologique de toutes les Religieuses depuis l'origine du monastère.

Je m'estime donc heureux, ma Révérende Mère et mes chères Sœurs, d'avoir pu consacrer mes trop rares loisirs à remettre en lumière ces figures vénérables, que le temps commençait à effacer. Tous mes vœux seraient satisfaits, si vous daigniez agréer ce fruit de mes recherches, comme un témoignage du désir que j'ai de vous servir, vous, dont le plus beau titre est d'être, comme la douce Vierge Marie, les servantes du Seigneur. Heureux serais-je surtout, si je parvenais, en vous faisant mieux connaître, à vous concilier de plus en plus l'estime des gens de bien qui vous entourent. J'espère du moins vous procurer, dans ces pages édifiantes, un peu de cette joie pure que cause aux cœurs bien nés le récit des vertus de leurs aïeux.

J'aurais voulu ne rien tirer de moi-même, et me borner à offrir dans un bel ordre la suite de vos Annales, telles qu'elles sont sorties de la plume de vos anciennes et respectables Mères. Rien n'égale, en effet, l'accent de vérité, la simplicité aimable, l'esprit de religion et surtout la vive charité qui s'exhalent, comme de suaves parfums, de ces naïves pages. Ne pouvant m'en tenir à cette première pensée, en raison de la diversité de ton des chroniques originales, j'ai eu à cœur, du moins, de respecter ces monuments qui vous sont chers, et qu'aucun autre récit ne pourra remplacer près de vous. Aussi, toutes les fois que je l'ai pu, ai-je cédé la plume à vos vénérables annalistes.

Que dire des touchantes notices que vous possédez sur vos sœurs défuntes? Elles m'ont semblé un parterre délicieux, tout émaillé de fleurs, où je pouvais cueillir à pleines mains. Je n'ai donc eu que l'embarras du choix; car leurs vies mériteraient, presque toutes, d'être offertes à l'imitation des âmes pieuses. Mais il eût fallu, pour bien choisir, un goût sûr et éprouvé. Vous jugerez si j'ai réussi.

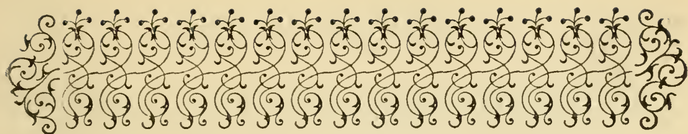
Plus d'une fois, je l'avoue, en portant la main sur ces vieux écrits, qui offrent de si frappants traits de famille, je me suis accusé de témérité. Je sentais que, parés de leurs grâces naïves, ils seraient toujours plus en rapport avec vos goûts et plus propres à vous affermir dans l'esprit de votre vocation, que des pages plus modernes ou plus étudiées. Peut-être quelque esprit sage jugera-t-il, à bon droit, que les matériaux valaient mieux que l'édifice que j'ai essayé d'en faire.

Mais portant plus loin mes regards, et comptant d'avance sur votre indulgence, j'ai cru que, dans des temps aussi troublés que les nôtres, où toutes les questions cèdent le pas à celle de l'éducation de la jeunesse, l'histoire de votre dévouement à cette cause sacrée, mise sous les yeux du public, serait le plus bel éloge de votre monastère, l'honneur de votre Ordre, et un solide argument pour l'apologie de notre sainte Mère l'Eglise catholique, aujourd'hui si méconnue, et pourtant si bienfaisante et si nécessaire au monde.

C'est le désir d'atteindre ce noble but, en présentant la douce lumière de la vérité aux esprits prévenus contre elle, qui m'a décidé à entreprendre ce travail, et qui m'a soutenu dans les difficultés de l'exécution. Dieu veuille que mes efforts ne demeurent point stériles!

J'offre donc, par vos mains, ce modeste ouvrage à toutes les personnes pieuses que vous avez formées à la science et à la vertu. Déjà initiées à votre genre de vie, vous ayant connues dans le plus intime commerce de l'esprit et du cœur, elles sentiront revivre, sous les traits de vos Mères, les souvenirs de cette vie de famille dont elles ont jadis goûté les charmes; et, en apprenant à vous mieux connaître, elles vous en aimeront encore davantage. Aussi j'ose me flatter qu'en s'avançant sous vos auspices, l'Histoire de votre monastère trouvera quelque faveur près d'un public si intelligent et si distingué.





CHAPITRE I

ORIGINES DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

LE BIENHEUREUX PIERRE FOURIER. LA MÈRE ALIX LE CLERC.

Mouvement de diffusion de l'instruction populaire au XVI[e] siècle. — Pierre Fourier, curé de Mattaincourt ; son esprit d'organisation. — Alix le Clerc. — Vocation d'Alix et de ses compagnes. — Fondation de la Congrégation de Notre-Dame. —Premières écoles. —Autorisation du Saint Siège. —Zèle de Mère Alix; ses vertus, sa mort. Travaux entrepris pour sa béatification.. — Rapides développements de la Congrégation en Lorraine et en France,

L'ENFANT ! l'école ! Que de choses dans ces deux mots ! L'enfant est la joie du présent et l'espoir de l'avenir. C'est vers lui que la Famille, la Patrie et l'Eglise tournent leurs regards inquiets ; car c'est en lui que chacune de ces grandes forces sociales espère trouver son point d'appui dans les jours difficiles. C'est parce

que l'enfant porte dans son sein toutes les espérances et le germe de toutes les gloires, qu'il apparaît, dès son berceau, si grand, si noble, si digne d'amour et de dévouement.

Mais l'enfant sera, en grande partie, ce que le fera l'école ; car c'est l'école qui communique à son esprit et à son cœur les plus durables impressions. Comme l'argile se laisse pétrir au gré de l'artisan, ainsi l'enfant prendra toutes les formes que lui imprimera son maître. Comme le vase conserve l'odeur de la première liqueur qu'on y a renfermée, de même l'enfant gardera toujours la trace des premiers enseignements reçus.

Aussi l'école a-t-elle été, de tout temps, le point de mire de ceux qui ont voulu imprimer à la société une direction quelconque. Aujourd'hui, plus encore qu'à toute autre époque, elle est le champ clos où se livre le grand duel entre le surnaturalisme et le naturalisme, les deux idées qui aspirent à la domination morale du monde.

En envahissant les contrées de l'Occident, les Barbares avaient laissé derrière eux une épaisse couche d'ignorance, qui contribua à entretenir longtemps la rudesse des mœurs au sein des peuples formés de leurs débris. Pour la combattre et l'extirper, l'Eglise catholique, alors seule gardienne de la science, ne recula devant aucune lutte, aucun sacrifice. Mais quelle tâche ! que de résistances à vaincre, que d'ef-

forts à tenter pour faire jaillir de ce chaos de la barbarie les premières étincelles de la civilisation !

Dès l'année 1179, le Concile de Latran avait décrété l'ouverture d'une école gratuite à côté de toutes les églises qui en auraient le moyen. Noble tentative, trop souvent oubliée, et dont il faudrait pourtant se souvenir quand on veut juger équitablement le passé ! Malheureusement elle ne put recevoir, dans cette société à peine organisée, qu'une bien incomplète exécution. Tout en se multipliant dans l'Europe, les écoles des monastères, des églises et des communes étaient loin de pouvoir satisfaire à tous les besoins légitimes, surtout dans les campagnes.

Mais avec le XVIe siècle, qui bat en brèche toutes les croyances traditionnelles, chacun sent le besoin d'insister davantage sur la formation de l'enfance, pour la mettre en garde contre les séductions de l'erreur, et il se produit, à la suite du Concile de Trente, un prodigieux mouvement de diffusion de l'instruction.

Pour répondre aux besoins nouveaux, de nouveaux Ordres religieux surgissent. Les Jésuites, les Pères de la Doctrine chrétienne et les Oratoriens se tournent vers les hautes études, et répondent aux nécessités des classes supérieures. Quant à l'enseignement élémentaire du petit peuple, il est l'objet d'une vraie révolution. Pour y faire face, tout un

ordre d'institutions inconnues jusque-là prend place dans la société.

Parmi les instruments dont il plut à la Providence de se servir dans cette œuvre de régénération intellectuelle et morale, deux des plus actifs et des plus influents furent, sans contredit, deux saints personnages de la Lorraine, le bienheureux Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, et la Mère Alix le Clerc. C'est à l'union de leurs vertus et de leurs efforts que l'on doit la fondation de la Congrégation de Notre-Dame pour l'instruction des jeunes filles. Nous allons esquisser à grands traits l'histoire de cette fondation, qui a donné naissance au monastère de Reims.

Le trente novembre 1565, dans la petite ville de Mirecourt, naissait Pierre Fourier, d'une modeste et patriarcale famille de bourgeois. Il était l'aîné de quatre enfants, dont deux fils, Jean et Jacques, et une fille, Marie, avec lesquels il fut toujours uni par les liens de la plus tendre amitié [1].

[1] On peut consulter, pour l'histoire du B. Pierre Fourier, les ouvrages suivants :

— *La Vie du T. R. Père Fourier, etc.*, par Jean Bedel, Pont-à-Mousson, 2e édition, Jean Guilleré, 1656.

— *Acta Beatificationis.*

— *La Vie du B. Pierre Fourier,* etc., par le P. Piart, manuscrit de la Bibliothèque de Nancy.

— *Histoire générale du B. Pierre Fourier et de ses deux Con-*

Dès ses premières années, les opérations de la grâce divine prévinrent en lui les développements de la raison. A une grande tendresse de cœur, à l'amour sincère de ses parents et de ses maîtres, il joignait déjà ce cachet d'austérité qui devait être un des caractères dominants de sa vie.

Dès qu'il sut tout ce que pouvaient lui apprendre les maîtres de Mirecourt, on l'envoya étudier à l'Université de Pont-à-Mousson, récemment fondée par le duc Charles III. Il avait alors quinze ans. Par une heureuse coïncidence, le recteur, le Père Jean Fourier, était son parent. Ce jésuite éminent, qui avait déjà formé à Paris le jeune François de Sales, le prit en affection. Il s'empara de ses passions ardentes, et sut les diriger vers le bien, en leur fournissant un aliment par les pratiques de la mortification, les labeurs de l'étude et les œuvres de la charité.

A l'exemple des Basile et des Grégoire de Nazianze, Pierre ne connaissait que le chemin de l'église et celui

grégations de Notre-Sauveur et de Notre-Dame, par le R. P. d'Hangest, manuscrit de la bibliothèque de Nancy.

— *Le B. Pierre Fourier*, etc., par Edouard de Bazelaire, in-18, Clermont-Ferrand, à la librairie catholique, 1853.

— *Vie du B. Pierre Fourier*, etc., par Chapia, in-12, Nancy, Wagner, 1853.

Le B. Pierre Fourier, etc., par Mme la vicomtesse de Flavigny, in-8°, Paris, Henri Plon, 1873.

Et tous les autres ouvrages que nous indiquerons pour la Vie de la Mère Alix le Clerc et pour l'histoire de la Congrégation de Notre-Dame.

de l'Université. Quand on demandait à ses condisciples où il était, ceux-ci répondaient sans hésiter : « *Aut studet, aut orat* », il étudie ou il prie. Sa jeunesse, sa modestie, sa beauté, ses succès éclatants ne manquèrent pas de lui créer des périls. Le vice vint à lui, aimable et souriant. Mais sa vertu sut triompher de l'attaque, et il ne fut pas même un seul instant ébranlé dans la ferme résolution qu'il avait prise d'appartenir à Dieu seul.

Les Pères Jésuites l'inclinaient à travailler à l'instruction de la jeunesse, sans cesser de poursuivre ses propres études. Docile à leurs conseils autant qu'à son attrait, il consentit, pendant qu'il étudiait la philosophie, à s'occuper des enfants de plusieurs grandes maisons de Lorraine. Dès le début, il sut leur inspirer pour sa personne un sentiment de respect qui toucha bientôt à la vénération.

Il excellait, dès lors, à éveiller l'intelligence, à discipliner la volonté, et à fortifier le cœur de ses élèves. Son enseignement était lucide, ses conseils sages et sa tendresse virile. Il se préoccupait surtout de leur apprendre à faire usage de leur liberté, et quand il dut les quitter, il avait déjà réussi à leur inspirer ces deux sentiments qui remplissaient son cœur : l'amour de Dieu et l'amour de la patrie.

A vingt-deux ans, sa philosophie terminée, Pierre résolut de suivre l'attrait doux et puissant qui l'appelait à la vie religieuse. Il se présenta donc à l'ab-

baye de Chaumouzey, de l'Ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. C'était une maison riche et indépendante, mais relâchée. Aussi ne s'expliquait-on pas comment il avait pu se déterminer à ce choix. L'esprit de Dieu qui le conduisait avait sur lui ses desseins.

Ordonné prêtre en 1589, il retourna à l'Université de Pont-à-Mousson, pour y achever son cours de théologie, et, après quatre ans de fortes études, il fut rappelé par son abbé. Mais loin de trouver la paix à Chaumouzey et d'y jouir de la considération à laquelle il avait tant de titres, il fut en butte à toutes sortes de persécutions. Déjà il offusquait le vice par sa vertu et sa régularité. Il possédait, en effet, outre les qualités propres à un bon religieux, tous les dons naturels capables d'allumer chez des âmes vulgaires la basse passion de l'envie. Il était d'une taille élevée et bien proportionnée ; il avait le nez aquilin, les yeux grands et doux et le teint coloré. Son tempérament sanguin lui donnait une grande apparence de force, et son extrême réserve ajoutait un charme de plus à ceux qu'il tenait de la nature. Par sa culture intellectuelle et par ses vertus, il était presque sans égal [1]. Ce fut donc pour lui faire expier ces avantages et surtout la continuelle protestation de sa con-

[1] Mme la vicomtesse de Flavigny, *Vie du B. P. Fourier*, page 14.

duite contre le relâchement, qu'il fut livré à mille odieuses vexations et que sa vie même fut menacée.

Heureusement, ses parents et ses amis veillaient sur lui. En 1597, on lui offrit la cure de Mattaincourt. Sur l'avis de son directeur, il accepta. Il avait alors trente-trois ans.

« Mattaincourt, aujourd'hui simple village des Vosges, à une demi-lieue de Mirecourt, était alors une grande bourgade manufacturière. Son industrie consistait principalement dans la fabrication des draps et des dentelles, qui sont encore la ressource du pays. Le commerce y avait produit la richesse, mais aussi le désordre, et une indifférence en matière religieuse voisine de l'impiété. Ses rapports de négoce avec la Suisse lui avaient apporté des germes de protestantisme, en sorte qu'on l'appelait *la petite Genève*. Elle avait complètement perdu les mœurs et les croyances que la simplicité de la vie agricole conservait encore dans les autres villages. L'église ne paraissait plus qu'une ruine oubliée, et, suivant la remarque d'un historien, on aurait pu mettre au-dessus de l'autel l'inscription athénienne : « *Au Dieu inconnu.* [1] »

Le nouveau pasteur allait transformer cette ville de fond en comble, et en immortaliser le nom, en en faisant le théâtre de sa charité. Pierre Fourier était

[1] Bazelaire, *Le B. Pierre Fourier*, p. 14.

de cette race d'hommes, formés des mains de la grâce, qui semblent, de prime abord, n'avoir d'ardeur que pour les choses du ciel, d'empressement que pour le salut de leurs frères, d'activité que pour les besoins spirituels, d'esprit et de cœur que pour l'éternité, et qui, cependant, s'entendent à merveille à conduire les choses de la terre.

Les dons qu'il avait reçus de la nature le prédisposaient aux grandes entreprises, et semblaient lui en assurer le succès. Son caractère présentait un heureux mélange de virile énergie et de tendre charité ; d'énergie puisée à la source des fortes mœurs auxquelles il avait été nourri ; de charité innée dans son âme, et cultivée, dès l'enfance, au foyer domestique. A ces éminentes qualités, il joignait une puissante faculté de généralisation et un rare talent d'organisation.

Il avait comme le pressentiment des besoins de la société moderne. On trouve en lui des vues d'amélioration civile et matérielle, qui témoignent de sa haute intelligence autant que de sa charité, et qui, en d'autres temps, dans une position plus élevée, avec la liberté, les ressources et le concours nécessaires, auraient pu produire de grands résultats pour la conciliation, si naturelle et si désirable, des intérêts nouveaux des peuples avec les principes immuables du catholicisme. Il entrevoyait la puissance de l'association appliquée aux choses de la vie publique, et

on le voit en faire plusieurs essais dans la sphère de son action [1].

C'est ainsi qu'il eut pitié des marchands éprouvés ou tombés dans la détresse. Il imagina, pour les remettre à flot, de fonder une bourse générale qu'il appela *bourse Saint-Evre*, et dans laquelle il fit entrer les amendes de justice et autres épaves, les dons et les legs pieux dont la disposition lui était remise. Un marchand tombait-il dans la gêne par suite de quelque accident fortuit, on tirait de cette bourse de quoi lui permettre de reprendre son négoce, sans autre condition que de rendre ces avances si la fortune lui souriait. Cette création économique, qu'est-ce autre chose qu'un *Mont*, une caisse de prévoyance, une banque de commerce ?

Choqué des lenteurs de la procédure, car il était chargé de rendre la justice, il avait dessein d'établir une confrérie, dans laquelle s'engageraient les plus nobles citoyens du pays, pour travailler, à certains jours de la semaine, à terminer amiablement les difficultés et les procès du bailliage. Une caisse commune devait fournir les fonds nécessaires pour plaider contre les récalcitrants. Mais les troubles de la guerre ne lui permirent pas de mettre cette pensée à exécution.

Il déclara un jour que, s'il avait vécu dans le monde,

[1] De Bazelaire, *Le B. Pierre Fourier*, p. 18, 19 et 20.

il eût souhaité remplir la charge de procureur général, non seulement pour secourir plus efficacement les veuves et les orphelins, mais surtout « pour mettre ordre au soulagement des pauvres, et faire qu'on ne vît plus mendier publiquement. »

Il était convaincu que cette entreprise n'avait rien d'impossible. Aussi bien, sa charité le poussait d'abord à se dépouiller de tout pour soulager les pauvres; « mais à côté de ces aumônes individuelles et d'instinct catholique, que les économistes peuvent blâmer, et qui sont, en définitive, le premier droit de la faim, comme le premier besoin du cœur, Fourier comprenait la charité organisée et préventive », et il cherchait à aller au-devant de la misère.

Si l'on ne craignait d'amener des contrastes par trop choquants, il ne serait pas sans intérêt de rapprocher ses idées d'organisation de celles de Charles Fourrier, le trop fameux inventeur des phalanstères, qui descendait de la même famille [1].

Mais ce qui attirait plus particulièrement l'attention du saint prêtre dans le travail de régénération de sa paroisse, c'était l'enfance.

Il gémissait de l'ignorance qu'il rencontrait à chaque pas, et sa peine allait croissant quand, dans ses courses en Lorraine, il constatait partout la même

[1] Pierre Fourier appartenait à la famille des ancêtres paternels de Charles Fourrier, et l'on a constaté entre leurs portraits une grande ressemblance physique.

plaie, avec les désordres qui en sont la suite naturelle. Il voyait les efforts de l'Eglise impuissants, les prescriptions des conciles méconnues, et, comme conséquence, l'instruction des enfants du peuple, surtout celle des filles, fort négligée. Les communautés religieuses qui s'occupaient d'éducation étaient, sans doute, accessibles à des jeunes filles de grandes maisons, qu'elles formaient avec beaucoup de soin à la science et à la vertu ; mais la clôture où elles vivaient leur interdisait de donner des leçons aux externes [1].

Avec sa sûreté de coup d'œil, Pierre Fourier saisit ce côté faible de la société ; et bientôt, son cœur généreux, échauffé par la méditation et la prière, conçut un vaste dessein. Son ambition s'étendit au-delà des bornes de Mattaincourt, et il résolut, comme il l'écrivit lui-même plus tard, « *de prendre le bénéfice vacant de l'instruction de la jeunesse* [2] ». En peu de temps il eut sondé la profondeur de cette idée, et compris qu'un Ordre religieux serait seul capable de suffire à une pareille tâche.

La hardiesse de cette conception et l'à-propos de l'entreprise prouvent, mieux que tous les raisonnements, combien son esprit était apte aux grandes

[1] Claude Joly, *Traité historique des Ecoles*, p. 484.

[2] Lettres de Pierre Fourier aux députés à Rome, Nancy, 31 mars, 7 avril et 12 mai 1628.

choses, et avec quelle justesse de vue il avait saisi les besoins de son temps.

A ce moment, en effet, passait dans l'air comme un souffle puissant qui poussait à la diffusion de l'enseignement du haut en bas de la société chrétienne. L'heure était venue où des âmes généreuses allaient réaliser, pour les classes populaires, ce qui existait déjà pour les classes supérieures.

Cette idée ne fait que d'éclore, et elle va prendre en peu de temps une telle importance que tous les nouveaux fondateurs d'Ordres de femmes voudront en faire la fin, au moins secondaire, de leur Institut.

A Paris, Madame Acarie donne le branle. Grâce à la générosité de Madame de Sainte-Beuve, son amie, et à l'expérience de Françoise de Brémond, la Congrégation des Ursulines, introduite depuis peu en France, prend tout à coup un si prodigieux essor, qu'en moins d'un demi-siècle, trois cent vingt maisons se livrent à l'éducation des filles [1].

A Bordeaux, la marquise de Montferrant, nièce de

[1] L'Ordre de sainte Ursule, fondé, en Italie, par la B. Angèle de Mérici, approuvé en 1572 par Grégoire XIII, n'avait dans l'origine ni la vie commune, ni la mission de l'enseignement. Madame de Brémond fut la première fondatrice d'un monastère de cet Ordre à l'Isle, au diocèse de Carpentras. C'est de là que Madame de Sainte-Beuve fit venir des religieuses, en 1604, pour fonder le monastère de Paris. Elles ne furent autorisées à faire des vœux solennels qu'en 1612, par une Bulle de Paul V.

Montaigne, fonde une Congrégation enseignante, qui compte bientôt près de cinquante maisons dans les provinces du Midi et de l'Ouest.

Vers le même temps, saint François de Sales fait entrer l'éducation des filles dans les constitutions de la Visitation. Bientôt saint Vincent de Paul la mettra au rang des œuvres de ses Filles de la Charité, et les Hospitalières l'adopteront avec l'entretien des orphelins. Puis viendra le Vénérable Chanoine de la Salle, qui fondera à Reims les Frères des écoles chrétiennes. En un mot, le mouvement qui commence ne s'arrêtera plus, que les villes et les plus modestes bourgades n'en aient ressenti la salutaire influence.

Or, tout ce mouvement, Pierre Fourier le pressent et en a comme l'instinct au fond de la Lorraine. On doit même dire qu'il le devance, puisque son entreprise remonte jusqu'aux dernières années du XVIe siècle.

Tandis qu'il réfléchissait aux moyens d'exécuter son dessein, la Providence, qui semble se complaire à associer dans les grandes œuvres les qualités de l'homme et celles de la femme, préparait dans le silence une âme d'élite, qui allait être pour lui ce que fut plus tard la baronne de Chantal pour François de Sales, la pierre angulaire et la fondatrice du nouvel Ordre.

Il y avait alors à Mattaincourt une jeune fille de vingt-deux ans, originaire de Remiremont, nommée

Alix le Clerc. Elle y était élevée dans la piété et la civilité, selon l'usage des meilleures maisons du lieu [1].

« Elle était, dit son historien, d'un naturel doux et accommodant, d'un abord agréable, avec une modestie qui donnait de l'admiration, accompagnée d'une certaine gravité, grâce et douceur, qui la faisait craindre et aimer. Sa présence donnait du respect et de la retenue à ceux qui conversaient avec elle. Elle était grande, droite et bien faite, la taille et le port excellents, un peu blonde, le teint blanc et délicat, les yeux bleus, le nez assez long, la bouche belle, mais un peu plate ; l'esprit et le jugement sains ; fort rete-

[1] Pour la Vie d'Alix le Clerc, on peut consulter, outre les ouvrages que nous avons indiqués pour celle du B. Pierre Fourier, les ouvrages suivants :

Vie de Mère Alix le Clerc, écrite par elle-même, par ordre de son confesseur, sous ce titre : *Relation à la gloire de Dieu et de sa Sainte Mère, et au salut de mon âme,* pour l'amour de luy, et parce que Votre Révérence m'oblige à cette reddition de compte de ma conscience. Nancy, 1662, in-12.

La Vie de la Vénérable Mère Alix le Clerc, co-institutrice de l'Ordre de la Congrégation de Notre-Dame, par un Carme déchaussé de la province de Lorraine, in-12. Nancy, Henry Hœner, 1773.

La Vie de la Mère Alix le Clerc, en religion Mère Thérèse de Jésus, par le Cte A. Gandelet, camérier de S. S. Léon XIII, in-12. Bruxelles, Polleunis, 1882.

Vie de la Mère Alix le Clerc ; Eclaircissements sur la Relation d'Alix le Clerc, par la Mère Angélique Milly, deuxième supérieure du monastère de Nancy. Nancy 1666, p. 80.

Alix le Clerc, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, par le Comte de Lambel. Lille, in-12, Lefort.

nue et avisée en ses paroles, d'une humeur tranquille et toujours égale. »

Par sa beauté et les grâces de son esprit, Alix le Clerc plaisait au monde et elle avait senti naître en elle le désir de plaire. Mais soupçonnant qu'elle n'était pas dans sa voie, et poursuivie de retranchement en retranchement, tantôt par des inspirations secrètes, tantôt par des visions pleines de sens, elle se rendit enfin, et, foulant aux pieds la vanité du siècle, elle voua à Dieu sa virginité.

« Quand je priais Dieu, dit-elle dans la *Relation* de sa vie, il me tombait toujours en l'esprit qu'il me faudrait faire une nouvelle maison de filles pour y pratiquer tout le bien qu'on pourrait. »

Plus tard, elle eut une vision dans laquelle il lui sembla qu'elle ramassait de petites pailles abandonnées que d'autres regardaient avec mépris, et elle entendit intelligiblement une voix qui lui dit : « Je veux que ces petites âmes, qui sont comme des enfants bâtards, délaissés de leur mère, en aient une désormais en toi. »

Les véhémentes prédications de Pierre Fourier achevèrent de fixer cette âme et lui ouvrirent ses véritables horizons.

Elle confia ses attraits au saint Curé, qui dut, par prudence, la laisser quelque temps en suspens, alléguant pour premier obstacle l'impossibilité de commencer seule une telle œuvre. — « Où trouverez-vous

lui dit-il, des compagnes qui voudront se joindre à vous ? »

Alix, néanmoins, persistait dans ses pensées, demandant à Dieu avec confiance une manifestation plus claire de ses desseins sur elle.

Elle en était là, lorsqu'une jeune fille, nommée Gante André, touchée de sa vie édifiante, vint lui confier le désir qu'elle avait de se consacrer à Dieu avec elle.

Gante n'avait que dix-sept ans. Mais c'était une nature riche, généreuse et expansive. A une complexion robuste, à une santé de fer, elle joignait un esprit viril, un caractère décisif, des idées nettes, un bon sens que rien ne déconcertait, et un courage à l'épreuve de toutes les difficultés. Depuis sa tendre enfance elle n'avait vécu que pour Dieu et pour les pauvres, et son rêve était de se livrer tout entière à l'action, pour étendre sur la terre le règne de Jésus-Christ.

Un jour du mois d'octobre 1597, Alix, suivie de cette première compagne, se présenta au presbytère de Mattaincourt, et renouvela instamment au Père Fourier son intention de quitter le monde et de servir Dieu sous sa direction, comme elle le lui avait déjà exposé une première fois. Emu de cette déclaration, qui répondait au secret désir de son zèle, Pierre Fourier bénit Dieu dans son cœur ; mais il se tut prudemment et ne les accueillit qu'avec réserve.

Bientôt trois autres jeunes filles, apprenant leur démarche, vinrent successivement trouver Alix et s'ouvrirent à elle du même dessein qu'elles nourrissaient en silence.

La jeune apôtre les conduisit de nouveau au saint Curé, pour qu'il leur fît connaître la volonté de Dieu à leur égard. Tout en les écoutant, Pierre Fourier les modérait, ajournait leur résolution, et les en détournait même, afin de les éprouver.

Assuré enfin de leur vocation, il leur permit de paraître à l'église, la nuit de Noël 1597, vêtues de noir et couvertes d'un voile. Puis, quelques semaines plus tard, dans une nuit d'oraison et d'extase, du dix-neuf au vingt janvier 1598, veille de saint Sébastien, il prit devant Dieu sa résolution définitive.

Emu des dangers que faisait courir aux bonnes mœurs la réunion dans les mêmes classes des garçons et des filles, il jugea qu'il serait nécessaire d'avoir une Religion d'hommes pour instruire les garçons, et une Religion de femmes pour instruire les filles, et il se décida à instituer simultanément deux Ordres, l'un de Religieux et l'autre de Religieuses, qui seraient voués à l'enseignement gratuit des enfants du peuple.

A peine sa résolution prise, il se mit à l'œuvre pour fonder d'abord l'Ordre des hommes. Il choisit donc cinq ou six jeunes garçons, qui avaient déjà fait quelques études, et les réunit dans son presbytère,

pour essayer de les former à l'enseignement. Mais l'heure n'était pas encore venue. L'un s'échappa, l'autre demanda son congé, un troisième se dégoûta, à tel point qu'en moins de trois mois, l'entreprise s'évanouit. C'est au chanoine rémois, Jean-Baptiste de la Salle, qu'était réservée la gloire de reprendre et de réaliser ce noble dessein.

Toute l'activité de Pierre Fourier se retourna aussitôt vers les cinq jeunes filles, qui n'attendaient, pour agir, qu'un mot de sa bouche.

Après quelques épreuves, suscitées par la nouveauté du projet, il leur permit de se rassembler, avec approbation provisoire de l'évêque de Toul, au village de Poussay, près de Mattaincourt, sous la protection de Madame d'Apremont. C'était la veille de la fête du Saint Sacrement de l'an 1598.

Ce fut donc à Poussay que ces généreuses filles jetèrent les premiers fondements de la Congrégation de Notre-Dame, se livrant à des prières et à des pénitences continuelles, afin de connaître et d'accomplir la volonté de Dieu. En attendant, elles se mirent à instruire les jeunes filles du village.

Le bon Père allait les voir deux ou trois fois la semaine. Jamais il n'entrait dans leur maison, mais il les écoutait à l'église, où elles lui rendaient compte de ce qu'elles faisaient ; et lui, de son côté, les formait à la vie spirituelle, et leur communiquait les méthodes les plus propres à l'instruction des filles.

Il ne craignait pas de s'abaisser aux plus menus détails, leur enseignant à bien lire, leur traçant les principes de l'orthographe et les règles de l'arithmétique.

En 1600, elles rentrèrent à Mattaincourt, grâce à la générosité de Madame d'Apremont, qui leur acheta un local. Alix reçut du Père Fourier la direction de la maison, et là, comme à Poussay, les élèves affluèrent en si grand nombre dans leur école, qu'à peine les maîtresses y pouvaient-elles suffire, bien qu'elles eussent déjà reçu quelques compagnes.

« Le R. Père en était le directeur, et il ordonnait à chacune ce qu'elle y devait faire. Il voulait qu'outre les leçons et les prières, on fît tous les jours répéter aux enfants une partie du catéchisme, et des dialogues qu'il composait lui-même, contre les vices qu'il savait régner le plus dans sa paroisse et dans les villages voisins ; et, tous les dimanches, après les vêpres, il faisait le catéchisme, interrogeait les petites filles et leur faisait dire des dialogues, avec diverses questions utiles pour instruire le peuple qui venait de tous côtés. »

« Ce bon directeur avait des méthodes admirables pour affectionner ces bonnes Mères à l'instruction des enfants. De toutes les petites fautes qu'elles lui disaient avoir commises, il leur en faisait des vertus, leur enseignant le secret de profiter de ces petites rencontres, et cela avec tant d'adresse et tant de

zèle pour leur perfection, qu'il faisait de merveilleuses impressions en leur esprit. Quand elles l'entretenaient des classes ou des inventions qu'elles avaient trouvées pour faire avancer les enfants et dégoûter les jeunes filles de la vanité et des assemblées dangereuses, il y prenait un tel plaisir, qu'il n'y avait rien au monde de plus capable de le contenter et de récréer son esprit. Quelque hâte qu'il eût, quand on lui en parlait, il s'arrêtait avec une joie si grande, qu'on ne pouvait douter de l'intérêt qu'il prenait à ce que les enfants fussent bien instruits et dressés à la dévotion. Il n'y avait si petite chose touchant les mœurs à quoi il ne prît garde. Et d'ailleurs, ces bonnes filles suivaient en tout et partout ses instructions et ses volontés, lui rendant un compte exact de leurs actions, et recevant de lui tous les conseils dont elles avaient besoin [1]. »

Un an après leur retour à Mattaincourt, le nombre des sœurs s'étant accru, elles fondèrent une nouvelle maison à Saint-Mihiel et y obtinrent de suite le même succès.

Le temps semblait donc venu, après ces premiers essais, de constituer l'Ordre et de lui donner une forme définitive.

Les religions de femmes, jusqu'à la fin du XVIe siècle, étaient consacrées presque exclusivement à la

[1] *Vie de la Mère Alix le Clerc. Eclaircissements*, p. 88.

prière et à la pénitence Vouées à leur propre sanctification et à l'expiation des crimes du monde, elles ne s'étaient jamais livrées, dans l'intérieur de leur retraite, à un service actif, ni à l'apostolat en faveur des personnes du dehors.

Les nouveaux besoins sociaux qui se révélaient semblaient appeler une sérieuse modification des principes qui avaient jusque-là présidé à la vie religieuse. Mais quel serait l'homme assez perspicace pour avoir l'intelligence de ces nouveaux besoins? Qui oserait entreprendre d'innover? Qui surtout réussirait à faire adopter ses plans d'innovation? Problème ardu, dont la solution, pourtant, ne découragea pas les Saints que conduisait l'Esprit de Dieu.

Ici encore Pierre Fourier est à la tête du mouvement. Il eut, l'un des premiers, cette pensée féconde d'introduire dans la vie monastique des femmes, l'apostolat et les œuvres de zèle. Mais en posant ce principe, il ne pouvait faire, sous peine d'échouer, que le premier pas dans la voie nouvelle. A moins de rompre entièrement avec les idées du passé et avec celles de son temps, qui étaient aussi les siennes, il lui était alors impossible de supprimer la clôture. Aussi n'y songea-t-il même pas. Comme un sage réformateur, il n'introduisit que les améliorations nécessaires et possibles à son époque. Ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard que saint Vincent de Paul put

dire, en envoyant ses Filles par le monde : « La modestie leur servira de voile. »

L'œuvre de Pierre Fourier allait servir de transition entre les temps anciens et les temps nouveaux. Dans la rédaction des Constitutions de l'Ordre, il ne perdit point de vue cette double pensée, et s'attacha à concilier, à force de précautions, les exigences de la clôture monastique avec les fonctions de l'enseignement gratuit aux externes pauvres.

Dès que la Congrégation eut pris assez de consistance pour être assurée de vivre, les religieuses, déjà au nombre de quarante, firent supplier le pape Paul V de confirmer leur Institut, et de leur permettre de vivre en clôture, avec des Constitutions approuvées, sous la règle de saint Augustin.

Elles demandèrent en outre qu'il fût permis aux pensionnaires de résider à l'intérieur des couvents, dans des salles distinctes des lieux réguliers, et aux externes, d'avoir accès dans d'autres classes, séparées aussi des lieux réguliers, mais établies pareillement dans l'enceinte des monastères.

La bulle d'autorisation fut accordée. Toutefois le pape, envisageant sans doute la nouvelle fondation plutôt au point de vue de la vie religieuse qu'au point de vue de l'enseignement, consentait à l'instruction des pensionnaires, mais pas à celle des externes. Grande fut la peine du Père Fourier ; car ce qu'il s'était proposé, comme fin principale de son

Institut, c'était avant tout l'instruction gratuite des externes.

Dans cette extrémité, il eut recours, lui et ses filles, à ses moyens ordinaires, la prière, la pénitence et les bonnes œuvres, et, grâce à ces puissants leviers, les instances que l'on fit à Rome eurent un prompt et entier succès. Instruit par quelques cardinaux, amis du bon Père, des grands avantages que procurait l'instruction des externes, Paul V accorda, par une nouvelle Bulle du six octobre 1616, l'autorisation tant désirée.

Pendant ces négociations, Pierre Fourier avait envoyé à Paris la Mère Alix, avec la sœur Angélique Milly, pour étudier de plus près la méthode des Ursulines dans la conduite des écoles, « afin, dit-il dans une de ses lettres, que si nous remarquons en leurs statuts et manière de procéder quelque chose de plus noble, de plus relevé, de plus parfait qu'en notre Congrégation, nous le puissions imiter saintement. »

Accueillie avec de grands égards par Madame de Sainte-Beuve, Mère Alix séjourna environ un an parmi les religieuses Ursulines, et les édifia beaucoup par son humilité. De retour en Lorraine, elle ne songea plus qu'à se dépenser sans réserve dans les soins de sa charge et le dévouement à sa chère jeunesse.

« On ne saurait expliquer, dit la Mère Angélique Milly, le zèle qu'elle avait pour l'instruction des en-

fants. Comme Dieu l'avait choisie spécialement pour cette vocation, il lui donnait des lumières, des conduites et des adresses qui n'étaient pas communes aux autres.

« Dans les commencements des Maisons, elle s'y exerçait avec des soins et des assiduités infatigables. Elle dressait les filles qui demeuraient avec elle si soigneusement, qu'en peu de temps elle les rendait capables d'y être employées avec utilité, leur enseignant par pratique les méthodes qu'il y fallait tenir ; et depuis, dans son monastère de Nancy, elle faisait la même chose, recommandant surtout à la maîtresse des novices qu'elle les instruisît bien sur l'importance et l'excellence de cette vocation, leur faisant comprendre qu'elles ne pouvaient rendre de service plus agréable à Dieu, après le soin de leur propre perfection, que d'enseigner les enfants à le connaître, le craindre, aimer et servir, surtout tâchant de les conserver dans l'innocence. »

Pour tenir ses filles en garde contre la dissipation de l'esprit que pouvait leur causer l'enseignement, elle leur recommandait souvent de se faire, aux débuts de leur vie religieuse, un grand fonds de spiritualité, et de consacrer ensuite la meilleure partie de leur temps à se recueillir en la présence de Dieu, à méditer, à chanter ses louanges, afin de recevoir la rosée et la manne célestes, dont elles devaient nourrir les âmes de leurs petites écolières.

« Elle éprouvait, disait-elle, une consolation sensible de ce que la fin principale de l'Institut était d'instruire les enfants sur les saints mystères de la foi, suivant la doctrine chrétienne. »

Elle prenait plaisir à visiter souvent les classes, pour interroger et enseigner elle-même ; elle choisissait toujours les enfants les plus pauvres et les moins intelligentes, pensant avec raison qu'elles avaient plus de difficultés à vaincre pour s'avancer dans l'instruction et la piété que les enfants de bonnes familles.

Parvenue à l'âge de quarante-six ans, la mère Alix succomba sous le poids des fatigues, et mourut dans la maison de Nancy, le neuf janvier 1622, ayant abrégé ses jours par l'excès de travail et la lutte contre elle-même. La fin de sa vie avait été éprouvée par d'incroyables souffrances morales, qui n'avaient servi qu'à faire éclater sa vertu, son courage et sa foi, et à accroître la réputation de sainteté dont elle jouissait à son insu depuis longtemps.

Les jours qui précédèrent sa mort, toute la ville était dans l'anxiété, comme à l'approche d'un malheur public. Les princesses de Lorraine, qui étaient autorisées à franchir la clôture, passaient de longues heures à son chevet, et la duchesse régnante se faisait un bonheur de lui présenter les remèdes.

Pour satisfaire au désir de tout le peuple, l'évêque de Toul permit d'exposer ses restes mortels durant

trois jours en face des grilles. La foule s'y porta avec un empressement si merveilleux, que les gardes avaient peine à empêcher qu'on ne se partageât ses vêtements. Le duc Henri vint avec toute sa cour et une grande partie de la noblesse lui rendre ses devoirs. « J'admire, disait-il, qu'ayant une horreur naturelle de voir les morts, je ne puis néanmoins m'éloigner de cette bonne Mère, que je considère comme une sainte. Le jour des obsèques, l'évêque de Toul, accompagné du R. Père Instituteur, des RR. PP. Bildstein et Jean Fagot, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques, fit, dans la primatiale de Nancy, la cérémonie funèbre, à laquelle assistèrent les princes et les princesses de Lorraine avec toute la cour, voulant donner à cette sainte Mère les derniers témoignages de l'affection qu'ils lui avaient toujours portée.

Les personnes les plus considérables s'estimèrent heureuses de posséder quelqu'un des objets qui avaient été à son usage, et la voix publique n'hésita pas à la placer au rang des Saintes. De toutes parts on se mit à l'invoquer, et on lui attribua grand nombre de guérisons miraculeuses et de grâces signalées.

Le duc de Lorraine invita l'évêque de Toul à commencer des informations juridiques en vue d'obtenir sa béatification. Il est permis de croire que le projet eût abouti, si les malheurs qui fondirent bien-

tôt après sur la Lorraine n'eussent arrêté cette pieuse entreprise.

Aujourd'hui le projet vient d'être repris par un homme de foi et de cœur, le comte Albert Gandelet, qui a ressenti lui-même les salutaires effets de l'intercession de Mère Alix. Grâce à son ardente initiative, l'Ordinaire de Saint-Dié a recommencé le procès préparatoire, et tout fait espérer que la cause de béatification de cette grande servante de Dieu ne tardera pas à être introduite devant la Sacrée Congrégation des Rites.

Au moment où mourait la vénérable fondatrice, la Congrégation de Notre-Dame commençait à prendre de grands développements en Lorraine et dans les Trois-Évêchés. Déjà Mattaincourt, Saint-Mihiel, Nancy, Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas, Verdun, Bar-le-Duc, Mirecourt, Épinal, La Motte et Dieuze possédaient des maisons florissantes [1].

Dès 1613, elle avait franchi la frontière française et s'était établie à Châlons-sur-Marne, et, en peu d'années, elle s'étendit à Soissons, Laon, Sainte-Ménehould et plus de vingt autres villes.

[1] Sur les origines de la Congrégation, on peut consulter, outre les ouvrages déjà mentionnés sur la vie du B. Pierre Fourier et de la Mère Alix le Clerc : *Conduite de la Providence dans l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame*, 2 vol. in-4°. Toul, 1732.

Merveilleuse histoire que celle de l'origine de ces premiers monastères! Il en est peu dont la fondation ne soit marquée par quelque trait providentiel. Ici, une souveraine ou une dame de qualité dote la maison; là, quelques religieuses, arrivées sans ressources, font sortir du sol un établissement prospère; ailleurs, l'enthousiasme entraîne les jeunes filles au couvent, et, bien qu'aucune d'elles n'ait l'âge requis pour la charge de supérieure, elles s'entendent admirablement à conduire leurs affaires. Partout des femmes de tête et de conseil; partout des femmes de cœur et de haute vertu; partout aussi des résultats surprenants!

« Dans les lieux où elles résident, écrivait quatorze ans après leur fondation le Bienheureux Fourier, on remarque et l'on admire une réformation merveilleuse dans la petite jeunesse qui passe par leurs mains; un devoir et diligence aux enfants de remontrer humblement leurs père et mère et de les instruire à la piété; la modestie, l'obéissance et la dévotion des femmes qui ont fréquenté leurs écoles pendant qu'elles étaient petites filles. On voit de plus le profit que plusieurs ont fait à apprendre en peu de temps, sans qu'il leur en coûte rien, les ouvrages manuels avec la piété; particulièrement les pauvres qui, auparavant, ne savaient que faire pour gagner leur vie, et qui, maintenant, non seulement s'entretiennent honnêtement elles-mêmes, mais nourrissent

encore leur pauvre mère veuve, et leurs petits frères et sœurs [1]. »

En 1634, les sœurs de la maison de Laon se présentaient aux portes de Reims pour y tenter une nouvelle fondation.



[1] *Dessein des Filles de la Congrégation.* Vie de la Mère Alix, p. 124.



CHAPITRE II

FONDATION DU MONASTÈRE DE REIMS

1634-1637

Premier essai de fondation en 1621. Opposition de la Ville. — Lettres patentes de Louis XIII (1634). — Gabrielle de Beaumont et le Père Joseph du Tremblay. — Alarme des monastères voisins. Le Père Fourier les rassure. — Arrivée des premières religieuses (1634). — Mère Marie de Saint Joseph de Mauny. — Séjour chez M. Frizon de Soulin. — Opposition du Conseil de ville. Grand nombre de maisons religieuses déjà établies à Reims. — Deux nouvelles Lettres patentes du Roi. — Le Conseil accorde l'autorisation. — L'archevêque refuse son brevet. — Retour des religieuses à Laon (1635).

L'établissement à Reims du monastère de la Congrégation de Notre-Dame eut à souffrir de grandes contradictions [1]. « Aussi, disent les premières annalistes, la providence et la protection de Dieu y paraissent d'une manière si visible, que la reconnaissance nous oblige à lui en rendre toute la gloire et à lui

[1] Consulter, pour l'histoire de la fondation du monastère de Reims, les fonds et ouvrages suivants :

Archives du Monastère de Reims, dont nous donnerons plus loin le détail. Elles sont la propriété de la maison actuelle.

Archives départementales de la Marne, Châlons-sur-Marne,

dire avec le grand Apôtre : « Au Roi des siècles, immortel et invisible, à celui qui seul est Dieu, soit honneur et gloire dans tous les siècles ! »

« Si l'on s'est déterminé à écrire l'histoire de cette maison, c'est pour ne pas laisser ensevelir dans l'oubli des évènements qui paraissent un peu extraordinaires, et qui nous font voir que le bras de Dieu n'est pas raccourci, et que, quand il veut une chose, il la fait réussir, malgré toutes les oppositions que les hommes peuvent y apporter. »

A ce cri de reconnaissance, on peut ajouter à la louange des fondatrices, qu'elles furent elles-mêmes

série G ; trois liasses considérables, contenant surtout les titres de propriétés, avec un *Inventaire* général dressé en 1670.

Archives départementales de l'Aisne, Laon, H. 1694-1698, liasses relatives à la Congrégation de cette ville.

Registres des Conclusions du Conseil de la ville de Reims ; 1621-1622 ; 1634-1672 ; Bibliothèque de la Ville.

Registre d'Institutions, 1635-1648 ; Reims, Bibliothèque du Palais de Justice.

Greffes des Notaires de Reims, Jean Rogier, André Augier, Dallier, Leleu.

Pierre Coquault. *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Eglise, Ville et Province de Reims ;* 6 vol. in-fol., ms. ; Bibliothèque de Reims.

Daillier. *Mémoires pour servir à l'Histoire de Reims*, 2 vol. ms. ; Bibliothèque de la Ville.

Lemoine. *Inventaire des titres et chartes du Chapitre de Reims*, 6 vol. in-fol., ms. ; Bibliothèque de la Ville.

Lettres du B. Pierre Fourier, recueillies et classées par les Religieux de sa Réforme, 6 vol. in-4°, autographiées.— Sainte-Claire, de Verdun.

à la hauteur de ces difficultés et qu'elles prouvèrent, une fois de plus, par leur constance, que l'ardeur de la charité et le zèle du salut des âmes ne se rebutent de rien.

Dès 1621, François Brûlart de Sillery, conseiller et aumônier ordinaire du roi Louis XIII, abbé commendataire de la Valroy, avait obtenu de Sa Majesté des Lettres patentes pour l'établissement, à Reims, d'un monastère de la Congrégation de Notre-Dame. Son nom, son crédit, sa fortune, tout semblait assurer le succès de la fondation, lorsque soudain, on ne sut pourquoi, il changea de sentiment, et donna au collège des Pères Jésuites tout le bien qu'il destinait à la Congrégation [1].

Peut-être avait-il craint d'entrer en lutte avec le Conseil de ville. Car à peine la nouvelle reçue de la délivrance des Lettres du roi, le Conseil avait formé opposition à l'établissement projeté, s'appuyant sur le grand nombre de communautés déjà établies à

[1] François Brûlart de Sillery était frère de Nicolas Brûlart, chancelier de France. Les Pères Jésuites leur furent très redevables. Le chancelier présenta à Henri IV, à son passage à Reims, en 1608, la demande des habitants en vue d'obtenir un établissement de la Compagnie, et François leur donna l'hôtel de Cerny qui, réuni au prieuré de Saint-Maurice, devint leur collège. François Brûlart fit ensuite construire pour eux le chœur de Saint-Maurice et le grand corps de logis, où l'on voit encore de tous côtés ses initiales F. B. C'est aujourd'hui l'Hôpital Général.

Reims ; et, pour soutenir son opposition, il avait député à Paris deux de ses membres. Le projet fut donc abandonné, et, pour le moment, personne n'y pensa plus [1].

Cependant les religieuses de Châlons avaient envoyé à Laon, en 1626, une colonie qui avait eu les plus brillants succès. La prospérité dont elle jouissait sous le gouvernement de la Mère Coquebert, et le grand bien qu'elle procurait à l'enfance lui inspirèrent le désir d'étendre son action et de propager l'œuvre de son saint Fondateur. Au commencement de 1634, elle ouvrit ses portes à quatre de ses membres, la Mère de la Fère et trois autres sœurs, qui allèrent fonder à Paris, au faubourg de Saint-Germain-des-Prés, la maison de Saint-Joseph.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés, que cette ruche généreuse songeait déjà à diriger un nouvel essaim sur Reims. Les influences dont elle disposait à la Cour semblaient autoriser cette entreprise.

Il y avait alors, parmi les pensionnaires de Laon, une jeune fille de haute distinction, nommée Gabrielle de Beaumont de Saint-Etienne, native d'Auvillers-les-Forges. Son père, le chevalier Jean de Beaumont, Seigneur de Saint-Etienne, Chaumuzy, etc., était gouverneur de Château-Regnault, et sa mère, dame Marie Le Clerc du Tremblay, était sœur du célèbre

[1] *Conclusions du Conseil de ville*, 1621-1622.

Père Joseph, le confident et le bras droit de Richelieu, dont le crédit à la Cour était sans limites.

On fit prier Madame de Beaumont de s'entremettre auprès du roi en faveur du nouveau projet, et, dès le vingt-trois août, le roi octroyait les Lettres patentes, dont voici la teneur :

A nos chers et bien amez les Lieutenant, Eschevins, Conseillers et Habitants de nostre Ville de Rheims.

« DE PAR LE ROY,

« Chers et bien amez,

Les Relligieuses de la Congrégation Nostre-Dame faisans profession d'enseigner et instruire à l'honneur et crainte de Dieu et aux autres choses quy sont nécessaires à la vie civille, nostre ville de Rheims n'en peult recevoir que du soulagement ; ce qui nous a convié à leur accorder très-volontiers la permission de s'y establir, dont nous avons bien voulu vous donner advis, afin que vous ayez à vous conformer à nostre intention. Sy, n'y faictes faulte, car tel est nostre plaisir.

« Donné à Chantilly, le XVIIIe jour d'aoust 1634.
« — Signé : LOUIS. Et plus bas : BOUTHILLIER.[1] »

Sans perdre un moment, on se mit en devoir de réaliser la fondation autorisée. Cette mission fut

[1] *Conclusions du Conseil de ville*, 1er septembre 1634.

confiée à Mère Marie de Saint Joseph de Mauny, l'une des quatre sœurs sorties de Laon pour la fondation de Paris, où elle remplissait la charge d'assistante.

Cinq jours après la signature des Lettres patentes, elle recevait de dom Barthélemy Robin, bénédictin et vicaire général d'Henry de Bourbon, évêque de Metz et abbé de Saint-Germain-des-Prés, une obédience qui lui traçait sa mission en ces termes : « Sa Majesté nous ayant fait entendre qu'elle voulait qu'il se fît un establissement de filles de la Congrégation de Nostre-Dame en la ville de Rheims, et faict savoir que la piété et vertu de la Révérende Mère de Saint Joseph, assistante de la maison des dictes filles establies en son faulbourg de Saint-Germain-des-Prés, selon le récit qu'on luy en a faict, pourrait faciliter ce pieux dessein, secondant les bonnes intentions de Sa Majesté, et suivant la connaissance que nous avons de sa vertu, nous luy avons, par vertu de sainte obédience, enjoint et commandé de se transporter au plus tost en la ville de Rheims, priant Monseigneur de Laon ou messieurs les Grands Vicaires de lui donner des filles pour travailler à cet establissement ; et s'il se trouvait quelque empêchement, ce que nous ne croyons, attendu la volonté du Roy, nous lui enjoignons et commandons de s'en revenir en son monastère de Paris [1] ».

[1] Laon. *Archives départementales*, H. 1695.

Nantie de cette pièce, Mère de Saint Joseph tire droit sur Laon. L'évêque, Philibert de Brichanteau, lui adjoint pour auxiliaires la sœur Angélique de Sainte Marie, née de Sigy, et une autre sœur, nommée Baptiste de la Vierge, toutes deux professes du monastère. Immédiatement elles prennent le chemin de Reims, où elles arrivent le trente et un août. Elles descendent chez un honnête bourgeois de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, nommé Nicolas Frizon de Soulin, dont la femme avait une sœur à la Congrégation de Laon, et qui les accueille avec la plus parfaite bienveillance.

Jusque-là tout allait bien ; mais alors commencent les difficultés. La première vint des monastères mêmes de l'Ordre.

L'empressement que mettaient les religieuses de Laon à faire des fondations avait porté quelque ombrage, ou du moins, causé d'assez vives inquiétudes à leurs sœurs des villes voisines. La mère Ignace Brégeot, supérieure de la maison de Soissons, en fut d'autant plus émue, qu'elle nourrissait elle-même le projet d'envoyer des colonies à Paris et à Reims. Les sœurs de Troyes, de Châlons et de Sainte-Ménehould partageaient ses préoccupations, et ne s'en cachaient pas dans leur correspondance avec le Père Fourier. Il leur semblait que ces fondations étaient prématurées, parce que leurs sœurs de Laon n'avaient pas encore eu le temps de bien former leurs jeunes reli-

gieuses, ni de leur inculquer l'esprit de l'Ordre.

Inquiet de ces dispositions, le bon Père écrivit une longue épître à ses filles de Soissons, pour calmer leurs alarmes, et leur faire envisager les choses sous un jour plus favorable.

« Notre Dieu, leur disait-il, ne veut point de querelles, point d'autel contre autel, point d'envie, point de mauvaise jalousie, point de dépit contre soi-même, point de vindication, point de violence, point de chose forcée, sauf de chacune contre soi-même, pour prendre par assaut le royaume des cieux. Il est doux, paisible, patient, pacifique, bénin ; il supporte les autres et tâche de les gagner par charité, par patience, par son silence et son humilité.

« Ne nous fâchons pas contre les filles de Laon, ne les aigrissons, ne les contrepointons, ne nous hâtons à prendre des résolutions de nouvelles sorties, et à nous bâtir des desseins sur leur établissement de Paris, de Rheims et d'ailleurs. Soyons bien aises qu'elles fassent tout plein de bonnes œuvres, et en bénissons Dieu, qui nous en saura extrêmement bon gré ; réjouissons-nous de prendre exemple d'elles, si nous voyons, comme il peut aisément arriver, qu'elles vont mieux que nous.

« La charité a des règles infaillibles, par le moyen desquelles, sans aucun frais, sans bouger de chez vous, sans mains mettre, sans travailler, sans vous tourmenter, vous pouvez participer à tout ce que

feront celles de Laon, à Paris et à Rheims ; c'est, si vous l'approuvez et en remerciez Dieu.

« Par aventure que les religieuses de Soissons, de Châlons, de Sainte-Ménehould ne sont pas de la semence des filles par lesquelles Notre Seigneur veut aider et instruire les petites filles de Paris et de Rheims. Que si elles en sont, il les y appellera, quand il sera saison, par quelque autre chemin que celui-ci, lequel toutes nos sœurs de vos maisons de par ici, trouvent très-malaisé, très-dangereux, et la plupart ajoutent qu'il leur semble impossible. Oui, mais celles de Laon se fortifieront et se mettront partout. Laissez-les se bien fortifier et faire tout plein de bonnes œuvres par toutes les villes de la France.

« Si vous n'avez pas demandé au Seigneur de la moisson qu'il mît des ouvriers de la maison de Laon dans Paris et dans Rheims pour y gagner des âmes, au moins, quand elles y sont, ne vous en contristez pas, mais plutôt éjouissez-vous-en, et en rendez très-humbles actions de grâces à l'auteur de tous biens. Leurs maisons, leurs écoles, leurs travaux, leurs profits, leurs prospérités et elles-mêmes sont toutes vôtres, si vous les approuvez, si vous les aimez, si vous les magnifiez ; et vous pouvez aisément tout ceci [1]. »

On voit que le bon Père ne blâme ni ne loue ; il a confiance en Dieu, et il espère. Mais en attendant les

[1] *Lettres du B. P. Fourier*, t. V, p. 394. Lettre du 15 novembre 1634.

événements, il prêche à ses filles l'humilité et la charité. Rien d'étonnant d'ailleurs qu'il n'ait point poussé à de nouvelles fondations, et qu'il ait même témoigné quelque inquiétude du rapide développement de son Œuvre. N'avait-il pas à craindre que la diffusion n'eût lieu aux dépens de la formation des religieuses, et, par conséquent, de l'avenir même de l'Institut ? Ses appréhensions étaient d'autant plus fondées que la Congrégation était à peine remise d'un sérieux ébranlement qu'elle venait de subir.

La multiplicité des confesseurs attachés aux maisons répandues partout n'avait pas tardé à produire une profonde altération dans l'esprit primitif. Faute d'être bien pénétrés eux-mêmes de cet esprit, ils avaient laissé se relâcher, par une condescendance mal entendue, le lien de sage discipline établi par le saint Fondateur.

Instruit de ce relâchement, que le zèle de Pierre Fourier n'arrivait pas à empêcher, le pape Urbain XIII avait eu un instant la pensée d'une suppression totale de l'Ordre. Mais sur les représentations des amis du bon Père, il avait cru pouvoir assurer la conservation de l'esprit de l'Institut, en soumettant les religieuses de la Congrégation à la direction des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, dont Pierre Fourier avait fait une salutaire réforme. C'est à cette occasion qu'il leur avait donné le titre de *Chanoinesses régulières de Saint Augustin.*

Grâce à cette mesure et aux efforts vigoureux du saint Fondateur, la régularité, un instant compromise, avait repris son cours habituel. Mais cette secousse était un sérieux avertissement. La crainte de la voir reparaître justifiait d'avance les alarmes du Père et de ses filles, à la vue d'une trop rapide expansion. Heureusement, leurs appréhensions furent loin de se réaliser, car les nouveaux établissements devaient bientôt prendre rang parmi les plus réguliers et les plus prospères.

En même temps que nos trois religieuses descendaient à Reims, le courrier apportait au Lieutenant des habitants les Lettres du roi ci-dessus mentionnées qui autorisaient la nouvelle fondation.

Le jour même, premier septembre, après une délibération sommaire, le Conseil inquiet dépêche un de ses membres, l'avocat Jean Audry, vers M. de Bouthillier, secrétaire d'Etat, pour mieux connaître la pensée du roi. — « Le roi permet, répond M. de Bouthillier, mais n'ordonne pas. » — Sur cette réponse, le Conseil appelle dans son sein les membres du clergé, fait pressentir le vicaire général de l'archevêque Henri de Lorraine, et décide qu'il ne sera donné aucune suite au projet d'établissement, et qu'il y sera même fait opposition par tous les moyens légitimes en son pouvoir [1].

[1] *Conclusions du Conseil de Ville, 1er et 19 sept. 1634.* — P. Coquault, *Mémoires*, t. V, f° 275.

Le motif sur lequel il appuie son refus est le même qu'il a déjà invoqué en 1621, c'est-à-dire, le trop grand nombre de communautés religieuses établies à Reims [1].

Cet ostracisme était capable de rebuter les plus fermes courages ; il n'ébranla pas celui de la Mère de Saint Joseph de Mauny ni celui de ses compagnes. Le désir qu'elles avaient d'établir à Reims des écoles gratuites pour les enfants du peuple leur fit affronter toutes les difficultés, Malgré les embarras de leur situation, elles continuèrent à demeurer chez M. Frizon de Soulin, employant tous leurs instants libres à faire leurs diligences près du Conseil de ville. Le peuple, qui ne les connaissait pas encore, les appelait les *Virginités*.

[1] Reims comptait à cette époque, outre le Chapitre de la Cathédrale, trois églises collégiales, douze cures ou paroisses, trois abbayes d'hommes, trois abbayes de femmes : Saint-Pierre-les-Dames, Saint-Etienne et Sainte-Claire ; un collège des Jésuites, deux Commanderies, le Mont-Dieu, sept couvents d'hommes : les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins, les Carmes, les Capucins, les Minimes et les Antonins. Les religieuses de Longueau, de l'Ordre de Fontevrault, s'y étaient réfugiées en 1632, et n'avaient pas encore de Lettres patentes ; elles ne les obtinrent qu'en 1640. Les Carmélites, soutenues par Anne d'Autriche, étaient parvenues à s'y établir l'année suivante. Deux ans plus tard, 1635, les Visitandines et les Missionnaires allaient s'y présenter, mais ils devaient être écartés par la Ville, à raison de la multiplicité des établissements.

« Ce nous était une croix extrême, écrit la Mère de Sigy, d'être parmi les séculiers sans clôture. Nous allions tous les jours à la messe à Saint-Pierre-le-Vieil, l'église la plus proche, et nous ne sortions point hors cela, si ce n'était pour solliciter nos affaires, sous la conduite de Madame de Courtagnon, qui nous a beaucoup assistées, ou de Madame Frizon, notre bonne hôtesse. »

Cependant le roi, averti de l'interprétation donnée à sa lettre, en écrivit une seconde, dans laquelle il prenait un ton plus ferme.

A nos chers et bien amez, les Lieutenant, Gens du Conseil et habitans de nostre ville de Rheims.

« Chers et bien amez,

« Nous avons eu fort agréables les remontrances que vous nous avez faict touchant l'establissement des Religieuses de la Congrégation de Nostre-Dame de Laon en nostre ville de Rheims. Mais après les avoir bien considérées, nous avons jugé vous devoir faire entendre que nostre volonté est, pour plusieurs raisons quy sont principallement utiles et advantageuses à vous-mêmes, que vous les receviez favorablement ; à quoy vous debvez estre d'autant plus portez, qu'estant prestz à en recevoir d'aultres, nous voulons que vous préfériez celles-cy, lesquelles, oultre leurs bonnes œuvres spirituelles, s'employent utilement en l'instruction de plusieurs jeunes filles, auxquelles elles

apprennent les exercices convenables et nécessaires à la vie civille, ce que les aultres ne feroient pas. N'y faictes doncque faulte, car tel est notre bon plaisir. — Donné à Saint-Germain-en-Laye, le XIX[e] octobre 1634. Signé : LOUIS. Et plus bas, Bouthillier. »

Devant cette injonction royale, le Lieutenant crut devoir convoquer l'assemblée des notables. Cent quatre-vingts d'entre eux répondirent à son appel. Après mûre délibération, l'assemblée persista dans les conclusions précédentes du Conseil, et fit présenter au roi de nouvelles remontrances [1].

La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Le roi voulait être obéi.

« Chers et bien amez, leur disait-il, nous aurions sujet de nous estonner qu'après avoir appris une seconde fois nostre intention touchant l'establissement des Religieuses de la Congrégation de Notre Dame en nostre ville de Rheims, vous ayez encore eu recours à nous faire des remonstrances pour vous en dispenser. Néantmoins nous voulons croire que vous vous porterés à l'exécuter à ce coup avec tant d'affection et s'y promptement que vous nous osterés par ce moyen tout le sujet que nous pourrions avoir d'en estre mal satisfaict. C'est ce que nous attendons de vous, et à quoy nous vous exhortons, d'autant plus volontiers, que c'est une chose, laquelle vous trouverez, après

[1] *Conclusions du Conseil de ville*, des 25 octobre, 8 et 9 novembre 1634.

l'avoir bien examinée, vous estre advantageuse. N'y faictes donc faulte. Car tel est nostre bon plaisir. — Donné à Saint-Germain-en-Laye, le XXVIIe jour de novembre 1634. Signé: LOUIS. Et plus bas, Bouthillier. »

La résistance devenait difficile. Le Conseil s'inclina, et, par conclusion du onze janvier 1635, il accorda l'autorisation nécessaire pour le nouvel établissement. Madame de Courtagnon, jeune veuve de qualité, aussi distinguée par sa vertu que par sa fortune, n'avait rien négligé pour travailler les conseillers et amener cette solution.

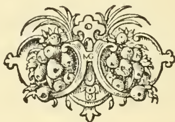
« On ne peut s'imaginer, dit la Mère de Sigy, la joie que causa cette nouvelle dans nos cœurs. Nous le mandâmes en diligence à Laon, où nos chères Sœurs chantèrent le *Te Deum* en actions de grâces. »

Mais cette joie ne dura guère. Outre la permission de Messieurs de la ville, il fallait obtenir le brevet de l'archevêque de Reims. Au moment où elles croyaient le tenir, il le leur refusa. « Quand nous fûmes nous mettre à genoux pour obtenir le brevet que sa Grandeur nous avait fait espérer, il se trouva que quelqu'un qui nous traversait, avait préoccupé l'esprit dudit Seigneur, en sorte qu'il nous renvoya avec un refus ; et, non content de cela, il nous fit commandement de sortir de la ville [1] »

[1] Henri de Lorraine, duc de Guise, promu par faveur à l'archevêché de Reims, n'étant encore qu'étudiant, ne reçut

Quelque dur que fût cet ordre, elles s'y soumirent avec docilité, mais sans perdre l'espérance. « Nous retournâmes à Laon le premier février 1635, par un très mauvais temps et beaucoup de travail, et nous fûmes reçues de nos chères sœurs avec des affections inexplicables. Je pense que la divine Providence avait ordonné ce retour pour nous consoler et nous réjouir en cette maison, parmi les personnes qui nous étaient les plus chères, et pour avoir un peu de temps pour recueillir nos esprits après tant de tracas. »

Leur séjour à Reims chez M. Frizon de Soulin avait duré cinq mois.



jamais les Ordres, et donna sa démission en 1641. De 1629 à 1635, l'administration du diocèse fut confiée à l'évêque de Châlons; de 1635 à 1641, Henri de Guise l'obtint par dispense et se fit suppléer par Henri Boivin, évêque de Tarse, nommé à l'évêché d'Avranches, et dont il fit son vicaire général. Ce fut, selon toute apparence, Henri Boivin qui refusa le brevet aux Religieuses de la Congrégation.



CHAPITRE III

FONDATION DU MONASTÈRE DE REIMS

(SUITE).

1634-1637

L'Archevêque accorde le brevet. — Les Mères reviennent à Reims. — Constitution d'une rente de deux mille livres. — Mlle Le Barbier et la famille de Nangis. — Nouveaux obstacles apportés par le Conseil de ville. — Retrait du brevet. — La peste à Reims (1636). — Retraite des religieuses à Tours-sur-Marne. — Sœur Marie-Madeleine de Beaumont. — Les Lettres sont scellées. — Procès intenté par le Conseil. — Achat de la maison des Carmélites. — Denûment des Sœurs. — Anne d'Autriche à Reims. — Nouvelles Lettres patentes du Roi. — Arrêt définitif de la Cour. — Clôture des Religieuses (1637).

Tandis que nos religieuses jouissaient des délices de la solitude et qu'elles se réconfortaient dans la compagnie et l'affection de leurs sœurs, le Père Joseph du Tremblay et le surintendant des finances Bouthillier, plaidaient leur cause près d'Henri de Lorraine. Le prélat accorda, à la prière de ces personnages, ce qu'il avait refusé à toutes les autres sollicitations, et le trois mars, il fit délivrer le brevet si impatiemment attendu[1].

[1] *Registre des Institutions*. Reims, Biblioth. du Palais de Justice.

M. Frizon de Soulin voulut avoir la joie de le porter lui-même à Laon, et prit la peine de ramener les servantes de Dieu [1]. Elles passèrent par Notre-Dame de Liesse, y firent leurs dévotions et mirent toute l'entreprise sous la protection de la Mère de Dieu. Elles lui promirent, par un vœu spécial, de dédier à Dieu, sous le vocable de son Assomption, l'église du nouveau monastère qu'elles voulaient établir, d'y ériger un autel en l'honneur de saint Joseph, et un autre en l'honneur de saint Remi, qu'elles choisirent pour protecteurs particuliers, et enfin, de jeûner le samedi durant une année entière.

Elles arrivèrent à Reims, pour la seconde fois, le sept mars 1635, et descendirent de nouveau chez M. Frizon de Soulin, où elles reçurent le même accueil qu'à leur premier voyage. Aussi la communauté n'oublia jamais, depuis, les obligations qu'elle avait envers cette honorable famille.

Mais à peine arrivées, elles voient recommencer les embarras précédents. Le brevet de l'archevêque contenait une condition difficile à exécuter pour de pauvres religieuses. Il les obligeait à justifier de deux mille livres de rentes; or elles n'avaient rien. Pas d'argent, et personne en ville qui voulût répondre pour elles d'une somme aussi considérable. Dans leur

[1] Laon, *Archives départ.* H. 1695. *Lettre d'obédience de Mère Angélique de Sainte Marie de Sigy.*

détresse, elles eurent recours à leurs sœurs de Paris, qui réussirent à engager une de leurs amies, Mademoiselle Le Barbier, à répondre pour quinze cents livres. Le contrat en fut passé, et il y fut spécifié que Mademoiselle Le Barbier aurait le titre de première fondatrice avec tous les honneurs et privilèges qui y étaient attachés [1]. Les religieuses de Paris lui donnèrent entrée chez elles pour l'amour de leurs sœurs de Laon. Cependant ce contrat ne sauvait que les apparences, car les religieuses durent nécessairement lui en donner décharge [2].

L'affaire semblait fort avancée ; mais la Cour ne se contenta pas de cette somme, et il fallut chercher quelqu'un qui s'engageât pour les cinq cents autres livres. L'évêque de Laon, Philibert de Brichanteau, et ses parents, de la famille de Nangis, consentirent à s'obliger pour cette somme, aux mêmes conditions que Mlle Le Barbier. Le contrat signé, l'évêque de Laon fit ses diligences pour faire sceller les lettres d'Etat ; et, en attendant, on accorda aux religieuses la permission de faire célébrer la messe chez elles.

[1] Reims, Palais de Justice. *Registre d'Institutions*, f° 27, v°, 27 mars 1635. Mlle Le Barbier était fille de messire Louis Le Barbier, conseiller-secrétaire du roi et de ses finances, et maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté. Le contrat fut conclu par devant Claude Caron et Etienne Leroy, notaires au Châtelet de Paris.

[2] Reims, Palais de Justice. *Registre d'Institutions*, 3 mars 1635.

Leur pauvreté était si grande, qu'elles n'avaient pas de quoi dresser un autel. On leur prêta tout. Les Pères Jésuites, les Capucins et les Dames de Sainte-Claire fournirent ce qui était nécessaire pour l'orner. Elles croyaient déjà saisir le moment où elles pourraient vivre en clôture ; mais qu'elles étaient encore loin de compte !

Elles avaient loué à grands frais, pour quinze mois, la maison dite du *Petit Cerf*, et elles songeaient à s'y établir provisoirement, lorsque le Conseil de ville leur fit signifier défense d'y entrer, et leur interdit d'une manière générale de se fixer en quelque lieu que ce fût dans la ville, avant d'avoir produit les Lettres de Sa Majesté qui les y autorisaient, et traité avec les habitants des conditions de leur établissement [1].

D'un autre côté, l'Archevêque, indisposé par quelques personnes qui cherchaient à introduire d'autres religieuses à Reims, revint sur ses premières concessions, fit supprimer l'autel et révoqua son brevet. Mais il était trop tard, déjà les pièces étaient aux mains du grand chancelier. Dès que le prélat le sut, il les fit arrêter au sceau une année entière.

« Nous voilà donc, écrit en soupirant Mère Angélique de Sainte Marie, réduites à nos premières misères ! presque point d'amis ! au moins n'osaient-ils se déclarer ; et aucun moyen d'agir selon les fonctions

[1] *Conclusions du Conseil de ville*, 16 et 30 mars et 18 mai 1635.

de notre Institut, étant en maison d'autrui! Un jour nous durait des siècles, et la seule volonté de Dieu adoucissait nos ennuis. Il semble pourtant qu'il prenait plaisir à nous en envoyer tous les jours de nouveaux.

« Vers le mois de juin 1635, Dieu affligea cette ville de peste. Comme chacun, étant dans l'épouvante, quittait la maison et s'en allait demeurer aux champs, ces bonnes personnes chez qui nous étions faisant de même, nous ne savions que devenir, ni où nous loger. Nous prîmes la résolution de retourner à Laon.

« Notre petit bagage accommodé, nos adieux faits, nous voilà prêtes à monter sur la charrette qui nous devait ramener. Mais voici qu'arrive un homme de Laon, qui nous assure que les portes ne nous seraient pas ouvertes par crainte du danger, et un autre messager, qui nous apporte des lettres de nos sœurs et de M. le grand vicaire, qui nous faisait commandement de ne pas bouger, quelque danger qu'il y eût, parce que quitter, c'était rompre les desseins de l'établissement.

« Nous voilà plus en peine qu'auparavant, pour ne savoir où nous retirer, car le maître et la maîtresse du logis où nous étions étaient déjà partis, et tous les meubles ôtés. Notre consolation était le souvenir de ce que Notre Seigneur a dit de lui-même, que les renards ont des tanières, et les oiseaux des nids, et

que le Fils de l'homme n'a pas où reposer son chef.

« Nous étions nous consolant l'une l'autre par ces paroles, quand il vint un honnête homme de nos amis, nommé M. de Bergère, qui nous offrit une chambre dans sa maison ; et non seulement cela, mais qui promit, si nous la trouvions propre, qu'il nous la vendrait pour nous y établir [1]. Cette Providence divine, que nous regardions en tout évènement, fit revivre nos cœurs. Nous acceptâmes sa proposition et nous allâmes au gîte le deuxième jour de juillet 1635.

« C'est ici que Dieu prit plaisir de nous caresser des faveurs dont il flatte ses amis. Les treize mois que nous y demeurâmes nous ont duré une petite éternité.

« Nous avions permission de faire dire la messe au logis. A peine y avions-nous été quinze jours, que voilà la peste qui prend à deux servantes, l'une, de la maison, et l'autre, une fille que nous avions, ce qui accroissait nos afflictions. Nous restons enfermées au logis l'espace de dix ou douze jours, sans ouïr messe, ni communier, ce qui est un petit enfer à des religieuses. Enfin voyant qu'on voulait mettre des ayrieux [2] dans la maison, nous ne pûmes nous résoudre à vivre parmi telle sorte de gens.

« Nous fîmes en sorte de persuader à Mademoiselle

[1] Ce bourgeois se nommait René Chertemps de Bergère.

[2] Les *ayrieux* étaient des hommes de peine, chargés d'aérer et de désinfecter les locaux contaminés.

de Bergère de sortir et de nous mener avec elle en une maison des champs, pour nous ayrier. Nous n'avions d'autre mal que la peur, mais c'était assez pour lors. La résolution prise, nous fîmes chacune nos confessions générales, comme pour mourir. Nous envoyâmes prier le Révérend Père recteur des Jésuites de nous donner un religieux pour nous entendre de loin, comme on fait en pareil danger. Il nous envoya le Révérend Père Benoît, qui fut si plein de charité, qu'il nous ouït à son ordinaire, sans faire difficulté, et fut pour cela quelques jours sans hanter les autres religieux.

« Nous partîmes pour aller à Tours-sur-Marne le jour de saint Ignace, trente et un juillet. On nous mena dans un chariot, Mademoiselle de Bergère, tous ses enfants et nous trois.

« Chacun nous fuyait comme des pestiférés. Enfin on nous donna un petit grenier pour nous loger, Mademoiselle de Bergère et tout son train en la chambre de dessous. La sainte pauvreté fut notre maréchale des logis, qui fit que nous nous trouvâmes tous fort bien. Rien ne nous déplaisait, que les tapisseries qui y étaient, que nous nous occupâmes à ôter sept ou huit jours durant ; et, en une nuit, il en croissait de nouvelles. Il y avait plus de vingt ans qu'on n'était entré en ce lieu-là. Nous pensions être en Bethléem.

« Je ne sais si nous fûmes assez heureuses pour y

rencontrer Notre Seigneur. Nous y rencontrâmes au moins ses trois compagnes, pauvreté, douleur et travaux.

« Il n'y avait ni porte, ni fenêtre en ce beau palais. La nuit, en nous couchant, nous mettions nos devantiers pour en servir. Notre lit était le carreau, et huit ou dix bottes de paille jetées dessus ; pour couvertures, nos manteaux d'église, et le toit nous servait de pavillon. Nous ne pouvions nous tenir de rire quand nous pensions à notre bel équipage. Rien ne nous importunait tant que les rats et les souris qui se mettaient la nuit dans notre paille et ne nous laissaient point dormir.

« La plus grande peine que nous eussions, c'était de voir, pendant le mois d'août, toutes nos bonnes fêtes qui se passaient, sans pouvoir faire nos dévotions. Néanmoins par importunité nous fîmes en sorte que le vicaire du village nous confessa et nous communia le jour de l'Assomption.

« On ne peut raconter les afflictions où nous étions. Nous ne recevions nouvelles quelconques, ni de nos affaires, ni de Laon. Il semblait que tout le monde fût mort pour nous, et nous n'osions écrire à personne. Le feu prit à deux maisons près de celle où nous étions. Incessamment alarmé de gens d'armes, le village en fut toujours plein tant que nous y fûmes, et nous ne pouvions aller à l'église sans en voir une troupe.

« Nous demeurâmes sept semaines en cet état, et revînmes à Reims en même équipage que nous en étions sorties, et dans la même maison. Les Révérends Pères Capucins nous vinrent dire la messe tous les jours, et nous firent cette charité un an durant. »

Quelque précaire que fût la situation de ces trois religieuses, ou peut-être même à cause de cette situation et pour leur venir en aide, les Mères de Laon leur adjoignirent une novice de qualité, qui pouvait leur être d'un grand secours, et qui le fut en effet.

C'était la jeune Gabrielle de Beaumont de Saint-Etienne, la nièce du Révérend Père Joseph du Tremblay, dont nous avons déjà parlé. Après avoir achevé son éducation au monastère de Laon, elle avait demandé à y être reçue comme novice. Elle portait l'habit depuis trois ans, sans avoir pu faire profession, à cause de ses infirmités, quand l'évêque l'envoya à Reims pour aider à l'établissement projeté. Elle y arriva le sept janvier 1636, sous le nom de sœur Marie-Madeleine.

Gabrielle était déjà, malgré sa jeunesse, une personne accomplie. Les infirmités dont elle souffrait, et qui durèrent autant que sa vie, n'étaient pas capables d'altérer la sérénité de son âme. Elle les acceptait de la main de Dieu comme des faveurs, et s'en servait pour se rendre de plus en plus semblable à

Jésus-Christ. Heureuse de fuir les grandeurs mondaines et de vivre cachée en Dieu, elle avait de bonne heure professé une estime de préférence pour la Congrégation de Notre-Dame, à cause de l'humilité dont le Bienheureux Fourier veut que ses Filles soient « de vrais nourrissons [1] ». Etant à Paris pour sa santé, elle s'était vu offrir une abbaye par la Reine-Mère, mais elle avait remercié avec autant de grâce que de générosité. A Reims, où elle avait vécu quelque temps, comme pensionnaire et clergesse de l'abbaye de Saint-Etienne, on n'avait rien négligé pour la retenir. Jamais elle n'avait consenti à y demeurer, préférant à tous les honneurs la vie simple et laborieuse des filles de Notre-Dame. Sa dévotion au sacrifice de l'autel était si vive que, dès sa tendre enfance, la plus grande punition qu'on pût lui infliger était la menace de l'en priver. Aussi, dans la vie religieuse, si incommodée qu'elle fût, on ne pouvait l'empêcher de s'y rendre. Toutes ces qualités étaient rehaussées d'une agréable voix, qu'elle dépensait avec bonheur pour le chant de l'office, d'un bel esprit, d'un bon jugement, et d'un cœur généreux.

Gabrielle fut reçue à la profession par ses compagnes de Reims, après plusieurs instances de sa part, acceptant résolument de souffrir la pauvreté, les incommodités et les mépris inséparables de ces sortes

[1] *Le primitif Esprit de l'Institut,* page 18.

de débuts. N'ayant point encore de chapelle, les sœurs firent la cérémonie chez les Pères Capucins, le jour de saint Joseph, sous la présidence de l'évêque de Dardanie, qui remplissait les fonctions épiscopales dans le diocèse, en l'absence de l'archevêque Henri de Lorraine.

Sur la fin de février, l'évêque de Laon, passant à Paris, avait pris soin de s'enquérir de leurs affaires. Il gagna d'abord l'archevêque de Reims, et, sachant que les Lettres étaient au sceau depuis longtemps, il usa si bien de son crédit et de son autorité, qu'il parvint à les faire sceller. Il voulut les présenter lui-même au Lieutenant des habitants de Reims, et prit la peine de les porter aux religieuses. Ce leur fut un double sujet de joie d'avoir enfin ce qu'elles souhaitaient depuis si longtemps, et de le tenir de la main d'un prélat qui avait toujours eu pour elles des sentiments si paternels.

« C'est cette fois, dit Mère Angélique de Sainte Marie, que nous pensions être au bout de nos misères ! Mais la divine Providence se moquait de nous.

« Ce bon Seigneur, qui croyait, aussi bien que nous, que tout était fait, aussitôt qu'il fut de retour à Laon, nous envoya encore trois filles pour nous aider, savoir : Sœurs Irénée de la Passion, Françoise de la Nativité et Madeleine des Anges, professes du

même monastère [1]. Elles arrivèrent ici le sept mars 1636, après s'être offertes à la sacrée Vierge, à Notre-Dame-de-Liesse, et avoir beaucoup souffert par le chemin, qu'elles furent contraintes de faire partie à pied, par un très mauvais temps, les chevaux ne pouvant se ravoir. Nous fûmes bien consolées de nous voir toutes ensemble. Mais quoi ! ce n'était pas encore pour travailler, c'était pour souffrir nos premières misères.

« Nous voilà sept filles sans clôture parmi les séculiers, une malade, point d'avancement dans nos affaires, plus en peine que jamais. Nous présentons nos Lettres à Messieurs de la ville, nous leur montrons que nous sommes d'accord avec Monseigneur l'archevêque, et demandons qu'il leur plaise nous laisser mettre leur réception à exécution.

« Le Lieutenant, qui était pour lors M. Lespagnol, et qui nous a beaucoup assistées, nous dit qu'avant que nous ne pussions rien exécuter, il fallait que nos Lettres fussent homologuées au Parlement. Nous travaillons aussitôt à cela, et, au lieu de nous satisfaire, la Cour nous donne un arrêt, par lequel elle ordonne que nous aurons deux mille livres de rente en biens fonds.

« Nous perdons cette fois espérance. Au moins n'y

[1] Irénée de la Passion, née Bachelier ; Madeleine des Anges Doblain, fille de M. de la Barre-Chartogne, d'une noble famille des environs de Reims.

avait-il guère à dire. Où des filles qui n'ont pas un denier prendront-elles pour acheter du bien de cette quantité-là ? Qui leur voudra vendre ? Qui sera répondant? Le bon Dieu y pensait pour nous.

« Voilà, en effet, que M. Chertemps de Bergère nous offre une maison et du bien pour cinquante-quatre mille livres. Qui sera assez hardie, de nous toutes, pour répondre à cette proposition? Où prendre pour payer? La bourse du Seigneur est bien grande!

« En attendant, nous faisons le marché, les contrats se passent, nous remontrons à Messieurs de la Cour que nous avons satisfait à l'arrêt, et nous le signifions à Messieurs de la ville. Mais ceux-ci, loin de nous écouter, intentent un procès contre nous, et veulent revenir sur leur conclusion, sous prétexte qu'il y avait longtemps qu'elle était donnée, et que, depuis lors, le Conseil avait changé deux ou trois fois. Nous voilà surchargées d'une nouvelle peine [1].

« Nous n'avions point d'argent, ni personne pour solliciter. Nous nous résolûmes de déléguer deux d'entre nous, pour aller à Paris, chez nos sœurs, afin de poursuivre cette affaire. La Révérende Mère Marie de Saint Joseph, notre Supérieure, fut choisie, sur l'avis de Monseigneur de Laon, qui prit la peine de venir en cette ville pour ce sujet. On lui donna

[1] *Petit narré, etc..; Conclusions du Conseil de ville, 1636,* du 3 au 15 mai.

pour l'accompagner sœur Irénée de la Passion. Elles partirent au mois de mai 1636. Nos sœurs de Paris s'employèrent, et leurs amis, comme pour elles-mêmes.

« Nous demeurâmes ici cinq, attendant la miséricorde de Notre Seigneur, la Révérende Mère Angélique de Sainte Marie ayant charge de nous, comme la plus ancienne. Nous étions ennuyées au possible, comme des éléments hors de leur centre, sinon de faire la volonté de Dieu, puisque c'était par le commandement de nos Supérieurs. Quand nous leur montrions nos peines, nous avions pour toute réponse une exhortation à la patience, que nous serions assez tôt établies, pourvu que ce fût assez bien.

« Il semble pourtant que ce Dieu de bonté, nous voyant de pauvres brebis délaissées, prenait un soin particulier de ce petit troupeau. Le vingt-deux mai, fête du Saint Sacrement, nous entra une pensionnaire, ce qui nous aida et consola, dans l'espérance d'en pouvoir attirer d'autres. » Cette première pensionnaire était la petite demoiselle Claude du Roux de Sigy, sœur de la Mère Angélique de Sainte Marie.

« Le sept août 1636, nous ouïmes dire que les Mères Carmélites quittaient la maison de la rue du Barbâtre où elles étaient établies, pour aller habiter celle qu'elles s'étaient fait bâtir [1]. Nous cherchons

[1] Rue du Bourg-de-Vesle, d'après Marlot; mais plus

ensemble les moyens de pouvoir prendre leur place. Nous sommes assez hardies pour en faire parler; on nous la fait cinq mille livres. Nous en écrivons à Paris et à Laon, à Monseigneur et à nos sœurs. Point de réponse de nulle part. Cependant le temps nous presse ; d'autres veulent enchérir sur notre marché pour nous faire déplaisir. Nos affaires de Paris vont fort mal, plus en danger de perdre que de gagner. Dire le désir que nous avions de nous voir en retraite, hors le tracas et la compagnie des séculiers !

« Il ne nous venait point de filles. La rente du bien que nous avions acheté au sieur de Bergère courait toujours. Trois mille livres par an ! Le temps approchait qu'il fallait payer, et nous n'avions pas un denier. Il nous fallait deux cents livres par chacune pour nos pensions. Nous étions en des peines que je laisse à penser. Cependant nous fîmes résolution d'acheter cette maison des Mères Carmélites, située dans la rue du Barbâtre, sur la paroisse de Saint-Etienne ; et nous passâmes un compromis en attendant le contrat.

« Nous y vînmes au gîte la veille de l'Assomption de la Vierge, l'an 1636.

« Ce jour-là, nous commençâmes à dire nos matines au chœur, où les Carmélites avaient laissé les

vraisemblablement sur l'emplacement qu'elles ont quitté en 1858, et qui fit appeler rue des Carmélites la rue qui conduisait à leur couvent.

grilles, et à garder tout notre ordre et nos observances. Nous chantâmes vêpres la première fois nous cinq, et nous pensions être en paradis, de nous voir dans l'exercice de nos fonctions. Nous chantâmes le *Te Deum,* qui s'accordait fort bien avec la joie que nous donnait encore cette grande fête, quand nous pensions que nous étions enfin dans ces grilles tant souhaitées.

« Nous pensions tous nos travaux passés; nous n'étions pourtant pas encore au bout. Le bon Dieu nous donna encore cela pour nous aider à souffrir le reste.

« Je ne saurais m'empêcher de dire ici l'équipage avec lequel nous vînmes en ménage, qui fera connaître la providence de Dieu envers ceux qui cherchent sa gloire.

« Notre principal soin était d'accommoder l'autel, afin d'avoir la sainte messe. Nous y travaillâmes toute la nuit. Pour l'autel, nous dépendîmes une porte que nous mîmes sur deux vieux tonneaux, que nous envoyâmes emprunter. Nous mîmes la pierre bénite dessus. Le voilà dressé. Tout le reste de l'ornementation était de papier, même les piliers, hormis le parement, qui était un morceau de lassis qu'on nous avait prêté. Un petit pavillon de futaine, et de la paille dessous pour le faire tenir. Nous n'avions point de tabernacle, et c'était notre croix de nous voir privées du Saint Sacrement. Nous étions pour-

tant heureuses de nous voir en notre petit coin.

« Les meubles de la maison étaient à proportion. Nous avions chacune une paillasse et une couverture pour notre lit. Il n'y avait que deux matelas, deux travers et deux bois de lit que nous donnions aux plus incommodées ; les autres couchaient par terre sur leur paillasse. Mais le plus souvent, les matelas étaient de reste, chacune voulant coucher à la sainte pauvreté. Peu à peu nous eûmes des chalits ; mais nous avions bien été un an et demi à coucher sur la paille, et je pense que la joie que nous avions dans notre indigence était plus grande que celle que les mondains reçoivent de leur abondance.

« On eût dit que le bon Dieu lui-même nous mettait en ménage ; car nous n'avions pour tout qu'un pot de terre, qui servait à tirer de l'eau et à boire, faute de coupe, et chacune une chaise de paille. Voilà tout notre vaillant.

« Aussitôt chacun nous vint offrir quelque chose. Madame Frizon nous prêta une table, une armoire, une demi-douzaine d'escabeaux et une cuillère à pot ; une autre, des plats ; Madame Roland nous donna un petit chaudron et du sel pour notre provision ; Madame Tourry, une casse de cuivre ; Mademoiselle de Tours-sur-Marne, une nappe et une douzaine de serviettes ; Madame Le Cler, une paire de petits chandeliers d'ébène, à mettre sur l'autel ; Madame de La Fontaine, une douzaine de serviettes pour y ser-

vir ; Madame de Courtagnon, deux setiers de farine pour nous faire du pain, et du bois qu'elle nous envoya ; Mademoiselle de Bergère, une demi-douzaine de pains pour notre commencement. Une autre nous donna un petit tonneau de vin. Nous nous trouvâmes en peu de temps accommodées à la sainte pauvreté.

« Nous avions la pension de cette petite fille, notre première pensionnaire, qui nous servait pour avoir de quoi vivre. Nous étions bien contentes. Mais il nous arriva une grande peine cette année. Les vendanges furent grandes, et l'on avait tant de vin qu'on ne savait où le mettre. Ce qui était occasion d'abondance aux autres, nous fut un sujet de pauvreté. Ceux qui nous avaient prêté les tonneaux sur lesquels était dressé notre autel, les voulurent ravoir. Nous voilà donc sans autel jusqu'à ce qu'une bonne personne nous donna deux tréteaux de bois sur lesquels nous le redressâmes.

« Nous écrivons à Laon et à Paris ce que nous avions fait pour notre logement en cette maison. Chacun l'approuve, hormis Messieurs de cette ville, qui se fâchèrent fort et ferme, et ne nous laissèrent guère en repos.

« Toutes les semaines une fois, ils venaient faire la visite chez nous, avec défense de recevoir des filles ni de faire nos fonctions, voulant nous faire sortir de force, et menaçant d'ôter nos grilles.

« C'est ici que nos cœurs étaient vivement touchés

dans la presse et les violences où nous nous voyions réduites si souvent réitérées. Entre autres, la veille de saint Augustin, que nous nous préparions à la rénovation de nos vœux, nous fûmes affligées jusques au cœur d'une semblable secousse.

« Nous demandâmes à M. Dozet, grand vicaire, qu'il nous donnât le Saint Sacrement. Il nous semblait que lorsque nous l'aurions, pour lui pouvoir conter nos peines, nous serions trop fortes. Il nous refuse et éconduit nos demandes.

« Cependant nous priâmes nos sœurs de Laon de nous donner un petit ciboire, qu'elles nous envoyèrent: et les dames de Saint-Etienne nous donnèrent une armoire qui pouvait servir de tabernacle. Nous l'accommodâmes à notre autel. Le jour de saint Augustin, M. le grand vicaire vint célébrer la messe et recevoir nos vœux. Il nous fit un très dévot sermon. Il fut inspiré de nous octroyer nos requêtes, nous laissa le Saint Sacrement exposé, et vint le soir le resserrer dans notre petit tabernacle. Nous demandâmes toute la journée à adorer Celui que nous avions tant désiré, et il nous semblait que nous n'avions plus rien à souhaiter. Aussi avons-nous remarqué que, depuis que Dieu nous eut fait cette faveur, nos affaires s'acheminèrent, et qu'auparavant on travaillait en vain.

« Ce même jour, nous chantâmes vêpres ; et, à l'issue, eut lieu un sermon par le Révérend Père Jean

Chrysostome, capucin, à porte close pourtant, où assistèrent quantité de religieuses réfugiées en cette ville, qui nous vinrent congratuler. Madame de la Fontaine et Madame Le Cler nous donnèrent à dîner, et dînèrent avec nous ce jour-là par réjouissance. »

Cependant le Conseil de ville surveillait cette nouvelle installation d'un œil inquiet, sentant que si le procès traînait en longueur, il se trouverait bientôt en face d'un fait accompli. Aussi avait-il envoyé à Paris deux de ses membres, les conseillers Noiron et Ravigneau, pour hâter l'affaire, et il en avait chargé deux autres, les sieurs Josseteau et Audry, d'aller demander aux religieuses à quel titre elles étaient entrées dans la maison abandonnée par les Carmélites, de faire enlever par autorité tous les signes qui indiqueraient un couvent, et enfin de leur intimer l'ordre de rentrer dans la maison du sieur de Bergère [1].

Les choses en étaient là, lorsque la reine Anne d'Autriche vint à Reims, se rendant en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse. Comme elle demeura plusieurs jours à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, les religieuses de la Congrégation sollicitèrent son appui par l'entremise de Madame de Courtagnon, et l'auguste visiteuse, touchée de leur démarche, prit la peine de

[1] *Conclusions du Conseil de ville*, des 18 mai, 17 et 26 août 1636.

les recommander elle-même avec grande affection au Conseil de ville.

M. de Bouthillier, surintendant des finances, était logé dans une maison voisine de la leur. Elles allèrent se jeter à ses pieds, ce dont il fut si ému qu'il leur promit d'employer en leur faveur tout son crédit. Madame de Courtagnon prit leur cause tellement à cœur, qu'elle parvint à leur gagner les bonnes grâces de M. Lespagnol, procureur du roi et lieutenant des habitants de la ville, dont l'influence était si considérable, qu'il tenait en ses mains tout le nœud de l'affaire.

Sur les instances de la reine, Louis XIII envoya au Conseil de ville une nouvelle Lettre de cachet, conçue dans les termes les plus pressants :

« *A nos chers et bien amez, les Lieutenant, gens du Conseil, échevins et habitants de notre ville de Reims.*

De par le Roi,

« Chers et bien amez, nous trouvons fort mauvais qu'après les Lettres patentes que nous avons accordées aux Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Laon, pour leur établissement en notre ville de Reims, et après même le consentement que vous leur aviez donné à cet effet, vous vous opposiez à l'exécution de notre volonté, et leur fassiez un procès pour empêcher la jouissance d'une grâce qui vous est avantageuse, qui est si favorable en soi, et que nous auto-

risons de notre aveu, sous prétexte que ledit consentement n'a pas été résolu dans une assemblée où telles choses ont accoutumé de se délibérer. En quoi vous n'avez aucun fondement ni apparence de raison, puisque la moindre solennité y suffisait ; de sorte que la présente est pour vous ordonner, comme nous faisons très expressément, sous peine de désobéissance, que vous ayez à recevoir lesdites religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Laon en notre dite ville de Reims, et que vous les laissiez jouir pleinement et paisiblement de l'effet de nos dites Lettres patentes, vous départant de toutes poursuites contraires à notre intention en ce sujet.

Donné à Paris, le XXVIIIe jour d'août 1636. Signé Louis. Et plus bas, Bouthillier [1]. »

Malgré le ton comminatoire de cette Lettre, le Conseil se décida à tenter de nouvelles remontrances, et délégua encore à Paris deux de ses membres [2].

Mais avant la fin de l'année, les religieuses obtinrent un arrêt de défense, qui obligea le Conseil à les laisser en repos jusqu'au jour où l'instance serait jugée. Elles profitèrent de ce calme pour recevoir des pensionnaires, et, en peu de temps, il en vint jusqu'à douze.

Malgré leur pauvreté, elles parvenaient à faire face

[1] *Conclusions du Conseil de ville*, 4 septembre 1636.
[2] Ibidem, 8 et 15 septembre et 9 novembre 1636.

aux plus urgents besoins. Aussi rendaient-elles de continuelles actions de grâces à la Providence, dont la bonté à leur égard éclatait à tout instant.

« Nous avions une malade, raconte la Mère de Sigy, et presque plus d'argent. Nous ne savions comment la traiter. Un jour entre autres, il n'y avait plus qu'un demi-quart d'écu céans. Les œufs étaient fort chers et rares, et il nous en fallait nécessairement. Comme nous étions en peine pour en avoir, voici qu'une bonne femme frappe, et dit qu'elle avait été inspirée de nous en apporter, et elle nous en donna. Nous ne l'avions jamais vue et ne la connaissions point du tout. Plusieurs autres fois, n'ayant point de cierges pour servir à l'autel, ni moyen d'en acheter, on nous en apportait quand nous n'y pensions pas. Lorsque Messieurs de la ville nous faisaient quelque menace, notre recours était au Saint Sacrement. Nous disions à Notre Seigneur que, puisqu'il n'était là que pour nous, s'il souffrait qu'on nous en chassât, il faudrait qu'il en sortît aussi. Nous étions ainsi toutes rassurées, et ne nous épouvantions plus guère de tout ce qu'on nous faisait.

« Nous attribuons encore au soin paternel que Dieu a eu de nous la charité du Révérend Père Juvénal, gardien des Capucins, qui, non content de nous donner ses religieux pour nous dire la messe tous les jours, nous portait telle compassion, lorsqu'il nous vit entrer en notre petit ménage, dans notre pauvreté,

qu'il nous donna, à cinq que nous étions, chacune une cuillère de bois et une petite tasse de terre ; car nous n'en avions pas du tout ; et fit quêter par la ville une lampe, et tout ce qu'il fallait pour l'accommoder et la polir, et la corde pour la pendre devant le Saint Sacrement. Ce fut encore lui qui nous donna connaissance de M. Arnould, qui vint s'offrir pour nous dire la messe, en décembre 1636, et qui nous continua longtemps ce service par charité, pour l'amour de Dieu, et avec mille fois plus de soin que je ne saurais dire.

« Enfin le vingt-quatre janvier 1637, nous obtînmes arrêt de la Cour contre Messieurs de la ville pour nous établir. Aussitôt que nous en eûmes la nouvelle, nous chantâmes le *Te Deum* et communiâmes en action de grâces, et nous envoyâmes nos pensionnaires à Saint-Remi pour remercier Dieu.

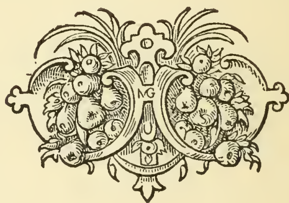
« M. de la Naime, qui était rapporteur de notre procès, et M. Moret, qui en était solliciteur, nous avaient témoigné tant de zèle, d'affection et de désintéressement, qu'ils ne s'étaient pas contentés de nous donner leurs peines, mais qu'ils nous avaient encore épargné beaucoup de frais. Quant à M. l'abbé de Barbeau, frère de l'évêque de Laon, il avait pris tant de soins de notre procès, qu'outre les sollicitations qu'il fit près du procureur général, il voulut assister au jugement, et ne se retira que lorsque la cause fut gagnée.

« Le sept février, Sœur Baptiste de la Vierge retourna à Laon, l'obéissance l'y ayant rappelée.

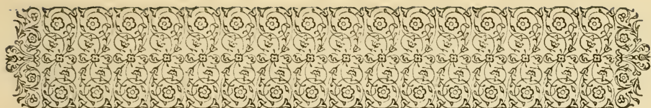
« La Révérende Mère Marie de Saint Joseph, notre supérieure, partit de Paris et repassa par Laon, où elle séjourna quelques jours. Elle arriva à Reims le sept mars, avec la compagne qu'elle avait emmenée et une autre, appelée Sœur Madeleine de la Trinité, professe de Laon, pour nous aider en ce commencement. La joie que nous eûmes de les voir est incroyable, et elles pareillement, de nous trouver en tout autre état qu'elles nous avaient laissées. Nous avions reçu deux novices et douze pensionnaires en trois ou quatre mois. Elles s'éjouissaient de participer à notre pauvreté. Aussi ce fut la première chose de quoi nous leur fîmes fête, et elles l'expérimentèrent à loisir.

« Peu de jours après, nous eûmes permission d'aller visiter les églises et les religions de la ville ; on nous y reçut fort charitablement et avec beaucoup d'affection. Nous communiâmes à Saint-Remi, et vîmes les reliques et celles de Notre-Dame, à notre grande satisfaction. Nous eûmes la joie de voir porter le corps de saint Remi en procession. Dieu permit que cette cérémonie se fit pour les nécessités générales ; mais nous ressentîmes aussi l'effet de son intercession pour les nôtres en particulier. Puis nous revînmes au gîte en notre petite maison ; on nous mit la clôture et nous ne sortîmes plus depuis. Nous ne laissâmes plus

entrer personne chez nous, sinon Madame de Courtagnon, notre protectrice, qui eut permission expresse [1]. »



[1] *Petit narré*, etc., par Mère Angélique de Sainte Marie. — Pierre Cocquault, *Mémoires*, t. V, fol. 309, N° 1637. — *Conclusions du Conseil de ville*. 1636-1637.



CHAPITRE IV

CONDITIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

1637-1638

Conditions imposées à l'Etablissement par la Cour. — Nouvelles difficultés à ce sujet. — Plantation de la Croix du monastère. — Première élection régulière de la supérieure ; Mère Angélique de Sainte Marie de Sigy. — Entrée de Catherine Ravigneau. — Opposition du Conseil de ville. — Traité fait avec la ville. — Arrêt du Parlement en faveur des religieuses (août 1637). — Publication de l'ouverture des classes (octobre 1637). — Défense du Conseil de ville. Retour de Mère de Saint Joseph à Laon. — Fin des difficultés (22 mai 1638). — Conditions de l'Etablissement. — Ouverture des classes gratuites (1er juin 1638).

La maison était fondée, et, grâce aux précautions prises par les religieuses, elle pouvait fonctionner dès la première heure. Le Conseil de ville, sentant que toute opposition de sa part serait désormais stérile, prit le bon parti de laisser faire. Il délégua même plusieurs de ses membres, le Lieutenant, Henri Bachelier, qui avait succédé à Lespagnol, l'écolâtre Robin, Barrois, Souin et Cocquebert, pour traiter à l'amiable avec les religieuses des conditions de la fondation. Le Parlement avait, en effet, en rendant son arrêt, imposé cette réserve, qu'il y aurait entente, entre la

ville et le couvent, sur les conditions du nouvel Etablissement [1].

Pendant que le Conseil dressait un projet de traité, les religieuses poursuivaient leur installation avec activité : « La veille de l'Annonciation, vingt-quatre mars 1637, notre cloche fut pendue, et sonnée la première fois le jour de cette grande fête. Nous renouvelâmes nos vœux. M. Dozet, grand vicaire de Monseigneur l'archevêque, les reçut, et nous fit un très dévot sermon.

« Le dix avril suivant, qui était le jour du Vendredi saint, notre croix fut plantée. Mais c'était avec grande crainte qu'on ne la vînt mettre bas ; d'autant que Messieurs de la ville ne laissaient pas de nous faire toujours quelque niche. Néanmoins on n'en dit mot. Dieu ne voulut pas que cette croix, qui avait été dressée le même jour qu'il planta celle de notre rédemption, fût sans effet et ne subsistât. Ce fut ce qui nous donna la confiance de faire cette action, bien que chacun nous eût assuré qu'on ne la laisserait pas.

« Et je ne saurais taire un miracle qui arriva. Celui qui l'attachait était tourmenté de la fièvre depuis plus d'un an, sans que tous les remèdes dont il avait usé pour guérir lui eussent profité en rien. Il

[1] *Conclusions du Conseil de ville,* 18 janvier, 20 et 22 mars, 27 avril, 6 mai, 8 juillet 1637.

la tremblait lorsqu'il commença à travailler ; or il la perdit le même jour, et ne l'eut plus depuis.

« Le huit juin de la même année, nous fîmes l'élection pour la première fois. Le choix tomba sur la Révérende Mère Angélique de Sainte Marie, qui devint ainsi la première supérieure régulière. »

Deux jours après son installation, elle reçut à la vêture une jeune fille de la ville, nommée Catherine Ravigneau, dont la dot fut d'un grand secours pour la communauté en détresse. Elle était fille d'Adam Ravigneau et de Catherine Calloux, de deux familles pieuses et distinguées de Reims. Ses parents, convaincus de sa vocation à l'état religieux, auraient voulu la voir entrer dans l'une des abbayes royales de Saint-Pierre ou de Sainte-Claire. Mais, pour imiter plus parfaitement la pauvreté et le travail de Jésus-Christ, cette pieuse fille avait préféré une maison inconnue et non dotée à un monastère riche et en renom, et elle était allée frapper, à l'insu de ses parents, à la modeste porte de la Congrégation de Notre-Dame. A peine eut-elle versé sa dot, qu'on l'employa à payer à M. de Bergère une année d'intérêts pour la rente des biens qu'on lui avait achetés.

Cet emploi du capital pour payer les arrérages était un mauvais moyen de fonder la maison ; mais la nécessité ne connaît pas de lois.

Dès le lendemain de cette prise d'habit, Messieurs de la ville, l'ayant appris, firent défense de recevoir

désormais d'autre novice, tant que la maison n'aurait pas arrêté avec eux les conditions de l'Etablissement. L'accord était bien difficile, parce que les conditions qu'ils proposaient étaient si dures qu'elles paraissaient inacceptables. Un premier traité, fait par devant notaires, en contenait un exposé détaillé [1]. Mais ce traité n'eut pas de suite, parce qu'un arrêt du Parlement, du vingt-six août 1637, ordonna la mise à exécution des arrêts du trente-un janvier 1637 et du onze janvier 1635, permettant aux religieuses de prendre un nombre suffisant de filles.

Aux approches de l'hiver, elles résolurent d'ouvrir leurs classes gratuites en faveur des enfants pauvres. Elles présentèrent, à cet effet, une requête à maître Robin, écolâtre de Notre-Dame, qui leur accorda gracieusement la permission demandée [2].

« Nous fîmes donc publier nos classes, pour commencer à instruire la jeunesse suivant notre Institut.

« Aussitôt, Messieurs de la ville firent défense aux parents d'envoyer leurs enfants, à peine de cinquante livres d'amende ; et à nous, ils enjoignirent que nous eussions à traiter des conditions portées par leur conclusion avant que de rien faire. Nous voilà encore arrêtées [3].

[1] Reims, Bibliothèque. *Traité du 9 juin 1637*, imprimé.

[2] Châlons-sur-Marne, *Congrégation de Notre-Dame de Reims, Inventaire de 1670*, fol. 8, v°, 24 octobre 1637.

[3] *Conclusions du Conseil de ville* des 29 octobre, 1er et 5 novembre 1637.

A défaut de classes gratuites, les religieuses instruisaient déjà bon nombre de jeunes pensionnaires appartenant aux familles les plus distinguées.

Quant aux novices, plusieurs se présentaient, demandant l'entrée du couvent ; mais le Conseil de ville ne voulait pas démordre de son opposition, jusqu'à l'entier règlement des conditions de la fondation. Un bourgeois de Reims, Gérard Marlot, lui ayant présenté une requête pour être autorisé à faire prendre le voile à sa fille, se vit éconduit sans pitié [1].

Cependant la fondatrice, Mère Marie de Saint Joseph de Mauny, ayant terminé sa mission, fut rappelée à Laon par son évêque. Elle quitta donc Reims, le trente janvier 1638, emportant l'affection et les regrets de toutes ses sœurs, dont elle n'avait cessé de soutenir le courage par sa virile énergie. Après un séjour de quelques semaines à Laon, l'évêque, qui appréciait son mérite, la mit à la tête d'une nouvelle colonie, et l'envoya fonder le monastère de Bernay, au diocèse de Lisieux, dans la haute Normandie.

D'accord avec le vénérable Père de Mattaincourt, deux illustres dames, Françoise de Moÿ, et sa fille, la marquise de Villers, avaient accepté de faire tous les frais de la fondation. Les débuts furent des plus heureux ; déjà le noviciat commençait à se remplir

[1] *Ibidem*, 3 et 11 janvier, et 4 février 1638.

de postulantes, lorsque la mort des deux fondatrices, qui n'avaient encore pris aucune mesure pour doter l'œuvre, vint tout remettre en question. Heureusement, là comme en tant d'autres lieux, l'énergie des religieuses fit face à toutes les difficultés, et, en 1645, elles purent rentrer à Laon, laissant la maison fondée [1].

Les difficultés pendantes entre les religieuses de Reims et le Conseil de ville finirent par s'arranger à l'amiable, grâce à la généreuse entremise de Madame de Courtagnon. Cette noble dame, dont l'affection pour la communauté ne se démentit jamais, leur trouva un protecteur dans la personne de M. de Bezançon, qui était alors à Reims, où il levait des contributions de guerre au nom du roi. Comme elle avait su se concilier sa bienveillance, il consentit à intervenir en leur faveur près du Conseil de ville. Les conseillers, qui avaient intérêt à le ménager, s'empressèrent de condescendre à sa demande. La veille de la Pentecôte, vingt-deux mai 1638, il se rendit sur les lieux avec les principaux d'entre eux, et, en un instant, tout le monde fut d'accord. Quelques jours plus tard, le neuf juin, le contrat était passé, et, cette fois, il fut définitif.

Il y était stipulé que les religieuses se contenteraient, pour bâtir leur monastère et leur église, de

[1] *Conduite de la Providence*, f. 11, p. 216.

l'espace qu'elles occupaient dans la rue du Barbâtre, sans pouvoir acquérir autre chose que quelques petites maisons et quelques parcelles de jardin contiguës à leur propriété ; qu'elles feraient ouvrir à leurs frais et sur leur propre terrain, une rue destinée à réunir le Barbâtre à la Rue-Neuve ; qu'elles ne pourraient recevoir plus de cinquante religieuses, y compris les novices et les converses; qu'elles auraient toujours au moins dix religieuses de chœur, originaires de la ville, qui y seraient reçues de préférence, chacune pour la somme de trois mille livres ; que le monastère ne pourrait acquérir aucun immeuble dans la ville, ni aux environs, dans un rayon de six lieues ; qu'enfin, moyennant ces conditions, les religieuses pouvaient recevoir les filles qui se présenteraient, vivre en commun selon leurs règles et ouvrir leur pensionnat et leurs écoles gratuites [1].

De toutes ces conditions, la plus onéreuse était celle du percement d'une rue de jonction entre le Barbâtre et la Rue-Neuve. N'ayant pas les ressources nécessaires pour la réalisation immédiate de ce projet, elles obtinrent de la ville un sursis, plusieurs fois renouvelé. Puis vinrent les guerres de la Fronde et de l'Espagne, qui les obligèrent à solliciter de nouveaux délais. Enfin, par un traité passé en 1673,

[1] *Conclusions du Conseil de ville,* 29 avril, 19 et 22 mai 1638.

elles se dégagèrent de cette obligation, moyennant une somme de deux mille deux cents livres, que la ville reversa aux mains du chanoine Roland, et celui-ci fit percer, un peu plus haut, dans ses propriétés, la petite rue des Orphelins [1].

Le premier jour de juin 1638, tous les obstacles étant enfin levés, et toutes les difficultés aplanies, les religieuses ouvrirent aux enfants du peuple leurs classes gratuites. Un Père jésuite leur fit un sermon de circonstance, pour les encourager au début de cette œuvre importante. Aussi tel fut le succès de l'entreprise que, dès les premiers jours, il se présenta quatre cents écolières.

Quatre cents élèves, et seulement six maîtresses ! C'était à déconcerter les plus mâles courages. Mais le zèle qu'elles avaient pour ces petites âmes leur rendait les labeurs de l'instruction doux et légers. La moisson étant abondante, le Père de famille ne manqua pas d'y envoyer des ouvrières. On donna le voile à quelques jeunes filles qui avaient achevé leur année de postulat, et, en peu de temps, le nombre des maîtresses fut suffisant pour les besoins.

[1] Reims, *Archives communales. Inventaire Lemoine;* diverses matières, liasse 14. — Oudart Coquault. *Mémoires,* t. I, p. 99; t. II, p. 378, note de l'éditeur.



CHAPITRE V

LES ÉCOLES DE LA CONGRÉGATION

Premières écoles gratuites à Reims pour les jeunes filles du peuple. — Système du B. Pierre Fourier : éducation, instruction, travaux manuels ; méthode d'enseignement simultané ; choix des maîtresses ; conditions d'admission des écolières. — Gratuité absolue et perpétuelle de l'enseignement. — Respect de la volonté des parents. — Les pensionnaires ; instruction, éducation. — Conclusion pratique.



C'est aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame que revient l'honneur d'avoir ouvert à Reims les premières écoles gratuites pour les jeunes filles du peuple. Service signalé, qui leur assure un titre impérissable à la reconnaissance, à l'estime et au respect de la population rémoise. Car outre le grand bien qu'elles firent ainsi par elles-mêmes, leur exemple eut encore pour effet de susciter une noble émulation, et, quarante ans plus tard, elles voyaient avec joie les pieuses filles du chanoine Roland, les Sœurs du Saint Enfant Jésus, se consacrer à côté d'elles, avec un

égal dévouement, à l'œuvre de l'éducation. « Si la chose vient de Dieu, leur avait dit le B. Pierre Fourier, il nous faut être bien aises qu'il suscite d'autres personnes pour faire ce que vous-mêmes avez choisi, comme la chose la plus nécessaire, et propre à ce siècle [1].

En ouvrant leurs classes, les Filles de Notre-Dame ne marchèrent point au hasard ni à tâtons dans l'œuvre si complexe de l'enseignement. Dès le premier jour, elles appliquèrent à la lettre le système qu'elles avaient reçu de toutes pièces des mains de leur saint Fondateur, et qu'elles avaient vu fonctionner avec succès dans toutes les villes où elles s'étaient établies.

Pour peu qu'on examine attentivement et sans parti pris ce système d'éducation populaire, inauguré il y a près de trois siècles, on est saisi d'admiration en voyant avec quelle intelligence le Bienheureux Pierre Fourier avait compris les besoins du peuple, et avec quelle sagesse pratique il y avait pourvu [2].

Ce grand éducateur n'oublie rien de ce qui est nécessaire à une éducation complète. Par son système, tout est formé dans l'enfant, le corps, l'esprit et le cœur. Aucun intérêt légitime n'y est négligé,

[1] P. Fourier, *Lettre du 3 décembre 1612.*

[2] *Constitutions,* troisième partie de l'*Instruction des Filles externes,* chap. I-XIX.

ni les besoins de la vie présente, ni surtout la fin dernière de l'homme, qui donne seule à la vie son unité et sa valeur.

Il est évident que, dans sa pensée, la partie éducative doit l'emporter sur l'enseignement proprement dit, sans toutefois que l'instruction soit négligée dans ce qu'elle a d'essentiel et de nécessaire; et encore veut-il, dans l'enseignement proprement dit, qu'il y ait, à côté de la culture de l'esprit, une large place pour les exercices pratiques et manuels, afin que les enfants soient capables de gagner leur vie et de rendre service à la société. Il estime la vertu beaucoup plus que la science, et le bien vivre beaucoup plus que le bien dire.

« Le premier point de tout mon dessein, dit-il, est l'instruction des petites filles, qui ont merveilleusement besoin de ce secours, à raison de la corruption du siècle, pour leur faire prendre, avec le lait de la doctrine chrétienne, les habitudes de la piété, qui les rendront l'exemple et le miroir parfait de toutes les vertus; d'autant plus que leur piété pourra profiter à plusieurs personnes, lorsqu'elles seront grandes et mères de famille, et qu'elles devront être au logis pour gouverner la maison, les serviteurs et servantes, et donner à leurs enfants des instructions et exemples du bien et de la vertu [1]. »

[1] *Vie de la Mère Alix le Clerc; Sommaire du Dessein,* etc.

Aussi bien, avec quelle sollicitude, quelle prévoyance, quelle délicatesse il veut que l'on traite ces jeunes plantes ! On croirait entendre les recommandations de la plus tendre des mères. Remplir leurs cœurs de l'amour de Dieu et de la reconnaissance pour ses bienfaits ; les accoutumer à recourir à sa providence dans tous leurs besoins ; leur inspirer l'horreur du mal, l'amour du bien et le respect d'elles-mêmes ; leur inculquer un tendre amour pour leurs parents, une respectueuse affection pour leurs maîtresses, une constante charité pour le prochain, un généreux esprit de sacrifice dans les difficultés de la vie ; les former à toutes les vertus sociales et domestiques, les attacher à la position où Dieu les a fait naître, orner leurs âmes de toutes les qualités propres à les rendre aimables et utiles, en faire, en un mot, de bonnes filles, et plus tard de bonnes mères de famille, telle est l'ambition du saint Instituteur, tel est le but qu'il poursuit dans de longues et pressantes exhortations [1].

Avant toutes choses, il veut que ses religieuses apprennent à leurs jeunes écolières la plus nécessaire de toutes les sciences, celle de la Prière. Car savoir prier est la suprême sagesse et le principe de tout bien. Prier, en effet, c'est se mettre à sa place vis-à-vis de Dieu, c'est reconnaître sa propre

[1] *Constitutions*, p. III, chap. XVII.

dépendance en regard de la souveraine Majesté, et confesser que c'est du Créateur que tout bien découle sur la créature. « Aussi les maîtresses s'étudieront, en chaque classe, à faire apprendre les prières par cœur ; » et non seulement elles les feront réciter, mais elles veilleront à ce que les écolières, en les disant, « soient modestes et bien composées en leur extérieur, et que, pour l'intérieur, elles s'imaginent qu'elles sont en la présence de Notre Seigneur, qui les regarde et les écoute toutes. » Elles leur apprendront aussi à se bien connaître elles-mêmes, par de fréquents examens de conscience [1].

Le catéchisme, qui renferme en abrégé toute la doctrine de Jésus-Christ, s'enseignera dans toutes les classes. Cet enseignement sera confié à une maîtresse spécialement choisie par la supérieure. A l'exposé de la doctrine, qu'elle proportionnera au degré d'intelligence des écolières, elle entremêlera toujours quelque point de pratique, ou quelque histoire bien choisie et bien authentique. A la suite de ses explications, elle interrogera, pour s'assurer qu'elle a été bien comprise. Pendant le carême, elle insistera sur les devoirs de la confession et de la communion, et sur la manière de s'en bien acquitter. A l'approche des principales solennités, elle y disposera leurs jeunes âmes, en leur en exposant d'a-

[1] *Constitutions*, p. III, chap. VII, n° 28.

vance le mystère ou l'histoire, et en leur montrant le moyen d'en profiter. Si le catéchisme se fait dans une église de la ville, elle les y enverra, et, au retour, elle les interrogera sur le sujet de la leçon, et les façonnera à répondre et à discuter en public. De leur côté, elles apprendront le catéchisme par cœur et mot à mot ; mais, pour éviter la fatigue ou le dégoût, elles en étudieront peu à la fois [1].

Parmi les trésors que renferme le catéchisme, les maîtresses choisiront quelques points de dévotion, dont elles orneront l'âme de leurs écolières, comme d'autant de bijoux précieux. Elles leur feront surtout apprécier le bonheur de conserver sans tache la blanche robe de leur baptême, de plaire à Dieu en toutes leurs actions, de mettre en lui toute leur confiance, d'avoir une tendre dévotion envers la Sainte Vierge et de préférer aux biens périssables de la terre les biens durables du ciel. Elles leur apprendront à résister vaillamment aux séductions du monde, à pratiquer, en toute rencontre, l'humilité, l'obéissance, la patience, la douceur et la bonté, et à se conformer en tout à la sainte volonté de Dieu. Enfin, pour façonner leurs jeunes cœurs à la pratique des vertus, surtout à celle des œuvres de miséricorde, elles leur en indiqueront les moyens, leur en inspi-

[1] *Constitutions*, p. III, chap. VIII.

reront l'amour, et les y exerceront doucement suivant les occasions [1].

La modestie et la bienséance étant le plus bel ornement d'une jeune fille et la sauvegarde de sa vertu, les maîtresses y exerceront leurs écolières en toutes rencontres, et elles en auront un traité spécial. Elles les mettront en garde contre l'immodestie, l'incivilité et la hauteur; elles les accoutumeront doucement à la retenue des yeux, à la bienséance des mouvements, et à la décence du maintien en ville, à l'église, à la maison, à l'école et à table. Elles leur feront distinguer les diverses manières de se comporter suivant les circonstances de personnes, de temps et de lieux. Enfin elles leur apprendront à parler et à prononcer la langue du pays d'après l'usage des gens honorables et les plus entendus [2].

Au point de vue de l'instruction proprement dite, les programmes sont modestes et n'affichent aucune allure ambitieuse. Sont-ils moins complets que ceux de nos jours? Il est permis d'en douter. Sont-ils plus sages? Incontestablement.

A côté de la prière, de la science de la religion, de la connaissance et de la pratique des vertus, et de la civilité usuelle toutes les jeunes filles apprennent la lecture,

[1] *Constitutions,* p. III, ch. IX.
[2] *Constitutions,* p. III, chap. X.

l'écriture, l'orthographe et le calcul, sans parler des travaux manuels [1].

Pour la lecture, elles apprennent à lire le français et le latin ; et, en français, elles lisent successivement des livres imprimés et des papiers manuscrits.

Pour l'écriture, elles s'y exercent chaque jour sous les yeux d'une maîtresse, qui les forme patiemment à reproduire des modèles de tout genre.

L'orthographe leur est enseignée par principes. « Les maîtresses choisiront pour types les formes les plus généralement usitées, et éviteront de donner dans des nouveautés. Outre l'étude des règles grammaticales, les élèves s'exerceront fréquemment à l'orthographe, tantôt par des exercices choisis dans de bons auteurs, dictés en classe, épelés ensuite à haute voix, et corrigés sous les yeux des maîtresses, tantôt par des formes de quittances, de récépissés, de contrats, tels qu'ils sont en usage dans les affaires ; d'autres fois, par de petites compositions de leur cru, par exemple, des missives à leurs compagnes, pour les exhorter, les consoler, les féliciter ou les remercier, enfin par la reproduction textuelle de leurs leçons du jour [2].

Quant au calcul, elles l'apprendront toutes sans exception, et, pour leur en faciliter l'étude, elles

[1] *Constitutions,* p. III, chap. v.
[2] *Constitutions,* P. III, chap. XIV.

seront divisées en trois ou quatre catégories, selon la capacité de leur intelligence ou les progrès déjà accomplis [1].

Mais le bon Père se préoccupait surtout d'assurer aux pauvres enfants du peuple les moyens de subvenir à leurs besoins. C'est dans cette vue qu'il imprimait à ses écoles une direction pratique et qu'il y faisait entrer les travaux manuels. « Que les pauvres, dit-il, y soient reçues et traitées aussi bien que les riches, et que cela ne coûte rien à personne ; qu'avec la doctrine et les pieux devoirs d'une bonne chrétienne, chacune y puisse apprendre à travailler en quelques ouvrages manuels honnêtes et propres pour en gagner du pain et servir encore au ménage en diverses manières [2]. » — « Etant quelque jour plus avancées en âge, et devenues maîtresses ou mères de famille, elles enseigneront chez elles les mêmes ouvrages à leurs petites gens, et, par leurs bons exemples, elles instruiront leurs domestiques, leurs garçons et filles, et les exerceront en toutes sortes de bonnes œuvres sortables à leur condition [3]. »

Aussi règle-t-il que, dans toutes les écoles gratuites, la supérieure nommera autant de maîtresses que

[1] *Constitutions*, p. III, chap. XIV.
[2] *Constitutions*, p. III. Préambule.
[3] *Le Primitif et légitime esprit de l'Institut des Filles de la Congrégation de Notre-Dame*, in-18, Pont-à-Mousson, Jean Guilleré, 1650.

besoin sera, pour apprendre aux élèves tous les ouvrages manuels aisés, communs et bienséants, qui conviennent à des filles du peuple, riches ou pauvres ; par exemple à coudre, à faire de la dentelle et du lassis, à le recouvrir, à faire du point coupé et de la nuance ; mais jamais d'ouvrage de luxe. La maîtresse s'approchera souvent des jeunes travailleuses, examinera leur ouvrage, les guidera et les redressera doucement. S'il s'en trouve de moins habiles, elle les groupera de temps à autre autour d'elle, et leur montrera comment elles doivent s'y prendre. S'il en est de très pauvres, qui désirent tirer profit de leur travail, elle leur laissera le plus de temps possible, et choisira d'autres heures plus favorables pour leur donner l'instruction nécessaire [1].

Autant le fond de l'enseignement de Pierre Fourier répondait à tous les besoins, autant sa méthode et ses moyens d'émulation étaient habilement adaptés au but à atteindre.

Sa méthode était entièrement neuve. Plus de deux siècles avant notre âge, il entrevit les procédés appliqués de nos jours, et il eut le mérite de les inaugurer. A l'enseignement individuel, donné successivement par une seule maîtresse à toutes les élèves, il substitua l'enseignement simultané, qui a, sur le premier, l'avantage d'épargner le temps, d'exciter l'ému-

[1] *Constitutions,* p. III, chap. xv.

lation et de développer le goût de l'étude chez les enfants. C'est ce procédé que reprit plus tard le vénérable Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes, et qu'il généralisa en le perfectionnant. Encore un pas en avant, et l'on arrivait à l'enseignement mutuel, dont Pierre Fourier fit déjà d'heureuses applications.

Voici, en effet, le mécanisme de ses écoles. Les élèves seront divisées en trois classes, selon leur degré d'instruction. Chaque classe sera subdivisée en autant de sections que le demandera le nombre des élèves ; à chaque section sera préposée une maîtresse, adjointe à la maîtresse principale, qui, seule, aura autorité sur toute la classe.

Chaque section pourra comprendre plusieurs catégories, formées chacune d'une vingtaine d'enfants et placées sur autant de bancs séparés. Chaque banc portera un numéro d'ordre correspondant au mérite des écolières qui l'occuperont, et les places du banc seront également assignées par ordre de mérite.

Les élèves d'un banc lutteront d'abord entre elles pour se disputer les premières places; puis elles lutteront collectivement contre celles d'un autre banc.

Il y aura dans chaque classe un banc d'honneur et un banc de pénitence. Au banc d'honneur, orné d'une couronne et d'une image de la Vierge Marie, on ne placera que les jeunes filles qui se seront distinguées par quelque trait de vaillance, par des devoirs

sans faute durant une semaine, et par une parfaite exactitude à la classe durant un mois. Elles auront droit à quelques récompenses particulières. Au banc de pénitence, marqué d'une image du Repentir, on placera celles dont la paresse ou la dissipation aurait donné de graves sujets de mécontentement. Mais l'intendante seule aura le pouvoir d'infliger cette punition, et elle le fera rarement et avec discrétion.

Les écolières devront garder en classe un silence modéré de paroles et d'actions. Jamais elles ne seront désœuvrées, et, pour se reposer d'une trop longue application, elles se livreront à quelque travail utile, qui les occupe sans les fatiguer [1].

Déjà l'enseignement mutuel commence à se faire jour. Chaque maîtresse devra, en effet, grouper ses élèves deux à deux, selon leur degré d'instruction ; puis, quand elle voudra donner sa leçon, elle fera venir successivement chaque groupe près de sa chaire ; une des écolières lira à haute voix, et l'autre, l'écoutant attentivement, la reprendra de toutes ses fautes, pour en recevoir à son tour le même service. La maîtresse, pour soutenir leur émulation, imputera à chacune d'elles les fautes que celle-ci aura oublié de relever [2].

Telle était la largeur de vues du Bienheureux

[1] *Constitutions*, p. III, chap. VI.
[2] *Constitutions*, p. III, chap. XI.

Pierre Fourier, qu'en traçant à ses filles ces méthodes si sages et si paternelles, il n'en exclut aucune autre, dont l'expérience viendrait à démontrer l'utilité. Il les invite même à recourir « à tous autres moyens meilleurs qu'il plaira au Saint Esprit, encore à l'avenir, d'inspirer par sa grâce à leur communauté » ; et il leur recommande non seulement de maintenir les écoles en bon état, mais de les améliorer sans cesse.

Le choix des maîtresses lui semblait un point non moins important que le fond de l'enseignement. Aussi avec quelle scrupuleuse délicatesse veut-il qu'elles soient nommées ! « La supérieure, dit-il, avisera de choisir celles qui lui sembleront les plus propres et les mieux disposées à prendre cette charge. Elle n'en prendra point qui soient notablement infirmes, de peur de ruiner leur santé tout à fait, point qui aient quelque difformité de corps qui paraisse à l'extérieur, et qui les puisse faire moins estimer des enfants, point du tout de celles qui se laisseraient emporter parfois, quoique très rarement, à quelque trait d'impatience, d'orgueil, de colère ou de désobéissance, ou qui seraient capables de mal édifier leurs petites élèves. Mais elle en choisira qui soient saines de corps et d'esprit, de bonne complexion, de bon courage, de bonne volonté, remplies d'un grand zèle pour supporter la fatigue de ce saint exercice, et, au surplus, parfaitement humbles,



patientes, et en un mot, bonnes religieuses [1]. »

Les religieuses de chœur seront seules employées à ces fonctions. Jamais elles ne se feront remplacer par les sœurs converses, encore moins par des femmes du monde [2].

Pour les préparer à ces nobles fonctions, avec quelle sollicitude il leur inculque les plus graves leçons de sagesse, de modestie, d'estime de leur emploi, de respect pour les enfants, et de zèle pour leur avancement dans la science et la vertu !

Elles doivent s'estimer heureuses d'être consacrées à une œuvre si excellente ; et, pour s'en acquitter dignement, elles auront soin d'implorer souvent l'assistance de Dieu et de la Vierge Marie. Elles s'étudieront avec un soin jaloux à ne point déchoir de leur perfection en enseignant les autres. Elles s'attacheront à édifier leurs écolières et à leur servir sans cesse de modèles par leur maintien, leurs paroles et leurs actions ; elles éviteront tout mouvement déréglé, toute impatience, toute colère, toute qualification blessante, toute parole de mépris ; elles s'abstiendront de toute familiarité, ne touchant jamais les enfants et ne se laissant jamais toucher par elles ; enfin elles ne leur confieront aucun message et ne leur demanderont aucune nouvelle du dehors.

Elles feront appel à tous les motifs les plus élevés

[1] *Constitutions*, p. III, chap. II.
[2] *Constitutions*, p. III, chap. XIX.

et les plus persuasifs pour les exciter à être diligentes et vertueuses, et ne recourront aux punitions qu'à la dernière extrémité. S'il faut y arriver, elles imposeront, pour la première fois, la récitation de quelque prière ; en cas de récidive, elles placeront les coupables au banc de pénitence ; enfin contre les endurcies et les incorrigibles, ou contre celles qui auraient commis de grandes fautes, elles pourront recourir à la verge, mais jamais sans le consentement de la Mère Supérieure, et encore « on ne s'en servira qu'avec beaucoup de circonspection, fort rarement, et jamais, s'il se peut. »

Dans leurs rapports mutuels, les maîtresses se traiteront toujours, surtout en présence des élèves, avec les plus grands égards, dans la crainte de perdre l'estime des enfants. Deux fois par jour, elles prieront Dieu, afin qu'il maintienne toujours parmi elles la bonne intelligence, l'union des cœurs, la charité, l'humilité et le zèle des âmes. Pour faciliter cette union des cœurs dans la charité, il y aura à la tête des écoles, une *Mère Intendante*, qui en aura, la conduite, et qui veillera sur les maîtresses et sur les écolières sous l'autorité de la Mère Supérieure [1].

Quant à l'âge des écolières, elles pourront être reçues de quatre à dix-huit ans. Elles devront d'ailleurs être propres, bien portantes et de bonnes mœurs.

[1] *Constitutions*, p. III, chap. II et XVI, p. V, chap. V.

Dès qu'une fille se présentera, l'Intendante l'examinera discrètement, pour s'assurer qu'il n'y a en elle aucun empêchement physique ou moral, elle prendra le nom et l'adresse des parents, et, si elle juge bon de l'admettre, elle inscrira dans un registre spécial ses nom et prénoms, ceux de ses parents, avec leur adresse, et le jour de son entrée. S'il ne lui semble pas possible de l'admettre, elle le lui fera comprendre avec prudence et douceur, et lui promettra de la recevoir dès que l'obstacle aura disparu [1].

Les enfants se rendront à l'école deux fois par jour, le matin et l'après-midi. La porte sera ouverte quelque temps après; celles qui se présenteraient trop tard seront rendues à leurs parents. A l'heure de la sortie, elles seront surveillées avec soin.

S'il y a lieu de renvoyer de l'école quelque enfant vicieuse ou incorrigible, l'Intendante le fera avec fermeté, mais elle y apportera tant de discrétion et de charité que les parents n'aient point lieu d'être blessés du renvoi [2].

La volonté des parents sera, du reste, scrupuleusement respectée en tout ce qui touche à l'éducation de leurs enfants. Pour la tenue, la dévotion, la fréquentation des sacrements, et pour les ouvrages manuels qu'elles apprendront, rien ne se fera qu'après avoir consulté les pères et mères.

[1] *Constitutions*, p. III, ch. III, n°s 2 et 4.
[2] *Constitutions*, Préambule, p. III, chap. III et IV.

Comme les filles de Notre-Dame doivent n'avoir en vue que Dieu seul, elles ne chercheront à tirer aucun profit de leur enseignement, et leurs écoles seront entièrement gratuites : « Elles enseigneront, dit leur Fondateur, purement pour l'amour de Dieu. Pour se tenir toujours plus nettes en ce point, elles ne recevront aucun présent, ni de leurs écolières ni de leurs parents, sous quelque prétexte qu'il leur puisse être offert, quand même celle qui le donnerait jurerait qu'elle ne l'apporte pas au respect des écoles. Tous les monastères de l'Ordre seront obligés de maintenir à perpétuité cette instruction des jeunes filles ; et, si quelque cas de force majeure obligeait à l'interrompre, elle serait reprise le plus tôt possible [1]. »

En même temps que l'externat gratuit pour les enfants du peuple, les religieuses de Notre-Dame ouvraient à Reims un internat payant pour les jeunes filles d'une condition plus aisée.

« Elles instruiront aussi, dit leur saint Instituteur, d'autres filles, qui seront pensionnaires et logées dans l'enclos du monastère, en un quartier à part, hors des lieux réguliers. » Elles leur prépareront un logement commode, et leur donneront pour maîtresses, des religieuses en nombre suffisant et douées des qualités requises. Les pensionnaires n'entreront

[1] *Constitutions*, p. III, ch. XIV.

pas dans les lieux réguliers réservés aux religieuses, et n'auront aucune communication avec l'externat. Les religieuses, de leur côté, ne pénètreront point dans le quartier des pensionnaires, sans une permission expresse de la Supérieure, ou à moins qu'elles n'y soient appelées par le devoir de leur charge [1].

Les pensionnaires seront placées sous la conduite d'une *Mère Préfète*, qui les gouvernera, elles et leurs maîtresses, et qui, tous les huit jours au moins, fera son rapport à la Supérieure du monastère. Elle les partagera en trois classes, selon le degré de leur capacité [2].

On leur enseignera tout ce que l'on enseigne aux externes, et en outre, quelques ouvrages manuels plus délicats et plus rares. Elles s'exerceront à des travaux pratiques utiles aux femmes, tels que recoudre et raccommoder leurs vêtements, et autres ouvrages de lingerie indispensables dans une maison.

Mais au-dessus de l'instruction, qui s'adresse à l'esprit, au-dessus des travaux pratiques, qui préparent à la société des femmes utiles, les maîtresses placeront l'œuvre de la formation des cœurs et des caractères. Elles se souviendront qu'ici l'enseignement est insuffisant, ainsi que l'habileté des doigts, et qu'il faut de plus, chez une éducatrice, un cœur ai-

[1] *Constitutions*, p. III. Préambule et chap. XX — XXIV.

[2] Ces trois classes, prévues à l'origine, se sont peu à peu augmentées, et aujourd'hui elles en forment huit.

mant, qui sache saisir les mille nuances de la nature enfantine, et lui faire goûter et accepter la vérité morale et le sentiment du devoir.

Les maîtresses traiteront donc leurs pensionnaires avec une grande douceur et une affection toute maternelle. Elles les surveilleront étroitement, mais à découvert, sans défiance ni moyens détournés. Elles supporteront patiemment leurs défauts et s'appliqueront à gagner leur confiance, afin qu'elles soient disposées à recourir, en toute occasion, à leurs conseils et à leur appui. Toutefois la douceur n'empêchera point de les conduire avec fermeté, ni de les reprendre, ni de les corriger, si elles le méritent. On s'appliquera même à développer dans leurs cœurs, à côté d'une affection sincère, des sentiments de révérence, de respect et de crainte filiale pour leurs maîtresses.

Afin de conserver toute l'autorité dont elles ont besoin, les religieuses éviteront toute liberté et toute familiarité avec leurs élèves, et jamais elles ne leur parleront ni de leur vie passée dans le monde, ni de ce qui regarde l intérieur du couvent.

Elles choisiront, pour leur donner des avertissements, le moment le plus propice, et s'attacheront bien moins à réprimer les écarts du dehors, qu'à former les dispositions du dedans. Elles leur inspireront l'éloignement de tout ce qui est mal, surtout des habitudes vicieuses, telles que le mensonge, la grossièreté du langage et l'esprit de division ; et

leur inculqueront au plus profond du cœur l'estime de tout ce qui est bon et vertueux. Quand elles auront commandé, la Mère Préfète veillera à ce qu'elles soient obéies avec promptitude et ponctualité.

On détournera les jeunes pensionnaires de s'entretenir des bruits de villes, des histoires mondaines, des projets d'alliance capables de dissiper leurs esprits ou de troubler leurs cœurs. On fermera énergiquement la porte aux antipathies, aux haines et aux divisions, et l'on proscrira avec le même zèle ces familiarités excessives, connues sous le nom d'amitiés particulières, qui sont la ruine des bonnes mœurs et le fléau des communautés.

On les dressera, par une pratique assidue, à tous les exercices qui constituent la vie d'une femme chrétienne et pieuse, c'est-à-dire aux prières de chaque jour, à la récitation du rosaire ou de l'office de Notre-Dame, à l'assistance quotidienne à la messe, à la confession du mois, à la communion plus ou moins fréquente selon leur piété, en un mot, aux principales dévotions usitées dans l'Eglise. Les plus ferventes seront encouragées à se grouper en association pieuse en l'honneur de la Sainte Vierge.

On les formera surtout à rendre à leurs pères et mères tous les devoirs que commande la loi naturelle; et l'on développera en elles tous les bons sentiments de respect et d'affection qui sont le soutien et la joie des familles.

Pour les devoirs de politesse, on ne se bornera pas à les leur enseigner, mais on les y formera par une pratique de tous les instants. Chaque fois qu'elles auront commis quelque manquement sur ce point, on les en avertira et on leur fera recommencer la même action. On les accoutumera à se respecter beaucoup les unes les autres, et à vivre entre elles dans des sentiments de paix et d'amitié, sans autre émulation que celle de bien faire.

Elles prendront leurs repas en commun et en silence. Durant ce temps, elles feront à tour de rôle une lecture à haute voix. Leurs récréations auront lieu sous les yeux de deux maîtresses, qui ne se mêleront point aux jeux, afin que rien ne les détourne de leur fonction. Au dortoir, elles auront chacune leur lit, et seront surveillées par deux religieuses, qui auront une cellule disposée à cet effet.

La propreté et la décence, soit sur leur personne, soit dans toutes les choses à leur usage, fera l'objet d'une vigilance maternelle. Enfin, les maîtresses s'attacheront à prévenir tout excès dans le travail, dans les exercices de piété et dans les récréations, capable de nuire à leur santé ou de les incommoder.

Tel est, dans ses lignes principales, le programme d'enseignement et d'éducation inauguré à Reims, en 1638, par les religieuses de Notre-Dame, en faveur des enfants pauvres, et des enfants des classes plus aisées.

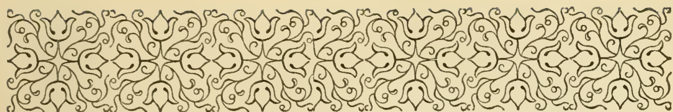
Encouragées par la confiance des familles, qui leur envoient immédiatement plus d'enfants qu'elles n'en peuvent recevoir, ces pieuses filles exercent avec une générosité sans réserve ce saint apostolat de l'instruction, portant vaillamment un fardeau qui, souvent, dépasse leurs forces. Infatigables à la peine, elles rivalisent de zèle et se livrent à l'envi à ce noble labeur, ne croyant jamais en avoir fait assez. Issues pour la plupart de familles aussi distinguées par le sang que par la fortune, elles oublient toutes les délicatesses de leur première éducation pour s'adonner aux menus détails et aux soins rebutants que réclame l'éducation de l'enfance. Elles s'estiment trop heureuses de pouvoir préserver du mal et former à l'amour de Dieu et du prochain, à la piété, aux bonnes mœurs, à la science de l'esprit et aux travaux des mains les jeunes filles qui leur sont confiées. « Je tremble, ô mon Dieu, écrivait plus tard l'une d'elles, quand je pense au compte terrible que vous demanderez un jour de cette première innocence à ceux qui sont chargés de l'éducation des en ants. Si vous m'en commettez quelqu'un, ne permettez pas que je néglige jamais un point d'une telle importance » [1].

Qu'un esprit élevé et indépendant prenne la peine d'établir un parallèle entre les programmes que nous venons d'esquisser, et ceux qu'on impose à l'enfance

[1] *Vie de Mère Victoire Fleuret,* p. v.

de nos jours, et il n'est pas douteux qu'il n'y trouve à la fois intérêt et profit. Qu'il compare, en effet, cette attention à donner à chacun l'instruction que comporte sa condition sociale, cette tendre sollicitude pour la conservation de l'innocence des enfants, ce soin assidu pour leur inculquer l'amour de Dieu et de leurs parents avec la science de la religion et la pratique des vertus, ce zèle à leur enseigner les connaissances qui rendent une jeune personne aimable et utile ; qu'il compare ce système d'éducation vraiment maternelle avec les systèmes actuellement en honneur, systèmes, où tout est pour l'esprit, rien pour le cœur, où l'on se préoccupe de faire des savantes, et non des filles sages et vertueuses, où tous les efforts aboutissent à la simple connaissance de la nature matérielle, où enfin une maîtresse n'oserait, sans se compromettre, parler à ses élèves de Jésus-Christ, leur Sauveur, ni de la Vierge Marie, leur Mère et leur modèle ; qu'il compare, et, s'il est impartial, qu'il dise où est la vérité, où est la sagesse, où est la vraie éducation des enfants, et le vrai bien de la société !





CHAPITRE VI

MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINTE MARIE

(Angélique du ROUX de SIGY)

1637-1653

Premières élections. — Mère Angélique de Sainte Marie. — Acquisitions de propriétés. — Mort de Pierre Fourier. — Guérison de sœur Françoise Daguerre par l'intercession de Mère Alix. — Paiement des dettes. — Construction d'une partie du monastère — L'archevêque Eléonore d'Estampes fait divers règlements intérieurs. — Guerre de la Fronde. — Perte d'un procès. — Détresse du couvent. — Divisions intestines. — Mère Angélique retourne à Laon. — Sa mort.

Les élections aux charges du couvent avaient eu lieu le huit juin 1637, et le choix des sœurs avait appelé au gouvernement la Mère Angélique de Sainte Marie, devenue ainsi la première supérieure régulière. A n'en juger que par l'âge, le choix pouvait paraître téméraire; car Mère Angélique n'avait que vingt-sept ans. Mais en elle une maturité précoce suppléait au nombre des années.

Elle était fille du chevalier Antoine du Roux, seigneur de Sigy, l'Echelle, etc., et de Françoise de

Pied-de-Fer. « C'était, disent les chroniques, une personne de qualité, avantagée de tous les dons de la nature et de la grâce, grande, bien faite, d'un port majestueux, d'un mérite distingué, d'un grand génie, fort spirituelle et intérieure. » Ses parents l'avaient reçue, à sa naissance, comme un don du Ciel, après sept ans de prières, et à la suite d'un vœu à Notre-Dame de Liesse. Lorsqu'ils la virent, jeune encore, s'incliner vers le cloître, ils furent heureux de la consacrer à Dieu, qui la leur avait donnée, et à la Vierge Marie, qui la leur avait obtenue. Elle prit donc l'habit et fit profession chez les dames de la Congrégation de Laon. Envoyée plus tard à Reims, tandis qu'elle travaillait à la fondation de la nouvelle maison, ses parents lui confièrent l'éducation de leur seconde fille, Claude, qui fut la première pensionnaire du couvent, et que nous retrouverons bientôt sous les livrées de la vie religieuse.

La position de la jeune Supérieure était des plus difficiles. Les questions pendantes avec le Conseil de ville, relativement à la fondation, lui étaient un sujet d'inquiétudes quotidiennes ; et il devait s'écouler encore plus d'un an avant qu'elles ne fussent définitivement tranchées. D'autre part, la communauté, par suite de ses acquisitions, était grevée d'une dette de 88,000 livres, et elle ne comptait encore que trois novices ! Malgré cette perspective peu rassurante, Mère Angélique puisa du courage dans sa confiance



Mère ALIX le CLERC,

Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame.

en Dieu, et son attente ne fut pas trompée. « Notre Seigneur, écrivait-elle plus tard, commença dès lors à nous envoyer quantité de novices. Nos plus grandes richesses étaient notre confiance en lui. Jamais il ne nous a manqué dans nos besoins. « Mais il a pris plaisir de nous faire un peu souffrir, pour nous faire voir que le secours ne venait que de lui. »

De son côté, Mère Angélique correspondait fidèlement aux dons divins. Elle instruisait ses filles avec un zèle infatigable, n'ayant aucun égard à son repos personnel. Si ses occupations ne lui permettaient pas de le faire pendant le jour, elle prenait sur ses nuits pour les encourager à la pratique de la vertu, pour les consoler dans leurs peines intérieures, et pour leur apprendre les moyens de résister aux tentations. Elle leur parlait de Dieu avec autant d'onction et de tranquillité que si elle n'eût eu que cette seule occupation. Aux approches des grandes fêtes, elle leur donnait de très dévotes pratiques, pour préparer leurs cœurs à les célébrer saintement.

Dès que les difficultés avec la ville furent aplanies, elle reçut ouvertement quelques novices. Depuis, les postulantes affluèrent, et il y avait presse à qui lui donnerait des filles. L'évêque de Laon, qui se regardait toujours comme son protecteur et son père, encourageait les vocations naissantes et les tournait de son côté. « J'ai donné parole à tous mes amis de la ville de Reims, lui écrivait-il, que leurs filles seraient

reçues pour mille écus. Je vous prie d'entretenir ma parole, et de ne faire aucune difficulté à celles qui se présentent pour entrer, pourvu qu'elles aient les autres conditions requises [1]. »

Elle se montra facile, en effet, sur la question de dot et la maison fut loin d'y perdre. Car l'affluence des novices lui permit d'avancer ses affaires et de payer la plus grande partie de ses dettes.

Le couvent s'étant vu forcé, par ordre du Parlement, de justifier d'une rente considérable en propriétés immobilières, il avait fallu acheter des immeubles, mais sans argent. En 1636, le sieur de Bergère, René Chertemps, lui avait vendu la seigneurie de Vaux. Ce petit domaine, mouvant en plein fief du roi, à cause de la Tour de Fismes, consistait en deux cent vingt arpents de terre, plusieurs maisons, avec justice haute, moyenne et basse, et quelques menus droits seigneuriaux. Le même jour, il lui avait vendu la cense du Bourg de Reims, consistant en cent arpents de terres labourables, sis aux portes de la ville.

Peu de jours après, il lui avait encore cédé une maison de la rue du Barbâtre, et une autre de la Rue-Neuve, destinées à l'agrandissement du monastère. Tous ces immeubles, aux termes du contrat, étaient payés comptant, mais c'était pure fiction. En réalité,

[1] Laon. *Archives départementales,* H. 1694; de 1629 à 1641.

les religieuses constituaient au sieur de Bergère une rente de trois mille livres [1].

A ces charges, si l'on ajoute l'acquisition du couvent des Carmélites, celle de quelques petites maisons contiguës, destinées à le compléter [2], et le paiement des droits de vente à l'abbesse de Saint-Pierre, en raison du ban seigneurial [3], on comprendra que la maison naissante fût obérée, et que l'administration en fût difficile. Mais les religieuses redoublèrent de confiance en la Providence, et leur confiance ne fut pas trompée.

Tout d'abord, l'archevêque de Reims, Henri de Lorraine, leur fit gracieusement remise de tous ses droits seigneuriaux, et leur offrit son appui pour obtenir du roi des lettres d'amortissement [4].

En même temps, elles surent, par une habile démarche, se concilier la faveur de deux personnages puissants, de l'intendant des finances, Des Noyers, et du secrétaire d'Etat, De la Ville-aux-Clercs, qui étaient alors à Reims, et qui consentirent à

[1] Châlons. *Archives départementales.* Liasses relatives à la Congrégation de Notre-Dame de Reims. Inventaire de 1670, fol. 7, 19, 20.

[2] Deux maisons acquises au prix de 3,700 livres, rue du Barbâtre. *Inventaire*, fol. 22.

[3] Le 4 mai 1640, Mme Françoise de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre, signa une quittance de 500 livres pour droit de vente. *Inventaire*, f. 22.

[4] Châlons. *Inventaire de 1670*, fol. 8.

appuyer leur requête près de Sa Majesté. Louis XIII, dont le cœur généreux et chrétien était toujours bienveillant pour les établissements religieux, leur fit délivrer des lettres d'amortissement et d'indemnité pour la terre de Vaux, et leur fit remise de tous ses autres droits [1].

La faveur royale arrivait bien à point ; car un jugement rendu à Châlons par les trésoriers de France avait estimé les droits du roi à la somme de sept mille deux cents livres, exigible dans les six semaines.

Restait à amortir le principal. Il le fut si rapidement qu'on ne put s'empêcher de reconnaître le doigt de Dieu. Dès le 22 juin 1641, M. de Bergère était complètement remboursé. Mère Angélique avait trouvé une grande partie des ressources nécessaires dans les dots des religieuses, dont le nombre allait chaque jour croissant. D'autre part, la population de la ville leur était si favorable, qu'il ne se passait pas de jour qu'on ne leur fît quelque présent. C'est ce qu'elles appelaient, avec une aimable simplicité, la *Rente du bon Dieu.*

Encouragée par ces succès providentiels, Mère Angélique fit l'acquisition de deux nouvelles maisons contiguës au couvent, pour l'une desquelles elle

[1] Lettres patentes, datées de Villeroy, 17 mai 1636. « Cette remise et don, ont été faits par Sa Majesté à charge de faire dire une messe tous les ans, le jour de Saint Louis, et de psalmodier à la fin le psaume *Exaudiat.* »

constitua une rente de deux cent cinquante livres en faveur du Chapitre de Notre-Dame [1].

Grâce à ces agrandissements successifs, le couvent pouvait se développer à l'aise ; il fut donc arrêté en chapitre que l'on se fixerait en cet endroit et qu'on y bâtirait aussitôt que possible.

Le monastère de la Congrégation, ainsi formé de l'ancien couvent des Carmélites et de quelques autres maisons contiguës, occupait, en façade, sur la rue du Barbâtre, l'espace couvert aujourd'hui par les maisons qui portent les numéros 18, 20, 22, 24 et 24 *bis*, presque en face de la rue Gerbert, et s'étendait, en profondeur, jusqu'à la Rue-Neuve, sur laquelle il avait une sortie [2].

Ce fut au milieu des luttes et des difficultés dont nous venons de faire le récit, que les pieuses filles de Notre-Dame apprirent la bienheureuse mort de leur Fondateur, arrivée le neuf décembre 1640.

Forcé de fuir le sol de la Lorraine, dont son patriotisme ne pouvait accepter la conquête, Pierre Fourier s'était réfugié à Gray, et, après des souffrances

[1] La première de ces maisons appartenait au sieur Bouron; la seconde au Chapitre de la Cathédrale. — Pierre Coquault, *Mémoires*, t. V, fol. 356.

[2] Voir la *Vue perspective* que nous en donnons. — Cette vue, prise par derrière, c'est-à-dire de la Rue-Neuve, n'est qu'une restitution, dont nous ne pouvons garantir l'entière exactitude.

inouïes, il s'était endormi du sommeil des justes, laissant après lui la plus haute réputation de sainteté. Ses filles de Reims le pleurèrent comme un tendre père, et rendirent à sa mémoire tous les honneurs dont elle était digne.

Parmi tant de lettres écrites par lui aux diverses maisons de l'Ordre, on n'en trouve aucune adressée à celle de Reims. Quelle peut être la cause de ce silence? Il n'en faut sans doute point chercher d'autre que le peu de temps qui s'écoula depuis la fondation de cette maison jusqu'à sa mort. On en trouverait encore une, bien naturelle, dans les tristes évènements politiques, qui l'avaient réduit à se réfugier sur une terre étrangère, où ses jours ne se comptèrent plus que par ses douleurs.

Peu de mois après la mort du saint Instituteur, Dieu se plut à manifester la sainteté de l'humble Mère Alix, qui avait partagé avec lui les labeurs de la fondation, en accordant, par son intercession, à une jeune religieuse du couvent, un retour à la santé que l'on regarda comme miraculeux.

Cette fille se nommait Françoise Daguerre, en religion, Marguerite-Françoise de Jésus. Elle était originaire de Vieux-les-Asfeld, et fille de messire Charles Daguerre, vicomte de Villette et de Juzancourt. Entrée au noviciat à l'âge de dix-huit ans, elle ne pouvait se rassasier d'austérités et de pénitences, rien ne paraissant difficile à sa ferveur. Mais

ce zèle indiscret ne tarda pas à épuiser ses forces. Elle tomba malade, et les médecins désespérèrent bientôt de sa vie.

Sur ses instances, on lui accorda la faveur de faire profession avant de mourir. A peine eût-elle prononcé ses vœux, qu'elle se sentit excitée à recourir, pour obtenir sa guérison, à l'intercession de la vénérable Mère Alix le Clerc, morte peu de temps auparavant en odeur de sainteté. En voyant l'image de cette sainte Mère, qu'on lui avait présentée, elle fit vœu, si elle recouvrait la santé, de communier tous les ans le jour de sa mort. Au même instant, elle sentit la vie rentrer en elle, et commença à se mieux porter. Sa guérison fut si rapide et si parfaite, qu'en peu de jours elle put suivre la communauté. C'était le vingt-deux janvier 1641. Ce prodige inspira à toutes les religieuses du couvent une tendre dévotion pour Mère Alix, et une grande confiance en son pouvoir [1].

Celle qui avait été l'objet de cette faveur en fut si touchée et si reconnaissante qu'elle entra, à partir de ce jour, dans la voie des parfaits. Elle se signala surtout par son zèle pour l'instruction des enfants du peuple, et y déploya un talent tout particulier. Elle s'avança dans la pratique de l'humilité jusqu'aux dernières limites. Elle se regardait comme la dernière parmi ses compagnes, les considérant toujours,

[1] *Vie de la Mère Alix le Clerc*, p. 394.

disait-elle, « comme parvenues à la cîme des montagnes, tandis qu'elle cheminait encore dans la vallée. » Un jour qu'on voulut lui donner la charge de maîtresse des novices, elle se jeta aux pieds de sa Supérieure, et lui représenta qu'elle était indigne de cette fonction, que la plupart de ses actions étaient répréhensibles, et que, par son incapacité, elle gâterait tout. Elle eut le bonheur de conserver cette première ferveur jusqu'au jour de sa mort.

La Mère Angélique, les dettes de la maison payées, se préoccupa immédiatement de la reconstruire suivant les besoins de la communauté. Le six mai 1642, les ouvriers étaient à l'œuvre pour creuser les fondations. Dès quatre heures du matin, on inaugura le travail par une procession solennelle, dans laquelle on porta l'image de la Sainte Vierge ; et, trois jours après, le gouverneur de la ville, Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, posait la première pierre, en présence des principaux citoyens.

« Sur cette pierre, raconte Mère Angélique, fut mise une Notre-Dame en vélin, avec des cheveux de notre Bienheureux Père Instituteur et d'autres saintes reliques, pour témoignage que toutes nos attentes étaient du ciel, principalement de cette Sacrée Mère, protectrice des pauvres. Car nous n'avions en bourse que dix-huit ou vingt francs pour commencer tout notre bâtiment. Le vingt-huit du même mois, la première pierre de taille fut posée du côté qui regarde

l'église de Notre-Dame, et toutes les professes, au nombre de vingt-huit, y mirent chacune une pelletée de mortier. »

C'était merveille de voir avec quelle ferveur les jeunes religieuses portaient, dès le grand matin, les pierres et le mortier nécessaires aux ouvriers. Ceux-ci travaillèrent avec tant de diligence que le corps de logis fut couvert au bout de six mois, et entièrement achevé en 1644. Ce premier bâtiment avait trente-deux pieds de largeur, sur une longueur de cent soixante-dix-sept, et avait coûté trente-six mille livres.

Pendant qu'on bâtissait, l'archevêque de Reims, Éléonore d'Estampes, allait souvent visiter le monastère et les travaux. Frappé du rare mérite de Mère Angélique, il l'avait prise en très grande considération, et quand revinrent les élections de 1646, il voulut, pour lui faire honneur, présider en personne à sa réélection. Il lui donna, dans la suite, d'autres témoignages de sa bienveillance, en faisant lui-même plusieurs cérémonies de vêture et de profession, même celle d'une sœur converse.

Ce fut en cette occasion qu'il décida que, désormais, les sœurs converses, après leur profession, ne porteraient plus que le voile blanc, selon l'usage des autres maisons de l'Ordre. Sa décision donna lieu à un trait fort édifiant. Deux converses, sœur Elisabeth et sœur Ignace, qui avaient reçu le voile noir à leur

profession, comme les religieuses de chœur, le déposèrent tout spontanément, et demandèrent, avec beaucoup d'humilité, à reprendre le voile blanc; ce qui leur fut accordé, à la grande édification de la communauté.

Pour assurer la régularité et le succès de la maison, ce grand prélat lui donna plusieurs autres règlements intérieurs. Il fit dresser le tableau des jours de classe et des jours de congé; il détermina les suffrages que l'on ferait pour chaque religieuse défunte [1], et accorda quelques faveurs spirituelles et quelques permissions relatives à l'office divin [2].

[1] Au lieu des Vigiles que l'on récitait pour chaque religieuse défunte de l'Ordre, il régla qu'on réciterait trois jours de suite le *Miserere* et le *De profundis* en commun, et trois chapelets en particulier, et qu'une fois l'an, on réciterait en commun les Vigiles doubles pour toutes les Sœurs défuntes de l'Ordre.

[2] Il leur permit de faire tous les mois, le premier jour vacant, l'office de la Mémoire de leur Père Saint Augustin, ses deux Translations, et l'office double de sainte Monique; tous les jeudis vacants, l'office semi-double du Saint Sacrement; tous les samedis vacants, l'office semi-double de la Sainte Vierge (permission accordée par ses grands vicaires, et renouvelée en 1698 par M. Roulland, vicaire général de Maurice Le Tellier); il leur permit encore de continuer à faire l'office de saint Remi le treize janvier, jour de l'octave de l'Epiphanie, pour se conformer à l'usage du diocèse. Quoique cette permission fût contraire aux rubriques du bréviaire romain, elle pouvait se concilier avec les termes de la bulle du pape Paul V, du six octobre 1616, qui dit expressément que les reli-

Lorsque les cellules du nouveau bâtiment furent achevées, la Mère Supérieure les distribua entre toutes ses filles, qui les reçurent comme un présent du ciel, avec grande soumission et grande joie. Ayant jusque-là vécu dans des chambres communes, elles trouvaient un charme indicible dans la jouissance de ces petites retraites, où elles pouvaient enfin goûter les douceurs d'une parfaite solitude. Aussi en firent-elles tout le bon usage que leur permettait la Règle, les regardant, à l'exemple de saint Bernard, comme le vestibule du paradis, et s'appliquant à les bien garder pour en savourer l'agrément et en recueillir tous les avantages. Ce leur fut un nouveau motif de renouveler leur ferveur et leur zèle pour avancer dans la perfection. Les veilles devant le Saint Sacrement, les jeûnes, les travaux, le silence, la discipline et la haire, les mortifications de la table et toutes sortes d'autres pénitences étaient leurs exercices les plus ordinaires. Elles étaient, en un mot, comme affamées et altérées de justice. Aussi le Seigneur ne manqua-t-il pas de les rassasier, et de remplir leurs cœurs d'un contentement inexprimable.

gieuses diront les heures canoniales selon l'usage romain et la coutume du lieu.

Quant à l'exemption, en carême, des vigiles, des graduels et des sept psaumes marqués au bréviaire romain, elle repose sur l'usage de toutes les maisons de l'Ordre, et sur la volonté bien connue du B. Pierre Fourier, qui ne prétendit jamais les y obliger, en raison de l'instruction de la jeunesse.

Tandis qu'elles ne pensaient qu'aux choses du ciel, leur Mère Supérieure s'occupait, avec une rare activité, du temporel de la maison. Confiante dans l'avenir, elle ne tarda pas à jeter les fondations d'un second corps de logis ; mais les évènements trompèrent son attente, et Dieu se plut, pour la purifier davantage et la dégager de toute attache mondaine, à la faire passer par le creuset de l'humiliation et de l'épreuve.

A la suite des acquisitions d'immeubles faites par la Congrégation sur le ban de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, il était survenu entre Mère Angélique et l'abbesse, quelques contestations sur le paiement des droits d'indemnité. Mère Angélique crut devoir saisir la justice. Elle intenta donc un procès à l'abbesse, Françoise-Renée de Lorraine, nièce et petite-nièce des abbesses précédentes, dont la famille occupait dans le pays une situation sans rivale. L'entreprise était au moins téméraire, et le plus mauvais arrangement eût été bien préférable. Mère Angélique perdit son procès, et ce fut le commencement de ses malheurs. Car l'état de gêne qui en résulta pour la maison ne tarda pas à indisposer quelques esprits contre elle.

Puis vint la Fronde, avec tout le cortège de calamités que cette malheureuse guerre civile déchaîna sur la Champagne. Pendant plusieurs années, le pays fut plein de soldats, qui pillaient et rançonnaient les

habitants, à tel point que la famine devint horrible. La population périt ou émigra en masse, et cette riche province, jadis si populeuse, se changea en une vaste solitude. A Reims, le blé n'avait plus de prix. Comme on ne pouvait le faire moudre dehors, à cause des troupes qui environnaient la ville, les religieuses en furent réduites à le moudre elles-mêmes, à force de bras. La communauté, trop nombreuse pour pouvoir subsister avec le peu de rentes qu'elle avait, fut obligée de manger le fonds et de prendre les dots de trois des dernières professes.

A mesure que les ressources s'épuisaient, la situation de la Mère Angélique devenait plus critique ; car chacun sentait que l'avenir de la maison était compromis. Cependant la communauté, témoin de son dévouement, lui restait fort attachée. Elle fut en effet réélue le vingt mai 1650, et, sur quarante-six vocales, elle réunit quarante-trois voix. L'élection se fit en présence de Brûlart de Sillery, abbé de la Valroy, et vicaire général de l'archevêque de Reims. Mère Angélique lui représenta généreusement que cette élection était contraire aux statuts de l'Ordre, qui défendent de continuer une supérieure plus de douze ans de suite. L'abbé de Sillery ne tint aucun compte de son opposition ni de ses raisons, et lui commanda d'accepter. Il eut soin toutefois de lui délivrer un acte de dispense faisant mention expresse qu'elle n'accep-

tait que parce qu'on le lui avait enjoint sous les peines de droit.

Sans doute, les raisons de messire Brûlart de Sillery devaient être sérieuses, et il croyait, en agissant ainsi, servir les intérêts de la communauté. Mais Dieu, dont les jugements ne sont pas comme ceux des hommes, ne parut point ratifier cette façon d'agir. La suite ne tarda pas à prouver qu'il ne bénissait pas cette grave infraction à l'une des règles fondamentales de l'Institut ; comme s'il eût voulu montrer à toutes les religieuses qui devaient dans la suite habiter cette maison, que leur bien et leur bonheur sont attachés à la fidèle observation des Règles.

Cependant la gêne matérielle allait croissant. Les familles des religieuses, mises peu à peu au courant de leurs souffrances, commençaient à se plaindre hautement. Le démon de la discorde profita de cette situation pour tout brouiller, et bientôt, à la place de l'union parfaite qui avait jusque-là régné entre les cœurs, il se forma deux partis, l'un pour la supérieure, l'autre contre elle. Celles qui lui restaient dévouées firent dresser un acte, destiné à l'évêque de Laon, dans lequel la communauté de Reims s'engageait à reconnaître la Mère Angélique pour fille de la maison, et à la conserver jusqu'à sa mort. Mais quand elles le présentèrent à la signature des autres, l'une d'elles le prit et l'emporta, et fit ainsi échouer le projet.

La Mère Angélique reconnut par là que le mé-

contentement grandissait. Les esprits, en effet, étaient fort montés. Les jeunes professes, excitées par leurs familles, trouvaient très dur de se voir réduites à la misère dans une maison ruinée, après y avoir apporté de quoi subsister. Au dehors, chacun se plaignait de la Supérieure, comme si elle eût été cause du peu de ressources du couvent, et l'on semblait ne tenir aucun compte des malheurs du temps, qui avaient pourtant contribué plus qu'elle à cette situation. On menait si grand bruit en ville autour de cette affaire, que le Conseil s'en préoccupa. Le maréchal de L'Hospital, parent de Mère Angélique, en écrivit au Lieutenant des habitants, le priant d'intervenir pour ramener la paix [1].

Si l'élection de Mère Angélique n'eût pas été si fortement appuyée, il est probable qu'on ne lui eût pas laissé achever son triennat. Mais, de ce côté, elle s'était si bien mise à couvert, que les plus pressées durent en attendre la fin.

Quatre jours avant qu'il n'expirât, on fit la visite canonique du monastère, et le procès-verbal qui en fut dressé constate, à sa louange, qu'elle ne laissait presque point de dettes. Le vingt mai 1653, son temps

[1] *Conclusions du Conseil de ville*, 1er janvier 1652. — Oudart Coquault, qui ne manque jamais une occasion d'exhaler sa mauvaise humeur contre les communautés religieuses, relève avec complaisance ce dissentiment, *Mémoires*, t. I, p. 214, ann. 1652, et t. II, p. 379, année 1659.

étant fini, elle remit sa charge, après seize ans d'exercice, entre les mains d'André Clocquet, vicaire capitulaire durant la vacance du Siège.

Mère Angélique de Sigy avait reçu à la profession, pendant son gouvernement, cinquante-trois religieuses de chœur et trois sœurs converses ! Lorsqu'elle était entrée en charge, elle avait trouvé la maison endettée de quatre-vingt-huit mille livres ! Elle pouvait donc être en paix, et se reposer sur la justice de Dieu, à défaut de celle des hommes.

Elle avait trop d'esprit pour ne pas s'apercevoir qu'on ne jugeait plus sa présence nécessaire dans la maison. Aussi n'y demeura-t-elle plus que deux jours. Elle avait eu soin de tout prévoir. Elle était en possession d'une lettre de rappel, signée depuis un mois par les vicaires généraux de Laon ; et M. Clocquet tenait toute prête l'obédience qui lui permettait de sortir du couvent [1]. Elle sortit donc, le vingt-deux mai 1653, de ce monastère qu'elle avait tant aimé, et pour lequel elle avait dépensé sans réserve les plus belles années de sa vie, et elle retourna dans celui de Laon, auquel elle appartenait par sa profession.

Bientôt elle en fut élue supérieure, et fut plusieurs fois confirmée dans cette charge, dont elle remplit

[1] Laon. *Archives du département. Fonds de la Congrégation,* H, 1696 liasse.

parfaitement les devoirs [1]. Elle rétablit le temporel de la maison, et après y avoir passé trente-sept ans, elle y mourut pieusement le vingt-un avril 1690, à l'âge de soixante dix-neuf ans [2].

Le monastère de Reims lui fit un service solennel. C'était bien le moindre témoignage de gratitude qu'il pût donner à la mémoire de cette illustre défunte, au zèle et aux souffrances de laquelle il était redevable de sa propre existence. Elle lui avait laissé, en partant, le récit des évènements qui avaient marqué la fondation, travail précieux et original, où l'on ne sait qu'admirer le plus, de son profond esprit de religion ou de sa spirituelle amabilité [3].

---

[1] Elle était supérieure en 1669 et en 1683, comme il ressort d'un procès-verbal de visite de 1669, et d'une lettre du Général des Minimes, Laurent de Pedraza, de 1683, admettant la communauté de Laon à la participation de toutes les bonnes œuvres de son Ordre.

Laon. *Archives du département. Congrégation de Notre-Dame de Laon.* H. 1694 et 1698.

[2] Sa notice biographique a malheureusement péri. Le greffe de Laon ne possède les actes de décès de la Congrégation qu'à partir de 1738.

[3] *Petit Narré des Choses arrivées en la poursuite de cest Establissement* ; aux Archives de la Congrégation de Reims.



CHAPITRE VII

MÈRE ANTOINETTE DE SAINTE AGNÈS

(Antoinette BOURGONGNE).

1653-1656

Élection de Mère Antoinette Bourgongne. — Les familles des religieuses viennent en aide à la communauté. — Les sœurs conservent le gain de leur travail pour se suffire. — Libéralité de Louis XIV à l'occasion de son sacre. — Procès gagnés contre les sœurs de Laon et contre M. de Bergère. — Fondations. — Entrée de Madeleine Rogier. — Neuf religieuses de cette famille. — Fin de Mère Antoinette Bourgongne. — Religieuses qui se sont le plus distinguées dans l'instruction des enfants.

Après la démission de Mère Angélique de Sainte Marie, le vicaire capitulaire suspendit l'élection jusqu'à nouvel ordre, et nomma la plus ancienne des religieuses pour gouverner provisoirement. Dès qu'elle eut quitté la maison, il fixa l'élection au vingt-cinq mai, et sœur Antoinette de Sainte Agnès, nommée dans le monde Antoinette Bourgongne, fut élue pour la remplacer.

Ame d'une candeur parfaite, sœur Antoinette joignait à un esprit docile, flexible et obéissant, une grande réserve dans la conversation, et tenait pour maxime favorite que mieux vaut écouter que parler.

Née à Reims, de maître Jean Bourgongne, procureur au bailliage de l'archevêché, et de Marie Le Lorain, Antoinette avait été admise au noviciat, dès l'âge de dix-huit ans, le treize janvier 1638, et avait fait présager de suite, par sa parfaite soumission aux observances régulières, tout ce qu'on pouvait attendre d'elle pour le bien de la communauté. Et, en effet, quoiqu'à peine âgée de trente-trois ans au moment de son élection, elle sut répondre à la confiance de ses sœurs.

Elle se trouvait soudain placée à la tête d'une communauté profondément troublée. Parmi les religieuses, un petit nombre ne se pouvait consoler de la perte presque tragique d'une Mère dont elles avaient su apprécier les rares qualités. La plupart étaient désolées de se voir dans un si complet dénûment, sans provisions ni ressources pour l'avenir. Heureusement, leur inquiétude dura peu ; car la Providence leur ménagea un secours inespéré dans la générosité de leurs propres familles, qui leur envoyèrent chacune un setier de froment et une pistole [1].

C'était le secours aux premiers besoins. Mais

[1] Dix livres.

l'avenir n'en était pas moins précaire. Quelques jours après, les pères des religieuses étaient réunis au parloir pour se consulter sur les moyens à prendre. Que faire ? Que devenir ? L'agitation était grande et les sentiments opposés. Les uns étaient d'avis de reprendre leurs filles et de vendre la maison ; les autres préféraient les laisser vivre ensemble en leur venant en aide. Ce dernier parti finit par prévaloir, à la grande joie des religieuses.

Il fut conclu que chaque père servirait à sa fille une pension annuelle de cent livres, payable d'avance, et par moitié. Six d'entre elles appartenant à des familles qui n'étaient point en état de faire cette dépense, le vicaire capitulaire, André Clocquet, se fit leur caution ; et, grâce à la charité de Madame d'Herse, mère de l'évêque de Châlons, qu'il alla trouver exprès à Paris, il put faire face à ses engagements. Il en restait quatre dont les parents, quoique riches, montraient peu de bonne volonté. Il leur permit d'aller elles-mêmes les solliciter, et elles revinrent toutes après avoir obtenu pleine satisfaction.

Cependant ce concours n'était pas suffisant pour l'entretien général de la communauté. Les religieuses durent encore pourvoir à leur propre habillement. Pour leur donner le moyen d'y satisfaire, on leur abandonna, après plusieurs consultations et avis des docteurs, le gain résultant de leur travail personnel. Permission fâcheuse, qui tendait à l'affaiblissement

de l'esprit de pauvreté. « Aussi, disent les chroniques, elle eut des suites qui nous obligent à faire à Dieu la prière du Sage, et à lui demander qu'il ne nous donne ni les richesses, ni la pauvreté, mais seulement le nécessaire pour vivre [1]. »

Au mois de juin 1654, Louis XIV vint à Reims pour y être sacré. Comme nos rois, en pareille circonstance, se plaisaient à faire sentir aux maisons religieuses les effets de leur munificence, le couvent lui fit présenter une requête pour avoir part à ses libéralités. Un des aumôniers de la cour, escorté d'un commissaire, vint apporter quarante écus. Mais la Supérieure exposa si fortement ses besoins à l'aumônier, et la Mère de Taissy, qui l'accompagnait, sut faire une si heureuse impression sur l'esprit du commissaire, qu'on leur fit encore remettre cent écus quelques jours après. Cette somme leur fut d'un grand secours pour payer les frais d'un procès qu'elles avaient sur les bras.

Ce procès s'était engagé au sujet de la terre de la *Tombelle*. La Congrégation de Laon en avait fait don à celle de Reims, à condition que celle-ci lui paierait une rente annuelle de six cents livres, le fonds étant évalué à quatorze mille. Or, on n'en retirait presque rien, et néanmoins il fallait payer l'intérêt ! Les parents des religieuses, inquiets de leur situation, jugèrent à propos de pousser l'affaire. Ils obtinrent

[1] *Proverbes*, chap. xxx, 8.

un arrêt du Parlement, qui déchargeait les religieuses de Reims du paiement de la rente, et condamnait leurs sœurs de Laon à reprendre la *Tombelle* et à leur payer une indemnité de deux mille livres. Elles en furent quittes, toutefois, pour douze cents. Cette nouvelle causa tant de joie à la communauté, qu'elle chanta le *Te Deum* en actions de grâces.

Peu de temps après, elles gagnèrent un procès analogue contre M. de Bergère. Leurs familles, irritées du prix excessif auquel il leur avait vendu diverses propriétés immobilières, au début de la maison, avaient entrepris contre lui des revendications. Elles le firent condamner, par arrêt du Parlement, à rendre à la communauté une somme de quatre mille livres, qui furent aussitôt placées en rente, au denier vingt, sur l'hôtel de ville de Reims. Le solliciteur du procès, le chanoine de Vienne, qui était alors à Paris, pour les affaires du Chapitre, eut la générosité de refuser les honoraires qu'on lui offrait pour toutes les peines qu'il s'était données (1656).

Quoique la maison en fut réduite à la plus extrême pauvreté, une des filles les plus distinguées de la ville, qui y était alors pensionnaire, voulut entrer au noviciat. Elle se nommait Madeleine Rogier, et était fille de Jacques Rogier, marchand bourgeois, et de Marie Maillefer, appartenant tous deux aux familles les plus recommandables.

Née dans une brillante condition, douée de tous les

dons de la nature, des grâces du corps, de la vivacité de l'esprit et des charmes de la vertu, Madeleine allait attirer sur elle tous les regards. Mais depuis longtemps la lumière divine illuminait son âme de ses pures clartés, et lui faisait comprendre les périls cachés sous les attraits mondains. Un charme irrésistible l'attirait vers les biens supérieurs du ciel. Dieu seul était l'objet de ses secrets désirs, et elle n'aspirait qu'à vivre pour lui dans la courte durée de son pèlerinage.

Comme on voit l'héliotrope se tourner sans cesse vers le soleil dont il est l'image et dont il absorbe les bienfaisants rayons, ainsi le cœur de Madeleine, sous l'influence de la grâce qui l'éclairait de sa lumière et l'embrasait de sa chaleur, se retournait sans cesse vers le foyer infini, hors duquel elle ne trouvait ni vie ni contentement.

A peine âgée de onze ans, ses parents l'avaient placée comme pensionnaire à la Congrégation. Dès qu'elle y fut, elle pratiqua des vertus qui sont, chez les personnes ordinaires, le fruit d'une longue expérience. L'année de sa première communion, elle conçut un si vif désir de se consacrer à Jésus-Christ, qu'elle s'en ouvrit à ses parents. Ceux-ci s'y opposèrent avec énergie et la firent sortir du couvent, sous prétexte que la maison étant encore à ses débuts n'avait rien d'assuré. Par respect et par obéissance, Madeleine se résigna à faire l'essai d'un autre monastère ; mais ses larmes continuelles laissaient

assez voir où était son cœur. Quand on lui représentait la pauvreté de la maison : « J'aime mieux, disait-elle, être affligée avec le peuple de Dieu, que de posséder tous les biens de l'Egypte, ou d'être à mon aise dans une riche communauté. » La pauvreté de la Congrégation, qui faisait peur à ses parents, était précisément le charme qui l'y attirait ; tandis qu'elle redoutait, comme un grand danger, l'éclat des abbayes anciennes et opulentes. Aussi fit-elle si bien par sa fermeté et sa constance, que ses parents vaincus lui permirent enfin de suivre l'appel divin (1654).

Entrée au noviciat sous le nom de sœur Marie des Anges, Madeleine y déploya tant de ferveur, qu'elle animait à la vertu ses plus pieuses compagnes. Religieuse, elle se fit surtout remarquer par une charité qui éclatait en toute occasion ; prévenante envers tout le monde, toujours prête à obliger, toujours disposée à excuser, et « partout si gracieuse et si agréable qu'elle semblait vouloir donner son cœur. » A l'égard de ses Supérieures, elle ne s'opposait jamais au moindre de leurs désirs, et savait se gagner leur plus tendre affection. Dans les conférences spirituelles, elle se faisait admirer par son humilité sans feinte autant que par son amour de Dieu.

« Que je suis aise, disait-elle à ses Mères, que la divine bonté ne m'ait point donné comme à vous le talent de bien parler de Dieu ! Vous, du moins, parlez-moi de lui et excitez-moi à l'aimer. »

Dans les classes, elle s'adonnait sans réserve à l'éducation des enfants ; sa tendresse pour ces jeunes âmes excitait l'admiration générale, et, pendant les six ans qu'elle y occupa la charge d'intendante, elle sut se gagner les cœurs de toutes ses élèves. Ennemie de tout ce qui pouvait lui attirer quelque considération, elle ne chercha, durant sa vie, qu'à rester cachée en Dieu avec Jésus-Christ. Elle mourut saintement en 1709, après cinquante-trois ans de profession [1].

Madeleine Rogier fut la première de sa famille qui entra à la Congrégation ; mais, en un demi-siècle, elle fut suivie dans cette sainte voie par huit autres jeunes filles de sa parenté.

L'une de ses sœurs, Madeleine-Angélique, qui vint la rejoindre en 1669, fut moissonnée, comme une tendre fleur, au printemps de sa vie, et laissa tout le couvent embaumé du parfum de ses vertus. Elle avait reçu du ciel des dons exceptionnels d'esprit de pénitence, d'union à Dieu et surtout d'oraison. Quand on s'étonnait de la voir si longtemps plongée dans cet exercice sans le secours d'aucun livre : « Pour entretenir un ami, répondait-elle, il n'est besoin que du cœur, et l'on ne cherche point ailleurs ce qu'on a à lui dire. »

Le sentiment de la présence et de la grandeur infi-

[1] Madeleine Rogier entra au couvent le 22 juillet 1654 ; prit l'habit le 11 juillet 1655, fit profession le 25 juillet 1656, et mourut le 29 octobre 1709, âgée de soixante-dix ans.

nie de Dieu, et celui de son propre néant lui fournissaient une matière inépuisable pour adorer, s'humilier, exposer ses besoins et implorer des grâces. Cette pratique assidue de l'oraison la conduisit rapidement à une haute sainteté. Sa vie n'était qu'une continuelle immolation de la nature. Ses mortifications le cédaient à peine à celles des plus austères anachorètes, son recueillement était absolu, sa conversation toute céleste, et, quand il lui fallait s'entretenir d'autre chose que de Dieu, elle était obligée de se faire violence. Toutes ses affections étaient pour Jésus au Saint Sacrement, vers lequel elle se sentait sans cesse attirée, et pour la très Sainte Vierge, dont elle reçut des faveurs signalées, qu'elle refusa toujours de faire connaître, malgré les instances qu'on lui fit.

Mûre pour le ciel malgré sa jeunesse, elle s'endormit doucement dans le Seigneur, à l'âge de vingt-trois ans. Toutes ses compagnes la pleurèrent en portant envie à son bonheur [1].

Outre Madeleine, son aînée, elle laissait au couvent pour héritière et émule de ses vertus, une sœur cadette, nommée Barbe, en religion Sœur Ange du Saint Sacrement, personne d'un esprit vif et pénétrant, qu'elle cultivait par de solides lectures, et douée d'un talent de parole peu commun. Toute dévouée à l'ins-

[1] Sœur Madeleine-Angélique Rogier, pensionnaire deux ans, entra au couvent le 20 mai 1669 et mourut le 6 avril 1677.

truction de la jeunesse, elle vécut avec édification jusqu'en 1710[1].

La vertu des trois filles de Jacques Rogier fut sans doute le merveilleux aimant qui attira à la Congrégation plusieurs de leurs parentes.

Leur oncle, Philippe Rogier, y avait fait entrer comme pensionnaire sa fille Marie-Madeleine. A peine eût-elle vu de près la vie religieuse qu'elle n'en voulut plus connaître d'autre, et qu'elle goûta par expérience la parole du Prophète : « Qu'il est bon à l'homme de porter dès sa jeunesse le joug du Seigneur[2]. » Elle fit de si vives instances près de ses parents, qu'ils lui permirent de se présenter au noviciat. Elle n'avait pas encore seize ans accomplis.

Marie-Madeleine avait reçu en naissant cet heureux mélange d'humeurs que Saint-Augustin regarde comme un don particulier de Dieu, qui éloigne du vice et prédispose à la vertu. Aussi franchit-elle d'un pas joyeux l'espace qui la séparait de son sacrifice ; et, une fois sur le chemin de la perfection, elle ne regarda plus en arrière.

A un esprit droit, à un jugement solide, à un caractère prudent et ferme, Marie-Madeleine joignait un riche fonds de religion et de piété, une foi vive,

[1] Barbe Rogier, née à Reims en 1656, pensionnaire deux ans, entra au couvent en 1671, et mourut en 1710.

[2] Jérémie. Thren. I, 14.

l'amour de la vie cachée en Dieu, un goût prononcé pour l'oraison, une obligeance à toute épreuve et une parfaite déférence envers ses supérieures. Sa modestie couvrait d'un voile ses rares talents et sa remarquable adresse pour toutes sortes d'ouvrages. Son zèle pour l'instruction des enfants était si ardent, qu'on lui confia pendant longtemps la charge d'intendante des classes, et qu'elle n'y renonça que contrainte par la maladie. Elle eut la joie, au bout de cinquante ans, de faire les noces d'or de sa profession religieuse. Ce fut pour elle le chant du cygne. Presque aussitôt elle fut emportée par la maladie, et elle expira en prononçant les paroles de Jésus mourant : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* [1].

Les années 1680 et 1685 avaient vu entrer dans l'arche deux autres colombes, Jacqueline Rogier, sœur Ange de Saint François, et Pérette Rogier, sœur Madeleine-Angélique, filles toutes deux d'un honorable marchand bourgeois de Reims, Abraham Rogier, et de Pérette Hachette. En 1703, elles étaient rejointes par Jeanne Rogier, fille de Raoul Rogier et de Henriette Dorigny, et, en 1708, par Marie-Anne Rogier, fille de Pierre Rogier, contrôleur à la maréchaussée de Sainte-Ménehould. Comme si ce sol eût

[1] Marie-Madeleine Rogier, née à Reims en 1659, de Philippe Rogier, marchand bourgeois, et de Madeleine Hachette, entra au couvent en 1674, prit l'habit en 1675 et mourut en 1726.

été inépuisable, il fournissait encore à la Congrégation, dans les années suivantes, trois rejetons de la même souche, Jacqueline, Thérèse et Madeleine Hachette, filles de Nicolas Hachette, marchand bourgeois de Reims, et de Marie Rogier.

La maison s'était acquis un si grand renom dans la ville et la contrée, grâce à son esprit de régularité et à son dévouement à l'instruction des enfants du peuple, que les premières familles du pays tenaient à honneur d'y être représentées. Sous la bure uniforme qui couvrait les sœurs se cachaient un très grand nombre de personnes aussi distinguées par la noblesse de leur extraction que par leurs vertus.

La Mère Marie Colbert, cousine germaine du grand ministre de Louis XIV, avait courageusement refusé, malgré l'offre du roi et les instances de sa famille, le titre d'abbesse de Sainte-Claire, et avait préféré celui d'humble fille de la Congrégation de Notre-Dame.

La famille de la Salle, de son côté, avait déjà donné au couvent plusieurs de ses filles, parentes à divers degrés du Vénérable Fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, et imitatrices de ses vertus.

Les Mères de Taissy, de Cauchon, de Conflans, de Crosse, de Bonet, de Lancy, de la Goille, de Roquincourt, de Semeuze, de Vignaux et de la Loge appartenaient aux plus anciennes familles de Champagne.

Parmi le grand commerce de Reims, outre les

familles des Rogier, des Hachette, des de la Salle, des Colbert, celles des Bachelier, des Coquebert, des Bourgongne, des Maillefer, des Dorigny, des Canelle, des Lespagnol, y comptaient plusieurs de leurs membres.

Mais il faut le dire à leur louange, ces saintes âmes, détachées d'un monde trop petit pour leur cœur, s'appliquaient à rendre la communauté opulente devant Dieu par leur humilité et leur obéissance beaucoup plus que par l'illustration de leurs familles.

Dans cette jeune et ardente phalange qui touche au berceau de la maison, la plupart se signalent par leur zèle pour l'instruction. C'est Antoinette Daguerre, sœur Gertrude du Saint Sacrement, fille du vicomte de Villette, entrée au monastère dès le début, et surnommée, pour sa vertu, « l'un des piliers de la communauté. » Elle possède dans sa douceur un charme secret qui attire les enfants et qui lui donne sur leurs cœurs le plus puissant empire.

C'est Jeanne Ferret de Dugny, sœur Pacifique de Sainte-Marie, de très noble famille, qui préside comme intendante aux écoles gratuites, et qui professe en toute rencontre une estime incomparable pour la dignité de son emploi. C'est Jeanne de Reims, sœur Evangéliste de la Nativité, qui concentre sur l'œuvre de l'instruction toutes ses inclinations et toute son activité. C'est Antoinette Vaucher, de Rethel, sœur Antoinette de Saint-Joseph, qui meurt

épuisée à trente et un an, laissant à ses sœurs le fortifiant exemple de son héroïque dévouement, et se survivant dans la reconnaissance des enfants, moins encore par la valeur de son enseignement, que par le doux et suave parfum de ses vertus. C'est Pérette Noblet, sœur Isabelle de Saint François, grande maîtresse de dévotion et de modestie ; Jeanne de Saint Bernard, qui sait inspirer aux enfants ses deux principaux attraits, la crainte et l'amour de Dieu. C'est Agnès Maillefer, Jacqueline Frison, et tant d'autres, qui rivalisent pour le zèle et les méthodes d'éducation et d'enseignement.

Mais entre toutes les maîtresses qui se signalèrent le plus, on ne peut se dispenser de citer deux types vraiment accomplis, Marguerite de Conflans et Barbe Cuissotte.

La première appartenait, par sa naissance, à l'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de la province. Son père, le chevalier Christophe de Conflans, était seigneur de Vezilly et de Bouleuse. De bonne heure, Marguerite avait entendu, dans le silence de l'oraison, au pied du tabernacle, la voix de Dieu parlant à son cœur innocent, et avait recueilli une de ces paroles substantielles, qui décident à jamais de la vie, et qui restent pour toujours la lumière, la force et l'inépuisable trésor de l'âme qui les a entendues. Reçue au couvent sous le nom de sœur Angélique de la Présentation, elle révéla, dès

l'abord, des dispositions éminentes pour l'instruction de la jeunesse, un jugement solide, un cœur tendre et aimant, une gravité modeste et sans affectation. Toutes ces qualités, rehaussées par une grande distinction de manières, due à sa première éducation, lui assurèrent les succès les plus solides et les plus durables [1].

Barbe Cuissotte, en religion sœur Augustine de l'Assomption, était sortie d'une des plus honorables familles de Reims. Elle était fille d'un conseiller du roi au siège royal et nièce de Madame de Colbert de Magneux, la généreuse fondatrice de la maison de Sainte-Marthe pour les jeunes filles pauvres [2].

Cette très noble et très vertueuse dame avait pris plaisir à former sa première enfance, dans l'espoir d'en faire l'une de ses auxiliaires pour la direction de son œuvre de charité. Mais l'attrait que Barbe ressentait pour une vie plus parfaite lui fit tourner ses regards vers la Congrégation de Notre-Dame. Elle avait entendu retentir doucement, au fond de son cœur, la parole qu'entendit saint Jean à Pathmos : « Bienheureux ceux qui sont appelés aux noces de l'Agneau. » Elle voulut répondre à l'appel divin.

Sa fidélité fut un bonheur pour elle et pour la maison ; car elle se livra à l'éducation de l'enfance avec

[1] Elle avait pris l'habit le 21 novembre 1645.
[2] Actuellement le lycée de filles, rue de la Peirière.

tant de zèle, elle y déploya tant de savoir-faire qu'elle sut se concilier le respet et l'affection des jeunes filles confiées à ses soins, et qu'elle leur fit faire de grands progrès dans la science et la vertu. Aussi ses supérieures la laissèrent-elles toute sa vie dans ce saint emploi, et, dix-huit ans durant, elle fut intendante des classes gratuites [1].

Cependant, la Révérende Mère Antoinette Bourgongne, heureuse du dévouement de ses filles, gouvernait le couvent avec sagesse, raffermissant peu à peu le temporel, et édifiant la communauté par sa parfaite exactitude à toutes les observances régulières. Elle reçut de Jeanne Draveny une somme de deux cent cinquante livres, pour une fondation de quatre messes basses aux principales fêtes de la Sainte-Vierge, et d'un salut le jour de la fête de Saint Jean-Baptiste [2].

C'était la seconde fondation en faveur du monastère depuis son établissement. La première avait été faite sous la Mère Angélique, par Philippe Dorigny, qui avait offert cinq cents livres pour fonder un salut après les vêpres des Rameaux [3].

[1] Barbe Cuissotte prit l'habit le 15 août 1638 et mourut en 1695. Sa sœur Jeanne, en religion sœur Alexis de Saint Pierre, fit profession en 1639 et mourut en 1707.

[2] Le 5 août 1655.

[3] Philippe Dorigny et sa femme, Henriette Michon, avaient fait cette fondation en 1647, en exécution des dernières volontés de leur mère Marie Oudinet. Châlons. *Inventaire*, fol. 16.

Son triennat écoulé, la Révérende Mère Antoinette déposa sa charge (1656). La communauté, par reconnaissance, lui confia celle d'assistante. Après l'avoir exercée durant trois ans, elle devint conseillère et procureuse de la maison. Quoique jeune encore, elle était visitée par de continuelles souffrances, et les dix dernières années de sa vie furent un long martyre. Mais elle fit preuve d'une constance invincible et d'une admirable soumission à la sainte volonté de Dieu, à ce point qu'au milieu des plus cuisantes douleurs, elle ne donna jamais aucune marque d'impatience. La souffrance, au contraire, redoublait sa ferveur. Elle tenait son esprit et son cœur toujours unis à Dieu, et faisait, par ses actes sans cesse répétés d'amour et d'acquiescement à la volonté divine, l'édification de toutes les personnes qui allaient la visiter. Elle expira après vingt-sept ans passés en religion, le vingt-sept mars 1667, n'étant âgée que de quarante-sept ans. Elle fut enterrée par le chanoine Deÿ de Seraucourt.





CHAPITRE VIII

MÈRE DE LA PASSION
(Claude de BEZANNE de TAISSY).

1656-1659 ; 1660-1663 ; 1683-1686

MÈRE MARIE DU SAINT SACREMENT
(Louise de CAUCHON du FAŸ).

1659-1660

Mère Marie de la Passion (Claude de Bezanne de Taissy) 1656-1659. — Difficultés de la situation financière. — Les Chanoines Cloquet, Ravigneau et Le Gentil. — Mère Marie du Saint Sacrement (Louise de Cauchon du Faÿ) 1659-1660. — Sa résistance à son élévation, ses vertus, sa mort prématurée. — Réélection de Mère Marie de la Passion (1660-1663). Fondation de la messe conventuelle (1660). — Vente de la terre de Vaux. — Interruption du noviciat. — Sœur Marie-Françoise-Angélique (Marie-Françoise de Bezanne) — Troisième triennat (1683-1686) et mort de la mère de Taissy.



La situation financière de la maison était toujours critique, et les parents, obligés de pourvoir à une partie de la subsistance des religieuses, commençaient à trouver la charge pesante. Si les écoles des enfants du peuple, de plus en plus florissantes, avaient gagné à la Congrégation les cœurs de la population rémoise, loin

d'être de quelque rapport, elles étaient un lourd fardeau. Les pensionnaires ne manquaient pas non plus ; mais leur pension, qui n'était alors que de cent cinquante livres, était trop modique pour offrir au monastère une ressource sérieuse. Il fallait donc une supérieure douée de grandes qualités pour faire face à cette situation et pour l'améliorer.

Les religieuses crurent la trouver dans une jeune sœur de trente-trois ans, nommée en religion Marie de la Passion, et, dans le siècle, Claude de Bezanne de Taissy, et la mirent à leur tête le vingt-cinq mai 1656. C'était un choix des plus heureux. La noblesse de son extraction, jointe à son rare mérite, lui avait déjà valu l'estime de tous ceux qui l'approchaient, et les disposait ainsi en faveur de la maison dont elle acceptait la conduite.

Claude était née près de Reims au village de Taissy. Elle avait eu pour père messire Michel de Bezanne, écuyer, seigneur de Taissy, et pour mère, demoiselle Henriette de Sugny. Ayant perdu son père de bonne heure, elle fut conduite comme pensionnaire à la Congrégation de Reims, et, au bout de très peu de temps, ayant à peine quatorze ans révolus, elle fut reçue, sur ses instances, et du consentement de ses parents, au nombre des postulantes. Un an après, elle revêtait le saint habit pour ne le plus quitter. (1638.)

Dieu l'avait visiblement marquée pour le comman-

dement ; car il lui avait donné une fermeté d'esprit à l'épreuve de toutes les contradictions et de toutes les disgrâces. Ce n'est pas qu'elle fût insensible à la peine ; loin de là. Elle la ressentait fortement ; mais, par une heureuse disposition de caractère, elle n'en était point abattue. La foi aidant la nature, elle marchait dans la voie des souffrances avec autant de fidélité que de courage, toujours unie à Dieu, toujours prompte à recourir à lui comme un enfant à son père.

Elle ne tarda pas à ressentir l'action maternelle de la Providence. Madame d'Herse, que nous avons déjà vue si généreuse envers les sœurs qui ne pouvaient payer de pension, se fit un plaisir de lui offrir, de temps à autre, quelque somme d'argent pour acheter du blé, qui alors était fort cher. Les vêtements des religieuses de chœur et des converses avaient un grand besoin d'être renouvelés ; elle se chargea encore de lui procurer la toile et les étoffes nécessaires [1].

D'autres personnes, dans le même temps, rendaient à la communauté de très bons offices, ou lui venaient en aide de leur bourse. Les frères Ravigneau, l'un chanoine, et l'autre président au siège royal, prenaient soin de ses affaires temporelles avec le plus louable désintéressement. André Clocquet, vicaire

[1] Mme d'Herse mourut en 1662.

capitulaire et supérieur de la maison, et le chanoine Le Gentil, vidame de l'église métropolitaine, allaient jusqu'à prélever sur leurs épargnes pour faire face à tous ses besoins [1].

Grâce à ce précieux concours, la mère de Taissy conduisit doucement sa barque durant trois ans. Son triennat expiré, elle se démit de sa charge.

La communauté, jalouse sans doute d'observer l'esprit de la Règle autant que la lettre, procéda à un nouveau choix, le vingt-six mai 1659, et élut pour lui succéder, sœur Marie du Saint Sacrement, connue dans le monde sous le nom de Louise de Cauchon du Faÿ [1]. Mais elle avait compté sans l'humilité de cette sainte fille.

Quand sœur Marie entendit, au dépouillement du scrutin, toutes les voix se réunir sur son nom, elle fut saisie d'une peine si profonde, qu'elle protesta contre son élection, et fit toutes les instances possibles pour être dispensée d'accepter. Le vicaire capitulaire qui présidait les opérations la déclara légitimement élue, et l'obligea d'accepter en vertu de la sainte obéissance. Sœur Marie courba humblement la tête en signe d'acquiescement ; mais celles qui étaient

[1] Le chanoine Ravigneau mourut le 3 mai 1660, laissant à la Congrégation une somme de 300 livres, sans charge. Son intime ami, André Clocquet, le suivit en novembre 1661.

[2] Elle est aussi appelée, dans l'acte de la prise d'habit, sœur Marie de Saint Laurent.

proche l'entendirent prononcer gravement ces paroles : « Puisque les hommes ne veulent pas me décharger, le bon Dieu saura bien le faire. » Triste pressentiment, dont on ne tarda pas à voir la réalisation.

L'humilité, en effet, était la vertu préférée de cette âme d'élite. Etre connue et estimée de Dieu seul, telle était sa devise. De l'estime et de l'affection des créatures, elle ne faisait aucun cas. Quelqu'un venait-il à lui témoigner peu d'égards, elle acceptait avec empressement cette humiliation, et se plaisait à dire que sans ces occasions de s'humilier, elle désespérerait de son salut.

Sa charité pour le prochain marchait de pair avec son humilité, comme sa compagne naturelle. De grand cœur elle excusait les fautes d'autrui, et ne connaissait point le ressentiment. Telle était la pureté de sa conscience, qu'elle eût préféré la mort à la moindre faute volontaire. Elle avait, dès son entrée en religion, édifié toute la communauté par sa ferveur et par son exactitude aux plus légères observances.

L'éducation distinguée qu'elle avait reçue de son noble père, messire Robert de Cauchon du Faÿ, écuyer, sieur de Sommieuvre, et la délicatesse de sentiments qu'elle tenait de demoiselle Marie Guillemain sa mère, l'avaient merveilleusement préparée à tenir la tête d'une grande maison d'instruction. A voir l'attention et l'estime générale que sa naissance,

sa famille, sa jeunesse, sa dignité et sa vertu concouraient à attirer sur elle, le succès semblait certain d'avance. Mais Dieu en avait autrement décidé. Il semble qu'il ait cédé lui-même aux désirs de cette grande âme, qui voulait n'être rien devant les hommes, et qui, dévorée de la soif du souverain bien, n'aspirait que vers le ciel, où est le seul vrai bonheur dansla perfection et l'immutabilité de l'amour.

Elle fut atteinte d'un asthme suffoquant, qui lui causa d'extrêmes langueurs, et qui, en peu de mois, la conduisit au tombeau. Elle fut enlevée en 1660, si promptement, qu'à peine eut-elle le temps de se confesser. Mais son âme, toujours prête, soupirait depuis longtemps après l'heure où elle briserait les liens qui la retenaient captive, et où elle s'envolerait, innocente colombe, vers les célestes parvis. Elle n'avait que quarante ans, et en avait consacré vingt-trois au service de Dieu dans le cloître.

Ses obsèques eurent un éclat inaccoutumé. Le Chapitre de la cathédrale y fut représenté par un grand nombre de ses membres, et tous les Ordres religieux par leurs Supérieurs. Une foule de prêtres, unis à ses parents en deuil et aux officiers de la maison, tinrent à honneur de lui rendre les derniers devoirs. Le vicaire général, Pierre Dozet, supérieur ecclésiastique du monastère, présidait la cérémonie. Les restes mortels de cette vertueuse Mère furent

déposés dans le grand cloître et recouverts d'une table de marbre avec une épitaphe [1].

Quoique sa mort fût un deuil pour tous les cœurs, elle ne porta cependant aucune atteinte aux progrès de la maison. La mère de Taissy, qui l'avait suppléée durant sa maladie, fut aussitôt réélue par ses sœurs, et reprit d'une main ferme la direction qu'elle n'avait, pour ainsi dire, pas quittée.

Déjà formée par un premier triennat, elle déploya tout de suite et sans hésiter les rares qualités dont elle était douée. Elle s'appliqua à éteindre jusqu'aux derniers souvenirs des agitations causées par la perte du temporel, et à faire régner entre ses filles la plus exquise charité. Elle ne pouvait souffrir qu'on parlât mal du prochain, surtout dans le temps des récréations. Son esprit devenait ingénieux pour inventer des moyens de l'excuser ; et quand elle ne le pouvait faire, elle se renfermait dans le plus profond silence. Elle n'excellait pas moins par sa modestie et son humilité ; et volontiers, à son attitude, on l'eût confondue avec les novices. Mais fallait-il prendre un parti et donner des ordres, elle se transformait à l'instant, et commandait avec fermeté.

Elle sut triompher, par sa force d'esprit et sa cons-

[1] Louise de Cauchon du Fay entra comme postulante le 19 septembre 1637, prit l'habit le 18 août 1638, et mourut le 8 mars 1660.

tance, des difficultés et des contradictions qu'elle rencontra sur son chemin. Sa vertu dominant tous les sentiments de la nature, on eût pu croire qu'elle n'était point touchée de ces traverses ; mais son grand calme était le fruit de cette foi vivante, par laquelle elle voyait en toutes choses la volonté de Dieu, et acceptait les humiliations et les peines comme le châtiment, disait-elle, de son orgueil.

Depuis vingt-cinq ans que le monastère existait, la messe conventuelle n'était point encore fondée, la pauvreté de la maison ne l'ayant pas permis. Elle n'était donc célébrée jusque-là que par charité. Dom Rogier, grand prieur de Saint-Nicaise, qui fut, durant dix-huit ans, confesseur de la communauté, l'avait dite plusieurs années avec un parfait désintéressement. La Révérende Mère de Taissy eut enfin la joie de la voir fondée en 1661. Ce fut un chanoine de Notre-Dame, le docteur Pierre Routier, professeur de droit à l'Université de Reims, qui eut cette générosité. Il s'engagea à verser, à cet effet, une somme de quatre mille livres. En attendant qu'il le fît, il lui servit une rente annuelle de deux cents livres, destinées à fournir l'honoraire du célébrant. Il mit tant de délicatesse dans cette charité, qu'on ne sut son nom qu'après sa mort, arrivée en 1673 [1].

[1] Les chroniques de la maison le nomment M. Petit; mais *l'Inventaire des archives* de Châlons le nomme Pierre Routier.

La petite seigneurie de Vaux que la communauté avait achetée, dès l'origine, au sieur de Bergère, pour répondre aux exigences de la Cour du Parlement, devenait un embarras grandissant avec les années. Elle était presque de nul rapport, parce qu'on n'arrivait plus à se faire payer. Le co-seigneur, qui n'en possédait que le tiers, et qui était sur les lieux, parvenait encore à obtenir sa quote-part ; mais les fermiers, une fois libres de ce côté, escomptaient la longanimité du couvent, et ne payaient pas le reste.

Sur l'avis des parents des religieuses, la Révérende Mère de Taissy se décida à revendre cette terre, et la céda, en 1663, à Jacques Laumosnier, marquis de Varenne. Hélas ! il fallut se résigner à perdre beaucoup. Elle avait coûté quarante-quatre mille livres, avec la cense de Reims, qui en valait cinq ou six, et que l'on gardait ; elle ne fut revendue que quatorze mille cinq cents. Encore le sieur de Varenne, pour se libérer, transféra-t-il à la communauté deux rentes sur un sieur de Morgny, qui était insolvable, ou qui fut de mauvaise foi. De là des difficultés qui condui-

— Par cette fondation les religieuses étaient obligées de chanter la messe aux principales fêtes de l'année, c'est-à-dire aux fêtes de Notre Seigneur et de la très Sainte Vierge, et le jour de saint Joseph ; et un *De Profondis* à la fin de la messe, tous les premiers dimanches du mois ; enfin, d'offrir leurs communions, à ces mêmes jours, pour le soulagement des fidèles trépassés. —

sirent les parties devant les tribunaux, et qui ne furent résolues qu'en 1684.

En examinant de plus près le contrat passé jadis avec le sieur de Bergère, au sujet de cette terre de Vaux, les parents des religieuses avaient trouvé le prix d'achat si exorbitant, qu'ils s'étaient décidés à l'attaquer devant la Cour du Parlement de Paris. Le sieur de Bergère se défendit énergiquement, et il essaya d'établir qu'il n'était pour rien dans la situation critique où se trouvait le monastère. La mort l'empêcha de voir la fin du procès. Mais, en 1661, sa veuve, Marie Goujon, fut condamnée à payer au couvent quatre mille livres de dommages-intérêts. Il était seulement stipulé dans l'arrêt, que cette somme serait mise aux mains d'un bourgeois notable, pour être placée en rentes sur la ville de Reims, et servir à la nourriture des religieuses, sans qu'elles pussent disposer du fonds. Elle fut néanmoins remboursée plus tard [1].

Cependant il pesait sur le couvent une morne inquiétude, et l'avenir semblait très compromis. Après les nombreuses vocations du début, il s'était produit dans le recrutement un arrêt total; et, depuis l'année 1655, à la suite de l'éclat causé par le mauvais état du temporel, il ne se présentait plus une

[1] Châlons. *Archives départementales; Mémoire* du Sieur de Bergère contre les religieuses de la Congrégation.

seule postulante. Il y avait bien eu quelques converses, mais pas de religieuse de chœur. La Révérende Mère de Taissy était pleine de confiance en Dieu, sachant qu'il tient les cœurs dans sa main, et qu'il les tourne comme il lui plaît. Elle exhortait souvent ses filles à lui demander des novices, par l'intercession de sa très sainte Mère. Celles-ci le firent, en effet, avec toute la ferveur dont elles étaient capables, et attendirent avec patience l'heure de Dieu.

D'un autre côté, une déclaration du roi, qui parut vers cette époque, n'était pas faite pour rassurer les communautés. Elle était relative aux dots et pensions des religieuses.

Le monarque se plaignait que certains monastères, peu fondés, eussent exigé des dots, et que d'autres, déjà riches, eussent profité de ce moyen pour accroître leurs richesses, malgré les arrêts des parlements. Il statuait donc que, désormais, il serait interdit aux supérieurs de couvents d'hommes ou de femmes d'exiger quoi que ce fût à l'occasion d'entrées, de prises d'habit et de professions. Il permettait toutefois aux Carmélites, aux Filles de Sainte-Marie (la Congrégation), aux Ursulines et autres qui n'étaient pas fondées, et qui s'étaient établies postérieurement à l'an 1600, de recevoir des pensions viagères pour la subsistance des religieuses, à condition qu'elles ne dépasseraient pas cinq cents livres à Paris et dans les villes de Parlement, et trois cents livres dans les

autres villes. Il permettait en outre de recevoir, pour les meubles ou habits de la religieuse, une somme de douze cents ou de deux mille livres, suivant l'importance des villes. C'était peu ; mais on pouvait encore s'en tirer à force d'économie. Le principal eût été de recevoir des filles, et il ne s'en présentait pas.

Parvenue à la fin de son second triennat, la Révérende Mère de Taissy se hâta de déposer de nouveau sa charge. Heureuse de se confondre avec toutes ses sœurs, et de retrouver sa complète liberté d'esprit, elle ne songea plus qu'à s'appliquer au recueillement et à l'oraison et à se tenir plus complètement unie à Dieu. Son détachement était si grand et si sincère, qu'à peine sortie de fonction, elle ne se mêla pas plus des affaires de la maison que si jamais elle n'en eût été supérieure.

Elle eut, peu de temps après, la joie de voir les portes du couvent s'ouvrir à une nièce qu'elle aimait tendrement, et qui se nommait Marie-Françoise de Bezanne. C'était la fille de messire Philippe de Bezanne, écuyer, seigneur de Taissy, et de dame Marie de Cauchon, qui réunissaient en eux la noblesse et la piété, et qui avaient pris un soin particulier d'élever leur fille dans la crainte de Dieu. Ils ne l'avaient d'abord confiée à la communauté que pour faire son éducation ; mais après quelque temps passé parmi les pensionnaires, la jeune Marie se déclara fortement pour la religion, et demanda avec instance

d'être admise au noviciat. Cette faveur lui fut accordée en 1671.

Postulante, novice et professe, elle se signala toujours par une merveilleuse charité pour le prochain. Elle se plaisait à l'exercer envers les malades, n'épargnant ni temps, ni peine, quand il s'agissait de les soulager, et n'étant jamais plus heureuse que dans l'exercice des œuvres de miséricorde.

Ce fut surtout dans celle de l'instruction des enfants pauvres qu'elle donna un libre essor à son zèle. Elle professait une grande affection pour ce saint emploi. Elle comprenait qu'en matière d'éducation le livre ne peut suffire, et qu'il n'y a pas de résultat possible sans le contact d'une âme vivante avec une autre âme vivante. Elle sentait que, pour former une chrétienne, il faut tout à la fois une intelligence ouverte, qui saisisse toutes les nuances, et un cœur tendre, qui batte sincèrement, afin que l'affection, sentie des deux côtés, ajoute son poids décisif à celui de la vérité. Aussi ses méthodes étaient des meilleures pour faire avancer les enfants qui avaient le moins de dispositions. Tout ce qui était humble étant de son choix, elle s'adjugeait les plus pauvres pour son partage.

On a peine à croire la rigueur de ses austérités. Pendant trente ans, elle coucha sur une claie, afin de réduire son corps en servitude, et elle l'eût fait plus longtemps, si l'obéissance ne l'en eût empêchée. Elle

était si reconnaissante à Dieu de la grâce de la vocation religieuse, qu'elle n'en parlait qu'en termes édifiants, capables d'en inspirer le goût et l'amour. Rien ne l'emportait dans son esprit sur sa chère maison; et, comme elle avait un cœur libéral, elle lui fit tout le bien qui lui fut possible. Ses parents firent passer par ses mains un don de mille livres, destiné particulièrement à entretenir la lampe devant le Saint Sacrement de l'autel.

Cependant sa respectable tante, la Mère de Taissy, fut encore une fois tirée de son repos, et forcée de reprendre la conduite de ses sœurs. Ce fut en 1679. Pour la troisième fois, elle chargea ses épaules de ce fardeau, et malgré son âge avancé, elle le porta trois ans avec sa prudence habituelle.

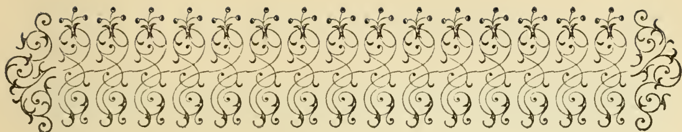
Cette vénérable Mère termina doucement sa vie en 1697, après cinquante-huit ans de profession. Sa pieuse nièce lui survécut longtemps encore et ses restes mortels furent réunis dans la même fosse à ceux de sa tante, afin de ne point séparer, même dans la tombe, celles qui avaient été si unies pendant leur vie [1].

La Mère de Taissy, qui avait paru en tout temps une âme de recueillement, de silence et d'oraison,

[1] Marie-Françoise de Bezanne, Mère Marie-Françoise Angélique, entra au noviciat le 28 août 1671, prit l'habit le 30 août 1672, fit profession en 1673, et mourut en 1724, à l'âge de 75 ans.

donna ce bel exemple jusqu'à son dernier soupir. Elle ne voulait pas que personne lui parlât inutilement, et témoignait que son plus grand bonheur était dans ses colloques avec Dieu. La récollection de son âme en Jésus, son époux, lui semblait un avant-goût du ciel, et comme une participation à la vie bienheureuse. Dans cet état, elle sentait le néant de tout ce qui est terrestre, et s'en détachait comme par degré.

Elle parlait à Dieu, et Dieu lui parlait, et elle comprenait que, sous cette conduite de l'Esprit-Saint, elle en apprenait plus qu'à l'école de tous les sages du monde, et qu'elle avançait plus vite et plus sûrement dans la science du salut que par l'étude des livres, ou par la parole des maîtres humains. Elle aspirait à l'oraison d'union, par laquelle l'âme est comme perdue dans l'immensité divine, l'intelligence inondée de lumières surnaturelles, et le cœur tout embrasé de l'amour de Dieu. Aussi goûtait-elle cette paix indicible que rien ne trouble plus, et qui est une sorte de mort délicieuse entre les bras du Créateur. Son cœur, selon l'expression de saint Thomas, semblait se séparer de lui-même pour tendre vers l'objet aimé avec l'élan passionné d'une âme éperdûment éprise de la beauté de Dieu.



CHAPITRE IX

MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINTE MARIE

(Nicole RAVAULX).

1663-1673

Mère Angélique de Sainte Marie, supérieure de 1663 à 1673. — Reprise du noviciat (1666). — Sœur Elisabeth de l'Incarnation. — La peste à Reims (1668). — Procession publique avec les reliques de saint Remi. — Deux guérisons miraculeuses. — Le cardinal Barberin fait don des reliques de saint Dorothée (1668). — Fondation de la grand'messe de sainte Catherine (1669). — Bénédiction de trois cloches. — Contribution pour la béatification de Pierre Fourier. — Impression des Constitutions (1673). — Ouverture de la rue des Orphelins. — Mort de la Mère Angélique Ravaulx.

Pour remplacer la pieuse Mère de Taissy, après son second triennat, les religieuses avaient porté leurs suffrages sur Nicole Ravaulx, en religion sœur Angélique de Sainte Marie. Ce choix était si heureux et si favorable à la communauté qu'il fut renouvelé trois fois de suite sans interruption, c'est-à dire autant de fois que la Règle le permet.

Nicole Ravaulx était originaire du bourg de Rumi-

gny en Thiérache. Elle était née, en 1625, d'un maître de forge, nommé Elie Ravaulx, et de sa femme Marguerite Martin. Toute jeune, elle s'était sentie de l'attrait pour la vie religieuse, et, dès 1639, à peine âgée de quatorze ans, elle avait obtenu de ses parents la permission de se présenter au noviciat de la Congrégation. Les épreuves ordinaires terminées, elle avait été admise, sans difficulté, à la prise d'habit et à la profession.

Dès qu'elle fut consacrée à Dieu, Nicole apparut à tous les yeux comme un vrai modèle de vertu, et elle édifia la communauté par sa fidélité aux moindres observances régulières. Elle s'acquitta avec zèle de toutes les charges qui lui furent confiées, surtout de l'instruction des jeunes pensionnaires et des externes pauvres. Dans ce difficile emploi, elle sut à la fois se faire craindre et aimer, et produisit tous les fruits que l'on pouvait attendre de son saint Institut.

La solidité de son esprit et la sûreté de son jugement attirèrent bientôt sur elle l'attention de ses sœurs et les déterminèrent à la placer à leur tête en 1663. Elle n'avait que trente-huit ans.

Son élection ouvrait pour le couvent une nouvelle ère de prospérité. Son zèle pour la régularité, sa fermeté à la maintenir, son exemple qui ne se démentait jamais, en faisaient comme une vigilante sentinelle, à l'œil de laquelle rien n'échappait, et dont la voix maintenait tout le monde dans le sentier du

devoir. Elle eut l'avantage d'être solidement appuyée par des supérieurs ecclésiastiques d'un haut mérite, les chanoines Pierre Dozet et Robert Lelarge, tous deux vicaires généraux des archevêques de Reims.

Pierre Dozet, qui occupait alors le poste éminent de chancelier de l'université de cette ville, avait été une première fois supérieur de la maison, au moment de la fondation, de 1637 à 1646, et il l'était redevenu à la mort d'André Clocquet.

Ce vénérable vieillard, qui avait toujours édifié la ville par ses vertus, résilia son canonicat, l'année d'avant sa mort, en faveur de son jeune cousin, Jean-Baptiste de la Salle. « Mon petit cousin, lui dit-il, au jour de son installation, souvenez-vous qu'un chanoine doit être comme un chartreux et passer sa vie dans la solitude et la retraite. » Aussi quelle ne fut pas sa joie en voyant le jeune chanoine mettre si bien à profit ses recommandations ! Qu'elle eût été plus grande encore, s'il eût pu soulever le voile de l'avenir, et entrevoir l'éminente sainteté et les œuvres merveilleuses du Fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes !

Robert Lelarge, qui le remplaça en 1663, était doyen du Chapitre de la cathédrale, et fut successivement vicaire général des archevêques Henri de Savoie et Antoine Barberin. Pendant les onze ans qu'il fut chargé de la maison, il n'épargna rien pour la faire fleurir, et eut la joie de voir le succès répondre à ses efforts.

Ce fut grâce à son zèle qu'on vit se rouvrir le noviciat fermé depuis onze ans. Les religieuses, toujours pleines de confiance, en dépit de la longueur de l'épreuve, ne cessaient d'intéresser la Sainte Vierge à leur cause, et lui promettaient de donner son nom à la première novice qui se présenterait. Or il arriva que le pieux doyen avait une petite nièce, nommée Charlotte Colbert, qui nourrissait dans son cœur le désir de se vouer à Dieu, et qui lui en fit la confidence intime. Il cultiva soigneusement ce germe précieux, mit la jeune fille en rapport avec la communauté, et, sans presser sur sa volonté pour le choix d'une maison, il la disposa si favorablement pour la grande œuvre de l'instruction, qu'elle se tourna d'elle-même vers la Congrégation, et vint en demander l'entrée le vingt-cinq juillet 1665. Dire la joie des religieuses, en voyant se renouer une chaîne depuis si longtemps rompue? Il leur semblait que le ciel avait cessé de leur tenir rigueur, et qu'elles contractaient avec lui une nouvelle alliance. Fidèles à leur promesse, elles donnèrent à la jeune novice le nom béni de sœur Marie-Charlotte.

Quinze jours après, elle était rejointe par Françoise Canelle, de Saint-Fergeux, qui s'arrachait à la tendresse de ses parents pour suivre l'appel du Seigneur. Elles n'étaient âgées, l'une et l'autre, que de quatorze ou quinze ans ; mais elles étaient si remplies de l'Esprit-Saint, et elles se montrèrent, dès le

début, si fidèles à leur vocation, qu'elles attirèrent sur la maison l'abondance des bénédictions du ciel, et qu'avant de quitter le noviciat pour passer à la communauté, elles se virent au nombre de douze.

On leur donna pour maîtresse la Mère de Taissy, qui avait été deux fois supérieure de la maison, et qui était admirée de toutes ses sœurs pour son esprit religieux. Elle cultiva ces jeunes plantes avec un soin tout maternel, pratiquant elle-même les exercices les plus humbles et les plus mortifiants du noviciat, et adoucissant par son exemple les répugnances que ces jeunes filles pouvaient ressentir dans les commencements.

Les dots et les pensions des nouvelles religieuses soulagèrent à ce point la maison que les anciennes crurent pouvoir désormais se passer du secours extraordinaire de leurs parents. Aussi d'un commun accord, elles les remercièrent, en 1669, après en avoir été assistées pendant seize ans [1].

Un dénombrement de l'année précédente accuse la

[1] Nous donnons ici, à titre de renseignement, les conditions matérielles faites à cette époque aux novices et aux professes.

Conditions des novices : «A l'entrée, elle doivent avoir une tasse, une cuillère et une fourchette d'argent ; une douzaine de chemises, six mouchoirs de nuit, six coiffes de nuit doublées, une douzaine de mouchoirs de poche, le tout en linge neuf ; un manteau de serge (de deux étins), une jupe de cinq largeurs, un jupon de même étoffe, de quatre largeurs, doublé de serge d'aumale grise, un jupon de ratine blanche, doublé de serge

présence, dans le monastère, de cinquante-huit personnes, dont cinq converses et quarante-six professes de chœur. Les élèves pensionnaires, en assez petit nombre, étaient instruites par trois sœurs de chœur et servies par une converse. Quant aux externes pauvres, elles étaient confiées à douze religieuses. L'on augmentait encore ce nombre lorsque les enfants dépassaient deux cents. Les sœurs, ainsi employées, ne chantaient pas au chœur les jours d'œuvre et ne pouvaient exercer aucune autre charge dans le monastère [1].

Une converse, qui vécut à cette époque, laissa dans la maison le parfum d'une vertu exceptionnelle. Elle était originaire de Reims, et se nommait Elisabeth de Raveny, et, en religion, sœur Elisabeth de l'Incar-

d'aumale grise, un corps et des manches neuves, un chauffoir et un chandelier.

« A la prise d'habit, elles doivent donner 250 livres, tant pour leurs accommodements que pour les frais de la cérémonie, une aune un quart de fine toile batiste pour le voile, et l'offrande à la dévotion ; elle est fixée à quinze livres.

Conditions des professes : « Elles doivent donner 2,500 livres de fonds, 150 livres de pension viagère, et 250 livres pour leurs accommodements et pour les frais de la cérémonie, et onze livres pour les frais de l'examen.

« Pendant le noviciat, elles donnent 200 livres de pension par an ; et, aux étrennes de chaque année de probation et de noviciat, quatre pains de sucre. »

[1] Châlons. *Archives départementales :* Statistique signée par tous les membres du Conseil de la maison en 1668.

nation. Pendant les vingt-huit ans qu'elle avait passés au couvent, elle avait toujours occupé le laborieux emploi de cuisinière. Mais, trop honorée de travailler au service de Dieu, elle eut la rare sagesse de se tenir à la place que lui avait assignée la Providence, sans porter ses regards plus haut, bien convaincue que ce n'est pas la fonction qui nous sanctifie, mais la manière dont nous nous en acquittons. Heureuse d'avoir échappé aux filets d'un monde pervers, elle redisait souvent avec le prophète : « J'ai préféré la dernière place dans la maison de mon Dieu au séjour le plus agréable sous la tente des pécheurs. »

Elle excellait dans les qualités de son emploi : la vigilance, l'économie et la charité, mais surtout dans la sainte dévotion. Comme elle avait à cœur de joindre la vie de Marie à celle de Marthe, elle se montrait fort exacte à tous les exercices spirituels, et s'appliquait à une union continuelle avec Dieu. Elle se distinguait surtout par son respect pour le Très Saint Sacrement de l'autel, dont elle s'approchait souvent, et d'où elle tirait, disait-elle, toute sa force dans les difficultés. Jusqu'à son dernier soupir, elle conserva sa première ferveur. Aussi, sa douce mémoire resta longtemps dans la communauté, comme un souvenir plein de charme pour tous les cœurs qui l'avaient connue et aimée.

Au mois de juillet 1668, la peste s'abattit de nouveau sur la ville de Reims, et y fit, en peu de jours,

d'effrayants ravages. « Dieu donna à notre communauté, dit la chronique du monastère, des marques d'une singulière protection, la préservant de cette maladie contagieuse, malgré tous les incidents qui pouvaient nous apporter l'air infecté, avant que les classes fussent fermées.

« La peste prit aux personnes qui logeaient dans la petite maison qui tient à la sacristie, et une femme à qui elle coulait, vint dans notre chapelle faire sa prière. On nous amena du suif dans une charrette, sur laquelle avaient été conduits des pestiférés. Cependant, pas une religieuse ne se plaignit d'avoir le moindre mal de tête, et toutes jouissaient d'une santé si parfaite, que les infirmeries furent fermées un temps considérable.

« Nous avons sujet de croire que cette faveur nous fut accordée par l'entremise de la Sainte Vierge, qui nous donna, en toutes rencontres, des marques de la protection spéciale et du soin tout particulier qu'elle prend d'une maison qui lui est entièrement vouée, et dans laquelle on la regarde comme la dame, la mère et la première supérieure. On chantait tous les jours, à sa louange, l'antienne *Stella cœli extirpavit*.

« La Révérende Mère Ravaulx se servait de tous les moyens dont elle pouvait s'aviser pour maintenir la communauté dans une religieuse gaieté, dans un recours continuel à la prière, dans la confiance en Dieu et en la protection de sa sainte Mère, à laquelle

elle avait une dévotion si particulière qu'elle jeûnait tous les samedis en son honneur.

« Cette maladie, qui fut si funeste à tant de personnes, nous procura le bonheur de recevoir dans notre clôture le corps de saint Remy, que l'on porta dans plusieurs églises de la ville pendant cinq jours.

« Le vingt-huit septembre, comme on reportait ce sacré dépôt à son église, Monseigneur l'éminentissime cardinal Barberin, notre archevêque, le fit entrer dans notre monastère.

« Étant averties de la faveur que son Éminence voulait nous faire, nous n'oubliâmes rien de tout ce qui pouvait contribuer à l'ornementation du lieu où l'on voulait le recevoir. On le reçut dans la cour des pensionnaires, que l'on avait richement tapissée, et au milieu de laquelle on avait préparé une table pour reposer la châsse. Toutes les religieuses la baisèrent les unes après les autres, après avoir chanté une hymne en l'honneur de ce grand Saint, et adoré et baisé la vraie croix que son Eminence leur présenta de sa propre main.

« Deux religieuses, continue la chronique, reçurent à ce moment un si prompt soulagement en des maladies habituelles qu'elles avaient, qu'on ne peut pas douter qu'il n'y ait eu quelque chose de miraculeux en leur guérison.

« L'une d'elles, nommée Françoise Ravigneau, ayant été atteinte d'un rhumatisme depuis plusieurs

années, en avait conservé un mal de jambe qui l'empêchait souvent de faire un seul pas. Elle reçut, par l'intercession du Saint, la grâce de marcher facilement et sans le secours d'un bâton.

Voici comment le Père Jean Dorigny raconte la deuxième guérison, dans son *Histoire de la Vie de Saint Remi* : « La Mère de Sigy, religieuse distinguée par sa naissance, sa sagesse et sa vertu, était depuis deux ans affligée d'une paralysie sur la langue, en sorte qu'ayant perdu l'usage de la parole, elle ne pouvait se confesser que par écrit ou qu'en formulant un son de voix confus et peu articulé, où l'on ne pouvait rien comprendre [1].

« Cette vertueuse fille avait depuis longtemps une grande dévotion à saint Remi. Ce qu'elle entendit des merveilles arrivées depuis peu par son entremise y ajouta une confiance pleine de tendresse. Sa confiance ne fut pas vaine, elle en ressentit bientôt l'effet.

« A l'approche de la châsse, elle a recours au Saint. Au défaut de la parole, son cœur s'exprime assez par les désirs. Elle sent en même temps qu'elle est exaucée, et que sa langue se délie entièrement. Le premier usage qu'elle en fait est de raconter à sa

[1] Claude du Roux de Sigy, dite de Saint François, sœur de la première supérieure élue, et première pensionnaire de la maison, avait pris l'habit le 21 novembre 1643, à l'âge de quinze ans.

Supérieure, qui était présente avec toutes ses filles, la grâce qu'elle vient de recevoir. Elle s'engage, pour convaincre hautement tout le monde, si l'on veut bien le lui permettre, d'entonner elle-même le *Te Deum*, pour remercier le Seigneur.

« La Supérieure, également surprise et charmée de ce qu'elle voit et de ce qu'elle entend, envoie aussitôt avertir son Eminence, qui était à la suite de la procession, et la conjure de permettre à sa communauté de chanter le *Te Deum* en actions de grâces d'un si grand bienfait. Le cardinal était trop sage pour paraître approuver, par une permission donnée légèrement, un miracle qu'il n'avait pas encore eu le loisir d'examiner. Il fait réponse qu'il ne fallait pas si aisément s'expliquer sur un article de cette importance ; que, quelque extraordinaire que parût le fait qu'on lui racontait, il pouvait n'être point surnaturel ; qu'il permettait bien, après que la châsse serait enlevée, de chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu, non pas d'un miracle, mais de l'honneur que venait de recevoir leur maison en possédant un instant le corps du Saint.

« La procession, cependant, se remet en marche, la châsse est enlevée, et la religieuse, emportée par un excès de ferveur, entonne le *Te Deum* et continue de le chanter avec toute la communauté. Fidèle à la grâce qu'elle vient de recevoir, elle éprouve que les dons de Dieu sont sans repentir. Deux jours après, elle

commençait à remplir les fonctions de semainière et celle de lectrice au réfectoire. Dans tout le reste de sa vie, qui fut encore de plus de trente ans, elle fut un signe vivant, à chaque parole qu'elle prononçait, du pouvoir du Saint auprès de Dieu. Toujours éloquente sur ce sujet, elle en parlait de l'abondance du cœur, et ne se lassait point d'en raconter les circonstances. »

Ce fait prodigieux fut consigné par les témoins oculaires dans les chroniques du couvent.

La faveur que le cardinal Barberin venait d'accorder à la Congrégation, en y faisant reposer les reliques de saint Remi, était une marque de la haute estime qu'il professait pour cette maison. Il aimait, en effet, à y entrer, et, à chacune de ses visites, il se plaisait à répéter qu'il songeait à lui faire du bien, et que, si Dieu le conservait encore quelque temps, il lui en donnerait des preuves. Plusieurs fois il voulut y présider en personne des cérémonies de vêture et de profession.

En venant en France, il avait apporté d'Italie le corps de saint Dorothée, martyr. En 1668, il fit don de ce trésor à la chapelle du couvent. Ces saints ossements et le chef étaient déposés dans une caisse de bois, enveloppés de coton, avec une attestation du lieu d'où on les avait extraits. A côté se trouvait une tuile antique, longue d'un pied huit pouces et demi, large de sept pouces et demi, et épaisse d'un demi-

doigt, sur laquelle était gravé ce mot : *Doroteus*, avec quatre initiales M. D. In. P. et une palme [1].

Les érudits faisaient grand cas de cette tuile, où ils voyaient une preuve incontestable de l'authenticité de ces reliques. Dom Mabillon, dont la compétence en ces matières ne le cédait à personne, l'examina dans son dernier voyage à Reims, en 1703, et jugea qu'elle remontait au moins à douze siècles Sur son désir, on lui en délivra un fac-simile sur papier.

Pour témoigner leur respect envers ce précieux dépôt, les religieuses songèrent à les placer dans un reliquaire plus décent. On fit faire une châsse en bois noir, enrichie de travaux d'orfévrerie, du prix de quatre cent quarante livres, et chacune d'elles contribua au paiement de la dépense en prélevant sur sa petite pension [2].

Ce reliquaire fut placé avec honneur au milieu de plusieurs autres, où étaient renfermés des ossements considérables des compagnons de saint Denis, de ceux des saints Timothée et Apollinaire, de saint Boniface, martyr, de saint Placide, et des saints Illuminé, Candide, Bénigne, etc., dont la maison possédait les authentiques, avec l'autorisation d'en faire l'office. La cérémonie de la translation se fit avec un

[1] Ces quatre initiales paraissent signifier : *Martyr Doroteus in pace*. Dorothée martyr, repose en paix.

[2] La châsse fut faite en 1703.

éclat inaccoutumé. Le grand archidiacre Deÿ de Seraucourt, official et vicaire général de l'archevêque, la présida en personne, et les religieuses obtinrent la permission d'en faire, chaque année, la fête commémorative [1].

Le Cardinal Barberin n'eut pas le temps de jouir de cette cérémonie. Au mois d'août 1671, on reçut la triste nouvelle de sa mort. Il n'avait encore pris aucune disposition en faveur du couvent, et les bonnes intentions qu'il avait plusieurs fois manifestées restèrent sans résultat.

Cependant la Révérende Mère Angélique, que les chroniques appellent une « supérieure incomparable », continuait à gouverner la communauté avec une rare sagesse. Aussi ses filles, heureuses sous sa houlette, la réélurent-elles jusqu'à trois fois, voulant rester sous sa conduite aussi longtemps que le permettait la Règle. Zélée pour le maintien des traditions, elle rétablit l'usage du lavement des pieds le Jeudi Saint, interrompu depuis quelques années. Elle fit placer

[1] La translation eut lieu le 7 juillet 1674, et la fête commémorative fut fixée au deuxième dimanche de juillet de chaque année. Le Souverain Pontife accorda des indulgences pour cette fête, et l'archevêque permit d'exposer le Saint Sacrement. Le chanoine Blanzy, docteur et professeur en théologie, qui fut, pendant neuf ans, confesseur de la communauté, composa trois leçons, deux antiennes et deux collectes, une pour la translation et une pour la fête du Saint, qui se solennisait le 4 mars.

trois cloches pour le service de la chapelle. La cérémonie de la bénédiction en fut faite au mois d'avril 1669, par le chanoine Thuret, écolâtre et vicaire général de l'archevêque Antoine Barberin. L'une des cloches fut nommée par M. Routier, chanoine de Notre-Dame, et par une des religieuses ; les deux autres par Messieurs Lespagnol et Louis de la Salle. Ils firent présent à la chapelle d'un devant d'autel de brocart d'or, et traitèrent la communauté.

Dans le même temps, on instruisait à Rome la cause de béatification du vénérable Pierre Fourier. Le Révérend Père Georges, général des chanoines de Saint-Sauveur, écrivit plusieurs fois à la Mère Angélique, pour la tenir au courant de ce qui se faisait au delà des monts. En 1671, il vint lui-même en France, fut reçu dans la communauté et représenta l'impossibilité où l'on se trouverait de mener cette affaire à bonne fin, si les maisons de l'Ordre ne contribuaient à couvrir les frais considérables occasionnés par le procès. La communauté consultée s'engagea à verser cinq cents livres pour la béatification, et pareille somme pour la canonisation.

Les Constitutions que le vénérable Fondateur avait dressées pour ses monastères de filles, n'avaient pas encore été déposées jusque-là dans les archives de la maison. La Mère Angélique résolut de combler cette lacune. Elle demanda le texte original gardé dans le monastère de Nancy, et en fit lever une copie, dont

elle fit certifier la fidélité par deux protonotaires apostoliques, et qui fut depuis religieusement conservée.

Elle alla plus loin. En vertu d'une conclusion du chapitre, du 4 septembre 1672, et avec la permission de l'archevêque Maurice Le Tellier, elle fit imprimer à Reims, en 1673, les Règles et Constitutions. Ce fut la première édition française [1].

Mère Angélique mit encore fin à un débat avec la ville, qui menaçait de s'éterniser, à propos du percement d'une rue de jonction entre le Barbâtre et la Rue-Neuve. Lorsque la ville avait consenti à admettre les religieuses de la Congrégation, elle avait posé comme condition expresse que ces Dames achèveraient de percer sur leur terrain et à leurs frais, une petit rue déjà amorcée et destinée à relier le Barbâtre à la Rue-Neuve. Les grandes dépenses qu'entraîna la construction d'une partie du couvent, puis la misère où elles se virent jetées à la suite de la Fronde ne leur avaient jamais permis de satisfaire à leur engagement. Le Conseil de ville, qui ne perdait pas de vue la question, leur avait accordé divers sursis ; mais

[1] Il y avait déjà une édition imprimée en Italie, en 1648, avec l'approbation de l'évêque d'Aoste. Nous verrons plus loin que les Règles et Constitutions imprimées en 1673 n'étaient point les dernières et vraies Constitutions du B. Pierre Fourier. La maison de Reims, comme beaucoup d'autres, les accepta et les suivit de la meilleure foi du monde, n'ayant jamais eu connaissance du texte définitif laissé en mourant par le saint Instituteur.

plus de vingt fois il remit l'affaire au jour pour en presser la solution [1].

Sur une nouvelle instance qu'il fit en 1670, dans laquelle il annonçait l'intention de faire exécuter les travaux d'office, aux frais du couvent, la Mère Angélique Ravaulx lui adressa une dernière supplique, où elle s'engageait à faire percer la rue dans un espace de deux ans au plus tard. Mais sur ces entrefaites, l'idée d'ouvrir la rue un peu plus haut, près de la maison des Petits Orphelins, se fit jour dans le public et trouva écho dans le Conseil. La Mère Angélique se hâta de favoriser la réalisation de ce nouveau plan, qui délivrait sa maison d'une lourde servitude, en offrant à la ville une somme de deux mille livres. Son offre fut acceptée, et, après les études nécessaires, la ville fit ouvrir, en 1673, la rue des Orphelins, dans des bâtiments qu'elle acheta au chanoine Roland et au Commandeur du Temple.

Grâce à l'intelligente direction de la Mère Angélique, les intérêts matériels de la maison, qui avaient subi une si violente secousse, allaient se raffermissant de jour en jour. Elle avait reçu de maître Philbert Queutelot, docteur en théologie et curé de Saint-Michel de Reims, une somme de cinquante livres pour une messe de *Requiem* [2] ; de messire Antoine

[1] *Registre des conclusions du Conseil de ville, de 1637 à 1673.*
[2] Reims, Etude de Me Augier, ann. 1663.

Lévesque, seigneur de Croyères, premier exempt français des Cent Gardes, et de sa femme Catherine Leleu, une somme de huit cents livres, pour fondation d'une messe solennelle le jour de sainte Catherine, et d'une messe de *Requiem* le lendemain [1]; et de Jean Bourgongne, curé de Château-Porcien, une maison sise à Reims au marché au blé [2]. Elle avait acheté de Dame Thomasse Tourtebatte, pour la somme de trois mille cinq cents livres, une maison contiguë au couvent dans le Barbâtre [3]. Un bourgeois de Reims, Jean Colin, lui avait remis près de deux mille livres pour l'extinction d'une rente qu'il payait à la maison [4].

Enfin d'autres bienfaiteurs anonymes lui vinrent si généreusement en aide, que, dans le temps de son gouvernement et dans les quelques années qui suivirent, le couvent put assurer l'avenir en prêtant des sommes assez importantes à diverses communautés de Soissons, de Prémontré, de Reims, d'Epernay et de Laon, comme le prouvent les nombreuses constitutions de rentes faites à cette époque en sa faveur [5].

Mais tandis que la communauté se reposait heureuse et tranquille sous la conduite d'une Supérieure si

[1] Châlons. *Inventaire,* fol. 16, 1669.
[2] Châlons. *Inventaire,* fol. 23, 1673.
[3] Châlons. *Inventaire,* fol. 23, 1673.
[4] Reims. Etude de Me Augier, 1671.
[5] Châlons. *Archives départementales. Inventaire.*

sage et si prudente, un accident terrible et imprévu vint tout à coup la jeter dans le deuil et les larmes. La Mère Angélique fut atteinte du choléra-morbus, et emportée en vingt-quatre heures, le onze décembre 1673. Avant d'expirer, elle demanda humblement pardon à Dieu et à toutes ses filles, s'accusant d'être une grande pécheresse. Elle n'était âgée que de quarante-huit ans.

Cette mort foudroyante déconcerta tellement la communauté, que l'on n'entendait plus de tous côtés que pleurs et gémissements. Jamais obsèques ne furent plus lugubres. Les religieuses n'avaient pas la force de chanter. Sans le secours des chanoines et d'autres ecclésiastiques, on l'eût enterrée en silence. Toute la ville prit part à leur deuil, et comme Mère Angélique était en grande considération, beaucoup de gens de mérite mêlèrent leurs larmes à celles de la communauté.

Elle avait gouverné la Congrégation dix ans et neuf mois de suite, avec une douceur et une prudence exceptionnelles. Dieu l'avait visiblement bénie, en permettant que la maison se rétablît de son temps. Mais jamais elle ne se prévalut de la part qui pouvait revenir à son mérite dans ce rétablissement. Elle était charitable au point de tout souffrir plutôt que de rompre la paix. Pleine de tendresse pour ses sœurs malades, elle se plaisait à les visiter à l'infirmerie, à les consoler, à pourvoir à tous leurs besoins, et sur-

tout à leur assurer avant la mort tous les secours de la religion. Son zèle pour le service divin l'y rendait très assidue, et l'entraînait à ne se point ménager pendant le chant et la psalmodie. Comme elle possédait une belle voix, elle la dépensait volontiers à enseigner le chant aux novices, malgré les nombreuses occupations de sa charge. Tous les jours debout à quatre heures du matin, elle était la première à l'oraison et à matines. Particulièrement dévote à la Sainte Vierge, elle recommandait sans cesse à cette incomparable médiatrice sa communauté et sa personne. Aussi en obtint-elle la grâce de la persévérance finale et d'une parfaite tranquillité d'esprit jusqu'à son dernier soupir.





CHAPITRE X

MÈRE ANGE DU SAINT SACREMENT

(Claude PETIT)

1673-1679 ; 1682-1694

Mère Ange du Saint Sacrement (Claude Petit). Sa naissance, sa vie et ses vertus. — Mort de deux pensionnaires et de cinq religieuses. — Reconstruction des classes. — Institution des Sœurs de l'Enfant-Jesus, et des Frères des Ecoles chrétiennes. — Incendie. — Rétablissement de la communauté de travail et d'habits. — Le P. Bergier, supérieur. — M. Le Féron. — Nouvelles acquisitions. — Agrandissement du chœur de la chapelle. — Notre-Dame de Bonne Espérance. — Visite canonique de 1692. — Fondation de la seconde messe. — Mort de la Mère Ange Petit.



Dieu voulut consoler lui-même ses filles et les dédommager de la perte qu'elles venaient de faire, en leur rendant bientôt une nouvelle Mère selon son cœur. Au bout de huit jours de deuil, le dix-huit décembre 1673, elles élurent pour supérieure la Mère Ange du Saint Sacrement. C'était une des colonnes de la maison et l'une des rares survivantes de la première heure.

Car depuis l'origine du monastère, la main de Dieu avait déjà cueilli dans ce parterre vingt fleurs de son choix. Bien qu'elle n'eût encore que quarante-neuf ans, la Mère Ange en avait déjà passé trente-cinq dans la religion.

Dès sa plus tendre enfance, la petite Claude, comme on l'appelait dans le monde, avait laissé paraître un attrait exceptionnel pour le vie religieuse. Luc Petit, son père, lieutenant général du roi à Châtillon-sur-Marne, et sa pieuse mère, Barbe Carré, témoins de l'action de la grâce divine sur son âme, assistèrent avec un religieux respect au développement de cet attrait surhumain. Un désir invariable, aussi calme que constant, semblable à un vent propice, la poussait sans cesse en avant, pour la faire arriver au plus tôt au port tranquille et sûr de la sainte religion. Dès l'âge de quatorze ans, elle sollicitait l'entrée du noviciat, et, après trois années d'épreuve, elle se consacrait irrévocablement à Dieu par des vœux solennels. Dix ans plus tard, elle était rejointe par sa sœur Simonne, qui prenait le nom d'Aldégonde de Saint François, et devenait sa généreuse émule au service de Jésus-Christ.

Sœur Ange du Saint Sacrement débuta dans la vie religieuse par une ferveur extraordinaire, qui permit de présager dès lors ce qu'elle serait un jour.

Oh ! que la sainteté a de charmes! qu'elle est ravissante quand elle germe et qu'elle se développe sur

la terre vierge d'une perpétuelle innocence et d'une angélique bonté ! Qu'elle rend aimable ceux qui ont le bonheur de la posséder! Comment ne pas aimer, ô mon Dieu, ceux qui ont la gloire d'être du nombre de vos amis? Comment résister au pouvoir qu'ils ont sur les cœurs?

Les compagnes de sœur Ange en firent la douce expérience ; elles se sentirent meilleures elles-mêmes, ou, du moins, fort encouragées à le devenir, à la vue de l'amour de Dieu et de la crainte filiale de lui déplaire, qui formaient le caractère particulier de cette grande religieuse, et qui devenaient en elle le principe de toutes les autres vertus.

De là, en effet, procédaient cette ferveur et cette exactitude presque inimitable à se trouver, au premier son de la cloche, à toutes les observances régulières, dont rien n'était capable de la détourner; de là, cette haine de la nature déchue, qui la portait à pratiquer des jeûnes si rigoureux et de si grandes austérités, que sa santé en fut gravement compromise et qu'on fut obligé d'y apporter un prompt remède ; de là, cet attrait pour la prière, qui la poussait à retrancher de son sommeil pour faire chaque jour une heure d'oraison avant les matines ; de là enfin, cette assiduité au pied des saints autels, où elle semblait un ange de modestie et de dévotion.

Ce même amour, qui occupait uniquement son cœur, l'invitait à une continuelle union avec Dieu et

à un merveilleux esprit de retraite. Elle n'allait aux grilles que poussée par la nécessité, et encore, y allait-elle comme au supplice.

Toutes les conversations où l'on ne disait rien de l'unique objet de ses affections étaient pour elle une gêne, et elle paraissait dans un état violent jusqu'à ce qu'elle eût trouvé le moment de donner essor au feu qui la consumait. Elle le faisait toutefois d'une façon agréable, facile et insinuante ; car elle avait le don d'exhorter. Toutes celles qui eurent, dans la suite, l'avantage d'être dressées de sa main aux exercices de la vie religieuse, avouaient que c'était une excellente maîtresse, qu'elle avait un talent singulier pour fortifier une vocation naissante, pour inspirer le mépris du monde et de soi-même, pour allumer dans une jeune âme l'amour de la prière, de la retraite, de la pénitence et de toutes les vertus ; et qu'enfin l'exemple qu'elle donnait, en les pratiquant elle-même, achevait d'embraser les cœurs de celles dont elle éclairait l'esprit par de si saintes instructions.

Non moins admirable était sa charité à instruire les petits enfants. Les plus pauvres, les plus simples et les plus désagréables étaient son partage. Chargée longtemps, à titre d'intendante, de l'externat gratuit, elle se triait une classe, qu'elle composait de ces petites créatures déshéritées, chez qui l'image de Dieu est couverte d'un nuage si épais qu'il faut une grande foi pour l'y découvrir. Elle prenait un

plaisir nonpareil à leur ouvrir l'esprit et à leur insinuer la piété et les bonnes mœurs. Elle se montrait, en ce point, comme en tant d'autres, une vraie fille du B. Pierre Fourier; car elle estimait et chérissait par dessus tout son emploi de maîtresse.

En même temps qu'une vie si fervente, si uniforme, si exacte pour toutes les observances attirait sur elle le choix de ses compagnes et la faisait placer à la tête de la maison, la solidité de son esprit et la netteté de ses vues dans les affaires temporelles la rendaient digne de cette charge, et très capable d'en remplir tous les devoirs.

Peu de temps après son élévation, le monastère fut soumis à une bien pénible épreuve. Dans le cours de 1675, la mort lui enleva deux jeunes pensionnaires et cinq religieuses. C'étaient les premières pensionnaires qu'il perdît depuis sa fondation. Leurs parents demandèrent eux-mêmes qu'elles fussent enterrées au couvent; on les inhuma dans le grand cloître. A peine se remettait-on de cette première secousse, qu'une fièvre épidémique s'abattit sur la maison et attaqua presque toutes les religieuses. Le temps de l'avent s'écoula dans des angoisses inexprimables, tant la main de Dieu paraissait s'appesantir sur ses pieuses servantes et mettre leur fidélité à l'épreuve.

Tous les quartiers de la maison se changèrent en infirmeries. Il ne se passait guère de jours qu'on n'administrât les derniers sacrements à quelque ma-

lade. Le petit nombre de religieuses restées debout succombaient à la fatigue; car outre l'assistance à l'office divin et aux autres ordonnances régulières qu'elles voulaient soutenir à tout prix, elles étaient obligées de servir d'infirmières et de passer les nuits au chevet de leurs sœurs.

La Révérende Mère Ange Petit se signala entre toutes ses filles par sa charité et son assiduité auprès des malades. Elle ne se donnait de repos ni jour ni nuit. Quoique très humblement soumise aux ordres du ciel, elle eût voulu entendre la consolante parole de Jésus à la veuve de Naïm : « Ne pleurez plus, vos filles vous sont rendues. » Mais il avait plu à Dieu d'en disposer autrement. Cinq d'entre elles succombèrent dans la même semaine. Il en mourut deux la même nuit. Elles furent exposées au chœur et enterrées ensemble. La cinquième expirait à l'heure même où on leur rendait les derniers devoirs. Ces solennités funèbres, accomplies dans un chœur presque vide, offraient un si lugubre aspect que les personnes du dehors, qu'y attirait un sentiment de charité, ne pouvaient retenir leurs larmes et leurs sanglots.

La communauté, rapporte la chronique, avait eu de funestes pressentiments de ces deuils répétés. Des deux religieuses qui moururent la même nuit, l'une avait raconté, peu de temps avant, qu'elle avait vu venir à elle, dans son sommeil, une des pensionnaires défuntes lui offrant un bouquet et semblant l'inviter à

la suivre. L'autre avait vu deux religieuses mortes, exposées au chœur, et n'en avait connu qu'une, précisément celle qui mourut avec elle. Le visage de la seconde étant voilé, elle se demandait en frémissant si ce ne serait pas elle-même. Une troisième religieuse avait fait le même songe, et les avait reconnues toutes deux. « Je sais bien, ajoute l'annaliste, que l'on ne doit point s'arrêter aux songes. Cependant l'Ecriture démontre que Dieu s'en sert quelquefois pour l'instruction des hommes. »

Le grand archidiacre, Deÿ de Seraucourt, supérieur de la maison, eut tant de compassion de la fatigue et de la tristesse des religieuses, qu'il ne leur permit plus de continuer, pendant le reste de l'avent, l'abstinence de viande prescrite par la Règle. Mais quelques-unes d'entre elles, qui s'étaient mieux soutenues, eurent tant à cœur de ne point laisser tomber cette observance, même pour un moment, qu'elles obtinrent, à force d'instances, l'autorisation de continuer.

Dès que la communauté fut rétablie, la Mère Ange, qui souffrait de ne plus pouvoir, à cause de sa charge, prendre une part directe à l'instruction des enfants pauvres, se préoccupa de leur bien d'une autre façon, et songea à leur bâtir des classes plus spacieuses et mieux disposées que celles où on les recevait.

Depuis l'établissement de la maison, on leur avait donné l'instruction dans une espèce de grand cellier,

situé dans le jardin, au milieu d'un petit bouquet de bois. Ce lieu, qui se trouvait de six marches en contre-bas du sol environnant, était nécessairement humide et malsain. Il fallait, en outre, pour y arriver, traverser le jardin, quelque temps qu'il fît, ce qui était fort incommode pour les maîtresses. La Mère Ange, d'accord avec le chapitre, résolut de démolir ces vieilles classes et de les remplacer par une construction nouvelle. Les ressources de la communauté permettaient cette entreprise, et le jardin d'une petite maison, achetée dans les dernières années de la Mère Angélique Ravaulx, offrait un emplacement favorable. La première pierre fut posée par Mademoiselle Lespagnol, et, au bout de cinq mois, on put y transporter les classes. Grâce à l'emploi d'anciens matériaux, la dépense ne s'éleva qu'à deux mille sept cents livres. On compléta ce travail par le vitrage du cloître, qui se fit aux frais d'une religieuse, et par la plantation d'un nouveau bois, offert à la communauté par le baron de la Môle. Ces divers travaux furent exécutés en 1676.

Déjà quarante ans avaient passé depuis que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame vaquaient à Reims à l'instruction de l'enfance, et portaient sur leurs épaules généreuses un fardeau qui dépassait leurs forces, lorsqu'il plut à la Providence de susciter à leurs côtés, au sein de la même ville, deux nouvelles phalanges, vouées comme elles à

l'éducation des enfants du peuple. La première fut celle des religieuses du Saint Enfant-Jésus, destinée à une action locale ; la seconde, celle des Frères des Écoles chrétiennes, dont l'Institut, se levant comme un astre bienfaisant, allait rayonner de Reims sur toute la France et sur tout l'univers.

Ces deux fondations, l'éternel honneur de la vieille cité rémoise, formeront à jamais deux des plus beaux fleurons de la couronne de son clergé. Elles sont, en effet, l'une et l'autre, l'œuvre de deux chanoines de sa métropole, Nicolas Roland et Jean-Baptiste de la Salle.

L'intimité des relations de ces deux vénérables fondateurs avec le couvent de la Congrégation ne permet pas de douter que celui-ci n'ait eu une réelle influence sur leur dessein, et même sur leur méthode d'enseignement et d'éducation.

Malgré les efforts multipliés par l'Eglise depuis le Concile de Trente pour l'instruction de la classe populaire, le fléau de l'ignorance continuait à désoler la France, et traînait trop souvent à sa suite la corruption et le désordre. Cependant, des essais de toutes sortes avaient été tentés pour porter dans les classes pauvres la lumière de l'instruction, et, avec la lumière, l'honnêteté des mœurs, l'amour du travail et le bien-être qui en découle.

Il s'était même formé à Paris une association de prières, dans le but d'obtenir, par l'intercession de

saint Joseph, que Dieu intervînt pour porter remède à cette plaie dangereuse. Cette association, sortie du cœur de M. Bourdoise, avait son centre au séminaire de Saint-Sulpice, et, de là, s'étendait jusque dans les provinces les plus reculées. Sans cesse des âmes ferventes adressaient des supplications au ciel pour obtenir qu'un homme parût enfin, qui réalisât ce que nul jusque-là n'avait pu exécuter.

Le jeune chanoine de la Salle, qui étudiait alors à Paris, de 1670 à 1672, se hâta de se faire agréger à l'œuvre. Bientôt il en devint l'apôtre ; et l'avenir ne tarda pas à démontrer qu'il était lui-même « le présent du ciel demandé par tant de prières [1]. »

De retour à Reims, en 1672, il prit pour directeur spirituel le chanoine Nicolas Roland, théologal du Chapitre de la cathédrale, ecclésiastique vénérable, vivement préoccupé du grand problème de l'instruction du peuple, avec qui il put échanger des pensées tout intimes.

Déjà M. Roland avait fait un premier essai. Prêchant à Rouen, dans le carême de 1670, il avait fait connaissance avec le Père Barré, fondateur d'une petite communauté de sœurs, dites de la Providence, pour l'éducation des filles du peuple. Il en avait ramené quelques-unes à Reims, et en avait formé le

[1] Abel Gaveau, *Vie du Vénérable de la Salle*, p. 51.

noyau d'une nouvelle maison, sous le titre de *Filles Séculières du Saint Enfant-Jésus.*

Malgré ses soins paternels, la petite communauté végétait. Vainement il se donnait toutes les peines du monde pour la faire accepter dans la ville. L'œuvre était nouvelle, et ne rencontrait que défiance chez les habitants. Les magistrats, de leur côté, craignant que les écoles qu'il voulait ouvrir ne retombassent à leur charge, ne se pressaient pas de prendre en considération les propositions du pieux vieillard. Souvent il entretenait M. de la Salle de ses tristesses qu'augmentait encore la perspective d'une mort prochaine. Un jour, il lui demanda la promesse de soutenir après sa mort son œuvre naissante. Le pieux chanoine la lui donna, et M. Roland, plein de confiance en la parole de son ami, mourut tranquille, le vingt-sept avril 1678.

Aussitôt M. de la Salle fit diligence, gagna les magistrats, leur fit agréer les nouvelles religieuses, et, l'année suivante, il leur obtint du roi des Lettres patentes, à condition qu'elles tiendraient quatre écoles gratuites.

Cette multiplication des écoles dans les divers quartiers de la ville n'était possible que grâce au régime sous lesquelles les nouvelles Congrégations religieuses étaient désormais autorisées à vivre.

La profonde transformation que nous avons signalée plus haut dans la vie monastique des femmes, était

maintenant consommée. Depuis le temps où le Bienheureux Pierre Fourier avait institué les Filles de Notre-Dame, les barrières claustrales étaient tombées, le peuple s'était accoutumé à voir des religieuses sortir de leur couvent pour se livrer à l'apostolat, et l'Eglise avait accepté et consacré l'idée nouvelle.

L'avenir de la fondation de son ami une fois assuré, M. de la Salle reprit, pour son propre compte, une idée semblable, que ce vénérable chanoine lui avait vivement recommandée avant sa mort, idée que le bon Père de Mattaincourt avait vainement essayé de réaliser, et à laquelle le Père Barré avait donné un commencement d'exécution, à savoir, la formation d'une société de maîtres chrétiens pour l'instruction gratuite des petits garçons.

Il fit donc venir de Rouen un pieux laïc, formé aux méthodes du Père Barré, et lui fit ouvrir une première école sur la paroisse de Saint-Maurice. Il le soutint de ses conseils et de son argent, et groupa autour de lui quelques jeunes gens de bonnes mœurs, qu'il s'appliqua à former à toutes les vertus d'un bon maître. Peu à peu il se détacha lui-même de tout ce qui l'entourait, pour vivre au milieu de ses chers néophytes, et enfin, après deux ans de luttes et de sacrifices, il fonda l'admirable Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, l'une des créations les plus bienfaisantes qu'ait jamais faites le christianisme.

Quand on sait quelles étroites relations unissaient

M. Roland et M. de La Salle au monastère de la Congrégation de Reims, on peut assurer sans témérité, et avec une sorte de certitude, que l'exemple du dévouement, des méthodes pédagogiques et des succès des filles du Bienheureux Pierre Fourier ne fut pas étranger à la double fondation dont nous parlons.

La demeure de M. Roland était, en effet, contiguë au couvent, et, chaque jour, il se retrouvait au milieu de la joyeuse foule d'enfants qui venaient y recevoir des leçons.

M. de la Salle comptait parmi les religieuses plusieurs de ses proches parentes. On trouve, dans le nécrologe de la maison, les noms de sept demoiselles de la Salle qui y firent profession, et qui, toutes, étaient tante, nièce, petite-nièce ou cousines du vénérable chanoine; sans parler de plusieurs filles de la famille des Bachelier, alliée à la sienne [1].

[1] Les religieuses de la famille de la Salle étaient : 1° Marie de la Salle, Mère Marie de Saint Etienne, morte en 1670 ; 2° Jeanne de la Salle, Mère Séraphique de Saint Augustin, morte en 1671 ; 3° Madeleine de la Salle, Mère Thérèse de Jésus, morte en 1702 ; 4° Marie-Anne de la Salle, Mère Anne de Saint Charles, morte en 1733 ; 5° Jeanne Remiette de la Salle, Mère Françoise de Sainte Agnès, fille de Pierre de la Salle et de Françoise Bachelier, et nièce du fondateur des Frères, née en 1699, et morte en 1739 ; 6° Jeanne-Elisabeth de la Salle, Mère Madeleine-Thérèse, morte en 1739 ; 7° Marie de la Salle, Mère Marie de Saint François, morte en 1740.

Il est donc impossible que ces deux chanoines n'aient point eu de fréquents rapports avec une communauté dont l'établissement avait causé à Reims une si vive sensation ; impossible qu'ils n'aient point lu la Règle du Bienheureux Fourier, réimprimée sous leurs yeux ; impossible surtout qu'étant préoccupés, comme ils l'étaient, de l'éducation des enfants du peuple, ils ne se soient pas enquis avec soin des détails d'une si admirable institution scolaire.

Aussi, ce que nous avons remarqué en germe, comme une précieuse innovation, dans l'œuvre du bon Père de Mattaincourt, c'est-à-dire l'enseignement simultané, et un premier essai d'enseignement mutuel, nous le trouvons développé et réduit en système dans l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle. Il n'y avait, en effet, qu'à généraliser cette méthode, qui fait corriger un enfant par un autre, et l'enseignement mutuel était créé. Que de fois une précieuse découverte, mise au jour par un esprit d'élite, attend, pour porter tous ses fruits, le savoir-faire d'un autre homme de génie ou d'un esprit pratique !

Dans une nuit d'hiver de l'an 1679, le couvent de la Congrégation faillit devenir la proie des flammes. Le feu, qui s'était déclaré dans le noviciat, se propagea avec tant de rapidité et de violence, qu'on put craindre un instant un embrasement général. Au premier signal d'alarme, la Mère Ange court se prosterner devant le Saint Sacrement, et demande à Dieu sa

protection par l'entremise de la Sainte Vierge, à laquelle elle promet d'envoyer à son église de Liesse.

Une chambre haute, où couchaient cinq religieuses, la procure, où étaient déposés les titres et papiers de la maison, le grenier, qui renfermait une provision de trois cents setiers de froment, commencent à être envahis. Mais grâce à l'énergie du domestique du couvent, Jean La Planche, qui brave la mort sans sourciller, grâce au concours empressé des voisins, le désastre ne tarda pas à être conjuré. Par un trait de Providence, la sœur converse, chargée de préparer la lessive, n'ayant pu fermer l'œil de la nuit, avait fait descendre ses compagnes plus tôt que de coutume et leur avait ainsi sauvé la vie ; et d'autre part, la grande quantité d'eau préparée la veille pour cette opération permit d'étouffer rapidement les flammes. Aussi la perte matérielle, qui aurait pu être très considérable, ne dépassa pas sept à huit cents livres. La communauté rendit à Dieu de grandes actions de grâces, et le chapitre décida que, chaque année, en signe de gratitude, la messe de ce jour serait dite en l'honneur de la Sainte Vierge, et que sa statue serait exposée au chœur.

La grande nécessité où s'était trouvée la maison après les guerres de la Fronde ne lui ayant plus permis de suffire aux dépenses du vestiaire, les religieuses avaient été invitées à pourvoir elles-mêmes aux frais de leur habillement, et autorisées à y consa-

crer le fruit de leur travail personnel. Ce qui n'était d'abord qu'une permission avait passé en usage, avec le temps, et les anciennes Mères se croyaient toujours obligées de travailler pour se vêtir, bien que les plus jeunes, depuis le relèvement du temporel, fussent exemptes de cette nécessité. C'était merveille de voir avec quelle simplicité ces vénérables Mères, issues la plupart de familles nobles ou opulentes, acceptaient une pareille condition. Leur humilité trouvait tout naturel de travailler pour vivre et pour s'habiller, après avoir épuisé leurs dots à acquitter les dettes de la maison ou à faire face à quelqu'autre besoin.

La prolongation de cet usage parut pourtant présenter quelque danger pour la perfection de la vie religieuse. La propriété des fruits du travail personnel pouvait, avec le temps, nuire à l'esprit de pauvreté ; et déjà il commençait à s'introduire une certaine variété dans la forme des vêtements. Aussi, l'archidiacre Deÿ de Seraucourt fut chargé, en 1681, par l'archevêque Maurice Le Tellier, de faire la visite de la maison, et d'y rétablir l'entière communauté de travail et d'habits.

Il s'acquitta fidèlement de sa mission, fit rogner les vêtements trop longs, comme contraires au vœu de pauvreté, et permit l'usage de gants communs, mais pour les seuls cas de nécessité. Puis, afin de prévenir le retour du relâchement dans le costume, il fit

faire, pour servir de type à l'avenir, une poupée, habillée, coiffée et chaussée comme le prescrivent les Constitutions. Ne jugeant pas encore la maison en état de supporter toute la dépense du vestiaire, il engagea celles qui jouissaient de petites pensions à lui venir en aide, et il leur déclara que, vu l'intention des supérieurs, elles n'en pouvaient faire un meilleur usage.

La mort de l'archidiacre Deÿ de Seraucourt, arrivée le vingt-quatre août 1682, eut, pour la communauté, un assez fâcheux contre-coup.

« Le onze juin 1684, rapporte l'annaliste, Monseigneur notre Archevêque nous amena le Révérend Père Bergier, prieur et curé de Saint-Denis, pour être notre supérieur.

« Son Excellence ne voulut point voir la communauté et se borna à donner ses ordres à notre Mère Supérieure, qui eut la générosité de lui représenter, avec tout le respect qu'elle devait à la dignité de sa personne, que cette mesure était contraire à l'intention de notre Instituteur, qui ne prétendait point que nous fussions soumises à aucun ordre religieux [1]. Elle ajouta que, de tout temps, nous avions été sous la conduite de Messieurs les grands vicaires, et que nous nous en étions parfaitement bien trouvées.

« Toutes ses raisons n'eurent aucun effet; il fallut

[1] *Vie de Mère Alix*, p. 137.

se soumettre et accepter le nouveau supérieur. Celui-ci vint, quelques jours après, voir la communauté, et lui annonça sa prochaine visite. Il la fit, en effet, dans toutes les formes ; car après avoir ouï le scrutin, il se fit recevoir à la porte de la clôture avec la croix et l'eau bénite. On lui présenta les clefs, et l'on chanta le *Benedictus*. Cela parut d'autant plus surprenant que l'on n'avait pas encore usé de cette cérémonie pour qui que ce fût, Messieurs les grands vicaires, nos supérieurs, ne l'ayant jamais exigée.

« Il visita ensuite les Reliques, et nous dit que, pour être des dernières venues, nous en étions assez bien partagées. Il alla au Chapitre, où il donna plusieurs avis, qui n'étaient pas de conséquence, et qui faisaient connaître qu'il n'y avait pas de grands défauts à corriger. Aussi insinua-t-il dans le procès-verbal de sa visite qu'il avait trouvé toutes choses en bon ordre [1].

« Il ne laissa pas cependant de donner beaucoup de règlements, qui, par leur nouveauté, alarmèrent la communauté ; d'autant plus qu'il en promettait encore d'autres, et qu'il voulait qu'on signât les premiers. Mais on refusa constamment de le faire, sur ce que ce n'était point notre usage, et qu'on ne voulait absolument pas s'engager à les observer.

« Enfin la tristesse et le chagrin s'emparèrent si

[1] La visite est du 22 août 1684.

fort de la plupart des esprits, qu'on ne pouvait le dissimuler. On supportait avec peine de se voir sous une conduite étrangère, et l'on résolut de faire tous ses efforts pour rentrer sous la conduite ordinaire de Messieurs les grands vicaires. On fit mille vœux au ciel pour obtenir de Dieu cette grâce, et l'on employa toutes les personnes qui avaient quelque accès auprès de Monseigneur notre Prélat pour lui en parler; ce qui réussit si heureusement, que, dans le temps qu'on s'y attendait le moins, Son Excellence envoya nous dire par M. le Féron, son grand vicaire, qu'il nous le rendrait pour notre supérieur. Il fut reçu comme un prophète, au nom du Seigneur.

« La surprise agréable que l'on eut de cette bonne nouvelle fut si grande que l'on oublia pour un moment le respect qu'on lui devait, frappant des mains et faisant mille acclamations de joie. Elles ne purent que lui être très agréables, puisqu'elles lui faisaient connaître combien on estimait l'honneur de dépendre de lui.

« Le calme succéda à la tempête, et la paix fut rétablie dans la maison.

« Ce n'est pas que le Révérend Père Bergier ne fût un très honnête homme, et un bon religieux, fort estimé dans son Ordre, et qui faisait beaucoup de fruits dans sa paroisse; mais il ne parut pas propre pour notre conduite. Son gouvernement dura cinq mois, et finit le onze novembre 1684. »

Depuis quelques années, la communauté était entrée dans une période de si grande prospérité, qu'elle n'eut point à souffrir de la misère qui s'abattit à ce moment sur la France et surtout sur la Champagne. Les novices affluaient et la maison comptait plus de sœurs qu'elle n'en pouvait loger. Aussi la Mère Ange bénissait Dieu de cet accroissement de ressources, qui lui permettait de porter secours aux malheureuses victimes de la famine.

Le clergé et les couvents de la ville rivalisèrent de désintéressement et de générosité. C'est alors que le chanoine de la Salle poussa la charité jusqu'à l'héroïsme, et se fit pauvre volontaire pour l'amour de Jésus-Christ. Il distribua, en effet, toute sa fortune aux nécessiteux, et, quand il eut donné son dernier sou, heureux de ne plus posséder que Dieu seul, il alla prendre rang au milieu des pauvres, ses frères, demandant avec eux l'aumône de porte en porte et essuyant sans se plaindre les plus humiliants rebuts. On le vit manger à genoux, avec des larmes de reconnaissance, un morceau de pain noir que lui avait donné une femme charitable.

Tout en donnant une large part à l'aumône, la Mère Ange put faire quelques acquisitions d'immeubles. Elle acheta six maisons, situées en divers quartiers de la ville, pour lesquelles elle paya à l'archevêque, à titre d'indemnité féodale, deux mille soixante-

deux livres [1]. Elle acquit ensuite au hameau de Nappes, sur le territoire de Chaumuzy, où la communauté possédait déjà quelques parcelles de terre, une maison et cense, avec ses dépendances, pour laquelle elle paya en principal, au chanoine Maunoury, une somme de deux mille trois cents livres, et à l'archevêque cinq cents livres pour indemnité féodale, à cause de sa seigneurie de Chaumuzy [2].

L'insuffisance toujours croissante des bâtiments conventuels fit songer à commencer le second corps de logis. Le chapitre prit donc une conclusion dans ce sens le quinze avril 1686.

« Mais pour l'exécuter, disent les chroniques, il fallait la permission de Monseigneur notre Archevêque, qui ne voulut point la donner qu'il n'eût pris connaissance lui-même du bâtiment qu'on voulait entreprendre. Il entra, pour ce sujet, dans notre mai-

[1] Châlons. *Archives départem. Inventaire de la Congrégation de Reims*, fol. 12. Les maisons étaient situées : la première à l'enseigne du Cardinal; la deuxième, rue du Porte-Enseigne ; la troisième, au coin de la rue des Elus; la quatrième, à l'entrée de la rue de Porte-Mars, proche la place Royale ; la cinquième, au Marché au Blé ; la sixième, rue de la Grosse Bouteille, acquise en 1688.

[2] La cense de Nappes se louait annuellement cent livres et environ quarante setiers de seigle.

Le fonds de la Congrégation de Reims contient un dénombrement de toutes ses acquisitions antérieures à 1685 ; et un autre, signé des membres du conseil, et présenté à l'archevêque en 1693.

son, accompagné de Messieurs Le Féron, son grand vicaire, et Moët, chanoine de Notre-Dame, notre confesseur. Après avoir vu le dessin, il ordonna que quelques-uns des principaux parents de nos religieuses viendraient avec les ouvriers pour faire un devis, et supputer au juste à quoi ce bâtiment pourrait revenir ; ce qui fut fait.

« Les ouvriers promettaient de l'achever entièrement pour la somme de seize mille cinq cents livres. Nous avions une partie de l'argent nécessaire pour satisfaire à cette dépense. Messieurs les parents de nos élèves et M. Le Féron offraient de nous prêter le reste sans aucun intérêt. Cependant, quoique cela parût fort avantageux, Son Excellence ne voulut point le permettre. Nous avons expérimenté que Dieu conduit l'esprit de nos supérieurs ; car nous n'aurions pu suffire aux dépenses que nous avons été obligées de faire quelques années après.

« La restauration du chœur de notre chapelle était bien plus nécessaire que ce bâtiment, puisque tous les jours nous courions risque de périr, attendu que l'unique poutre, longue de vingt-huit pieds, qui soutenait tous les doubleaux, était cassée à trois endroits, et, outre cela, posée à faux aux deux bouts ; sans compter que ce chœur était trop petit pour une nombreuse communauté comme la nôtre. Chacune n'y avait pas sa place, de sorte qu'au lieu de se réjouir d'aller dans la maison du Seigneur, on l'appréhen-

dait et l'on était même obligé d'en dispenser plusieurs.

« Ces raisons ayant été portées à Monseigneur notre Archevêque, il se donna la peine d'entrer dans la clôture, le treize mai 1688. Ayant vu la poutre étayée, il sortit du chœur avec autant de promptitude que s'il avait appréhendé de ne pouvoir s'en sauver. Il regarda comment on pourrait allonger le chœur et l'élargir, et donna commission à M. Le Féron de tenir la main à ce qu'on y travaillât incessamment, et qu'on eût soin de prier quelques parents de nos religieuses de convenir du prix avec les ouvriers.

« Le vingt-neuf mai, on commença à creuser les fondements, et le trois juin suivant, notre Supérieure, la Mère Ange Petit, posa la première pierre, à la prière de la communauté. On avait voulu lui déférer cet honneur qui lui était justement dû, tant pour son zèle en ce qui concerne la gloire de Dieu que pour les services qu'elle avait rendus à la maison.

« On fut obligé, en creusant les fondements, de faire l'ouverture d'un caveau, où neuf de nos religieuses avaient été enterrées avant le bâtiment du grand comble. On réunit tous leurs ossements dans un cercueil commun, et on les transporta dans le grand cloître, où sont enterrées les autres religieuses décédées depuis. Leurs noms sont inscrits sur une table de marbre. »

Les travaux durèrent plus de dix mois, durant lesquels la communauté entendit la messe et psalmodia l'office, successivement dans la partie de la chapelle destinée aux séculiers et dans la salle du chapitre.

Madame de Courtagnon, religieuse de l'abbaye de Sainte-Claire, fit présent à sa nièce, la Mère de Lhéry, d'une statue de Notre-Dame de Bonne Espérance. On la plaça aussitôt dans l'avant-chœur, où elle devint un objet de grande dévotion pour toutes les religieuses, qui reçurent fréquemment, depuis, des grâces singulières par l'intercession de cette puissante médiatrice [1]. Elles ne laissaient, du reste, passer aucune occasion de manifester leur tendre dévotion envers la reine du ciel. Déjà, quelques années avant [2], elles avaient placé solennellement sa douce image sur la façade des bâtiments construits dans le fond du jardin.

L'archevêque, qui n'aimait pas les dettes, donna ordre à la Mère Supérieure de porter à la monnaie une paire de chandeliers, un encensoir et quatre statuettes d'argent, qui avaient été donnés à la chapelle. On en tira mil quatre-vingt-quatorze livres, qui furent employées à parfaire la somme de sept mille huit cent trente-neuf livres qu'il fallut verser cette année

[1] 3 décembre 1690
[2] 8 juillet 1682.

au roi pour les amortissements des dernières acquisitions. Ce fut M. Le Féron, vicaire général, qui prit la peine de traiter ces questions d'intérêt, et il s'acquit, par son dévouement, de nouveaux titres à la reconnaissance de la communauté (1689).

Il fit, peu de temps après, la visite canonique de la maison. Pendant plusieurs jours il recueillit en tête à tête toutes les observations qu'il plut à chaque religieuse de lui faire sur l'état des personnes et des choses. Puis il dressa procès-verbal de sa visite, et fit, en seize articles, d'importantes prescriptions, dont il confia l'exécution à la Mère Supérieure.

« Nous ordonnons, disait-il entre autres choses, que les petites pensions que les parents donnent à leurs religieuses soient mises par elles aux mains de la dépositaire, et que, lorsqu'elles auront quelque besoin, la Mère Supérieure ordonne à la dépositaire d'acheter ce qu'elle croira nécessaire, sans que les religieuses le puissent déterminer elles-mêmes ; et qu'au bout de l'année, ce qui restera de ces petites pensions soit mis dans le dépôt commun et confondu avec le revenu du monastère. Nous défendons à toutes les religieuses, la Supérieure et les dépositaires exceptées, de garder de l'argent sous quelque prétexte que ce soit ; et à celles qui sont employées aux classes externes, d'accepter aucun présent de leurs élèves. »

Il désigne ensuite pour la communauté deux con-

fesseurs ordinaires et huit confesseurs extraordinaires. Il interdit formellement l'entrée de la clôture à toute personne du dehors, ecclésiastique ou séculière, sans la permission de l'archevêque. Il défend les parloirs les dimanches et fêtes, à moins de nécessité, et décide que toutes celles qui s'y rendront, en temps ordinaire, seront accompagnées d'une autre religieuse, tant que durera la visite, à moins qu'elles ne soient demandées par leurs père et mère, frères ou sœurs ; et il les exhorte vivement à éviter les parloirs, autant qu'elles le pourront, surtout en avent et en carême.

Il leur fait un devoir de travailler à des ouvrages convenables à leur profession, sans qu'elles puissent les garder pour en faire des présents.

En ce qui concerne les novices, il défend aux religieuses d'en exiger aucun droit de bienvenue, pas même le repas traditionnel du jour des Innocents, et leur recommande de n'avoir en vue, dans les admissions, que la gloire de Dieu, le salut des filles qui se présentent et le bon ordre de la maison.

Il leur prescrit de nouveau l'uniformité dans l'étoffe et la longueur des vêtements, les met en garde contre les lectures vaines et dangereuses, leur défend d'écrire ou de recevoir des lettres sans les avoir montrées à la supérieure, à moins qu'il ne s'agisse d'affaire de conscience, auquel cas, elles l'avertiront et celle-ci les laissera libres. Il défend enfin toute

dépense importante sans l'agrément de l'Ordinaire[1].

Peu de temps après cette visite, cet excellent homme mourut[2]. La communauté perdit beaucoup à sa mort ; car outre qu'il était homme de mérite, de science et de vertu, il faisait grand cas de la conduite des maisons religieuses, et savait les gouverner avec autant de douceur que de fermeté. Il avait aussi fait sentir plusieurs fois à la Congrégation les effets de l'affection particulière qu'il avait pour elle.

Cependant la Révérende Mère Ange Petit commençait à ressentir le poids des années et les fatigues d'un long gouvernement. A part une interruption de trois ans, de 1679 à 1682, pendant lesquels la Mère de Taissy l'avait remplacée, elle dirigeait la maison depuis dix-huit ans, avec un succès toujours égal.

Elle eut cependant beaucoup à souffrir dans son dernier triennat. Les évènements publics firent peser sur le couvent de lourdes charges. Pour faire face aux dépenses de la guerre contre la Ligue d'Augsbourg, le clergé, dans ses Comices généraux, avait accordé au roi un don gratuit très considérable. Aussi, dès l'année 1691, la Congrégation, comme toutes les autres maisons religieuses, avait été sou-

[1] Reims, *Bibliothèque de la ville. Procès-verbal de la visite canonique*, du 2 juillet 1692.
[2] 21 avril 1692.

mise à la taxe. Bientôt on l'imposa de nouveau, et très lourdement, pour les pauvres de la ville, dont la plupart, dans ces années désastreuses, vivaient de son, et dont plusieurs même moururent de besoin.

L'année 1693 fut si stérile que le blé devint extrêmement cher. Comme on en fit de grandes levées pour les troupes, on paya le froment jusqu'à trente-deux livres le setier, et le seigle, jusqu'à dix-huit livres. La provision de la maison ne coûta pas moins de cinq mille livres. Le prix de toutes les autres denrées étant à proportion, la dépense excéda de moitié le revenu. Il fallut donc, pour vivre, consommer un remboursement que des débiteurs avaient fait à la maison, et même retirer de l'argent placé [1].

La mort du notaire du couvent, Bonnestrayne, survenue dans le même temps, allait encore obliger la Mère Ange à verser une somme assez importante pour tous les services qu'il avait rendus à la communauté depuis vingt-cinq ans. Mais en considération de sa fille, qui y avait fait profession, il avait eu la délicatesse de renoncer par écrit à tous ses droits. On lui témoigna, par des prières publiques, toute la reconnaissance qu'on lui devait.

Enfin la générosité d'une pieuse fille, nommée Marguerite Droynet des Forges, qui donna quatre mille livres pour fonder la seconde messe quotidienne,

[1] Châlons. *Inventaire*, fol, 17, ann. 1694.

permit à la Mère Supérieure, en déposant sa charge, de laisser les finances en bon état. Elle avait eu aussi la joie d'agrandir le périmètre du couvent, en recevant de Madame de Blanzy un passage qui conduisait de la Rue-Neuve à celle du Barbâtre, et qui fut réuni à l'enclos [1].

Un seul mot résume la conduite de cette vénérable Mère dans son gouvernement : elle avait toujours vécu dans le travail et la vigilance, toujours la première aux exercices réguliers, toujours prête à remplir les fonctions les plus basses. Aussi combien son exemple n'avait-il pas produit de fruits d'édification et de salut parmi ses filles, dont elle avait renouvelé la piété et la ferveur !

Rien n'achève mieux de la peindre que l'abnégation dont elle fit preuve après sa sortie de charge. Jamais on n'eût soupçonné qu'elle eût été si longtemps à la tête des affaires, tant elle était discrète et attentive à ne se mêler de rien. Elle vécut ensevelie dans le recueillement, l'humilité et la modestie, comme un ange de paix au milieu de ses sœurs, sur lesquelles elle attirait par sa ferveur les bénédictions du ciel. Elle atteignit l'âge de soixante-quatorze ans, sans qu'il parût ni relâche dans ses pratiques, ni affaiblissement dans sa vertu, toujours tendrement

[1] Madame de Blanzy avait mis à cette donation une charge de quatorze messes basses. 19 nov. 1690.

dévouée à la Sainte Vierge, en qui elle avait une confiance sans limites. Elle s'éteignit dans la paix du Seigneur, le trente-un janvier 1699, après cinquante-huit ans de profession.





CHAPITRE XI

MÈRE MARIE DE SAINT FRANÇOIS

(Claude du ROUX de SIGY).

1694-1697

Mère Marie de Saint François (Claude du Roux de Sigy). Son enfance ; première pensionnaire de la Congrégation ; son éducation ; sa guérison par saint Remi. — Mort de plusieurs religieuses. — Reformes de M. Roulland. — Mort de Mère de Sigy.

Si l'expérience est une qualité souhaitable chez les supérieurs, on ne la pouvait mieux rencontrer que chez la nouvelle Mère que les religieuses placèrent à leur tête après celle qu'elles venaient de perdre.

Depuis cinquante ans, en effet, elle faisait partie de la communauté. Elle avait vécu dans la maison avant même qu'elle fût régulièrement établie ; elle avait assisté à toutes les péripéties de la fondation, y avait

vu entrer toutes les religieuses qui la composaient, et s'était associée de cœur à toutes ses joies et à toutes ses épreuves.

Plusieurs fois déjà nous l'avons rencontrée sur notre chemin. Elle se nommait dans le siècle Claude du Roux de Sigy, et, en religion, Mère Marie de Saint François. Son âge avancé ne permettait guère de compter sur un long gouvernement. Il ne fut, en effet, que de trois ans, de 1694 à 1697.

Claude du Roux était née à Sigy, dans la Brie, en 1628. Sa famille était des plus illustres. Son père, le chevalier Antoine du Roux, était seigneur de Sigy, l'Echelle et autres lieux ; et sa mère, Françoise de Pied-de-Fer, appartenait à une très ancienne noblesse du pays.

Sa sœur aînée, Mère Angélique de Sainte Marie, qui avait fait profession à la Congrégation de Laon, ayant été envoyée à Reims pour y fonder le nouvel établissement, et en étant devenue la première supérieure, la jeune Claude, qui n'avait encore que huit ans, lui fut confiée pour être élevée sous sa direction, et devint ainsi la première pensionnaire de la maison.

Douée d'un heureux naturel, Claude s'accoutuma sans peine aux privations. N'ayant jamais connu le superflu, obligée même, dans les débuts, de se priver du nécessaire, elle contracta l'habitude d'un régime austère et mortifié, qu'elle conserva toute sa vie, sans que l'aménité de son caractère en fût altérée.

Témoin silencieux mais attentif de toutes les immolations des premières religieuses, elle sentit de bonne heure s'allumer en elle-même l'amour du sacrifice. Parvenue à l'âge où les autres enfants commencent à peine à se connaître, elle conçut le désir de se consacrer à Jésus-Christ, et elle le témoigna avec tant d'empressement, qu'on fut obligé de lui accorder l'entrée du noviciat. C'était le premier janvier 1641. Elle n'avait que douze ans.

La grâce frappait sans cesse à la porte de son cœur, et l'Esprit de Dieu, qui habitait en elle, l'entraînait doucement vers la solitude. Comme la fleur des champs ouvre son calice aux rayons bienfaisants du soleil, ainsi cette âme pure et innocente s'épanouissait sous le regard divin. Tout le monde, élèves et maîtresses, admirait dans cette aimable jeune fille une modestie, une obéissance, une bonté qui forçaient l'estime et lui gagnaient les cœurs.

Claude possédait, avec une grande distinction de manières, je ne sais quoi de naturel et d'ingénu, répandu sur sa personne, qui plaisait à toutes ses compagnes; car il était aisé de voir qu'elle se montrait sans fard et sans artifice. D'un abord toujours aimable, elle se prêtait facilement à une douce et agréable récréation; et si quelqu'un lui rendait le plus léger service, elle le reconnaissait de la façon la plus honnête. Aussi, sans le savoir, contribuait-elle, avec sa sœur aînée, dont les chroniques vantent les rares avantages, à

créer dans la maison ces habitudes de bon ton, et ces manières prévenantes et gracieuses qui n'ont cessé d'en être une des marques distinctives. La retraite, en effet, la vie intérieure, le recueillement habituel et l'assiduité à la prière n'ont rien d'incompatible avec les formes de la plus exquise politesse ; et s'il se rencontre chez quelques personnes une dévotion qui écarte et repousse par ses dehors de rigidité, c'est une dévotion peu éclairée et mal comprise.

Pendant ses années d'épreuve, sœur Marie de Saint François se comporta avec une ferveur toujours croissante. Dès qu'elle fut professe, elle ajouta à la pratique de la Règle des jeûnes, des austérités et des veilles pour l'assistance des malades, qui ruinèrent sa santé. Aussi, peu d'années après, fut-elle atteinte d'une paralysie qui s'étendit sur la moitié de son corps ; sa langue se contracta à ce point qu'elle était incapable de faire entendre aucun son articulé.

C'est dans ce triste état qu'elle fut l'objet, de la part du ciel, d'une faveur signalée, et qu'elle obtint sa guérison instantanée par les mérites de saint Remi, comme nous l'avons raconté en son lieu [1]. Tout le reste de sa vie, elle se montra reconnaissante de cette grâce insigne, et elle consacra les forces qui lui étaient rendues à l'instruction de la jeunesse, où elle obtint de brillants résultats.

[1] Chapitre IX, p. 174.

Sa vertu la plus saillante était la charité pour les malades et les infirmes. On peut dire qu'elle fut sans bornes. Elle s'ingéniait à leur procurer mille petits agréments, leur rendant toutes sortes de services et se faisant une joie d'être admise à panser des plaies qui faisaient horreur aux autres. Le naturel qu'elle y mettait, les paroles aimables dont elle assaisonnait ses bons offices inspiraient confiance aux malades et les invitaient à recourir à son ministère. Elle se plaisait à lutter de dévouement avec Mère Aldégonde, Simonne Petit, sœur cadette de la Révérende Mère Ange du Saint Sacrement, qui était infirmière, et qui courait au-devant de tous les services à rendre, même les plus vils et les plus humiliants.

Le triennat de Mère du Roux de Sigy offre peu de faits importants. Elle n'avait qu'à maintenir, tant au spirituel qu'au temporel, l'état des choses, tel qu'il avait été réglé auparavant.

A l'occasion d'une jeune novice, qui fut reçue pour ses qualités personnelles, sans la dot ordinaire, M. Roulland, vicaire général et supérieur de la maison, introduisit quelques modifications dans le formulaire de la profession, et dans celui de la rénovation des vœux [1]. Il fixa aussi d'une manière défini-

[1] Jusqu'en 1695, on ne voit pas que les novices, avant la prise d'habit, aient été examinées, sinon par la Mère Supé-

tive les suffrages à faire à la mort d'une Sœur ou d'une Mère.

La maison eut à déplorer, en ce temps-là, plusieurs pertes bien sensibles à cause de la qualité des sujets.

Tout d'abord, la nièce de Madame de Magneux, Barbe Cuissotte, Sœur Augustine de l'Assomption, sur qui cette vertueuse dame avait fondé de si grandes espérances pour sa petite communauté de Sainte-Marthe. Mais Barbe avait préféré se cacher derrière les grilles du cloître, pour être plus complètement à Dieu. Elle avait passé presque toute sa vie à instruire les enfants, sur lesquelles elle avait eu l'intendance générale pendant dix-huit ans, et dont elle s'était attiré le respect et l'amour par ses talents et ses vertus. Telle était sa fidélité à tous ses exercices religieux, que, dans les dernières années de sa vie, ne pouvant plus lire qu'avec beaucoup de difficulté, elle aimait mieux passer des journées entières à réciter son bréviaire que d'en omettre une seule heure. Elle mourut le vingt-un mars 1695.

Barbe Cuissotte fut suivie de près dans la tombe par une autre Mère, nommée dans le monde Anne Maillefer, et, en religion, Anne du Saint Esprit, native, elle aussi, de Reims, et non moins recom-

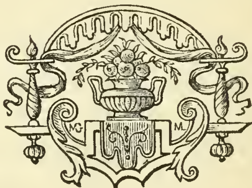
rieure et par les conseillères. Mais à partir de cette date, il est mentionné, dans la plupart des procès-verbaux de vêture, que l'examen a été fait par un grand vicaire selon *l'ordre* qui en a été donné.

mandable par ses vertus. Anne s'était signalée, toute sa vie, par sa grande simplicité et par l'intégrité de ses mœurs. Les mauvais exemples, qui trop souvent perdent l'enfance, l'avaient au contraire portée plus fortement au bien. Lorsqu'elle étudiait, toute jeune encore, à la Congrégation de Laon, la vue de quelques pensionnaires qui ne s'entretenaient que de vanités et de préoccupations mondaines, lui inspira une si vive répugnance, qu'elle s'appliqua à fuir leur compagnie. Ayant fait souvent réflexion que la pureté de son âme ne pourrait que se ternir si elle retournait dans le monde, elle avait pris le parti d'entrer en religion, et elle était venue chercher un asile à la Congrégation de Reims, où elle vécut cinquante-cinq ans dans la pratique de toutes les vertus.

Une autre fille de Reims, Anne Lelarge, en religion Sœur Claire de Saint Ignace, ne tarda pas à les rejoindre, après avoir été épurée et sanctifiée par de longues infirmités. Elle avait, sans doute à cause de la pureté de son cœur, une si parfaite confiance en la bonté de Dieu, qu'elle voyait approcher avec le plus grand calme l'heure, toujours redoutable, de son jugement, et que, non seulement elle en faisait l'objet ordinaire de ses entretiens, mais témoignait une vive joie quand on lui en parlait. Ses vœux furent exaucés le neuf décembre 1696.

Enfin l'heure de la récompense sonna aussi pour la Mère du Roux de Sigy. Elle fut attaquée d'une

fièvre violente qui l'emporta au bout de vingt-quatre heures, le trente et un décembre 1698. Elle avait soixante-dix ans d'âge et cinquante-quatre de profession. Elle était sortie de charge depuis un an, et avait obtenu, en quittant le fardeau du gouvernement, d'être exemptée de toute autre fonction, afin de s'occuper uniquement de son dernier passage. Jusqu'à la fin de sa vie, elle fut, malgré ses incommodités, le modèle de ses sœurs par sa parfaite régularité. Elle avait fait orner le chœur de treize grands tableaux, dus, l'un à la générosité de Madame Coquebert de Bulin, un second à celle du chanoine Josseteau, et tous les autres à la pieuse libéralité des religieuses.





CHAPITRE XII

MÈRE MARIE-CHARLOTTE

(Charlotte COLBERT).

1691-1700 ; 1701-1707

MÈRE HÉLÈNE DE SAINT FRANÇOIS

(Nicole-Françoise CANELLE).

1700-1701

Mère Marie-Charlotte (Charlotte Colbert). Sa naissance, son éducation, ses vertus. Son élection. — Paix générale du royaume.

Election de Mère Helène de Saint François (Nicole-Françoise Canelle) ; sa fin prématurée.

Réélection de Mère Charlotte Colbert. — Abjuration d'une jeune calviniste. — Mère Ange du Saint Sacrement (Barbe Rogier). — Visite de l'archevêque Maurice Le Tellier. — Sepultures. — Divers travaux intérieurs. — Le chanoine Moët. — Mère Marguerite de Saint Charles (Marie Colbert). — Mere Anne Leleu. — Sœur Marie de Saint Joachim Choffin. — Sœur Jeanne Colnet. — Mort de Mère Marie-Charlotte Colbert (1716).



Au nombre des religieuses de la Congrégation vivaient cachées depuis un demi siècle deux filles de l'illustre famille des Colbert. L'une, Marie Colbert, cousine germaine du grand ministre d'Etat, était fille de messire Charles Colbert, premier président au présidial de

Reims, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et de dame Marguerite de Meuilliers. L'autre, Charlotte Colbert, était née de Jacques Colbert, et d'Elisabeth Homo, riches bourgeois marchands de Reims.

Tandis que la gloire s'attachait à leur nom, et que leur famille avait l'honneur de donner un premier magistrat au présidial de Reims, un évêque au siège d'Auxerre et un premier ministre à la France, Marie et Charlotte préféraient à tout cet éclat l'humble titre de servantes de Dieu, et n'avaient d'autre ambition que la sanctification de leur âme. Une abbaye avait été offerte à Marie ; elle avait détourné les regards.

Cependant, jusque dans l'humilité du cloître l'honneur vint les chercher. Le dix-sept novembre 1697, le choix des religieuses tomba sur Charlotte et la plaça à la tête de la communauté.

Charlotte était bien digne de cette distinction ; car, dès ses plus tendres années, elle avait pris Dieu pour son partage, et, depuis, elle était demeurée entièrement à lui.

La Providence, qui voulait la retirer du monde, avait permis qu'elle perdît fort jeune son père et sa mère. Pour seconder les pieuses inclinations qui paraissaient déjà en elle, ses proches l'avaient mise en pension à la Congrégation de Rethel, où elle reçut une éducation distinguée et les éléments d'une piété solide. Semblable à la colombe aux temps désolés

du déluge, elle sortit de l'arche, asile de ses premiers ans, et rentra dans le siècle, croyant y trouver le bonheur avec la liberté. Mais comme elle avait déjà goûté combien le Seigneur est doux à ceux qui le cherchent, à peine y était-elle de retour, qu'elle fut effrayée à l'idée du naufrage inévitable auquel elle se sentit exposée. Car elle ne trouvait pas où poser le pied avec sécurité pour son innocence. Elle conçut donc le généreux dessein de sauvegarder à tout prix ce trésor et de le mettre en sûreté dans la solitude du cloître. Aussi, peu de temps après sa sortie de l'arche, elle revint battre de l'aile à la fenêtre, pour trouver l'abri qu'elle cherchait. Elle s'adressa à la Congrégation de sa ville natale. La Mère Supérieure ouvrit. Charlotte entra, et, depuis ce jour, elle se plut à redire le cri de joie du Psalmiste : « C'est ici le lieu de mon repos, je l'habiterai, puisque je l'ai choisi [1]. »

C'est à peine si elle avait entrevu la vie du siècle, et, bien vite, elle s'en était dégoûtée. Le monde lui avait paru trop dissipé, et l'âme trop exposée à subir les influences les plus funestes et les plus contradictoires. Elle sentait le besoin de concentrer plus énergiquement ses forces et ses efforts pour atteindre la vraie beauté morale dont son cœur était épris ; elle comprenait la nécessité de se réduire elle-même en

[1] Ps. CXXXI. 14.

captivité sous une règle nette et définie, qui dessinât bien les contours de la perfection chrétienne.

Tout semblait cependant s'opposer à une si généreuse résolution. C'était le moment où la Congrégation, à la suite de la perte de son temporel, se voyait privée de novices depuis onze ans. Mais Dieu lui envoya un guide expérimenté pour la conduire dans un chemin depuis longtemps délaissé. Son oncle, le chanoine Lelarge, doyen du chapitre de Notre-Dame, vicaire général et supérieur de la Congrégation, la confirma dans son pieux dessein, et elle se tourna spontanément vers cette maison qu'il aimait. Elle y fut reçue en 1665, à l'âge de quinze ans, et regardée comme le présent du ciel depuis si longtemps demandé et attendu. Sa générosité fut bénie de Dieu, car son exemple ne tarda pas à attirer d'autres postulantes.

Pour remercier la Sainte Vierge, on donna son nom, selon la promesse qu'on lui en avait faite, à la jeune novice, qui s'appela en religion Marie-Charlotte. A partir de ce moment, son âme pure entra en fusion sous le feu de l'amour divin, et se laissa couler comme le bronze dans ce moule de la vie religieuse, préparé par les mains de grands artistes, et dans lequel Jésus-Christ lui-même a marqué tous les traits de sa divine physionomie. En peu de temps, elle en sortit transformée en une vivante et sublime effigie de Celui dont elle voulait reproduire les traits.

Dès cette vie, elle trouvait le centuple promis à

ceux qui quittent tout pour l'amour de Jésus-Christ, tant était profonde la joie de son âme. Mystère de grâce, que les mondains ne peuvent comprendre, encore moins goûter ! Tandis que la jeune fille mondaine endure le tourment du vide, et que son cœur, dont les désirs sont vastes comme l'océan, reçoit à peine une goutte d'eau, un grain d'encens, une flatterie, un sourire ; tandis que, sous le poids de ce perpétuel malaise que rien ne peut adoucir, elle pousse le gémissement du Psalmiste : « D'où vient, mon âme, que tu es triste, et pourquoi me troubles-tu ? » la jeune novice, qui s'est arrachée à la terre et donnée à Dieu sans réserve, sent son cœur non seulement rafraîchi par la rosée, mais inondé par l'océan, et envahi par la plénitude des choses divines. Là est tout le secret de sa félicité.

Occupée du soin de rendre grâces à Dieu pour les bienfaits qu'elle en avait reçus, Charlotte ne pensa désormais qu'à l'aimer et à lui rendre fidèlement les vœux qu'elle lui avait faits.

« La charité, dit saint François de Sales, n'entre jamais dans un cœur qu'elle n'y loge avec soi tout le train des autres vertus, les exerçant et les mettant en besogne, ainsi qu'un capitaine fait ses soldats [1]. » Aussi sœur Marie-Charlotte s'appliqua-t-elle à développer dans son âme toutes les vertus de sa profession,

[1] *Introduction à la Vie Dévote*, p. III, ch. I.

un fonds solide de foi, une piété sincère, qui la rendait exacte à tous ses exercices spirituels, une grande assiduité à l'oraison du matin, où elle aimait à puiser dans les colloques avec Jésus-Christ les bonnes dispositions qui l'animaient tout le reste du jour.

Elle aimait à communier très souvent, et trouvait ses délices dans ce mystère d'amour. Quoi d'étonnant, selon la touchante pensée du même saint docteur, « qu'à force d'adorer et de manger la beauté, la bonté et la pureté même en ce divin sacrement, son âme en devînt toute belle, toute bonne et toute pure? [1] »

Elle professait pour la très Sainte Vierge une dévotion aussi tendre que solide, n'en parlant qu'avec des sentiments d'amour, d'estime et de confiance, et s'appliquant à imiter ses principales vertus. Le B. Pierre Fourier, l'instituteur de l'Ordre, était aussi de sa part l'objet d'un attachement particulier, et, en toute rencontre, elle se plaisait à en relever les mérites, et en suivait exactement la Règle.

La solidité de son esprit, la sincérité de sa vertu, le succès avec lequel elle remplit les divers offices qui lui furent confiés, telles que la procure et l'intendance de l'externat, furent les motifs de son élévation à la charge de supérieure. C'est alors qu'elle fit paraître toutes à la fois les diverses qualités qu'elle n'avait déployées jusque-là que successivement : des manières

[1] *Introduction à la Vie dévote*, p. 11, ch. xxi.

obligeantes et gracieuses, une charité compatissante pour ses filles, auxquelles elle fit rebâtir des infirmeries commodes et agréables, un zèle prudent pour maintenir la régularité dans la maison, et une exacte vigilance à faire observer toutes les Constitutions.

Il y avait à peine six jours qu'elle était élue, lorsqu'on publia la paix générale dans le royaume. Les Rémois firent éclater leur contentement sous les formes les plus variées. On fit un feu de joie dans le Barbâtre devant la grand'porte du couvent, et les principaux habitants du voisinage prièrent avec beaucoup d'instances la nouvelle Supérieure d'y mettre elle-même le feu par une fenêtre. Elle s'en excusa gracieusement, mais elle tint à honneur, ainsi que toutes ses filles, de contribuer à la dépense. Elle fit en outre chanter la messe et le *Te Deum* en action de grâces, et distribuer des secours aux pauvres.

Quoique séparées du monde, les vierges consacrées à Dieu sont loin, en effet, d'être indifférentes aux grands intérêts publics. N'est-ce pas une des doctrines les plus chères à la religion chrétienne, que *la Virginité est la gardienne de la Patrie ?* Aussi dans leur cœur vibre l'amour du pays ; et, selon ses succès ou ses revers, la joie ou la tristesse, le sourire ou les larmes se produisent dans leurs monastères sous les formes les plus touchantes. Leur amour ne se borne pas à un vague sentiment ; mais il est tout pratique.

Le B. Pierre Fourier veut que ses filles se rendent

utiles par leurs prières et leurs bonnes œuvres à l'Eglise, à la Patrie, à leurs bienfaiteurs et à leurs pères et mères. Il en délègue plusieurs chaque jour pour s'acquitter spécialement de ce devoir social, qui doit leur être remis sous les yeux chaque semaine. Dans les grands périls, elles doivent s'unir toutes ensemble pour adresser au ciel des supplications plus pressantes, et associer leurs élèves à leurs intentions [1]. Ah! c'est qu'elles aiment dans la patrie, avec le sol qui les a vues naître, la grande forme de la famille, et l'image de la patrie céleste! Elles aiment la patrie, parce que la patrie, elle aussi, est une mère.

Cependant la santé de la pieuse Supérieure ne répondait plus à l'ardeur de sa volonté, et la trahissait trop souvent par ses défaillances. Son triennat écoulé, ses filles lui accordèrent le repos dont elle avait besoin, et mirent à sa place, le seize novembre 1700, la Mère Hélène de Saint François, nommée dans le monde Nicole-Françoise Canelle.

Mais bientôt leurs espérances furent cruellement déçues. La nouvelle Supérieure ne fit que paraître et disparaître.

Nicole Canelle était originaire des Ardennes. Son père, Pierre Canelle, conseiller du roi, occupait la charge de grenetier au grenier à sel de Château-

[1] *Constitutions*, p. V, ch. VI.

Porcien. Confiée toute jeune comme pensionnaire à la Congrégation, elle avait été admise au noviciat en 1665, à l'âge de quinze ans.

Nicole donna, dès les débuts, de si fortes preuves de vocation par sa ferveur, sa docilité et son amour pour le bien, qu'on augura sans peine qu'elle serait un jour un sujet très utile à la religion. Et de fait, elle ne se départit jamais d'une conduite sage, égale et régulière. Ses sœurs, suivant les idées qu'elles avaient conçues de la sainteté de sa vie, la choisirent pour supérieure afin de lui témoigner la haute estime qu'elles avaient de sa sagesse.

Nicole se montra digne de leur confiance. Malgré la charge absorbante d'une nombreuse communauté, elle sut faire une si juste distribution de ce qu'elle devait à Dieu, à ses filles et à sa maison, qu'elle paraissait n'avoir qu'une seule préoccupation, plaire à Dieu et lui rapporter toutes ses fatigues.

Mais dans le temps où les religieuses commençaient à s'applaudir du choix de cette vertueuse Mère, qui les prévenait par ses manières obligeantes, les gagnait par sa douceur, les soutenait par sa charité et les animait par ses exemples, elle fut attaquée d'une apoplexie, qui la ravit à leur affection en quelques instants. Elle expira le vingt-trois janvier 1701. Elle ne les avait gouvernées que deux mois, et n'était âgée que de cinquante ans, dont trente-cinq de vie religieuse.

La Mère Agnès Bachelier, qui était assistante, fut autorisée par l'archevèque, alors absent, à gouverner la communauté jusqu'au retour du prélat dans son diocèse. L'élection eut lieu au mois de mai, sous la présidence de M. Roulland, et l'on remit en charge Mère Marie-Charlotte Colbert. Elle aurait voulu décliner le fardeau ; elle remerciait la communauté de l'honneur qui lui était fait, lui représentait que son incapacité, jointe à l'inconstance de sa santé, ne lui permettait pas de porter un poids qui dépassait ses forces. Mais M. Roulland lui commanda, de la part de Dieu, d'obéir. Elle se soumit humblement.

Ce n'était pas en vain qu'elle redoutait la charge ; car les temps étaient durs et les monastères avaient beaucoup à souffrir. La politique du roi l'entraînant sans cesse dans de nouvelles guerres, obligeait à multiplier les taxes publiques. D'un autre côté, la stérilité devenait si fréquente et si générale que la misère était presque universelle. Heureusement, Mère Marie-Charlotte avait à ses côtés, pour l'assister dans l'administration du temporel, une sœur si intelligente et si entendue, qu'elle put, par une rare économie, maintenir l'aisance et presque l'abondance dans le couvent.

Cette vierge sage, qui avait su à propos mettre l'huile dans sa lampe pour le temps du besoin, s'appelait sœur Ange du Saint Sacrement, et, dans le monde, Barbe Rogier. Elle appartenait à cette pléïade

de filles d'élite que sa famille donna au monastère de Notre-Dame. Son père, Jacques Rogier, était un des riches marchands bourgeois de Reims, et sa mère, Marie Maillefer, sortait d'une des familles les plus considérées de la cité. Née en 1656, elle avait pris l'habit religieux à l'âge de seize ans.

Nature vigoureuse et ardente, Barbe s'était révélée, dès son entrée au noviciat, par son exactitude, la fermeté de son caractère et une générosité à toute épreuve. Sentant que son tempérament la poussait aux grandes passions, elle résolut de les vaincre, ou plutôt de les tourner vers Dieu. Souvent on la surprenait dans sa cellule, prosternée la face contre terre, ou les bras étendus en croix devant son crucifix. Elle se livrait à de fréquentes austérités, pour assujettir ses sens à la loi de l'esprit et au joug de la grâce. Excès périlleux de la part d'une novice, blâmables même au point de vue des lois de la perfection, mais pourtant bien dignes d'éloges, si l'on songe à la solide vertu qu'ils permettaient de présager pour l'avenir. Cette austérité, d'ailleurs, se dissimulait sous une parfaite mansuétude à l'égard du prochain, que son bon cœur était toujours disposé à accueillir et à obliger.

Devenue maîtresse de tous ses sens par la mortification, sœur Ange vivait dans une constante union à Dieu. Son intérieur était un paradis spirituel, où elle aimait à se retirer, pour goûter en silence les douceurs

de la conversation divine, et manger cette manne cachée que Dieu réserve à ceux qui se sont vaincus eux-mêmes. Outre cet état habituel de recueillement, elle faisait exactement un jour de retraite chaque mois et deux retraites de trois jours chaque année.

Après s'être longtemps appliquée à l'instruction des enfants, elle eut la joie, bien douce à son cœur généreux, de ramener à la vraie foi une jeune hérétique.

Cette jeune fille, élevée dans les erreurs de Calvin, avait été conduite au monastère par ordre du roi, pour y être instruite de la foi catholique. Elle avait seize ans et se nommait Marie Allardin. Son père habitait au hameau de Verrières, près de Brieulles, dans les Ardennes. On la confia à sœur Ange Rogier, dont la science religieuse était peu commune. Elle mit tout en œuvre pour triompher d'abord des préventions violentes que cette jeune fille faisait paraître contre nos saints mystères et contre les pratiques de l'Eglise. Mais à force de bonté et de patience, étant parvenue à se faire écouter, elle éclaira doucement son esprit, toucha fortement son cœur, et lui fit reconnaître ses erreurs et goûter nos vérités saintes. Après plusieurs mois de colloques où la charité était aux prises avec une fierté obstinée, Marie Allardin se déclara convaincue, et demanda spontanément à abjurer.

M. Roulland n'y voulut point consentir, qu'elle n'eût donné des preuves de sa bonne volonté pendant qua-

tre mois encore. Ce fut alors seulement qu'il vint l'examiner, et qu'il reçut son abjuration, le dix-sept octobre 1701, au pied de l'autel du monastère, où la conduisit joyeusement sa fervente catéchiste.

Sur la fin de 1700, il s'éleva quelques difficultés entre le couvent et l'archevêché au sujet du choix des confesseurs. La mort venait d'enlever M. Moët, chanoine de Notre-Dame, qui, depuis vingt-cinq ans, confessait gratuitement la communauté avec beaucoup de charité et d'exactitude. Il avait composé un volume d'*Exercices spirituels et Méditations*, plein de piété, et fort utile à l'Institut de la Congrégation. Peu de temps après, la communauté, suivant le droit que lui donnent ses Constitutions, avait élu, pour lui succéder, un autre chanoine de la même église, nommé Cercelet. L'archevêque qui, avant l'élection, l'avait lui-même désigné dans sa pensée, l'approuva volontiers. La Supérieure lui fit remarquer, avec tout le respect convenable, que la bulle du Pape Paul V donnait aux religieuses le droit d'élire leurs confesseurs ; et l'archevêque leur laissa la liberté d'en jouir.

Mais l'année suivante, ayant eu à remplacer l'autre confesseur, qui était nommé à la cure de Saint-Pierre, elles firent tomber leur choix sur un régulier, ce qui est contraire au droit commun dans l'Eglise. Maurice Le Tellier, qui ne voulait pas l'accorder, se rendit lui-même au couvent. « Son Excellence, ayant donné ordre d'assembler la communauté, entra dans notre

chapitre, accompagné de M. Roulland, son grand vicaire.

« Il nous parla avec beaucoup de bonté et de marques de bienveillance. Il nous dit que Dieu l'ayant chargé de notre conduite comme faisant partie de son diocèse, il apportait tout le soin, l'attention et la vigilance qu'il devait pour nous procurer ce qu'il croyait nous être plus avantageux, mais qu'il ne souhaitait pas que nous prissions pour confesseur ordinaire un régulier ; que ce n'était pas qu'il ne les estimât et aimât, y ayant partout d'honnêtes gens, mais que cela n'était pas de son goût ; qu'il en avait nommé plusieurs pour confesseurs extraordinaires, et que la Mère Supérieure pourrait les donner aux Quatre-Temps, à celles qui en souhaiteraient ; qu'il ne voulait que la paix et la tranquillité de la maison, et qu'il viendrait nous voir lorsqu'il y aurait lieu de nous rendre service.

« Son Excellence nous recommanda aussi beaucoup la charité mutuelle, l'union des cœurs, l'obéissance et la soumission à l'égard de nos supérieurs. Il confirma la dispense que nous avions depuis plusieurs années de ne nous lever l'hiver qu'à quatre heures et demie. Il ratifia la permission précédemment donnée pour les *petites pensions*, à condition qu'elles seraient servies entre les mains d'une officière, selon notre coutume, et que les religieuses n'en feraient usage qu'avec la permission de la supérieure.

« Son Excellence demanda ensuite si l'on travaillait, et où allait le profit des ouvrages. On lui dit que c'était pour la communauté, mais qu'on permettait cependant aux religieuses de faire quelques petits ouvrages pour offrir des reconnaissances à leurs parents ; ce qu'il agréa, ajoutant : « Pourvu que ce ne soit point sans permission de la supérieure. »

« Il recommanda de ne point aller au parloir les dimanches et fêtes, ni pendant l'office, ni l'avent, ni le carême. La Supérieure lui représenta qu'il y avait quelquefois des occasions où l'on aurait peine de s'en exempter. Il répondit que ce serait à elle d'en juger et de dispenser même des règles dans la nécessité et le besoin. »

Cependant la Mère Marie-Charlotte s'occupait activement de tous les intérêts matériels de la maison. Elle en agrandit l'enceinte, en rachetant à la veuve Hélène Tourtebatte la propriété d'une ruelle qu'elle fit aussitôt renfermer dans l'enclos du monastère [1]. Elle acheva les travaux du chœur, commencés par la Mère Ange Petit, et le fit lambrisser tout entier [2] ; puis elle décora la chapelle d'un beau tabernacle en bois sculpté et doré et de tapisseries neuves [3]. Sur

[1] Contrat passé le 20 mars 1698, par-devant les notaires Leleu et Bonnestrayne.

[2] Les lambris furent posés en mars 1702.

[3] Le tabernacle fut placé en 1700 et les tapisseries en 1706.

les instances de la communauté, elle reprit et exécuta le projet, un instant abandonné, de la construction d'un second corps de logis, où elle put installer des infirmeries spacieuses, saines et agréables, que toutes les religieuses se plurent à meubler et à décorer du produit de leurs *petites pensions* ; et elle rétablit, du même coup, les anciens cloîtres qui tombaient en ruines [1].

Elle organisa encore un cimetière, dont la bénédiction fut faite avec solennité par M. Roulland [2]. Depuis l'origine du monastère, les religieuses étaient enterrées dans le cloître, et sur chaque tombe était placée une épitaphe en marbre noir, portant les noms de la défunte. Les huit premières seules, mortes avant qu'il ne fût construit, avaient été déposées sous le chœur, dans un petit caveau. Mais en 1688, leurs ossements avaient été relevés et reportés sous le cloître, dans une fosse commune, et leurs noms gravés ensemble sur une tablette de marbre. A partir de 1705, les inhumations eurent lieu dans le cimetière, où elles furent inaugurées par celle de la pieuse Mère Aldégonde de Saint François Petit.

A tous ces travaux, qui occasionnèrent pour la communauté des dépenses considérables, vinrent

[1] Le corps de logis fut commencé vers 1700 ; les cloîtres relevés, et les infirmeries établies en 1703.

[2] Le 15 octobre 1703.

s'ajouter les taxes qu'il fallut payer au roi pour l'amortissement de quelques acquisitions antérieures, et le surcroît de frais causé par la cherté des vivres. Mais, grâce à la vigilante administration de sœur Ange Rogier, et moyennant un emprunt de deux mille livres à la Congrégation de Sainte-Ménehould [1], la Mère Colbert fit face à tous les besoins. Elle constitua même quelques rentes au profit de la maison sur la ville et sur divers particuliers [2]. Elle accepta enfin d'un marchand, nommé Pierre Dubois, une fondation de douze messes par an, à dire dans la chapelle du couvent, moyennant une rente annuelle de trois cents livres [3].

Tandis que Mère Marie-Charlotte gouvernait avec tant de prudence, sa cousine, Marie Colbert, sœur Marguerite de Saint Charles, faisait l'édification de la communauté par ses douces vertus. La grâce, en effet, tout invisible qu'elle est, possède une puissance d'insinuation qui se fait sentir à certains traits, et qui trahit à leur insu ceux qui la possèdent. Est-il possible qu'une âme, qui vit de la foi et de la charité, ne laisse point percer le secret de son cœur ? L'amour divin qui l'anime lui donne un air d'innocence, de

[1] Châlons. *Fonds de la Congrégation de Reims, Inventaire,* ann. 1700.

[2] Châlons. *Inventaire,* fol. 44 et suivants.

[3] Le 20 mars 1700.

simplicité et de vérité, et un cachet de modestie, de douceur et de paix, qu'il est bien difficile d'imiter et qu'il est impossible de soutenir pour quiconque ne suit que les principes de la nature. De là cette impression secrète que produit une vertu sincère et qui entraîne dans la voie du bien plus efficacement que les plus beaux discours.

Tel était le genre d'éloquence de Mère Saint-Charles Colbert. Elle proférait peu de paroles, mais persuadait par ses exemples. Jamais elle ne se prévalut de la gloire de sa famille, ni des offres brillantes qui lui avaient été faites ; loin de là, elle s'appliquait à ne se point distinguer, et la singularité dans le cloître lui paraissait monstrueuse. Sa conscience était si délicate sur le point de la soumission, qu'elle ne concevait pas qu'une religieuse, qui avait fait vœu d'obéissance, pût, de propos délibéré, contrevenir à la volonté de ses supérieures.

Zélée pour l'instruction des enfants, elle y prenait son plus doux plaisir. Sachant que c'est prêter à Dieu que de faire du bien aux malheureux, elle s'attachait de plus près aux enfants pauvres, dans lesquelles elle se plaisait à considérer la personne même de Jésus-Christ.

Elle s'approchait de l'Eucharistie avec une ferveur extrême, et le plus souvent possible. Outre les jours marqués par la Règle, elle communiait encore tous les jeudis. Si la vue d'un ami dissipe notre tristesse et

sèche nos larmes, si la présence d'un cœur qui bat à l'unisson du nôtre transporte notre âme de joie, qui dira les tressaillements de ce cœur pur et innocent, à l'approche du cœur de Jésus qu'elle aimait uniquement et dont elle comprenait si bien le langage ?

Enfin, jusqu'à sa mort bienheureuse, arrivée en 1710, elle acheva d'édifier la communauté par son esprit de pauvreté, par sa mortification dans le boire et le manger, et surtout par sa patience dans les infirmités qui la conduisirent au tombeau.

La maison perdit aussi, vers le même temps, plusieurs autres sœurs fort vertueuses. D'abord la Mère Anne Leleu, native de Reims, remarquable par son humilité et son esprit de pénitence. Elle ne se croyait bonne à rien, quoique en réalité, elle fût propre à tout. Elle cédait à tout le monde, ne désirait rien, se contentait de peu, n'usait que de vieux habits et de vieux linge, vêtue l'hiver à peu près comme l'été, dure à elle-même, et comptant pour rien ses propres incommodités. Elle mourut en 1703.

Puis ce fut une converse, sœur Marie de Saint-Joachim Choffin, fille d'un cordier de Reims, qui se distingua, pendant quarante-deux ans, par son esprit de complet dénuement. Jamais elle ne voulut rien accepter de ses parents, qui ne fût pour la communauté. Pour le vivre et le vêtement, elle choisissait tout ce qu'il y avait de pire ou de plus usé, les restes des autres. Très unie à Dieu dans l'oraison, elle

n'interrompait guère sa prière et marchait toujours en sa sainte présence, fidèle à toutes les instructions du noviciat dès que ses occupations le lui permettaient, ardente au travail jusqu'au dernier moment de sa vie, et ne disant jamais « c'est assez », mais par-dessus tout, respectueuse envers ses compagnes, et déférant volontiers aux désirs de la dernière de la maison.

Enfin ce fut sœur Jeanne Colnet, qui s'éteignit à soixante-douze ans, après en avoir passé quarante-huit au couvent. Fille d'un coquetier de Mars-sous-Bourg, elle avait été envoyée à Reims à l'époque de la Fronde, pour être à l'abri des injures des soldats, et remise aux mains de quelques dévotes personnes, qui lui inspirèrent l'amour de Dieu. Elle entra comme converse à la Congrégation, et, pendant toute sa vie, elle eut le soin du jardin, qu'elle cultiva avec une ardeur incroyable. Etant encore peu instruite des choses de la religion, elle allait souvent se prosterner, devant le Saint Sacrement. « Seigneur, disait-elle à Jésus-Christ, instruisez-moi, apprenez-moi à vous parler » ; ou encore : « Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, mais je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. » — Notre Sauveur agréa sa simplicité, et, en peu de temps, elle reçut un don si parfait d'oraison, et elle y fit de si grands progrès, qu'elle ne perdait jamais de vue la sainte présence de Dieu. Elle mourut en 1707.

La Révérende Mère Colbert sortit de charge la même année, après avoir gouverné la maison durant neuf ans. C'est alors qu'elle fit voir que si elle avait su commander, elle savait encore mieux obéir. Nommée assistante, elle fut le soutien et le conseil de sa Supérieure, et fit preuve d'un grand esprit de soumission et de dépendance.

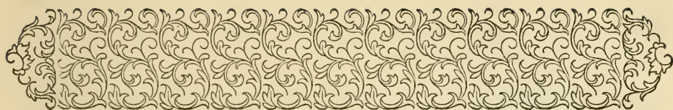
« Il semble, dit l'annaliste, qu'une personne qui nous était si nécessaire aurait dû toujours vivre. Mais le Seigneur, dont les desseins sont adorables, permit qu'elle fût attaquée d'une palpitation de cœur qui, d'abord, ne nous menaçait pas encore de l'enlever. Il s'y joignit une hydropisie des poumons. Dès lors elle sentit, par l'augmentation de son mal, que le bon Dieu l'appelait à lui. Elle réclama les sacrements de l'Eglise, qu'elle reçut avec de grands sentiments de foi, après avoir demandé pardon à la communauté. Ainsi cette victime consommée offrit sa mort à Celui dont elle avait reçu la vie, et s'endormit dans le Seigneur, ayant gardé une parfaite présence d'esprit jusqu'à son dernier soupir.

« Nous perdîmes, en sa personne, un des meilleurs sujets de notre communauté, car elle était douée d'un excellent esprit, d'un jugement solide, d'une piété exemplaire, d'un grand sens et d'un génie rare pour les affaires qu'elle possédait parfaitement. Aussi, la communauté lui a-t-elle de grandes obligations. »

Elle lui doit, entre autres choses, le précieux

manuscrit qui contient la suite des *Annales* du monastère, et qui continue le *Petit Narré* qu'en avait fait, au début, la Révérende Mère Angélique de Sigy.





CHAPITRE XIII

MÈRE ANGÉLIQUE-MARIE DE S[T] JOSEPH

(NICOLE FRIZON).

1707-1713

Election de Mère Angélique-Marie de Saint Joseph. Sa naissance, son éducation, ses vertus religieuses. — Son gouvernement. — Pratique de la retraite annuelle. — Misère publique. — Mort de plusieurs amis et bienfaiteurs de la communauté. — Chapelle de Saint François-Xavier. — Devotion au Sacré Cœur de Jésus. — Mort de Mère Angélique-Marie.



UOIQUE la maison fût bien assise, pourvue de bons sujets et munie de ressources suffisantes pour pouvoir envisager l'avenir avec sécurité, la direction en devenait cependant de jour en jour plus difficile et plus délicate. Ces difficultés tenaient moins à l'intérieur de la communauté qu'à la situation générale des affaires du royaume et de l'Église.

Le règne du grand roi s'achevait assez péniblement, semblable à un coucher de soleil dans les

nuages. L'époque des grands succès militaires était passée. Des bruits de revers assombrissaient souvent l'opinion, les charges fiscales devenaient de plus en plus lourdes, et l'état des finances publiques inquiétait les esprits clairvoyants. D'autre part les querelles religieuses, fomentées par la secte janséniste, éclataient partout, et commençaient à troubler les retraites jusque-là les plus calmes.

Le XVIIIe siècle se levait donc avec tous les symptômes d'affaiblissement moral et matériel qui devaient amener la catastrophe sans pareille de la fin. Un courant violent entraînait la nation dans des voies nouvelles et dominait toutes les volontés particulières. En dépit de la vertu et de la sainteté même des individus, la société en décadence allait précipiter sa course jusqu'aux abîmes.

Le souffle d'indépendance qui passait sur les têtes jetait dans la plupart des esprits de vagues aspirations vers une liberté absolue et mal définie. Tandis que les uns s'attaquaient de loin au pouvoir civil, d'autres aspiraient à briser les liens de la subordination religieuse, et l'autorité du Pape dans l'Eglise partageait le sort de l'autorité du roi dans l'Etat.

Les Ordres religieux n'échappèrent pas plus à cet esprit que le reste de la nation, et la plupart des couvents, se laissant envahir par les idées jansénistes, se mirent en défiance et comme en garde contre l'autorité pontificale, autour de laquelle, au contraire, ils

eussent dû se serrer, au milieu de l'affaissement général, comme autour du palladium de leur liberté.

Mais, hâtons-nous de le dire, la Congrégation de Notre-Dame de Reims se tint à l'abri de ces influences délétères, autant du moins qu'il est possible de ne point subir l'action de l'air que l'on respire. Elle réussit à traverser ce XVIII[e] siècle, comme les faits nous le prouveront, sans cesser un instant d'être fidèle aux vrais principes de la foi catholique et docile à la sainte Eglise et à son chef suprême. Ce rare et précieux avantage, elle le dut en grande partie à la sagesse et à la sainteté des supérieures qu'elle mit à sa tête, et qui, toutes, s'appliquèrent à y maintenir l'esprit d'humilité et d'obéissance que leur avait inspiré le saint Fondateur de l'Ordre.

Après la retraite de la Mère Colbert, le choix des religieuses tomba sur Nicole Frizon, en religion sœur Angélique-Marie de Saint Joseph. Elle était originaire de Reims, âgée de cinquante-quatre ans, et en avait déjà vécu quarante dans le monastère.

Sa personne formait contraste avec celle de Mère Colbert. Elle n'avait, en effet, ni cette haute intelligence, ni cette pénétration, ni ce génie des affaires, ni ce coup d'œil décisif qui révélaient en Charlotte Colbert une nature supérieure. Elle était au contraire timide, défiante d'elle-même et scrupuleuse en face des responsabilités. Mais elle ne lui cédait en rien pour la perfection de l'esprit religieux et pour l'amour

de sa sainte profession. A ce point de vue, le choix était excellent.

Placée, dès son bas âge, parmi les pensionnaires, Nicole avait charmé tout le monde par son caractère et par les heureuses dispositions de son cœur pour la vertu. Aussi ses maîtresses avaient-elles secondé avec soin les opérations de la grâce dans sa jeune âme. Bientôt elle prit la résolution de n'appartenir qu'à Dieu, et en fit la déclaration à ses parents.

Son père, Pierre Frizon, et sa mère, Marie Dorigny, appartenaient à cette nombreuse et honnête classe de marchands bourgeois, qui faisaient le fond de la vieille population rémoise, et chez qui les traditions religieuses étaient restées vivaces. Combien leur tendresse fut alarmée de cette déclaration! Cependant elle céda à leur foi et au respect de la volonté divine. Le sacrifice que Dieu leur demandait était grand, car c'était celui de la plus aimable et de la plus aimante des filles. Mais ces généreux chrétiens, qui aimaient Dieu plus que leur enfant, et qui aimaient cette enfant pour son vrai bien plus que pour leur satisfaction personnelle, puisèrent dans leur piété le courage de l'holocauste.

La grâce de Dieu ne connaît ni lenteurs ni tergiversations; dès qu'elle parle, elle veut être obéie. Aussi, pour Nicole, connaître la volonté de Dieu et l'exécuter fut tout un. Elle entra donc au noviciat n'ayant pas encore quinze ans, et, après neuf mois

d'épreuve, elle prit l'habit sous le nom d'Angélique-Marie de Saint Joseph.

Novice, elle mit en pratique cette belle maxime de saint Bernard : « Si vous commencez, commencez parfaitement. » Elle fit son essai avec une constance dans la ferveur qui lui mérita la grâce de consommer bientôt son sacrifice par les vœux de religion.

Dès lors, bien convaincue de la sainteté de sa profession, elle s'efforça d'en remplir tous les devoirs avec fidélité. Sa piété était sincère et solide, sa foi humble et soumise, sa charité ardente. Elle professait une vénération suprême pour les trois Personnes de la divine Trinité, et son cœur se portait amoureusement vers Jésus-Christ au sacrement de son amour. Souvent elle savourait la douceur de ce pain de vie, et s'en approchait plus fréquemment que ne le prescrit la Règle. Sa dévotion envers la très Sainte Vierge et saint Joseph était surtout marquée au coin de la confiance.

Persuadée qu'on ne peut être vraiment l'épouse d'un Dieu crucifié sans participer à sa croix, elle avait un attrait particulier pour les austérités et les macérations corporelles. Mais bien au-dessus de ces macérations, elle plaçait l'immolation de la volonté et du jugement par l'humble soumission à ses supérieures. Aussi interrompit-elle ses pratiques de pénitence dès qu'on le lui eût commandé, et elle s'efforça d'y suppléer par son exactitude à observer le silence et tous les autres points de règle.

L'obéissance, qui paraît si humiliante aux esprits superbes, lui semblait, au contraire, l'une des plus grandes et des plus nobles vertus. Ah! c'est que l'âme religieuse ne juge pas des choses avec les sens, mais avec les yeux de la foi. A travers la créature qui exerce le commandement, elle voit Dieu lui-même, de qui découle tout pouvoir légitime : et, en se soumettant aux ordres de son semblable, ce n'est point devant l'homme, mais devant Dieu qu'elle s'incline. De même que dans l'Eucharistie, quand l'Hostie sainte est exposée aux regards, les yeux ne voient que des apparences de pain, mais la foi, pénétrant plus avant, découvre la réalité du corps de Jésus-Christ; ainsi dans la soumission religieuse, tandis que les yeux du corps n'aperçoivent que la créature, limitée et imparfaite, qui commande, la foi parle et lui dit : « Regarde et vois Dieu sous le sacrement de l'obéissance. » La créature disparaît pour ne laisser voir que le Maître, dont elle est l'instrument, et auquel il est toujours honorable de se soumettre.

Nicole était d'une scrupuleuse fidélité à toutes les pratiques de dévotion qu'elle s'était imposées, sans pourtant qu'elle les confondît avec la religion elle-même. Elle savait que la religion vraie consiste dans la réforme de soi-même, dans la correction de ses défauts, dans l'acquisition des vertus propres à son état, dans l'exercice de la charité envers autrui, et dans un effort constant pour s'élever vers Dieu et

s'unir à lui par la connaissance et l'amour. Mais il lui semblait, à juste titre, que les pratiques extérieures, sagement entendues, sont à l'âme ce que les ailes sont à l'oiseau. Si l'oiseau est obligé de porter ses ailes, comme l'âme ses pratiques, ce poids est plus apparent que réel ; car au lieu d'en entraver les mouvements, il les facilite. Si ce poids paraît être, à certaines heures, un embarras, il se transforme, à d'autres moments, en un prompt et puissant auxiliaire, et, après avoir été porté, il porte à son tour à l'heure du besoin.

Pendant longtemps, Nicole fut employée à l'instruction de la jeunesse, tantôt au pensionnat et tantôt aux classes externes. Elle exerça, six ans durant, les fonctions d'intendante ; et, depuis trois ans, elle remplissait celle d'assistante, quand elle fut chargée du gouvernement de la maison, le trois juin 1707.

Cette sainte Mère, qui joignait à une conduite sage et prudente des manières affables et gracieuses, possédait à un degré éminent le don si rare de se faire aimer. Dans son gouvernement, elle usa toujours d'une merveilleuse douceur, étant attentive à faire plaisir à ses filles, et s'appliquant à gagner les cœurs plus qu'à dominer les esprits. Elle demandait peu à l'autorité de sa charge, faisait appel à la persuasion, proposait modestement les mesures à prendre dans la maison, les réformes à opérer dans l'intérieur des consciences, et ainsi, par l'attrait qui s'échappait de

ses exhortations et de ses exemples, elle entraînait toutes celles qui recouraient à ses conseils.

Aussi bien, son action fut-elle des plus salutaires pour l'entretien et le renouvellement de la ferveur. La pratique de la retraite annuelle, si utile pour retremper les âmes et réparer les déchets inévitables de la piété, était alors en grand honneur au monastère. Les Constitutions du Bienheureux Fourier, qui recommandent si souvent et avec tant d'instance les retours sur soi-même, le recueillement intérieur et l'union de l'âme à Dieu, engagent à faire ces exercices spirituels chaque année, sans rien prescrire de particulier.

Il était d'usage, au couvent de Reims, de vaquer deux fois l'an à la récollection, pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Annonciation et celle de saint Augustin, pour se disposer à la rénovation des vœux. En dehors de cette pratique officielle et collective, la plupart des Mères, au XVIIe et au XVIIIe siècle, faisaient chaque année, suivant l'attrait de leur piété personnelle, les exercices de dix jours. Elles se séparaient, autant que possible, de toute conversation avec les créatures, pour goûter à loisir combien le Seigneur est doux et digne d'être aimé, et elles s'appliquaient, dans le silence de l'oraison, à scruter, la lampe à la main, tous les recoins de leur conscience, et à renouveler en elles-mêmes l'esprit de détachechement des choses du monde, de charité pour leurs sœurs et d'union avec Dieu.

Grâce à l'administration si sage et si prévoyante de Mère Ange Rogier, dont nous avons déjà fait l'éloge, la maison n'eut pas trop à souffrir des calamités publiques qui affligèrent alors le royaume. Cependant la misère fut extrême dans la province. Les chaleurs excessives de 1707 causèrent la mort de beaucoup de monde dans la campagne. L'hiver de 1709 fut si rigoureux, surtout en janvier, qu'il périt une multitude d'hommes et d'animaux. Dans les forêts des alentours on retrouva des cerfs et jusqu'à des sangliers morts de froid. Les biens de la terre en pâtirent considérablement. Puis survinrent des dégels accompagnés de verglas, qui détruisirent dans leurs germes les moissons et les vendanges. Force fut donc de retourner la terre au printemps, et d'y semer des orges, qui, heureusement, réussirent assez pour fournir à la population de quoi ne pas mourir de faim.

Au milieu d'un tel désastre, la communauté, qui s'était sagement pourvue à l'avance, put subsister sans trop de privations, et soulager encore la détresse d'une foule de misérables.

Mais elle fut éprouvée d'une autre sorte. En quelques années, elle perdit successivement ses meilleurs appuis et ses amis les plus dévoués, le chanoine Nolin, son avoué officieux, le chanoine Cercelet, son confesseur, l'archidiacre Roulland, son supérieur, et enfin son archevêque, Maurice Le Tellier.

Ce fut d'abord M. Nolin. Cet homme, au cœur généreux et charitable, se dévouait, corps et biens, au soulagement des malheureux dans les hôpitaux. Depuis douze ans, il s'était chargé de traiter les affaires temporelles de la Congrégation, et il y apportait un zèle et un désintéressement admirables. C'était surtout à ses bons soins qu'on devait la parfaite installation des nouvelles infirmeries. La mort l'enleva, le trois juin 1707, à l'affection de tous ceux qui le connaissaient.

Un an plus tard, elle enlevait le confesseur de la communauté, le chanoine Vincent Cercelet, homme d'un mérite exceptionnel dans le maniement des consciences. « La perte que vous venez de faire, écrivait un de ses contemporains à une religieuse de la maison, est ineffable. Il faut deux siècles pour produire un tel personnage. J'ai remarqué en lui une vive pénétration, un génie vaste et profond, une sagesse et une portée de jugement au delà de nos pensées, mais, ce qui vaut mieux encore, une droiture de cœur et une probité insigne devant Dieu et devant les hommes. Quel dommage que de telles personnes viennent à manquer si tôt sur la terre ! Il faudrait sans cesse intéresser le ciel pour leur donner ici-bas une petite éternité, puisque l'autre sera assez grande pour les diviniser. »

Depuis dix-huit ans, la communauté se reposait sur la prudence d'un autre ecclésiastique de haut mé-

rite, M. Roulland, vicaire général et prévôt de l'église métropolitaine, lorsqu'elle apprit avec douleur qu'il était mort à Paris le onze mars 1709. Elle paya à sa mémoire, en échange de tant de bons offices qu'elle en avait reçus, le juste tribut de ses regrets et de ses prières.

Mais la douleur de la communauté fut au comble, lorsqu'au mois de février 1710, le bruit se répandit que l'archevêque Maurice Le Tellier venait de mourir subitement dans la capitale. Elle pleura ce noble prélat, dont elle avait pu apprécier les mérites et le grand cœur. Car Dieu avait réuni en lui des lumières supérieures et un sincère amour de l'Eglise, et s'en était servi pour réparer dans un grand diocèse les désordres qu'une longue guerre y avait introduits. Le Tellier avait poursuivi ce noble but pendant près de quarante ans, s'appliquant sans relâche à doter de bons pasteurs les églises particulières, à former dans son séminaire des sujets pieux et instruits, et à parcourir lui-même, avec un zèle infatigable, les plus humbles bourgades de son diocèse.

Il ne tarda pas à être remplacé par François de Mailly, qui devait s'illustrer par la vaillance de sa lutte contre le Jansénisme. Ce prélat vint, peu de jours après son entrée, faire visite aux religieuses de la Congrégation, et leur témoigna beaucoup de bonté.

Le temps ne faisait qu'ajouter à la ferveur de la Révérende Mère Frizon. Tous ses soins se por-

taient sur le développement de la piété de ses filles, et rien ne lui tenait plus au cœur que les progrès de leur sanctification. Elle professait pour saint François-Xavier une dévotion singulière, qu'elle se plaisait à manifester en toutes rencontres. Aussi, à l'exemple de ce grand apôtre, était-elle pénétrée et comme dévorée du zèle du salut des âmes. Elle était ravie d'apprendre qu'il s'était opéré quelque accroissement de la foi parmi les infidèles, et ne désirait rien tant que de voir Jésus-Christ connu et aimé par tous les pauvres habitants des campagnes. A ses heures de loisir, elle s'occupait de confectionner de petits objets de piété, qu'elle envoyait ensuite à des missionnaires, afin qu'ils pussent, par ces innocents appâts, engager ces bonnes gens à se trouver à leurs instructions.

Elle nourrissait la pensée d'élever un autel à son Saint de prédilection. N'ayant pu réaliser plus tôt son projet, elle l'exécuta après sa sortie de charge. Elle sollicita donc, en 1715, l'assentiment de la communauté, et, l'ayant obtenu, elle fit ériger, dans le fond du jardin, un petit oratoire à saint François-Xavier, dont la libéralité de ses pieux parents tint à faire tous les frais.

Une autre dévotion, bien plus importante encore par la sainteté de son objet, lui dut ses développements dans la maison. Nous parlons de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.

Quand on sait les oppositions violentes et passion-

nées que rencontrait ce culte de la part du Jansénisme, on peut regarder son existence dans une maison comme la caractéristique la plus assurée de l'esprit qui y régnait.

Le culte du Sacré Cœur est aussi ancien que le christianisme lui-même, puisqu'il est la conséquence directe de l'union hypostatique des deux natures en une seule personne divine. Si le cœur est plus spécialement l'objet de notre adoration, c'est qu'il est le symbole, l'organe particulier de cet amour infini de Dieu, auquel se rapportent par dessus tout nos hommages. Il est bien vrai toutefois que cette dévotion n'a revêtu sa forme actuelle que sur la fin du XVIIe siècle, après les apparitions de Jésus à la vénérable Marguerite-Marie.

Au début du XVIIIe siècle, alors qu'elle se répandait partout, encouragée par les évêques, et combattue avec passion par la secte janséniste, les filles du B. Pierre Fourrier l'embrassèrent généralement avec ardeur. Ce fut même à leur zèle qu'on en dut la diffusion dans tout le pays messin. La maison de Reims eut le bonheur d'entrer dans ce mouvement. La Révérende Mère Frizon, qui était fort dévouée à ce divin Cœur, où elle aimait à entretenir le feu de sa charité, ne manqua pas d'en inspirer l'amour et le culte à la grande famille que le ciel avait placée sous sa conduite.

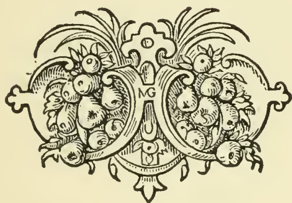
Ce fut avec une vive satisfaction qu'elle vit arriver la fin de son second triennat, et qu'elle put rentrer

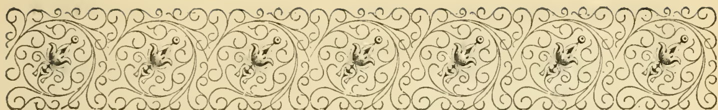
dans les rangs de la communauté, où son humilité l'appelait depuis longtemps. Car c'était contre son gré et malgré ses résistances qu'elle avait été réélue après ses trois premières années. Sa modestie ne put la faire échapper à la charge de conseillère ; mais elle avait si basse opinion d'elle-même qu'elle gémissait souvent des distinctions qu'il lui fallait subir, et que la pensée des responsabilités qu'elle avait encourues dans ses emplois lui causait des peines de conscience qui l'accompagnèrent jusqu'à sa mort.

Les infirmités dont elle fut atteinte, surtout les pénibles oppressions d'un asthme qui la fatigua longtemps, achevèrent de la purifier, et mirent en relief son invincible patience. Suivant la louable coutume de la maison, où l'oisiveté n'a point de retraite, elle ne se crut jamais dispensée du travail, tant qu'il lui fut possible. Elle estimait avec raison que tout son temps, ainsi que toute sa personne, appartenait à la communauté qui l'avait reçue dans son sein. Elle se livrait donc, sur son lit de douleur, à la confection des menus objets destinés à être offerts à ses chers missionnaires ou à servir de récompenses aux enfants des classes. Son âme, chargée de vertus et de mérites, se tournait sans cesse vers son divin bienfaiteur, lui offrait l'hommage de tout le bien qui était en elle et que son humilité dérobait à ses regards, et ne savait comment lui témoigner sa gratitude pour tant de grâces qu'elle en avait reçues.

Dès qu'elle sentit la mort approcher, elle demanda le saint viatique, qu'elle reçut avec une piété émouvante, et elle n'attendit plus que l'appel de l'Epoux. Cet appel ne tarda pas. Le dix-neuf mars 1728, fête de saint Joseph, en qui elle avait toujours eu grande confiance, son âme s'envola dans une patrie meilleure.

Mère Angélique-Marie Frizon avait soixante-seize ans, et cinquante-neuf de profession. Elle s'était toujours montrée généreuse envers la communauté, et avait voulu, entre autres libéralités, payer de sa petite pension le lambrissage et la décoration du chapitre, qui n'avaient pas coûté moins de mille livres.





CHAPITRE XIV

MÈRE AGNÈS DE SAINT REMI

(Jeanne-Marie BACHELIER).

1713-1719

La famille Bachelier. — Entrée de trois sœurs au couvent. — Sœur Marie-Agnès de Saint Remi. Ses vertus religieuses. Son élection. Caractère de son gouvernement. — Etude du plain-chant. — Grandes difficultés : pertes matérielles, pertes dans le personnel ; troubles causés par la secte janséniste. — La fréquente communion en usage au couvent. — Fin de la vie de Mère Marie-Agnès.

Parmi tant de familles distinguées qui firent l'honneur de la ville de Reims, il faut citer, au XVIIe siècle, celle des Bachelier. Placée au premier rang de la bourgeoisie marchande, elle était alliée à toutes les maisons les plus recommandables, aux de la Salle, aux Ravigneau, aux Dorigny, et elle ne le cédait à aucune autre en fortune et en bonne renommée. Un de ses représentants les plus éminents avait reçu du roi, pour lui et sa famille, des lettres de noblesse; mais sa modestie

ne lui avait permis d'en tirer aucun avantage, et lui avait fait préférer pour ses enfants la noblesse qui résulte de la vertu.

La religion faisait partie de l'héritage traditionnel de cette famille. Tous ses membres, dans le siècle ou dans le cloître, lui avaient voué une vraie fidélité de race. Le Père Simon Bachelier, entré dans l'Ordre des Minimes, en était devenu Général. Son neveu, Bachelier de Gentes, mort à Reims en 1672, avait fait revivre, au milieu d'un monde étonné, les exemples des plus grands pénitents de la Thébaïde, et il avait réuni dans sa personne et pratiqué à un degré héroïque les vertus des professions les plus parfaites. Sa *Vie* merveilleuse, écrite quelques années après sa mort, demeure comme le témoin de sa vertu extraordinaire. Dans le cours du XVIIe siècle, cinq jeunes filles de cette famille étaient entrées à la Congrégation de Notre-Dame, pour se dévouer à l'œuvre si noble et si laborieuse de l'instruction des enfants du peuple.

C'est à l'une d'elles que la communauté allait demander de la gouverner.

Jean Bachelier, président de l'élection et juge-garde de la monnaie de Reims, et sa femme, Remiette Ravigneau, qui avaient tous deux des parentes parmi les religieuses de la maison, lui avaient confié l'éducation de leurs nombreuses filles. Or il arriva que trois d'entre elles voulurent s'y consacrer à Dieu, et

toutes trois furent également remarquables par leurs vertus.

Jeanne-Marie, l'aînée, entra au noviciat le premier février 1675; deux ans après, elle fut suivie par sa sœur Remiette, et quelques années plus tard, en 1685, la cadette, Jeanne-Thérèse, étant venue les rejoindre, toutes trois se trouvèrent réunies pour ne plus se quitter.

L'heureux caractère dont la Providence avait doué Jeanne-Marie, fit deviner de bonne heure qu'elle avait sur cette enfant de grands desseins. Dans l'âge le plus tendre, tandis que d'autres ne savent que folâtrer, elle comprit qu'il n'y a pour l'homme qu'une chose nécessaire, assurer le salut éternel de son âme; et elle n'hésita pas à renoncer à tout le reste pour consacrer à Dieu les prémices de son innocente vie. A peine âgée de quatorze ans, elle sollicita l'entrée du noviciat, et, dès qu'elle y fut admise, elle y entra avec cette sainte allégresse que Dieu aime en ceux qui se donnent à lui.

Une fois séparée du monde, elle s'abandonna à son attrait pour la vie intérieure, et s'avança à pas de géant dans la science mystique et dans la sainteté. Grande, forte, riche de santé, elle réunissait en sa personne les plus précieux avantages. A un caractère droit, ouvert et vif, elle joignait des manières polies et gracieuses, une grande facilité d'élocution et les agréments d'une belle voix.

Elle s'acquitta de ses devoirs avec tant d'exactitude qu'elle fut promptement admise à revêtir le saint habit et à prononcer ses vœux.

Liée par d'aussi saints engagements, elle n'eut plus d'autre préoccupation que celle de son avancement dans les voies de la perfection. Son amour pour Dieu fut toujours tendre, vif et constant. Son cœur, saintement affamé du pain eucharistique, goûtait les délices cachées dans cette manne céleste et en faisait un très fréquent usage. Que dire de son affection pour la prière, de sa fidélité aux exercices spirituels, de son exactitude à toutes les observances régulières, de la tendresse de sa dévotion envers la Sainte Vierge, et de son profond respect pour le saint Instituteur de l'Ordre?

Eut-elle besoin de se vaincre pour se montrer constamment aimable et obligeante? Il serait difficile de le dire, tant sa vertu, rehaussée par les charmes de la modestie et de la simplicité, semblait naturelle.

Elle parut avec éclat dans les différents emplois où elle se trouva engagée. Quels fruits ne produisit-elle pas dans ceux de maîtresse de classe, d'intendante des écoles externes, et de préfète des pensionnaires! Elle sentait que l'éducation de la jeunesse est le principe du bonheur des familles. Aussi y donnait-elle tous ses soins, et ne négligeait-elle rien pour faire produire à ses jeunes élèves tous les fruits qu'on en pouvait attendre.

Bientôt on lui confia la formation des novices. Fonction délicate, d'où dépend tout l'avenir d'un monastère, et pour laquelle une maîtresse ne réunit jamais trop de qualités ! C'est la vie qu'elle infuse, c'est la forme qu'elle imprime, c'est l'esprit qu'elle communique, qui deviennent, après quelques années, la vie, la forme, l'esprit de la communauté. De même que le sang des parents, généreux ou pauvre, en passant dans leurs enfants, leur communique des germes de vie ou de mort, ainsi la sève spirituelle découlant du cœur d'une maîtresse dans les cœurs de ses novices, leur communique, selon sa propre vertu, les principes d'une vie tiède ou fervente.

Pénétrée de la grandeur de sa tâche, Mère Agnès déploya, pour la remplir, toute l'attention et tout le zèle dont elle était capable. « Elle allumait dans le cœur de ses filles ce feu de l'amour divin dont elle était embrasée. Non contente de les instruire par ses paroles, elle les excitait plus efficacement encore par ses exemples, faisant toujours la première ce qu'elle leur enseignait. Elle était vraiment pour elles une règle vivante de tous les devoirs de la vie religieuse. »

Tant d'excellentes qualités, soutenues d'une conduite régulière et toujours uniforme, lui valurent l'estime générale de la communauté, et la firent choisir pour supérieure le douze juin 1713.

« Si l'on voulait, dit l'annaliste, donner une juste idée de la conduite qu'elle tint dans son gouverne-

ment, il faudrait faire le portrait de cette femme forte, que le Sage nous dit être si difficile à rencontrer. Car les talents qui avaient paru comme partagés dans les charges qu'elle avait jusque-là occupées, se réunirent tous dans l'exercice de celle-ci : un grand zèle pour maintenir le bon ordre et la régularité dans la maison, une exacte vigilance pour faire observer les Constitutions, une continuelle attention sur les besoins spirituels et corporels de ses filles, une force et une égalité d'humeur à l'épreuve des plus grandes difficultés. Il faudrait encore retracer toutes les vertus dont nous avons déjà parlé, pour faire voir avec quel éclat parut cette lampe ardente et luisante, quand elle fut mise sur le chandelier, et combien de fruits son exemple produisit dans la communauté. »

Pendant les six ans qu'elle resta à la tête du couvent, sa vertu fut soumise à de grandes épreuves. D'abord la maison ressentit le contre-coup de la fatale banqueroute de Law, qui ébranla si profondément la fortune publique et celle des particuliers. Elle eut ensuite à déplorer de nombreuses pertes dans son personnel; et enfin les menées du jansénisme commencèrent à y causer quelques troubles intérieurs.

Au début pourtant, la Révérende Mère Agnès n'eut qu'à se féliciter. La paix générale du royaume, publiée au commencement de 1714, avait ramené à Reims de patriotiques réjouissances, auxquelles elle voulut que le couvent s'associât par le cœur et la

prière plus encore que par les démonstrations extérieures.

A la demande de la Mère de Lhéry, elle fit dresser dans le chœur un oratoire à Notre-Dame de Bonne Espérance, et y fit placer une statue de la Sainte Vierge, que cette pieuse Mère avait reçue d'une de ses tantes, religieuse à l'abbaye de Sainte-Claire.

La Vierge Marie était vraiment la reine et la maîtresse de la maison ; car sa douce image présidait en tout lieu. Déjà, peu de temps auparavant, la Révérende Mère Frizon lui avait érigé un oratoire au jardin, et l'y avait fait représenter sous les traits, si chers aux habitants de la contrée, de Notre-Dame de Liesse.

Un abbé grec, qui fut reçu vers ce temps-là au couvent, piqua beaucoup la curiosité des religieuses. « Le dix-sept mars 1715, raconte la chronique, cet abbé de l'Ordre de Saint-Basile, accompagné de deux de ses religieux, chanta la messe dans notre chapelle. Elle dura deux heures ou environ. Ce temps ne nous parut pas long, parce que les cérémonies en sont extraordinaires, n'y en ayant aucune de l'Eglise romaine.

« Nous gardâmes longtemps un petit pain rond, dont ils se servent pour la consécration ; c'est du pain levé. Ils en coupent un petit morceau en carré dans le milieu, de l'épaisseur de deux écus ; ensuite ils coupent ce même morceau par le travers. L'un sert pour la consécration; pour l'autre, ils font dessus quelque

figure, comme pour en tirer quelque fragment, et le remettent après dans le milieu du pain.

« A l'élévation, l'abbé mit l'hostie consacrée au-dessus de sa tête, la tenant de ses deux mains, et tourna trois fois sur lui-même, afin que le peuple la vît et l'adorât.

« Après sa messe, il s'approcha de la grille du chœur pour nous donner à chacune un fragment de ce pain, et nous faire baiser l'anneau qu'il portait au doigt.

« Notre Révérende Mère Supérieure lui fit servir à dîner ; après quoi ayant fait assembler la communauté au grand parloir, il nous donna sa bénédiction, et nous laissa fort édifiées de sa modestie. Mais pour ses paroles, nous n'y comprîmes rien. »

Si les religieuses n'entendaient rien au grec, bon nombre d'entre elles, à cette époque, comprenaient le latin. Elles avaient obtenu la permission de l'étudier, afin de fournir à leur piété un continuel aliment dans l'intelligence de l'office divin.

Aussi les chants sacrés étaient-ils en grand honneur dans la maison, surtout la psalmodie. C'était un usage de chanter les psaumes en faux-bourdon. Mais il arriva que les voix fatiguées ou affaiblies ne purent se soutenir, et que l'on en vint à baisser au point de rendre l'exécution impossible.

La Révérende Mère Bachelier, qui était douée d'une voix remarquable, et qui mettait sa joie à chan-

ter les louanges de Dieu, proposa à ses filles de réformer la méthode suivie jusque-là, et d'apprendre le plain-chant.

La plupart y consentirent avec empressement; plusieurs même voulurent contribuer à la dépense occasionnée par cette réforme. Celles qui avaient de la voix s'y portèrent avec tant de ferveur, qu'en moins de six mois le chant fut en très bon train, et qu'on eut formé d'excellentes choristes.

La Mère Supérieure entraîna ses filles par son exemple; car la vivacité de sa foi se trahissait dans sa prière. Quel respect, quelle sainte jubilation en modulant les cantiques de l'Eglise! Tandis que ses lèvres prononçaient les paroles, son esprit et son cœur se joignaient aux louanges et aux adorations des anges et des saints du ciel.

Elle fut habilement secondée dans son œuvre par la Mère Anne de Cauchon, fille de messire de Cauchon, chevalier, seigneur comte de Lhéry, qui avait pour le chant un grand talent naturel, et se faisait un plaisir de l'enseigner aux novices; et surtout par la jeune Madeleine Rogier, qui possédait une douce et agréable voix, et qui remplit l'office de chantre, durant cinquante ans, avec la plus grande distinction.

A ces joies intérieures succédèrent bientôt les épreuves. Outre les pertes matérielles, dues aux évènements publics, et dont nous parlerons plus tard, la

maison fut visitée coup sur coup par des deuils cruels.

La Mère Supérieure fut d'abord atteinte dans ses plus chères affections par la mort de sa sœur Remiette, en religion sœur Madeleine-Thérèse, enlevée à l'âge de cinquante-cinq ans. Cette vertueuse fille s'était toujours signalée par son zèle pour l'instruction des enfants du peuple. La faiblesse de sa poitrine ne lui avait jamais paru un sujet d'excuse suffisant, et elle était restée de longues années dans l'emploi de maîtresse. Bien qu'elle pût à peine se soutenir, elle se faisait conduire à la chapelle pour y recevoir le corps de Jésus-Christ autant de fois qu'elle le pouvait.

C'est dans cette union intime avec l'Epoux de son âme qu'elle puisait l'humilité et la patience dont elle donnait de si rares exemples. Sujette à des coliques néphrétiques, elle en supportait les accès en silence, avec une admirable résignation, et elle édifiait ses sœurs par un complet oubli d'elle-même. Elle mourut en 1717, dans une sainte impatience de se réunir à Dieu.

Le monastère fut préservé, cette même année, des atteintes d'une fièvre maligne, qui sema la mortalité dans les campagnes environnantes. Mais, à la suite d'un hiver excessivement humide, une dangereuse épidémie s'abattit sur la ville, et la maison lui paya un dur tribut. Trois des plus jeunes sœurs furent emportées en peu de temps.

La première fut sœur Marie Hibert, native de Reims, et âgée seulement de vingt-deux ans. C'était une très digne religieuse, qui semblait destinée à rendre plus tard de grands services à la communauté. A l'innocence de la vie elle joignait un très grand esprit de pénitence, et l'on crut même qu'elle était morte à la suite de trop d'austérités.

Sa mort fut un grand sacrifice pour toutes ses compagnes, qui espéraient du moins que Dieu s'en contenterait. Mais il leur fallut bientôt le renouveler, en voyant mourir, à l'âge de vingt-trois ans, sœur Marie-Madeleine Hachette, sur laquelle on fondait aussi les plus brillantes espérances.

Madeleine Hachette se faisait surtout remarquer par l'ardeur de sa piété, et par la dévotion extraordinaire qu'elle apportait à la réception de la sainte Eucharistie. Etendue sur son lit de douleurs, usée par les souffrances, elle fit connaître par l'élévation de ses sentiments la joie que lui causait la pensée d'être bientôt réunie à son Dieu : « Je nage dans les délices, disait-elle à ses compagnes, je suis pénétrée et comblée de joie dans l'espérance que j'ai de posséder Dieu. » Une des sœurs présentes lui ayant demandé si elle n'était pas trop fatiguée : « Heureuse fatigue, répondit-elle, que celle qui me prépare à l'éternité ! » Les pieuses aspirations qu'elle formait vers la mort étaient surprenantes : « Attirez-moi à vous, Seigneur, répétait-elle souvent, attirez-

moi ! vous avez le pouvoir suprême d'un Dieu, d'un époux et d'un roi ! » Ce fut en prononçant ces paroles qu'elle expira.

Pour comble de malheur, un an s'était à peine écoulé que sa sœur aînée, Marie-Thérèse, la suivait au tombeau. Elle n'avait elle-même que vingt-huit ans, et, avec toutes les apparences d'une brillante santé, elle avait été atteinte d'une étrange maladie, qui l'avait réduite en quelques mois à l'état de squelette.

Ces morts arrivées coup sur coup firent du bruit dans la ville. On se plaignit hautement de l'excès de rigueur dont la Mère Supérieure usait envers ses jeunes religieuses. Mais la malveillance désarma quand on sut avec quelle tendresse elle s'était conduite à l'égard des sœurs défuntes.

La communauté eut encore à déplorer, dans le même temps, la mort du chanoine Godart, grand pénitencier, qui avait été, pendant près de quinze ans, confesseur des religieuses, et qui ne manquait aucune occasion d'obliger la maison. Ce saint homme avait conquis une telle place dans l'estime publique, qu'il était le directeur spirituel de plus de dix-huit cents personnes. Sa charité et l'amabilité de son caractère n'avaient d'égales que sa prudence et sa sagesse. Aussi la communauté, qui lui était redevable de quinze ans d'union et de paix parfaite, paya-t-elle à sa mémoire un large tribut de regrets et de prières.

Les épreuves ne s'adoucirent pas encore l'année suivante. Dans l'été de 1719, raconte la chronique, « on ressentit des chaleurs et des sécheresses si excessives et si continues qu'on ne se souvenait pas d'en avoir jamais éprouvé de pareilles. Presque tous les puits furent taris. La disette d'eau devint si grande que celle-ci était plus rare que le vin. Les rivières mêmes commencèrent à sécher. Enfin les choses en vinrent à une telle extrémité qu'on ne pouvait plus moudre de grain, et que nous fûmes obligées de faire faire un moulin à bras.

« Cette désolation si générale parut être une punition de Dieu. Pour apaiser sa justice, irritée des péchés des hommes, on eut recours aux armes usitées en pareille occasion, la prière et la pénitence. Le ciel parut d'abord sourd aux cris du peuple; mais Dieu, qui a ses moments pour exaucer les hommes, se laissa enfin fléchir, et, sur la fin de septembre, il envoya des pluies qui ramenèrent les eaux dans leur lit.

« Notre communauté ne souffrit pas de cette disette autant que le monde; car des six puits de la maison, un seul fut tari.

« Ce fléau ne fut pas le seul par lequel Dieu châtia son peuple. Des maladies contagieuses, pourpre, petite vérole, dyssenterie, conséquences des grandes chaleurs, se répandirent partout, et firent beaucoup de ravages. En certaines localités, la mortalité fut si

grande, qu'il n'y avait presque point de famille qui n'eût à pleurer la mort de quelqu'un des siens. Cependant il n'y eut dans notre communauté qu'une seule malade. Le Seigneur nous fit toucher du doigt ce que dit le prophète : « Heureux sont ceux qui demeurent dans l'asile du Très-Haut, parce que le Dieu du ciel les protègera. »

Ces pertes de sujets et ces épreuves matérielles, quelque pénibles qu'elles fussent, étaient cependant peu de chose à côté des redoutables écueils contre lesquels la maison, en ce temps-là, courait risque de se heurter. On était, en effet, au plus fort de cette grande tempête soulevée dans l'Eglise de France par le Jansénisme, contre la foi catholique et l'autorité du Souverain Pontife.

L'esprit de révolte contre la divine institution de l'Eglise catholique n'ayant pu aboutir à ses fins par le protestantisme, reparaissait, nouveau Protée, sous une autre forme. L'ange de ténèbres se déguisait en ange de lumière, et s'avançait, prudent, cauteleux, insaisissable, abusant les âmes les plus droites par ses apparences d'austérité morale. Désespérant de les séduire par la corruption du cœur, il les attaquait par l'orgueil, cette autre corruption de l'esprit, et il les entraînait à sa suite dans la rébellion contre l'autorité légitime. De là à la perte de la foi et à la dépravation morale, il savait que le pas est glissant. L'expérience le fit bien voir.

Le Jansénisme alla frapper à la porte des couvents, surtout des couvents de femmes, et il eut dans un grand nombre, il faut bien l'avouer, un plein succès. Les diocèses de Reims, de Châlons et de Soissons furent particulièrement infestés de cette lèpre, dont les derniers vestiges, à la distance d'un siècle et demi, n'ont point encore disparu.

L'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, avait usé envers la secte de ménagements excessifs, qui n'avaient servi qu'à en encourager les dangereuses manœuvres. Quand il mourut, en 1711, le mal avait déjà fait de grands progrès. Mais son successeur, François de Mailly, se posa en champion résolu de la foi catholique et de l'autorité doctrinale du Souverain Pontife. Durant les dix ans qu'il occupa le siège de Reims, il ne cessa de poursuivre vigoureusement l'erreur et ses nombreux partisans.

Cette lutte gigantesque laissa des traces jusque dans les chroniques du monastère de Notre-Dame. « Ce fut, dit l'annaliste, en l'année 1716, que nous commençâmes à nous ressentir du trouble que causait dans l'Eglise la bulle *Unigenitus Dei Filius*, donnée en 1713 par Notre Saint Père le pape Clément XI. » — Etrange langage, qui montre combien les idées saines étaient déjà obscurcies ! Des sectaires prêchent l'erreur et l'insubordination ; le pape, gardien de la foi, les condamne ; et c'est le pape qui est accusé de jeter du trouble dans l'Eglise !

« Monseigneur de Mailly, poursuit l'annaliste, voulut faire accepter la bulle comme un dogme de foi, par tous les ecclésiastiques de son diocèse. Plusieurs refusèrent de s'y soumettre purement et simplement comme il le souhaitait.

« Il se servit de cette occasion pour nous changer nos confesseurs, qui étaient deux messieurs Godart, l'un chanoine de Notre-Dame et grand pénitencier, l'autre chanoine de Saint-Symphorien, et il nomma pour les remplacer le Père Mahuet, jésuite, qui vint de sa part s'offrir à la communauté. Notre Révérende Mère Supérieure le pria d'abord de trouver bon qu'elle en donnât avis à ses filles.

« Toutes les vocales la supplièrent d'en écrire à Sa Grandeur, ce qu'elle fit par deux fois, lui représentant avec respect le droit que nous donnent nos Constitutions, jointes à un bref du pape Paul V, d'élire nos confesseurs à la pluralité des voix, et de les lui présenter pour les approuver.

« Monseigneur n'eut aucun égard à nos très humbles remontrances, et nous fit dire qu'il n'avait pas moins de pouvoir que son prédécesseur. On lui demanda par grâce de nous donner un second confesseur, notre coutume étant d'en avoir deux. On employa pour cela la sollicitation de quelques amis de la maison, qui n'eurent pas de peine à l'obtenir. Il nous envoya le Père Guéniot, prieur des Jacobins, qu'il avait choisi en même temps que le Père Mahuet,

mais qui n'avait pas consenti à venir sans être demandé par la communauté. »

Combien était sage la conduite de M. de Mailly ! Quels sentiments de gratitude la maison n'eût-elle pas dû lui témoigner pour son énergie, si elle avait eu, à ce moment, conscience du service qu'il lui rendait ! Car en la soustrayant à de pernicieuses influences, et en la plaçant sous la conduite de religieux notoirement hostiles à l'erreur, il sauvait sa foi d'un naufrage imminent.

« Le changement de confesseurs, poursuit l'annaliste, fut un coup très sensible pour notre communauté, et il parut bien, par la douleur qu'on en témoigna, qu'il était imprévu. Cependant le parti de la soumission, que l'on nous conseilla de prendre, radoucit un peu les esprits.

« Quelques années s'écoulèrent pendant lesquelles les choses en vinrent à une telle extrémité, par la différence des sentiments, le clergé ayant peine à accepter la Constitution, et Monseigneur voulant qu'ils la reçussent, qu'on ne pouvait voir qu'avec une extrême douleur les choses en cet état. Mgr de Mailly ne voulut plus recevoir aux ordres sacrés les enfants de cette ville, et l'on voyait avec beaucoup de peine grand nombre de jeunes ecclésiastiques qui, promus aux premiers ordres, ne pouvaient parvenir aux derniers. Plusieurs étaient obligés de quitter le diocèse pour aller chercher un emploi ailleurs. » — Admi-

rable fermeté, dirons-nous aujourd'hui, de ce noble cœur d'évêque, qui savait mépriser la faveur d'une vaine popularité, pour combattre le bon combat de la foi !

« Les choses, continue la chronique, en vinrent à un tel point dans le diocèse que le clergé fit un appel général à un futur concile. Mgr de Mailly interdit alors la plus grande partie des ecclésiastiques, tant pour la prédication que pour l'administration des sacrements.

« Dans le même temps, il nous fit défense d'avoir aucune communication avec les ecclésiastiques qui ne recevaient pas la Bulle, et d'entretenir aucune liaison avec eux, soit par visites, soit par lettres. Afin de ne pas s'y méprendre, notre Mère Supérieure eut ordre d'aller la première au parloir voir ceux que la tourière n'aurait pas connus, et de s'informer de leurs sentiments.

« Elle le fit plus d'une fois, et s'étant un jour adressée à M. de Joffreville, le bruit de ces informations se répandit dans Reims, et fut cause que l'on écrivit même à Paris jusqu'où allaient sa déférence et sa soumission aux prescriptions de Son Excellence.

« Ce fut aussi en ce temps que les ecclésiastiques qui nous disaient la messe nous furent ôtés par son ordre. Bien que d'ordinaire ils soient à notre choix, nous fûmes obligées de recevoir ceux qu'on nous présenta de sa part.

« Cependant le Père Guéniot, qui, depuis trois ans, conduisait une partie de la communauté avec beaucoup de zèle et de charité, fut rappelé par ses supérieurs. Nous fûmes donc forcées de procéder à l'élection d'un nouveau confesseur. Nous fîmes choix, à l'unanimité, du Père Armand, de l'Ordre des Minimes ; et, lorsque la secrétaire du chapitre écrivit à Monseigneur, suivant notre coutume, pour le lui présenter et le supplier de l'approuver, il eut la bonté de nous faire dire qu'il l'approuvait d'autant plus volontiers qu'il nous faisait plaisir. Ce fut ainsi qu'il nous rendit le droit d'élection que nous donnent nos Constitutions.

« A quelques mois de là, le vingt-neuf octobre 1720, Mgr de Mailly fut promu au cardinalat par le pape Clément XI. Le motif de son élévation à cette dignité, outre son mérite éminent, fut le zèle ardent qu'il avait déployé pour faire recevoir par tout son clergé la Constitution *Unigenitus*.

« La cour de France n'ayant eu aucune part à cette promotion, on jugea à propos d'y mettre quelques formalités. La cour lui fit savoir qu'on désirait qu'il ne prît pas le titre de cardinal en France, mais qu'il pouvait le prendre en écrivant aux autres couronnes et aux princes étrangers.

« Cependant le vingt mars 1721, le roi, en présence des princes, le déclara cardinal et lui donna en cérémonie la calotte rouge. Cette nouvelle étant venue à Reims, y causa une joie très sensible à toute la ville,

et à nous en particulier. On la fit éclater par le son des cloches de la cathédrale, par des feux allumés dans les rues, et par le chant de plusieurs *Te Deum* en actions de grâces. M. Dautherive, notre supérieur, nous fit l'honneur de venir l'entonner dans notre église le jour des Rameaux.

« Sur la fin de juillet, Mgr l'Archevêque arriva à Reims, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence. Il officia à la cathédrale le jour de l'Assomption ; mais peu de jours après, il tomba malade, et le treize septembre, il mourait dans son abbaye de Saint-Thierry. Son corps rapporté en cette ville fut inhumé trois jours après dans l'église cathédrale. »

La tempête soulevée par le Jansénisme durait toujours avec la même intensité. La Révérende Mère Bachelier, sortie de charge depuis quelque temps, avait été remplacée par la Mère Marie Forest. Lorsque vint le jour de sa réélection, en 1722, le vicaire capitulaire, M. Lebègue, qui était en même temps supérieur de la communauté, vint lui-même présider la cérémonie. « Sur le conseil du Père Mahuet, raconte l'annaliste, il avait fait dresser d'avance un acte d'acceptation de la Bulle *Unigenitus*, dans le dessein de la faire signer à toutes les religieuses. Il y avait inséré un long préambule, dans lequel il nous exhortait à l'union et à la charité, et qui finissait en ces termes :

« Comme nous leur avons représenté que ce

qui pourrait altérer une vertu si nécessaire serait une diversité de sentiments, soutenue avec opiniâtreté, particulièrement en matière de religion, elles nous ont déclaré toutes unanimement que, dans les contradictions qui se sont élevées dans l'Eglise, elles en avaient été très affligées; que l'obéissance aveugle aux décisions de l'Eglise était le parti qu'elles prendraient toujours ; et elles nous ont déclaré qu'elles étaient très soumises au décret du Saint-Siège, décret autorisé par l'acceptation unanime des évêques de France et de tout le monde chrétien, et confirmé par l'autorité du roi et par sa déclaration du quatre août 1720. »

Pauvre Eglise de France, où en était-elle descendue ! Ceux qui se donnaient comme les tenants de la pure doctrine et comme les partisans les plus dévoués du Souverain Pontife, croyaient nécessaire, pour faire recevoir une bulle pontificale, de s'appuyer sur l'acceptation préalable des évêques et sur la confirmation de cette bulle par l'autorité royale. L'autorité du roi confirmant les décisions doctrinales de celui auquel N. S. Jésus-Christ a dit : « Confirme tes frères ! » Quelle aberration ! Heureusement, et grâces vous en soient éternellement rendues, ô mon Dieu, nous sommes loin aujourd'hui de ces dangereuses erreurs, et, si nous avons des ennemis à combattre, ces ennemis du moins sont hors de nos rangs.

« Cet acte ayant été lu aux religieuses vocales par

le secrétaire du Chapitre de Notre-Dame, la communauté en fut alarmée. On craignait de s'engager en le signant.

« M. Lebègue, voyant ces difficultés, nous dit qu'il ne voulait forcer personne ; que celles qui signeraient, il leur en saurait gré, mais qu'il laissait les autres libres. Néanmoins il invita notre Mère Supérieure à réunir prochainement la communauté et à l'engager à signer. Elle le fit le dimanche suivant. L'acte fut signé, excepté par sept ; deux d'entre elles signèrent le lendemain ; cinq ne le voulurent pas faire.

« Cela fit beaucoup de bruit dans la ville, chacun en parlant suivant sa pensée. M. Lebègue le sut, et fut fâché de l'avoir fait faire, surtout quand il apprit que plusieurs religieuses étaient en peine pour l'avoir signé, et que cet acte donnait occasion de parler beaucoup de ces affaires du temps, ce qui n'était pas son intention.

« Pour mettre fin à tous ces discours, il vint lui-même à notre monastère, fit assembler capitulairement la communauté, et il nous dit avec beaucoup de bonté qu'il n'avait prétendu faire signer personne de force. Il lut ensuite la déclaration du roi, du quatre août 1720, qui avait été reçue dans le royaume, et nous engagea à la recevoir aussi. Et comme nous l'assurâmes de notre soumission aux décisions de l'Eglise, il fut si content de la communauté, qu'il

consentit à déclarer nul l'acte qui avait été signé. Il se borna à faire écrire dans le livre des élections l'assurance que nous lui avions donnée de notre soumission aux décisions de l'Eglise. Il l'écrivit en ces termes : « Les dites Dames de la Congrégation de Notre-Dame, étant assemblées capitulairement, ont toutes unanimement déclaré être très soumises à l'Eglise, aux décrets du Saint-Siège et à la déclaration du roi du 4 août 1720. » Il fit ensuite apposer les sceaux du Chapitre, le siège archiépiscopal étant vacant. Il y avait cependant quinze jours que Sa Majesté avait nommé pour le remplir Mgr Armand-Jules, prince de Rohan. »

Ainsi la Congrégation avait eu l'heureuse fortune, au milieu de tant de défections dont elle était témoin, de conserver intacte la pureté de sa foi, et elle venait d'en faire la protestation formelle par sa déclaration de filiale soumission à l'Eglise romaine et au Souverain Pontife.

A la conservation de la foi catholique, elle joignait un second caractère non moins significatif contre tout soupçon de jansénisme : c'était la pratique de la fréquente communion.

Tandis que la secte janséniste, par un calcul diabolique, éloignait les fidèles de la sainte table, la fréquente communion était en grand honneur au couvent. Les notices nécrologiques, écrites sur les religieuses qui moururent à cette époque, rapportent

en termes empreints de la plus tendre piété l'ardeur de leur amour pour ce divin sacrement, et leur ferveur à s'en approcher. Non seulement elles communiaient aux jours désignés dans la Règle, mais la plupart obtenaient, par leurs sollicitations, la faveur de le faire plus souvent. Elles s'approchaient de cette source d'amour avec une soif toujours nouvelle. Elles se disposaient à la communion avec le plus grand soin, estimant avec raison que, pour plaire à Dieu et être utile aux âmes, elle doit être fervente plus encore que fréquente. Toutefois, en recevant cette manne céleste, elles se rappelaient que Notre Seigneur l'a instituée surtout comme une nourriture nécessaire, et elles se réglaient sur les besoins de leurs âmes plus que sur leurs mérites personnels.

Rien ne peut donner une plus juste idée des sentiments de la communauté sur cette dévotion fondamentale, que l'éloge que l'on fit de la Mère Jeanne-Thérèse Bourgongne, morte en 1726, et où sont résumés les jugements portés sur les autres religieuses ses contemporaines.

« Sœur Jeanne-Thérèse, y est-il dit, avait pour pratique, avant son entrée en religion, de communier tous les dimanches et fêtes, et les jeudis de chaque semaine. Elle continua depuis cette dévotion, en y ajoutant le samedi, en l'honneur de la Sainte Vierge, en qui elle avait une particulière confiance. Elle était toujours dans des désirs ardents, pour ne pas dire

saintement affamée, du pain sacré et adorable de nos autels. Outre les jours indiqués, elle faisait chaque année plusieurs octaves de communions, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, de Noël et du Saint Sacrement, auxquelles elle joignait la retraite. C'est dans cette source féconde de tout bien qu'elle puisait abondamment les ineffables délices qui engraissaient son âme pure et innocente par une étroite communication avec Dieu. »

Les agitations causées par le Jansénisme devaient se prolonger longtemps encore, et, plus d'une fois, nous aurons occasion d'y revenir. La première secousse avait duré plus longtemps que le gouvernement de la Mère Agnès Bachelier, et nous avons dû, pour l'exposer avec ensemble, anticiper un peu sur les années suivantes ; car cette vénérable Mère était sortie de charge depuis 1719.

Peu de temps avant sa retraite, elle avait ouvert la chapelle de la maison à une famille calviniste, venue de Genève à Reims pour abjurer ses erreurs. L'abjuration avait eu lieu entre les mains du Père Mahuet, en présence de toute la communauté, qui en avait été fort édifiée. Elle avait aussi fait placer solennellement dans la chapelle de l'Enfant Jésus, située dans le jardin, un grand tableau des Rois Mages, offert comme *ex-voto* par la Mère Lévêque, en reconnaissance d'une faveur particulière obtenue par leur intercession.

Elle avait eu la joie, avant de sortir de charge, de voir entrer dans la maison une nièce tendrement aimée, Remiette de la Salle; et, quelques années plus tard, elle en ouvrait encore les portes à Jeanne-Elisabeth, sœur de Remiette. Ces deux excellentes religieuses, que nous retrouverons plus loin, étaient filles de Pierre de la Salle, conseiller du roi au présidial de Reims, et de Françoise Bachelier, et nièces du vénérable Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes.

Rentrée dans les rangs de la communauté, la Mère Agnès ne songea plus qu'à se faire oublier, et son obéissance fut aussi complète que son commandement avait été doux et modeste. Avant de la rappeler à lui, Dieu se plut à la purifier par la souffrance ; mais les infirmités qu'il lui envoya, loin de ralentir sa ferveur, ne firent que l'exciter davantage. Il fallut user d'autorité pour lui faire prendre quelque soulagement, et l'empêcher de se rendre à l'office divin. Quand elle sentit approcher le terme de son pèlerinage, elle s'offrit elle-même en sacrifice, et, comme une vierge sage dont la lampe est toujours pleine d'huile, elle se porta par d'ardents désirs au devant de son Epoux. Elle s'endormit dans le Seigneur le quinze mars 1765, dans la soixante-quinzième année de son âge et la cinquante-huitième de sa profession religieuse.





CHAPITRE XV

MÈRE JEANNE-MARIE DE S^T AUGUSTIN

(Jeanne-Marie FOREST)

1719-1725

Jeanne-Marie Forest : ses talents, ses vertus ; son élection. — Troubles financiers ; pertes considérables de la maison, souffrances et misère. — L'archevêque Armand-Jules de Rohan. — Sacre de Louis XV. — Visite du Nonce apostolique. — Pensionnaires perpétuelles.

Bien que la nouvelle Supérieure, élue en remplacement de la Mère Agnès Bachelier, eût déjà cinquante-quatre ans, la force de sa constitution lui promettait encore de nombreuses années ; et, en effet, elle gouverna la maison plus longtemps qu'aucune des Mères qui l'avaient précédée. Sept fois la confiance de ses sœurs la plaça à leur tête ; non pas toutefois successivement, ce qui eût été contraire aux Constitutions, mais à divers intervalles. La mort, qui ne l'atteignit qu'à l'âge

de quatre-vingt-sept ans, la trouva encore au gouvernail [1].

Elle se nommait dans le monde Jeanne-Marie Forest, et en religion, Sœur Jeanne-Marie de Saint Augustin. Elle était fille d'Édouard Forest, conseiller du roi en l'élection de Reims, et receveur des tailles, et de Marie Coquebert, l'un et l'autre de famille distinguée.

Pour donner à leur fille une éducation chrétienne, en harmonie avec leurs propres sentiments, ses parents la mirent, dès l'âge de onze ans, pensionnaire à la Congrégation. Elle n'y fut pas longtemps sans prendre la résolution de consacrer à Jésus-Christ les prémices de sa vie, et sans solliciter vivement la permission d'entrer au noviciat. Pour éprouver sa vocation, ses parents la firent rentrer dans le monde.

Mais le souvenir des joies si pures qu'elle avait goûtées près de ses chères maîtresses, et l'attrait des vertus dont elle avait été l'heureux témoin la suivaient partout. Elle avait entrevu le bonheur, et elle ne pouvait plus se contenter de l'apparence. Désormais, pour elle, la maison de Dieu était tout. Comme saint Columban, elle aimait à répéter en soupirant : « O ma belle Dervy, ô mon beau couvent, dans chaque feuille de tes arbres, je vois un ange du paradis ! »

[1] Jeanne-Marie Forest fut supérieure de 1719 à 1725 ; puis de 1731 à 1737, et enfin de 1744 à 1752.

Jeanne avait résolu, dans le secret de son âme, d'offrir à Dieu le lis de sa virginité. Mais tandis qu'elle cultivait, sur la terre de son cœur innocent, cette fleur sans tache, et qu'elle appelait sur elle la céleste rosée et la divine chaleur de la grâce, elle comprit que le monde, de son haleine empestée, ne pouvait qu'en ternir l'éclat et en jeter sur le sol les débris sans honneur. Aussi résolut-elle de la mettre à couvert en l'entourant d'une garde de circonspection, et elle lui donna pour protectrices la retraite, la fuite du monde, la modestie, l'humilité et la mortification des sens.

Vaincus par sa constance, ses parents imposèrent silence au cri de leur cœur, et lui permirent d'aller où le ciel l'appelait. Elle leur dit donc adieu et courut, parée d'innocence et de modestie, frapper à la porte du couvent. La porte s'ouvrit sous sa main frémissante, et cette pure colombe entra dans l'arche du salut pour n'en plus ressortir. C'était le vingt-huit avril 1680. Jeanne n'avait encore que quatorze ans. Les religieuses, qui avaient pu l'apprécier, l'accueillirent avec d'autant plus de joie qu'elles prévoyaient combien elle serait, plus tard, utile à la religion.

Leurs espérances ne furent pas trompées. Sa ferveur lui mérita d'être revêtue du saint habit et de faire profession, dès que les délais réguliers furent expirés. En la voyant si pieuse et déjà si intérieure, chacune se demandait, comme autrefois au sujet de

saint Jean-Baptiste : « Que pensez-vous que sera cette enfant ? »

Est-ce à dire qu'à cet âge encore si tendre elle fût sans imperfections et qu'elle ne fît aucune faute ? Non, sans doute. Mais si la nature présentait quelque côté faible, elle savait y porter secours en soutenant vigoureusement contre elle-même le combat spirituel. Les Saints ne sont pas tels pour n'avoir point fait de fautes, mais parce qu'ils ont su noblement réparer celles qu'ils ont commises.

Jeanne sentait que ses nouveaux engagements étaient un pressant motif de travailler sans relâche à sa perfection. Dès lors sa piété devint chaque jour plus solide, plus uniforme, et soutenue par un plus fréquent usage des sacrements. Elle s'était prescrit plusieurs pratiques de dévotion qu'elle observait avec exactitude. Elle s'accoutumait à voir Dieu dans la personne de ses supérieures, et jamais elle ne faisait rien sans leur agrément.

A un jugement éclairé et à un esprit solide, sœur Jeanne-Marie joignait un cœur droit et sincère, et une inclination naturelle à obliger tout le monde. Fort adroite au travail manuel, et fort habile en toutes sortes d'ouvrages, c'était pour elle un bonheur de faire profiter ses compagnes de son adresse exceptionnelle. Très instruite des vérités du christianisme, elle fut jugée capable de les enseigner aux pensionnaires et aux externes. Nommée successivement maîtresse et

intendante des classes, elle s'acquitta de ces emplois avec beaucoup de succès.

Mais loin de la porter à l'orgueil, ses talents la rendaient plus humble. C'était merveille de voir avec quel empressement elle recherchait les offices les plus bas et les plus abjects de la maison.

Elle avait pour les malades une très grande compassion. Afin de pouvoir leur être plus utile, elle s'attacha, pendant les quelques années qu'elle fut employée à la pharmacie, à connaître les remèdes propres à chaque maladie, et, en maintes occasions, elle put faire un précieux usage de ses connaissances.

Mais autant elle avait de tendresse pour ses sœurs, autant elle avait de rigueur pour elle-même. Sa vie était mortifiée et ses pénitences fréquentes. L'amour qu'elle portait à Jésus crucifié adoucissait seul ces rigueurs. Elle expérimentait cette belle maxime de saint Augustin : « Le cœur qui aime ne souffre plus ; ou, s'il souffre, sa souffrance même lui devient chère et douce. »

Lorsqu'elle fut élue supérieure, le douze juin 1719, l'abbé de Landève, qui présidait la cérémonie, en l'absence de l'abbé d'Hautrive, fit donner lecture d'un acte épiscopal, qui jeta pour un moment l'inquiétude dans la communauté. L'archevêque François de Mailly, alors au fort de sa lutte contre le Jansénisme, avait à cœur de tenir dans sa main les maisons religieuses de son diocèse, et d'y intervenir le plus sou-

vent possible, afin de les mettre à couvert des pernicieuses influences de la secte. Il dressa donc un acte par lequel il leur défendait de prolonger les pouvoirs d'une supérieure au-delà de six ans. Il faisait valoir l'avantage qu'il y aurait pour elles à former plusieurs sujets propres à l'administration, et invoquait divers autres motifs tirés des circonstances.

A la lecture de cet acte, l'émotion fut vive ; car il allait à l'encontre des Constitutions, qui permettent de laisser une supérieure en charge jusqu'à douze ans. On voulut donc y faire quelque opposition. Mais l'abbé de Landève s'en tira fort adroitement. Il déclara qu'il n'avait d'autre pouvoir que celui d'exécuter les ordres de l'archevêque, et que, s'il y avait lieu de faire des représentations, c'était au Prélat lui-même qu'il fallait les adresser. L'affaire, d'ailleurs, n'eut pas de suite. François de Mailly étant mort peu de temps après, la communauté continua à suivre ses usages.

Depuis quelques années, la maison subissait une crise financière des plus inquiétantes. C'était la triste conséquence des funestes opérations du Régent et de la banqueroute de Law. La Révérende Mère Jeanne Forest, qui continua la rédaction des annales du monastère, nous a laissé le récit de cette dure épreuve.

« Le trésor royal, écrit-elle, s'étant trouvé épuisé, à la mort de Louis XIV, par une longue et rude guerre, toutes les affaires publiques et privées furent

jetées dans un dérangement et une révolution tout à fait étranges.

« On publia de fréquents décris sur les monnaies, qui vinrent s'ajouter aux impôts considérables dont on ne put décharger le peuple. Aussi tout le monde se trouva dans une situation à ne pouvoir presque plus vivre, et il n'y eut personne qui ne fût très incommodé de toutes les fâcheuses suites de ces évènements.

« L'appréhension de perdre beaucoup sur les remboursements dont on était continuellement fatigué, donna lieu à une foule de mauvaises affaires. La crainte de faire de grosses pertes sur les décris fit chercher avec empressement les occasions de replacer cette quantité d'argent. Les négociants voulurent pour lors profiter, et, s'étant chargés de sommes considérables, qu'ils prenaient à rente, et dont ils ne tiraient aucun profit, il en résulta une telle confusion dans leurs affaires, qu'on n'entendait plus parler que de banqueroutes. On vit avec douleur grand nombre de familles, et des plus opulentes, tomber dans la misère.

« Nous eûmes, nous aussi, notre part dans ces malheurs, par la perte que nous fîmes, en une même année, de neuf mille livres dans trois banqueroutes; et cependant, nous avions pris les mesures nécessaires pour nous garantir, en consultant les personnes les plus éclairées en affaires.

« Une première réduction des rentes eut lieu au denier vingt-huit et trente. Ce n'était encore que le commencement de la misère que nous eûmes le temps de ressentir par la suite.

« Les fonds dont nous n'avions pas voulu accepter la réduction, nous ayant été remboursés, on nous conseilla de garder notre argent. Mais la communauté, voyant qu'ils ne portaient plus de rentes, crut qu'il fallait profiter de plusieurs occasions qui se présentèrent, et les replacer, quoique à des deniers fort bas. Nous eûmes bientôt le loisir de nous en repentir. Car six mois n'étaient pas écoulés que M. le duc d'Orléans, alors régent du royaume, ayant donné cours forcé aux billets de la Banque, l'hôtel de ville de Reims, où nous avions placé notre argent, nous remboursa en billets la somme de plus de cent cinquante mille livres. Impossible à nous de refuser. Il y eut même un arrêt qui défendait de garder de l'argent ; on eut ordre de le porter à la Banque, et, en échange, on recevait des billets.

« On fabriquait de nouvelles espèces, que l'on augmentait ou diminuait très souvent, en sorte que les écus de trois livres en valurent jusque quinze. Comme nous avions reçu plusieurs remboursements en argent, ces fréquents décris nous occasionnèrent une perte considérable, En 1720, notre situation devint encore plus fâcheuse.

« Sur la fin de cette année, l'argent devint si rare

qu'on n'en voyait presque plus. Comme tous nos fonds étaient en constitutions de rentes, nous nous vîmes accablées de billets par les divers remboursements qu'on nous faisait, sans savoir où les placer, quelque diligence que nous fissions, personne ne voulant s'en charger, et les notaires ayant défense, sous de grièves peines, de passer aucun contrat en faveur d'une communauté quelconque à un denier plus élevé que deux pour cent. Il n'y avait que l'hôtel de ville de Paris où il fût permis de contracter à deux et demi pour cent, c'est-à-dire au denier quarante. On jugeait que ce fonds n'était pas fort assuré. Nous fûmes pourtant dans la dure nécessité d'y avoir recours comme le reste de la France, et d'y faire porter cent trente mille livres. Ainsi, en moins de trois ans, malgré toutes nos précautions, nous perdîmes les deux tiers de nos rentes. Car de six mille sept cent soixante et onze livres, deux sols, onze deniers qu'elles étaient en 1719, elles se trouvèrent réduites, en 1722, à deux mille huit cent neuf livres, cinq sols.

« Cependant, malgré des pertes si considérables, on ne retrancha rien à la communauté des choses indispensables, comme la nourriture, le vêtement, et les autres besoins résultant des usages de nos Constitutions.

« Les denrées et les autres choses nécessaires à la vie montèrent à un prix si excessif, que le Parlement

fut obligé de représenter à M. le Régent l'état fâcheux où la France était réduite. Le Régent fit diminuer la valeur des espèces, et les denrées baissèrent un peu de prix.

« Dès le commencement du mois de décembre 1722, on nous fit bien sentir que les finances du roi étaient épuisées. On reçut de Paris la triste nouvelle que les rentes sur l'Hôtel de Ville et les rentes provinciales étaient considérablement diminuées. Comme c'étaient les deux seuls placements que l'on eût pu trouver pour les billets, nous eûmes le même sort que tous les autres. Nous perdîmes sur l'Hôtel de Ville quatorze mille six cent quatre-vingt-dix livres sur une somme de cent sept mille cent vingt livres que nous y avions mises ; et, sur les rentes provinciales, trois mille deux cent soixante-cinq livres sur un placement de six mille cinq cent trente. Il nous restait encore en billets visés neuf cent dix livres, sur quoi nous en avons perdu deux cent soixante-quatre. Le total de nos pertes pour cette fois se montait à dix-huit mille deux cent dix-neuf livres.

« Ces pertes répétées, comme bien on pense, nous chagrinèrent beaucoup. Notre Révérende Mère Supérieure, ayant fait assembler la communauté, nous proposa de travailler pour l'entretien de nos habits ; ce qui fut adopté. Jusqu'alors le gain de ces ouvrages avait été appliqué à l'église. Plusieurs d'entre nous avec permission, y joignirent une partie des libéra-

lités de leurs familles, et le firent avec beaucoup de désintéressement.

« Comme on craignit que cette extrémité ne vînt à la connaissance des séculiers, et qu'elle n'éloignât les novices, ce qui nous aurait fait un tort insigne, notre Mère Supérieure défendit d'en parler au dehors. Sa défense fut religieusement observée. La Providence, qui veille sur ceux qui suivent le précepte de l'Evangile, en cherchant avant tout le règne de Dieu et sa justice, ne permit pas que le noviciat fût fermé; et, malgré la cherté des vivres, on ne retrancha rien sur la nourriture, et la communauté se maintint comme à l'ordinaire.

« Quelque temps après, en 1723, survint un décri considérable sur l'argent neuf. En même temps on augmentait beaucoup la valeur des vieilles espèces. Comme nous en avions de vieilles, la perte, grâce à Dieu, n'excéda pas le gain. L'annonce d'une nouvelle diminution générale nous engagea à prendre nos sûretés. Nous mîmes vingt-cinq mille livres en rente au clergé. Il y avait déjà plusieurs années que cet argent ne rapportait rien, tant parce que nous ne voulions pas de billets, que parce qu'on nous avait conseillé de le garder, ce qui nous avait été fort utile dans le besoin.

« On créa aussi, en ce temps-là, des pensions viagères. On prétendait, par ce moyen, éteindre le reste des billets. Ces rentes ne devaient se payer que

durant la vie de la personne sur la tête de qui on les mettait. Ce système fut très avantageux pour le roi. Grand nombre de personnes, en effet, qui prirent de ces rentes, les assignèrent sur la tête de leurs plus jeunes enfants. La mort ayant enlevé ces enfants par la petite vérole, Sa Majesté, en moins de six mois, gagna plus de cinq millions sur ces pensions. Quant à nous, comme il nous restait encore quelques billets, nous les plaçâmes comme les autres, et l'on assigna la rente sur la tête de quelques jeunes religieuses. »

En dépit de ces épreuves, la communauté ne se lassait pas de louer la bonté de Dieu, qui éclate jusqu'au milieu de ses rigueurs. Quand il voit ses serviteurs exposés à prendre la terre d'exil pour la patrie, il jette sous leurs pieds quelques épines, afin de leur rappeler que les voyageurs doivent ne pas se fixer dans les hôtelleries, si commodes qu'elles soient, mais porter sans cesse leurs regards plus haut et leurs pas en avant vers le but de leur course. Aussi la Révérende Mère Forest exhortait souvent ses filles à prendre courage, à baiser amoureusement la main qui les frappait, et à faire de ces sacrifices une occasion de mérites pour le ciel.

Leurs épreuves furent d'ailleurs adoucies par quelques joies. En 1722, le roi nomma à l'archevêché de Reims Armand-Jules de Rohan, prince de Guimenée, dont la promotion fut accueillie avec enthousiasme. C'était un prélat fort accompli, qui joignait

au mérite et à la vertu une bonté et une douceur charmantes. Il n'était âgé que de vingt-sept ans. Il fut promu aux ordres sacrés la veille de la Pentecôte, et ne prit possession de son siège que le quatre septembre suivant. La ville le reçut avec toute la magnificence due à sa qualité.

Bientôt après, le vingt-cinq octobre, ce Prélat fit la cérémonie du sacre du jeune roi Louis XV. La communauté prit part à la joie et à la dépense. La Mère Forest a laissé par écrit le souvenir de ces fêtes.

« Comme il y avait, dit-elle, fort peu de maisons dans la ville et même de communautés qui ne fussent marquées pour fournir des logements, on vint aussi chez nous. Mais les fourriers ayant vu toutes nos places remplies, et le grand nombre de nos pensionnaires, sortirent aussitôt, sans marquer la maison, ce qui nous fit grand plaisir ; car il était impossible que la présence de séculiers n'altérât la régularité. Ils nous engagèrent seulement à prêter quelques lits chez M. de La Motte, notre voisin, pour les domestiques de Mgr le Nonce du Pape qui y était logé.

« Ce cardinal, après s'être informé si nous étions bonnes catholiques, et avoir reçu l'assurance que nous n'avions rien de commun avec les jansénistes, voulut bien entendre tous les jours la messe dans notre chapelle. Son aumônier la célébrait à neuf heures. Le Nonce s'y rendait, accompagné de tous ses officiers, et ils l'entendaient tous avec beaucoup

de piété et de religion. Nous avions fait disposer dans le sanctuaire un siège et un prie-Dieu couvert d'un tapis et d'un carreau violet. Mais Son Eminence ne voulut jamais s'en servir. L'autel était paré comme aux jours solennels. Toutes les religieuses de la communauté, qui n'étaient pas occupées, se rendaient au chœur, les rideaux de la grille restant ouverts jusqu'au départ du Cardinal.

« Le deuxième jour, il vint près de l'ouverture de la grille pour saluer la communauté. Notre Mère Supérieure et toutes les religieuses présentes s'approchèrent pour lui présenter leurs hommages respectueux. Il nous fit beaucoup d'honnêtetés et de grandes offres de service, desquelles on se contenta de le remercier très civilement. Son départ un peu précipité, après les fêtes du sacre, fut cause qu'il n'honora pas notre communauté de sa visite, ainsi qu'il nous l'avait fait espérer. »

« La splendeur du cortège royal, le jour du sacre, était incomparable. Il y avait, après le Nonce du Pape, cinq cardinaux, quarante évêques, six princes du sang, huit maréchaux de France, tous les ambassadeurs des cours étrangères, l'élite de la noblesse française, plus de huit cents seigneurs, ducs, comtes, marquis et barons et autres gentilshommes qualifiés.

« Tous avaient des équipages d'une éblouissante magnificence. Ce n'étaient que broderies d'or et d'argent. Il n'y avait pas jusqu'aux pages et aux

laquais, qui ne fussent couverts des plus riches étoffes de velours, garnies de perles et de pierreries. On peut deviner par là de quelle magnificence étaient les équipages du roi et des princes.

« Mgr le cardinal de Rohan avait une suite de deux cents hommes, aussi bien que son frère, le prince de Soubise. Ils n'allaient nulle part sans être accompagnés de cinquante hommes et de dix pages.

« Le jour du sacre, le roi, les princes, les ducs et les pairs de France étaient vêtus de drap d'or et de diamants, et tous les autres officiers, de drap d'argent. Les ducs-pairs ecclésiastiques étaient mîtrés ; les ducs-pairs laïques portaient la couronne ducale. La couronne du roi était estimée quarante millions ; il y avait un diamant qui en valait à lui seul dix-huit. La robe et le manteau étaient de drap d'or tout parsemé de diamants, d'émeraudes et de perles précieuses.

« La haquenée sur laquelle était monté le prieur de Saint-Remi, qui portait la sainte Ampoule, était superbement enharnachée. Nous le vîmes passer accompagné de ses quatre barons et chevaliers d'honneur, revêtus de tuniques et de manteaux de drap d'or.

« Le jour du sacre, Messieurs de la ville donnèrent à dîner au roi et à tous ses officiers. Ils mangèrent avec leurs habits de cérémonie, les évêques avec leurs mîtres, et les barons avec leurs couronnes. Ce repas coûta à la ville quatre-vingt-treize mille livres.

« Le camp était composé de dix mille hommes, et avait plus d'une lieue de longueur. La maison du roi, c'est-à-dire, sa garde et ses troupes, était campée tout proche de la ville.

« Sa Majesté devant passer par la Rue-Neuve pour aller à Saint-Remi, notre Mère Supérieure permit qu'on ouvrît la porte du jardin qui donne sur cette rue. Par ce moyen, la communauté eut l'honneur de voir passer le roi. Il nous salua fort gracieusement.

« Sa Majesté fit présent à la cathédrale d'un soleil magnifique, pesant cent vingt marcs d'argent doré, auquel il joignit un très beau parement d'autel. Quelques jours après la cérémonie du sacre, Mgr le cardinal de Rohan, qui était chargé des économats pour la distribution des aumônes dans les communautés, envoya pour la nôtre cent vingt livres. La raison qui le porta à nous donner cette somme fut que l'on se servit, en cette occasion, du même cérémonial et des mêmes mémoires qu'au sacre de Louis XIV. Or nos Mères anciennes, qui étaient alors très pauvres, avaient fait présenter un *placet*, et avaient obtenu cent vingt livres.

« Mais, de notre côté, nous avons payé, à l'occasion du sacre, tant pour notre ferme de Nappes que pour nos maisons de la ville, une somme de trois cent quarante et une livres. »

Le don du roi, quoique de peu d'importance, fut accueilli avec faveur; car la gêne où était tombé le

couvent par suite des diminutions de rentes était toujours très grande. Un chanoine de Rozoy, nommé de La Motte, lui vint aussi en aide dans le même temps, en lui laissant une somme de cent livres, en considération de Mère Mimin, la doyenne du monastère.

Une des suites les plus fâcheuses de cette réduction de rentes fut de faire suspendre pendant trois ans, la première messe, le revenu de la libéralité ne pouvant plus suffire à la charge, et aucun prêtre ne voulant l'accepter dans d'aussi maigres conditions.

D'autres fondations se trouvèrent dans le même cas. La Mère Jeanne Forest sollicita alors une réduction des charges. L'archevêque y consentit, mais à condition qu'elles seraient rétablies dès que les rentes se relèveraient.

La nécessité de vivre fit recourir en ce temps-là à un expédient dont on n'eut pas à se louer. « Nous reçûmes, raconte l'annaliste, des demoiselles pensionnaires perpétuelles. Nous espérions que leurs pensions, étant considérables et bien payées, nous aideraient à rouler, dans un moment où l'on avait si peu de rentes. Mais nous nous trouvâmes si mal de ces sortes de pensionnaires, qu'on prit la résolution de n'en plus jamais recevoir. Résolution sage, que l'on devrait toujours garder, parce que la présence de personnes étrangères ne peut qu'altérer la régularité et la charité, et que les couvents de la Congrégation, comme le détermine la Règle, ne doivent être habités

que par des religieuses et par de jeunes pensionnaires pour y être instruites. »

Nous ne saurions taire ici la grande édification que donnait, au contraire, à cette époque, une humble sœur converse, nommée en religion Marie de la Présentation, et dans le monde, Marie de la Fosse.

Elle était née à Velly, au diocèse de Soissons, de Louis de la Fosse, fourrier de la reine-mère, et de demoiselle Louise le Favre, son épouse. Restée orpheline étant fort jeune encore, elle avait été confiée aux soins de M. Favre, son oncle maternel.

Conduite par la Providence, vers l'âge de vingt ans, au couvent de la Congrégation de Reims, elle témoigna un vif désir, malgré la délicatesse de sa complexion, de s'y consacrer entièrement à Dieu. Mais pour mieux honorer l'humilité du Sauveur, elle demanda à prendre rang parmi les sœurs adjutrices.

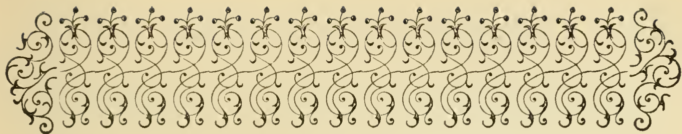
Son oncle, dont cette résolution blessait l'amour-propre, mit tout en œuvre pour la détourner, non pas de se faire religieuse, mais d'embrasser la condition des sœurs converses. Il lui représenta souvent et fortement qu'elle ne pouvait, sans déroger, agir de la sorte, et il lui promit, si elle voulait renoncer à son projet, de la faire religieuse dans l'abbaye de Notre-Dame de Braisne. Madame l'abbesse, de son côté, se mit de la partie, l'assurant qu'elle la considèrerait et l'aimerait comme sa propre nièce.

Toutes ces offres étaient bien flatteuses et bien

capables d'ébranler un cœur moins affermi que celui de Marie de la Fosse. Mais elle sut, par la grâce de Dieu, déjouer toutes les tentatives et échapper à tous les pièges qu'on lui tendit. Ne s'inspirant que des sentiments de sincère humilité qui remplissaient son âme, elle répétait, avec le Psalmiste, que la dernière place dans la maison du Seigneur était plus précieuse à ses yeux que les conditions les plus honorables selon le monde.

Toute sa vie, elle conserva ces belles et trop rares dispositions. Heureuse de vivre cachée en Jésus-Christ, profondément soumise à ses supérieures, en qui elle vénérait l'autorité même de Dieu, douce et affable envers tout le monde, ne reculant devant aucune fatigue, elle servit ainsi dans le monastère pendant quarante-neuf ans, jusqu'au jour où Dieu l'appela à échanger son humble et sainte condition contre la gloire des Bienheureux. Elle mourut à l'âge de soixante-onze ans, le treize octobre 1724, universellement regrettée de ses compagnes.





CHAPITRE XVI

MÈRE MARIE-ANGÉLIQUE

(Jacqueline HACHETTE)

1725-1731

Mère Marie-Angélique (Jacqueline Hachette) ; sa naissance, son éducation, ses vertus ; emplois qu'elle remplit. — Mort de ses deux sœurs. — Mère Jeanne-Thérèse Bourgongne. — Béatification de Pierre Fourier ; fêtes au couvent. — M. Le Bègue. — M. Le Pape de Kervilli. — Nouvelles cloches. — Legs de Jeanne Polonceau. — Acquisition de la cense de Brienne. — Mort édifiante de Mère Marie-Angélique.

La Mère Jeanne-Marie Forest ayant atteint le terme de son second triennat, se démit de sa charge, et fut remplacée, le vingt-cinq juin 1725, par Jacqueline Hachette, en religion Mère Marie-Angélique.

Bien que le seul mérite de Jacqueline lui eût valu cette dignité, son humilité fit tout ce qu'elle put pour s'y soustraire. Mais la Providence, qui l'avait destinée

à cette charge pour le bien de la communauté, ne permit pas qu'on se rendît à ses instances.

Elle était, en effet, douée d'un jugement solide, d'un grand zèle pour l'observation des règles, et d'un rare discernement des âmes. Ses manières insinuantes la rendaient maîtresse des esprits et des cœurs, en même temps que l'aptitude naturelle qu'elle possédait pour le gouvernement lui permettait de tirer parti de la capacité de chacune de ses filles. Mais ce qui faisait surtout son caractère distinctif, c'était l'égalité inaltérable de son humeur, toujours la même, toujours calme, toujours bienveillante à tout venant.

Jacqueline était native de Reims. Elle tenait par sa mère à l'honorable famille des Rogier. Son père, Nicolas Hachette, marchand bourgeois, et ancien secrétaire du roi en la chancellerie de cette ville, remplissait l'importante charge de vice-lieutenant des habitants.

Dieu, qui voulait en faire l'un des plus beaux ornements de la Congrégation de Notre-Dame, lui donna tout d'abord un riche fonds naturel, capable de servir de base à une haute vertu ; un esprit vif et pénétrant, un cœur tendre et généreux, et une nature fortement trempée. Ses pieux parents y ajoutèrent une éducation à la hauteur de sa naissance et de sa vocation. Toute jeune encore, ils la confièrent aux religieuses de la Congrégation, qui reconnurent bien vite les rares avantages dont le ciel l'avait douée.

Jacqueline commençait à tourner toutes ses pensées vers le cloître, lorsque ses parents la firent rentrer dans le monde. Elle y retourna par obéissance, bien résolue à n'y pas demeurer. L'éclat trompeur qui frappait ses regards ne réussit pas à séduire son cœur. Elle se sentait appelée à de trop nobles destinées pour se résigner à effeuiller sa vie dans de frivoles amusements. Aussi la pensée de quitter le monde ne lui coûtait rien, parce qu'elle avait bien compris que la vie présente n'est point un plaisir, mais un devoir, qu'elle n'est point le temps de la jouissance, mais celui de l'épreuve et du mérite. Se sentant née pour le ciel, elle aspirait à vivre ignorée ici-bas, comme la fleur timide qui se cache, et à se soustraire aux regards des hommes pour n'être connue que de Dieu.

Jacqueline ne goûta donc point de repos qu'elle n'eût obtenu l'agrément de ses parents pour entrer au noviciat. La porte lui en fut ouverte avec d'autant plus de joie, qu'on avait reconnu en elle les germes de toutes les vertus d'une parfaite religieuse. L'avenir devait justifier ces brillantes espérances. Entrée le quinze août 1688, elle prit l'habit au mois de juillet suivant, sous le nom de sœur Marie-Angélique, et fit profession en août 1690. Elle avait alors dix-huit ans.

Devenue l'épouse de Jésus-Christ, elle ne pensa plus qu'à se rendre agréable à ses yeux par la pratique constante de tous ses devoirs. Jamais sa conduite ne se démentit. Les moindres observances lui

étaient respectables. Sa piété tendre et solide et son ardent amour pour Dieu étaient soutenus par la fréquentation des sacrements, et surtout de l'Eucharistie, dont elle s'approchait très souvent, trouvant ses délices dans cette manne cachée. Elle ne manquait pas de se renouveler chaque année par une retraite de huit ou dix jours, dont elle sortait pleine de ferveur, et plus animée que jamais à la pratique du bien.

On ne peut rien ajouter au zèle qu'elle déployait pour l'instruction de la jeunesse. Successivement maîtresse dans les écoles gratuites et au pensionnat, elle n'épargna ni soins, ni peines, ni industries pour faire fructifier la semence du salut dans les jeunes âmes qui lui étaient confiées, et fit preuve d'un talent singulier pour se concilier le respect et l'amour de ses élèves.

Nommée maîtresse des novices, elle comprit tout de suite la haute importance de cet emploi. Ses manières affables et engageantes lui acquirent bientôt leur confiance, et, par ce moyen, elle leur rendit la pratique de la vertu douce et aimable. Son esprit éclairé lui faisait diversifier ses discours selon la portée et les dispositions de chacune, et elle savait ménager leur faiblesse, jusqu'à ce qu'elles fussent capables de goûter ses avis. Rien de ce qui pouvait leur être utile n'échappait à ses soins et à sa vigilance. Aussi bien, celles qui eurent le bonheur d'être dressées de sa main aux exercices de la vie spirituelle, la proclamè-

rent toujours une excellente maîtresse, et lui reconnurent un talent particulier pour affermir les vocations, et pour exciter au bien par ses exemples et par ses paroles.

Ses aptitudes natives pour l'administration du temporel la firent choisir pour gérer les affaires de la maison en qualité de dépositaire. Ce fut surtout dans cet emploi qu'elle donna des marques incontestables de son attachement à la communauté, par l'application qu'elle apporta à ménager et à conserver le bien qu'elle avait entre les mains. Mais ces fonctions matérielles, toutes dissipantes qu'elles sont, ne lui firent rien perdre de son attention sur elle-même. Elle réglait si bien ses occupations qu'elle ne manquait presque point aux observances régulières, et, grâce à sa grande égalité d'humeur, elle savait dominer les évènements fâcheux et garder le calme si nécessaire à la vie intérieure.

Elle donna une preuve bien sensible de cette vertu par le courage avec lequel elle supporta la perte de ses deux jeunes sœurs, religieuses comme elle de la Congrégation, qui lui furent enlevées à un an de distance.

La première, Marie-Madeleine, l'avait rejointe au couvent en 1711. Douée d'un naturel doux, aimable, gracieux et prévenant, elle avait reçu de sa famille une sainte éducation. L'innocente simplicité de ses mœurs, sa parfaite charité, son attention à ne blesser

personne, la scrupuleuse régularité de sa conduite faisaient l'édification et la joie de toutes ses sœurs. Mais au bout d'un an de profession, elle fut attaquée de continuelles infirmités, qu'elle supporta avec une rare patience et une paix toute céleste, sans manquer en rien aux exercices de la Règle. La nature succombant sous le faix, et son cœur se consumant du désir de voir Jésus-Christ dans sa gloire, elle se porta avec ardeur au devant de lui et vit venir la mort avec un vrai bonheur. Elle n'avait encore que vingt et un ans (1718).

La seconde, Marie-Thérèse, la suivit au tombeau quinze mois plus tard. Elle était âgée de vingt-huit ans, et en avait passé quatorze dans la maison. D'une humeur douce, commode et obligeante comme ses deux sœurs, elle se distinguait par une mémoire surprenante et une merveilleuse facilité d'élocution, qui lui permettaient de redire par cœur, avec tout le charme possible, les lectures qu'elle avait faites et les sermons qu'elle avait entendus.

Atteinte si profondément dans ses affections les plus chères, Mère Marie-Angélique baisa, en l'adorant, la main de la Providence, et, sans permettre à son cœur de se troubler, elle répéta avec le saint homme Job : « Le Seigneur me les avait données, le Seigneur me les a reprises, que son saint Nom soit béni ! »

Placée à la tête de la maison à l'âge de cinquante-

trois ans, elle s'appliqua à justifier le choix de ses sœurs par son zèle à les bien gouverner.

Les contrariétés et les peines, inséparables d'un tel emploi, lui donnèrent souvent lieu de s'exercer à sa vertu favorite. Elle n'était point insensible dans ces occasions, car elle avait beaucoup de vivacité naturelle ; mais le désir qu'elle nourrissait d'exceller dans la douceur lui faisait dissimuler généreusement les impressions les plus pénibles, et imprimait à toutes ses paroles une rare modération.

Elle travaillait plutôt à gagner les cœurs qu'à dominer les esprits. Elle avait une tendresse compatissante à l'égard des malades, et était très attentive à leur procurer du soulagement. Elle allait au devant de toutes celles qu'elle savait dans quelque peine, afin de la leur adoucir. Par sa foi, elle voyait dans toutes ses filles les épouses de Jésus-Christ, et, par son humilité, tandis qu'elle leur commandait, elle se tenait en esprit à leurs pieds. Aussi ses filles, de leur côté, admiraient en elle cette parfaite modestie, que le Bienheureux Pierre Fourier appelle une vraie marque de sainteté.

Peu de temps après son entrée en charge, Mère Marie-Angélique ferma les yeux à l'une de ses religieuses, qui faisait, depuis plus de cinquante ans, l'édification de la communauté par ses rares vertus et son héroïque patience. Elle se nommait Mère Jeanne-Thérèse, dans le monde Pérette Bourgongne,

et était, par sa mère, nièce du grand Colbert [1].

N'ayant pu obtenir de ses parents l'autorisation d'entrer au Carmel où la portaient ses goûts, Pérette avait conservé, à la Congrégation de Notre-Dame, son penchant pour la pénitence. Dégagée de toute affection humaine, fidèle au moindre mouvement intérieur de la grâce, sans cesse abîmée dans le sentiment de sa bassesse, mortifiée, patiente, ne perdant point de vue la sainte présence de Dieu, affamée du pain eucharistique, elle s'était approchée des sommets de la perfection.

L'esprit d'immolation l'armait contre elle-même d'un saint zèle. Non contente de porter avec allégresse toutes les croix dont la miséricorde de Dieu ou les défauts du prochain chargeaient ses épaules, elle était ingénieuse à en inventer de nouvelles. « Faire tout avec plaisir, rien pour le plaisir, » telle était la règle de vie qu'elle avait empruntée à saint Augustin. Elle eut longtemps pour émule, dans cette rude voie, une de ses compagnes, Mère Aimée de la Vierge, nommée dans le siècle Marie Pâté, sortie d'une des premières familles de Rethel. Sauvée de la mort dans son enfance par la protection de son Ange gardien, Marie

[1] Pérette Bourgongne naquit à Reims en 1651, de Daniel Bourgongne, procureur au siège royal et présidial de cette ville, et de Pérette Colbert. Elle entra au couvent en 1671, prit l'habit en 1672 et mourut en 1726.

s'était sentie de bonne heure portée à la pénitence. Devenue religieuse, elle se montra très dure pour elle-même, accabla sa chair d'austérités, et ne cessa, pendant quarante ans, de coucher sur une paillasse.

Jeanne-Thérèse Bourgongne se cachait à elle-même ses propres vertus, afin de n'en point dérober la gloire à Dieu et d'en conserver tout le mérite. Elle pratiquait de préférence celles qui ne paraissent qu'à regret, et qui ont horreur de l'éclat et du bruit, comme la retraite, le silence et l'oraison, cherchant à n'avoir que Dieu pour témoin et pour juge de ses actions. L'humilité, qui jetait un voile épais sur le bien qu'elle avait fait, lui persuadait que son salut serait le pur effet de la grâce divine, et qu'elle ne pouvait espérer d'être sauvée que par la miséricorde gratuite de Dieu.

Gravement meurtrie par une chute qui lui ôta presque entièrement l'usage de ses membres, elle demeura durant treize ans sur la croix, sans se plaindre de cette dure épreuve, toujours unie à son divin Epoux, et s'offrant à Dieu avec lui comme une victime d'expiation.

Quand approcha pour elle l'heure de la délivrance, les religieuses qui la visitaient ne pouvaient la voir sans s'attendrir sur ses excessives douleurs et sur son héroïque patience. Dans cette extrémité, une de ses amies lui voulut adresser quelques mots de consolation ; aussitôt la mourante, lui montrant son crucifix : « Voici, ma chère sœur, lui dit-elle, voici un

prédicateur bien éloquent ! Ne vous fatiguez point à me parler, car il m'en dit plus que les hommes ne m'en peuvent dire. »

Elle ne pouvait plus se contenter des pâles lueurs de l'exil, elle aspirait à la claire vision de la patrie. Quand on lui demandait comment elle se sentait, elle avait coutume de répondre : « Je m'en vais à mon Père. » Le jour du vendredi saint 1726, ses désirs furent enfin satisfaits. La mort la jeta, non point aux pieds d'un juge, mais dans les bras ouverts d'un Père et d'un Epoux. Les mystères de la grâce étaient consommés pour cette âme si pure ; les mystères de la gloire allaient commencer, elle allait boire à longs traits aux sources de la vie.

« O vie pleine de sécurité, pouvons-nous redire après saint Bernard, où l'on attend la mort sans effroi, où on la désire avec bonheur, où on la reçoit avec amour ! »

La mort, ah ! elle est amère, dit le Sage, à ceux qui vivent dans les délices, parce qu'elle peut être le commencement de leur châtiment. Mais pour l'âme religieuse, qui l'envisage du regard de la foi, n'est-elle point, malgré l'effroi qu'elle cause à la nature, le terme de ses sacrifices, la fin de son exil, le moment fortuné qui doit la réunir pour toujours au suprême objet de ses affections ?

La Révérende Mère Hachette avait, toute sa vie, montré beaucoup de zèle pour honorer le vénérable Fondateur de l'Ordre, dont elle était une fervente disciple et une fidèle imitatrice. Il semble que Dieu voulut l'en récompenser en lui donnant la joie de voir, pendant son second triennat, béatifier ce saint homme, et en lui fournissant l'occasion de manifester toute sa dévotion envers lui.

« La veille de la Toussaint 1729, raconte l'annaliste, nous apprîmes avec une extrême joie que l'on travaillait fortement à la béatification de notre vénérable Père Instituteur ; ce que nous souhaitions ardemment depuis longtemps.

« Le R. Père Piart, premier assistant de la Congrégation des Chanoines Réguliers du Saint-Sauveur, et procureur général de la Cause, avait déjà mandé à notre Révérende Mère Supérieure, en octobre 1728, qu'on avait tenu plusieurs congrégations à cet effet, et que les affaires étaient fort avancées, mais qu'en raison des dépenses très considérables qu'entraînent ces sortes de procès, il ne pouvait plus poursuivre sans argent. »

Heureusement que les grands développements pris par la Congrégation de Notre-Dame permettaient de répartir ces charges, de manière à les rendre supportables. Car, en 1730, l'Ordre comptait déjà plus de quatre-vingts communautés, contenant environ deux mille religieuses, répandues non seulement en Lor-

raine, en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, mais jusque dans le Nouveau-Monde, à la Martinique et au Canada, où quatre maisons avaient été fondées.

« Notre Mère Supérieure assembla donc la communauté pour délibérer sur les mesures à prendre. Il fut résolu qu'on n'enverrait point d'argent au delà des monts qu'on n'eût de plus grandes sûretés. Mais, sur le conseil qui nous fut donné, on changea d'avis, et l'on répondit au procureur qu'on lui en enverrait, dès que les affaires seraient près d'être terminées.

« Il écrivit une seconde lettre fort pressante au mois de juillet 1729, dans laquelle il marquait que le Pape, ayant tenu plusieurs consistoires, et fait faire d'instantes prières pour implorer les lumières et l'assistance du Saint-Esprit, on était près de conclure. Pour lors, nous renouvelâmes la résolution prise en 1671, de donner cinq cents livres pour la béatification, et autant pour la canonisation ; et l'on consentit à envoyer la première somme.

« En effet, il était temps. Nous reçûmes au mois de novembre l'agréable nouvelle que le pape Benoit XIII, ayant assemblé un dernier consistoire le deux de ce mois, avait déclaré Bienheureux le vénérable Pierre Fourier, notre Instituteur, et qu'il avait remis la cérémonie publique au vingt-neuf janvier suivant.

« Aussitôt notre Révérende Mère Supérieure entonna le *Laudate Dominum*, qui fut chanté par la com-

munauté avec une joie indicible. Le R. Père Piart envoya le décret avec une circulaire dans laquelle il mandait que l'on se disposait à célébrer cette grande cérémonie dans la Basilique de Saint-Pierre. Il y joignait encore la Bulle par laquelle le Saint Père permettait aux maisons de l'Ordre de dire l'office et de célébrer la messe en l'honneur du nouveau Bienheureux.

« Au jour fixé, le Pape procéda, en effet, à cette cérémonie. Ce fut la dernière de sa vie, car il mourut le vingt-un février suivant. Comme le Père Piart n'avait pas obtenu d'indulgences avant sa mort, les séculiers n'en eurent pas. Pour nous, nous les eûmes de droit, le Bienheureux étant notre Instituteur. »

La communauté résolut de fêter ce grand évènement avec toute la splendeur possible. Les solennités, qui consistaient en un *Triduum* public, furent fixées au cinq novembre 1730.

Rien ne fut épargné pour donner à la chapelle du couvent l'éclat convenable. Six semaines durant, elle fut abandonnée aux décorateurs. Le vaisseau en fut agrandi par l'appropriation des salles voisines. Les parloirs contigus furent transformés en une tribune pour les musiciens. L'autel fut presque entièrement renouvelé et richement décoré ; les murs, tendus de haute lice, les portes, ornées de rideaux d'étoffe blanche à fleurs d'or, et d'un mantelet relevé, à broderies d'or. L'image du Bienheureux, exposée au-dessus de la grille, était surmontée d'un mantelet

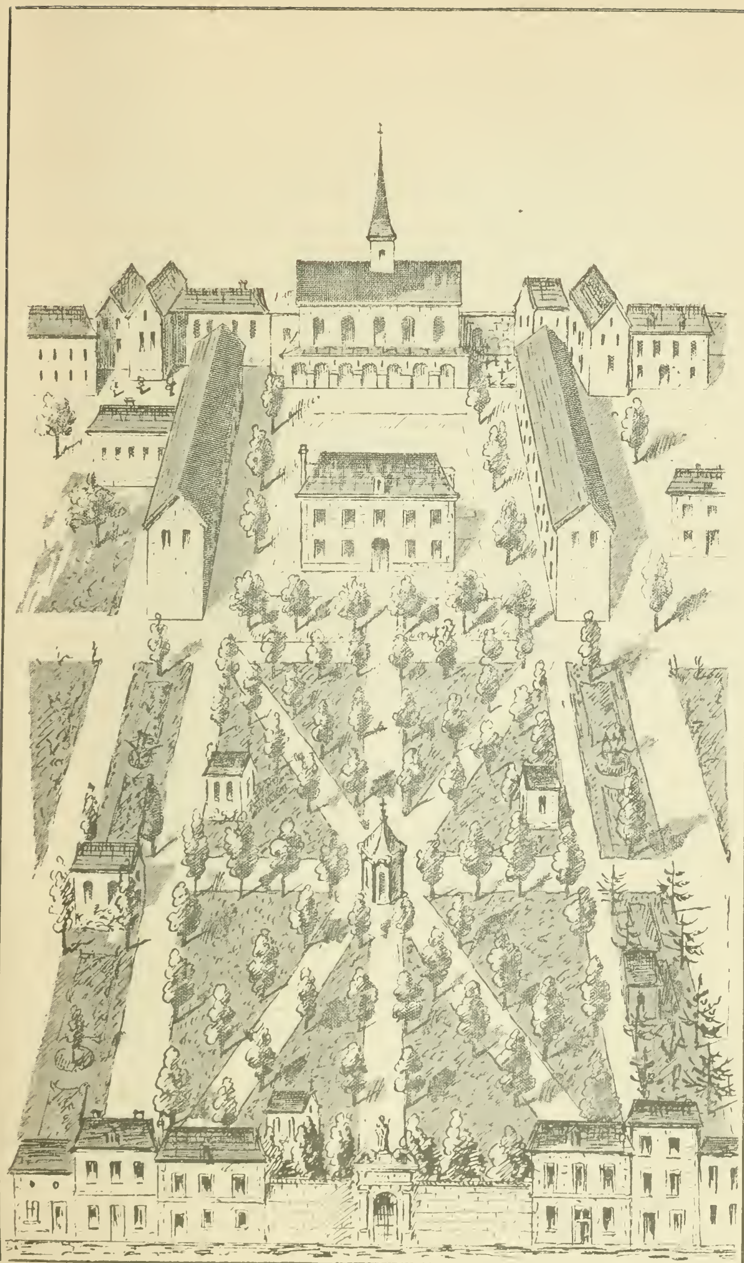
de damas blanc et encadré de rideaux de même étoffe, à franges d'or.

Quand tout fut prêt « nous envoyâmes partout la Bulle pontificale imprimée, pour inviter la ville à s'unir à notre joie et à notre reconnaissance. La plus ancienne de nos Mères, Nicole Mimin, était à ce moment très dangereusement malade. On craignait beaucoup que sa mort ne survînt pendant les fêtes et ne les troublât. Mais Dieu lui fit la grâce de vivre encore quelques jours, et de pouvoir goûter, avec toute la communauté, la joie de cette belle cérémonie.

« Au jour fixé, M. Le Bègue, vicaire général, doyen de Notre-Dame et notre supérieur, qui s'était donné des attentions et des peines infinies, avec une affection dont la communauté sera à jamais reconnaissante, fit l'ouverture de la cérémonie. Pendant tout le *Triduum*, il voulut chanter la messe, et faire les saluts, qui furent relevés par la musique de la cathédrale.

« Tous les prédicateurs firent merveille. Ils célébrèrent entre autres choses les avantages et les louanges de l'instruction de la jeunesse, de manière à n'y rien laisser à ajouter.

« M. Le Bègue nous avait procuré les ornements du sacre de Louis XV, qui sont de drap d'argent, avec orfroi d'or, et toute la chapelle d'or qui avait appartenu à feu Monseigneur Le Tellier.



COUVENT DE LA CONGRÉGATION AU XVIIIe SIÈCLE
(RESTITUTION)

« Enfin nous n'oubliâmes rien pour rendre cette fête célèbre, afin que Dieu en fût glorifié, notre Bienheureux Instituteur honoré, et le peuple édifié. Nous eûmes la consolation de voir que chacun était satisfait de la manière dont cette solennité s'était passée. »

Malheureusement cette grande joie fut bientôt suivie d'un grand deuil. M. Le Bègue, qui s'était donné tant de peines pour le plein succès de la fête, ne tarda pas à tomber malade, et mourut cinq mois après.

« Nous fîmes en sa personne, disent les mémoires du monastère, une perte considérable, et non seulement nous, mais tout le diocèse, qui le regretta universellement. Il avait pour caractère dominant la bonté; il aimait la paix, et il ne pouvait voir personne dans la peine sans le soulager en ce qui dépendait de lui. Aussi était-il le refuge des affligés, chacun s'adressait avec confiance à sa charité sans égale. Sa mémoire doit être éternelle dans notre communauté, pour toutes les marques de bonté qu'il nous a données, nous ayant procuré tant de tranquillité au milieu des sujets de chagrin que nous aurions souvent eus sans sa prudence. Nous le perdîmes trop tôt pour nous, et dans un âge où nous espérions le conserver longtemps, car il n'avait que quarante-sept ans.

« Peu de temps après, Monseigneur de Rohan nomma, pour le remplacer près de nous, M. Le Pape de Kervilli, curé de Saint-Pierre, et depuis, chanoine de Notre-Dame.

« Jusqu'à ce temps, nous n'avions eu que des grands vicaires pour supérieurs. Nous avons fait une faute en cette occasion, ayant prié Monseigneur de nous donner un prêtre particulier. Car, de droit, ce sont MM. les grands vicaires qui sont nos supérieurs, à défaut de l'archevêque. Aussi ne parurent-ils pas contents de notre demande. Le meilleur parti à prendre dans ce cas est de laisser agir la Providence, et de s'en rapporter au choix que l'archevêque fait parmi les grands vicaires.

« Toutefois, M. Le Pape de Kervilli était une personne de qualité et de mérite, qui avait un bon cœur, une prudence peu commune, et beaucoup de sollicitude pour les observances régulières. Quelques jours après sa nomination, il vint saluer notre communauté dans le chapitre, nous assura de son dévouement, et nous fit toutes sortes de politesses. Mais il nous causa quelque peine en nous disant que Monseigneur l'Archevêque l'avait chargé du spirituel et du temporel de la communauté. Jamais, en effet, nos supérieurs ecclésiastiques ne se sont mêlés du temporel. Il nous demanda ensuite la liste de nos livres, l'examina attentivement, et supprima ceux qui lui parurent suspects. »

La Révérende Mère Hachette portait, dans le même temps, son active sollicitude sur tous les intérêts matériels de la maison. Le four n'offrant plus les garanties de sécurité suffisantes, elle le fit recons-

truire pour quinze cents livres. Deux cloches s'étant cassées sous l'action de la gelée, elle les fit refondre. Deux des pensionnaires perpétuelles, Mademoiselle Polonceau et Mademoiselle Le Queux, avec leurs frères, offrirent de les nommer, et, à cette occasion, elles firent à la maison de généreux cadeaux.

Mademoiselle Polonceau, qui était infirme, sollicita la faveur de pouvoir vivre et mourir à la Congrégation, et offrit en dédommagement une somme de cinq mille livres, qui ne produisait à cette époque, que cent vingt-cinq livres de rente. Peu d'années après, elle mourut, et, d'accord avec sa famille, elle légua au monastère toute sa vaisselle d'argent. Elle fut inhumée dans le cimetière, avec les mêmes cérémonies que les religieuses.

Avant de sortir de charge, la Révérende Mère Hachette fit encore l'acquisition d'une petite cense, sise à Brienne, près d'Asfeld, d'une contenance de trente journaux de terre, et d'un rapport annuel de trente-cinq setiers de froment, mesure de Reims. Elle l'acheta à M. de Ferret, seigneur de Brienne, pour le prix de cinq mille cent livres [1].

Son second triennat étant expiré, cette humble religieuse rentra avec plus de joie dans les rangs de ses filles qu'elle n'en était sortie six ans plus

[1] Châlons. *Archives départementales*. L'acte d'acquisition est du 21 avril 1732.

tôt. Elle s'estimait trop honorée de pouvoir rendre quelque service ses compagnes, et prêter à ses supérieures l'appui de son expérience dans la charge de conseillère.

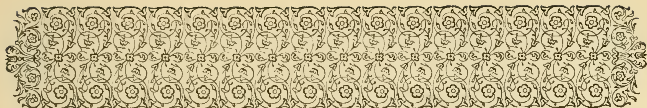
Mais le Très-Haut, dont les volontés sont toujours adorables, permit que cette chère Mère, qui n'avait cessé d'être utile à la communauté, lui servît jusqu'au bout de modèle par l'héroïsme de sa résignation dans les souffrances.

Plusieurs attaques de paralysie la condamnèrent à l'impuissance, et bientôt son corps fut couvert de plaies, comme celui de Job. Dans ce triste état, on ne pouvait l'approcher sans être attendri et édifié de sa tranquillité et de sa parfaite égalité d'humeur. Malgré ses souffrances, elle conserva jusqu'à la fin ses manières honnêtes et reconnaissantes envers celles qui la visitaient ou qui lui rendaient quelque service. Jamais on ne l'entendit formuler aucune plainte. Au contraire, elle n'était occupée qu'à bénir Dieu, dont elle ne perdait pas de vue la présence.

Le mercredi des Cendres, se sentant plus mal, elle demanda le saint Viatique, et le reçut avec des sentiments dignes de sa piété. Nourrie du pain des forts, et ointe de l'huile des mourants, elle porta ses pensées au delà du tombeau et n'aspira plus qu'à franchir les célestes parvis. Sa vie se prolongea, pour l'édification générale, jusqu'au mercredi saint, treize avril 1740. Elle ne sortait de son espèce d'agonie que

pour s'unir à Jésus crucifié. Ce fut ainsi qu'elle passa de cette vie à l'immortalité, d'une manière si douce qu'à peine put-on s'en apercevoir. Elle était dans sa soixante-neuvième année et la quarante-neuvième de sa profession. En lui rendant les derniers devoirs, le cœur de ses sœurs était partagé entre la tristesse et la joie, tristesse, d'avoir perdu celle qu'elles aimaient, et joie, de la sentir déjà couronnée dans les cieux,





CHAPITRE XVII

MÈRE HÉLÈNE DE SAINT REMI

(Agnès de BONET de la MÔLE)

1731-1737 ; 1737-1743

Troisième et quatrième triennat de Mère Jeanne-Marie Forest (1731-1737). — Election de Mère Hélène de Saint Remi (Agnès de Bonet de la Môle). — Sa naissance, ses vertus, ses emplois. — Premier centenaire de la maison de Reims. — Cense d'Acy. — Fondations. — Cherté des vivres. — Mort de quatre religieuses de la famille de la Salle (1734-1710). — Fin de Mère de la Môle.

Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Maxime pleine de justesse, que nous pourrions appliquer à la Congrégation de Notre-Dame durant la période de cinquante ans qui va suivre. Solidement établie, entourée de considération et d'estime, fidèle à l'esprit de son fondateur, la maison de Reims va parcourir le demi-siècle qui nous sépare de la Révolution française, sans aucun incident remarquable, semblable à une belle embarcation qui vogue sans bruit sur une mer

paisible. Seule la trace de son dévouement et de ses bienfaits sera beaucoup plus durable que n'est le sillage du vaisseau à la surface des flots.

Après la retraite de Mère Angélique Hachette, les religieuses reportèrent leurs suffrages sur l'excellente Mère Jeanne-Marie Forest, qui avait déjà gouverné la communauté de 1719 à 1725. Trois ans plus tard, elles la maintinrent de nouveau en charge.

Ce double triennat s'étant écoulé dans une paix profonde, et cette vénérable Mère devant reparaître plus tard à la tête de la maison, nous ne nous arrêterons pas ici sur ces quelques années de son gouvernement.

En 1737, elle fut remplacée, comme supérieure, par Mère Agnès de Bonet de la Môle, dite en religion Mère Hélène de Saint Remi.

Agnès était fille de messire Eustache de Bonet, chevalier, seigneur-baron de la Môle, Givry, Cour-le-Bois, etc., gentilhomme ordinaire du roi, et de dame Madeleine de Tirel du Prin. Elle était née en 1672. Ses parents, en qui la piété égalait la noblesse, firent à la Congrégation l'honneur de lui confier l'éducation de leur fille, en considération d'une de ses tantes, qui y vécut longtemps avec édification.

Au pensionnat, on n'eut qu'à seconder les heureuses inclinations de l'enfant. La douceur de son caractère et les excellentes dispositions de son cœur pour la vertu lui firent concevoir de bonne heure le dessein de se retirer dans la vie monastique, comme dans un

port assuré, afin d'éviter les tempêtes du siècle. Après des instances réitérées, elle obtint l'agrément de sa famille, et entra au noviciat à l'âge de vingt ans. Les épreuves habituelles terminées, elle fut admise à la prise d'habit sous le nom de sœur Hélène de Saint Remi, et, bientôt après, à la profession solennelle.

Occupée dès lors de remercier Dieu du bienfait qu'elle en avait reçu, sœur Hélène ne pensa plus qu'à tenir les promesses qu'elle lui avait faites.

Sa piété, uniforme et constante, lui faisait chercher le bonheur de sa vie dans le sacrement eucharistique dont elle se nourrissait souvent. Son union avec Dieu, son attention à se tenir continuellement en sa présence, la rendaient recueillie et silencieuse. Pour prévenir les moindres fautes, elle veillait strictement sur ses sens et sur les mouvements de son cœur. Son exactitude à tous les points de la Règle était sans bornes ; la moindre observance lui paraissait digne de tous ses respects, à cause de l'autorité souveraine du Dieu qui commande. Aussi n'en négligeait-elle aucune de propos délibéré. Elle voulait n'avoir d'autre volonté que celle de ses supérieures, pour qui elle professa toujours respect et affection, et dont elle aimait à dépendre en toutes choses.

Naturellement compatissante, sœur Hélène put donner libre cours à son inclination dans la charge d'infirmière. S'appliquant à voir Jésus-Christ souffrant en la personne de ses sœurs malades, elle n'épargnait

ni soins, ni peines pour les secourir, et savait obliger avec une bonne grâce qui s'ignorait elle-même, et qui lui gagnait tous les cœurs.

Elle fut employée à l'instruction de la jeunesse dans les classes gratuites et au pensionnat, et s'acquitta avec succès de ces délicates fonctions. Choisie ensuite pour maîtresse des novices, elle joignit à ses exemples personnels les instructions les plus propres à les former à l'esprit intérieur. Pénétrée des obligations de la vie religieuse, elle leur en découvrait toute l'étendue, et les conduisait avec tant de prudence, qu'elle se les attachait tout à la fois par la confiance et le respect.

L'esprit de pauvreté lui faisait rejeter tout superflu, et l'esprit de pénitence la rendait très dure à elle-même et la portait à de grandes austérités.

On lui confia l'administration du temporel, en qualité de dépositaire, et elle s'en acquitta à la satisfaction générale, sans rien retrancher de ses pratiques spirituelles.

Ce furent les solides qualités qu'elle fit paraître dans ces divers emplois, qui décidèrent ses sœurs à la nommer d'abord assistante, et, bientôt après, supérieure, le neuf juillet 1737.

Tout entière à ses fonctions, Mère Hélène fut la première par ses exemples plus encore que par son autorité. Toujours recueillie malgré la presse des affaires, elle recevait avec douceur et d'une manière gracieuse celles de ses filles qui allaient verser dans son cœur

maternel leurs difficultés et leurs peines. Elle n'avait ni repos ni cesse, que toutes les observances régulières n'eussent été fidèlement remplies, et sa grande préoccupation était d'amener chaque religieuse à tendre à la perfection de son saint état.

Les six années de son gouvernement s'écoulèrent dans une paix profonde, qui ne fut troublée que par l'extrême disette dont nous parlerons bientôt.

L'année 1736 ramena le centième anniversaire de l'établissement de la maison à Reims. La communauté voulut s'arrêter sur cette date mémorable, et la fêter comme il convenait à des cœurs reconnaissants. Un siècle de vie active et féconde ! Déjà cent cinquante-quatre religieuses professes ! Déjà cent deux d'entre elles parties saintement pour leur éternité ! Des multitudes d'enfants formées aux connaissances utiles et aux vertus chrétiennes ! Que de grâces reçues ! Que de remerciements à adresser au ciel !

La communauté, pour témoigner à Dieu sa reconnaissance, offrit aux fidèles la grande solennité des Quarante heures. La musique de l'église cathédrale fut appelée pour en rehaussser l'éclat, et, pendant trois jours, les âmes dévotes vinrent mêler leurs voix à celles des religieuses, et louer Dieu de ce qu'il avait fait, par cette sainte maison, pour la ville et pour toute la contrée.

La communauté fit, vers le même temps, quelques

acquisitions utiles. Les pensionnaires se trouvant à l'étroit, on songeait depuis longtemps aux moyens de les mettre plus au large, lorsque la maison d'un voisin, M. Augier, contiguë au monastère, fut mise en vente. La Révérende Mère de la Môle saisit avec empressement l'occasion, et l'acheta pour une somme de plus de treize mille livres (1738).

Quelque temps auparavant, en 1733, la maison avait reçu des parents d'une religieuse, les époux Jean Gard, une petite ferme, sise à Acy, près de Rethel, du prix de deux mille six cents livres, et d'un revenu annuel de douze setiers de froment.

Le Père Mahuet, jésuite, qui était confesseur de la communauté et qui lui était très dévoué, lui procura aussi une fondation. La veuve Chalan lui fit don de deux mille livres, à charge d'exposer le Saint Sacrement le jour de la fête du Saint Nom de Jésus et de dire le lendemain une messe de *Requiem*.

Il survint en 1740 une grêle épouvantable, telle qu'on n'en avait pas vu de mémoire d'homme, et qui détruisit en un instant toutes les moissons. Le grain se vendit à des prix inouïs. On le paya jusqu'à vingt et une livres le setier. La communauté, qui n'avait pas de provision, fut obligée d'en acheter deux cent quatre-vingt-douze setiers, pour une somme de six mille cent trente-deux livres.

Cette cherté excessive dura deux ans, et jeta la maison dans une grande gêne. On se vit dans la

nécessité d'élever le prix de la pension des élèves. Depuis la fondation, elle avait toujours été de cent cinquante livres. On la porta à cent soixante. Mais après ces mauvaises années, on la remit à cent cinquante.

La Révérende Mère de la Môle eut la douleur d'enterrer un grand nombre de ses filles. Peu de temps avant sa nomination, elle avait vu s'éteindre, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, la vénérable Mère Antoinette-Ange, fille du notaire Augier et de Jacqueline Marlot. Cette sainte religieuse s'était surtout distinguée par un bon cœur, qui la rendait sensible, compatissante et secourable à la misère des nécessiteux. Elle mettait son bonheur à leur faire goûter les fruits de sa charité, et travaillait pour leur usage, avec l'agrément de ses supérieures. Pour honorer le mystère de Jésus enfant, elle avait la dévotion d'habiller de temps à autre un petit mendiant à la fête de Noël. Elle pouvait bien dire, comme Job, que la miséricorde était née avec elle, et l'avait accompagnée dès le berceau.

Mais ce fut principalement sur la famille de la Salle que s'abattit l'épreuve dans cette courte période. En moins de six ans, quatre religieuses sorties de son sein furent enlevées par la mort, et deux d'entre elles d'une façon prématurée.

La première, Anne de la Salle, fut trouvée morte dans son lit en 1734. Le souvenir de la sainteté de sa vie, marque évidente de prédestination, fut seul

capable d'apporter quelque adoucissement à la douleur de la communauté.

La seconde, Jeanne-Remiette de la Salle, en religion sœur Françoise de Sainte Agnès, la suivit au tombeau en 1737. Elle n'avait que trente-huit ans. La communauté fut inconsolable de sa perte.

Remiette de la Salle était, en effet, une de ces âmes d'élite comme il s'en rencontre peu. Après deux années passées au pensionnat, elle avait témoigné un vif penchant pour la vie religieuse. Pour éprouver sa vocation, ses parents l'avaient rappelée dans sa famille. Mais son dégoût pour le monde augmenta à mesure qu'elle le connut ; plus on s'efforçait de l'y retenir, plus elle avait hâte de s'en séparer.

Tous ses proches enviaient son bonheur, car rien ne semblait lui manquer. Elle était la seule qui se trouvât malheureuse. Ah ! elle était la seule aussi à qui Dieu eût découvert le prix de la perle évangélique ! Et parce qu'elle le comprenait, elle n'aspirait qu'à se défaire de tout le reste pour l'acquérir. « Hélas ! disait-elle souvent avec le Psalmiste, que mon exil est prolongé ! Qui me donnera des ailes, comme à l'innocente colombe, pour m'envoler au plus profond de la solitude et me reposer à l'ombre de Celui que j'aime ? Me faudra-t-il toujours vivre sous les tentes des filles de Cédar ? Quand donc finira mon bannissement, et quand pourrai-je enfin plaire à mon Dieu sur la terre des vivants ? »

Lorsqu'elle vit s'ouvrir devant elle les portes du couvent, elle s'y élança, contente, heureuse, sans regret pour le monde, et ne songea plus qu'à s'avancer dans la pratique des vertus religieuses. Son sacrifice fut un véritable holocauste, aucune partie de la victime ne fut réservée. Elle sentait brûler dans son cœur la piété, la ferveur et le zèle du pieux chanoine, son oncle, le vénérable Fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes.

Elle se signala principalement par son assiduité aux exercices spirituels, et par son dévouement à l'éducation des enfants du peuple, n'épargnant rien pour former à la vertu ces tendres âmes, et pour leur inspirer les plus pures maximes du christianisme avec l'amour de la sainte Eglise. Sa piété était soutenue par le fréquent usage des sacrements, particulièrement de celui de l'Eucharistie, dont elle était affamée, et dont elle faisait ses délices.

A ces vertus elle unissait un esprit droit et vif, un caractère franc et sincère, un jugement solide, une mémoire heureuse, une grande facilité d'élocution, une constante gaieté d'humeur, qui la rendait très agréable en conversation, enfin un cœur bienfaisant et toujours disposé à obliger. Aussi était-elle chère à la communauté, qui fondait sur elle les plus belles espérances.

Mais Dieu en avait décidé autrement. Après avoir achevé de la purifier par six mois de souffrances,

pendant lesquels elle ne cessa d'édifier ses sœurs par sa patience et sa résignation, il la trouva mûre pour le ciel et la rappela à lui. Malgré l'horreur naturelle que lui inspirait la mort, elle ramassa toute son énergie pour faire généreusement le sacrifice de sa vie, et elle expira dans la paix du Seigneur.

La main glacée de la mort n'avait point terni la beauté de son visage virginal. Il respirait le calme de l'innocence ; son front rayonnait d'une douce sérénité ; ses lèvres entr'ouvertes semblaient encore sourire. A la vue de l'expression céleste qui animait ses traits, on sentait la vérité de la parole du Sauveur : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu. »

Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés, que sa plus jeune sœur, Elisabeth de la Salle, succombait elle-même à la maladie. Elle n'était au couvent que depuis 1725. Ses parents, qui l'aimaient tendrement, ne lui avaient accordé leur permission qu'après de longues épreuves. Aussi sa joie fut au comble quand elle se vit enfin dans la bienheureuse solitude qu'elle avait tant souhaitée, et qu'elle put s'exciter avec sa sœur, dans une pieuse émulation, à la pratique d'une plus parfaite vertu. Elle était douée d'une voix forte et moëlleuse, qui faisait l'ornement du chœur, et elle réunissait tous les genres de talent propres à l'Institut.

Mais Dieu ne fit que la montrer à la communauté.

Atteinte d'une grave maladie, elle fut conduite à Paris pour y recevoir des soins médicaux, et y mourut en 1730, après plusieurs années de langueur. A peine avait-elle trente-trois ans. Son corps fut déposé au cimetière de Saint-Etienne.

Moissonnées à la fleur de leur vie, ces deux innocentes vierges ne firent pas grand bruit sur la terre. Mais elles laissèrent pourtant, avec le pieux souvenir de leur passage, ce que laissent les fleurs printanières, le parfum de la vertu qui réjouit et embaume.

On n'était pas encore remis de leur perte quand la mort frappa un nouveau coup dans leur famille. La Mère Marie de Saint François, fille de Claude de la Salle, d'une nature douce et obligeante, qui avait rempli avec succès tous les emplois de la maison, et qui était alors assistante, s'éteignit en 1740, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et soixante-trois ans de profession.

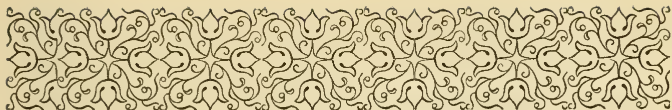
Cependant la Revérende Mère Hélène de la Môle commençait à sentir elle-même le poids des années. Parvenue au terme de son second triennat, elle pria ses filles d'agréer qu'elle se retirât dans la retraite, et celles-ci se rendirent à son humble demande.

Elle leur avait obtenu de la Sacrée Congrégation des Rites, avec l'agrément de l'Ordinaire, la faculté de réciter l'office votif du Saint Sacrement le jeudi, et celui de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge

le samedi, chaque fois que ces jours seraient libres d'après les rubriques générales.

Rentrée dans les rangs de la communauté, elle vécut encore quatre ans. Malgré la fièvre lente, dont elle était fort incommodée, elle fut nommée assistante, et ne cessa d'édifier ses sœurs par sa patience et sa fidélité à tous les exercices. Que de fois ne la virent-elles pas se traîner à l'église, pour y recevoir le pain des forts, qui faisait toute sa consolation ! Sentant venir sa fin, elle n'en fut pas effrayée, et s'y disposa, comme on se dispose à un grand voyage, avec une parfaite liberté d'esprit et une résignation soutenue par la confiance. Pour n'être point surprise, elle faisait toutes ses communions en viatique, n'attendant plus que l'appel du souverain Juge. Elle récita son bréviaire presque jusqu'au dernier jour, malgré les efforts de sa Supérieure pour l'en empêcher. « Je veux, disait-elle souvent, mourir les armes à la main ! » Sa prière fut exaucée. Le seize juin 1774, elle fut tuée subitement par un épanchement au cerveau. Elle était âgée de soixante-quinze ans, et depuis cinquante et un, elle servait Dieu dans la clôture.





CHAPITRE XVIII

MÈRE MARIE-THÉRÈSE DE S^{T} JOSEPH

(MARIE-THÉRÈSE VAUCHER)

1743-1744

Marie-Thérèse Vaucher. — Sa famille, sa vocation, ses vertus, ses emplois. — Résistance qu'elle oppose à son élection. — Conversion et profession d'une jeune calviniste. — Refonte des cloches. — Mort prématurée de la Révérènde Mère Marie-Thérèse.

La petite ville de Château-Porcien, de tout temps renommée pour la religion de ses habitants, avait déjà fourni à la Congrégation de Rethel grand nombre de religieuses. Elle en avait aussi envoyé plusieurs à la maison de Reims, toutes aussi distinguées par leur naissance que par leur piété.

Elle eut l'honneur, cette fois, d'y voir choisir l'une de ses filles pour supérieure. La nouvelle élue se

nommait Marie-Thérèse Vaucher, et, en religion, sœur Marie-Thérèse de Saint Joseph.

Son père, Joseph Vaucher, était président au grenier à sel et bailli de Château-Porcien. Sa mère, Marie Canelle, appartenait à l'une des familles les plus honorables du pays.

Marie-Thérèse n'avait encore que douze ans quand ses pieux parents la confièrent aux dames de la Congrégation de Reims. Le renom de distinction dont jouissait l'éducation donnée aux pensionnaires du couvent les avait décidés, malgré la distance, à faire ce grand sacrifice. L'enfant répondit aux soins dont elle fut entourée. En même temps que son esprit s'enrichissait de connaissances utiles, son cœur recevait avec docilité la semence des vertus chrétiennes.

Son éducation terminée, elle retourna dans sa famille. Mais déjà l'Esprit Saint avait parlé à son âme, et lui avait fait comprendre le néant de tout ce qui passe. Quand le monde se présenta avec ses charmes, il était trop tard ; elle en reconnut la fausseté, et lui ferma les avenues de son cœur. Docile à l'inspiration divine qui l'appelait à la solitude, elle résolut de rompre les liens qui l'enchaînaient à la terre, et de suivre la voix de Dieu.

L'entreprise était difficile. Car à peine avait-on vu poindre les premiers indices de sa vocation, que la tendresse maternelle avait manifesté de vives alarmes. Thérèse ne se laissa cependant point abattre. Dès que

sa santé le lui permit, elle exposa respectueusement ses désirs à ses parents, qu'elle aimait d'une tendre affection, et sollicita leur bénédiction pour entrer au noviciat. Aux refus qui lui furent opposés elle répondit d'abord par la patience et la soumission; mais bientôt elle réitéra ses instances. Cette fois, sa mère s'opposa formellement à son départ, et lui déclara même un jour que, si elle la quittait, jamais elle ne la verrait plus, et que l'adieu serait éternel.

La grâce, qui faisait agir Thérèse, la fortifia contre les défaillances de son propre cœur, et la fit triompher de tous les obstacles. Son père, homme d'une vertu antique, comprit mieux ses pieux desseins, et, pour les seconder, il la conduisit lui-même à la Congrégation. Malgré la vivacité de sa foi et la grandeur de sa générosité, il fut obligé, au moment critique, de se faire une telle violence, que les larmes qu'il répandit ne lui permirent pas de dire une seule parole. Sa chère fille resta inébranlable dans sa résolution. Elle lui fit ses adieux avec beaucoup de tendresse, et, d'un pas dégagé, elle entra dans la terre que Dieu lui avait promise. Elle avait alors vingt-deux ans.

Sa mère s'obstina dans son opposition, et, depuis ce jour, sa fille ne la revit jamais. Mais plus Thérèse souffrait de cette rigueur, plus elle se crut obligée d'implorer la bénédiction du ciel sur celle qu'elle ne cessait d'aimer du plus profond de son âme.

La joie qu'elle éprouva en entrant fut bien réciproque du côté de la communauté, qui savait déjà tout ce qu'elle pouvait attendre de la jeune postulante. Aussi, après les années ordinaires d'épreuve, qu'elle traversa avec toute la ferveur possible, elle fut reçue avec empressement à la prise d'habit et à la profession.

Un esprit droit, un cœur bienfaisant, beaucoup de promptitude dans l'action, des manières polies, gracieuses et obligeantes la rendaient aimable à celles qui étaient en charge avec elle.

Depuis sa profession, elle ne cessa de s'avancer, d'un pas toujours égal, dans la carrière de la vertu. Sa piété solide et tendre était soutenue par le fréquent usage des sacrements. Son amour pour Dieu lui faisait surmonter les répugnances et les plaintes de la nature. Son exactitude aux moindres devoirs de la Règle était absolue, et il fallait les plus impérieuses raisons pour lui faire interrompre quelque exercice spirituel. Malgré des souffrances habituelles, qu'elle dissimulait autant qu'elle le pouvait, c'était l'affliger que de l'obliger à s'accorder quelque soulagement. Mais si elle était dure pour elle-même, sa compassion pour autrui éclatait en toute rencontre, et elle ne pouvait voir souffrir personne sans être sensiblement touchée. Son esprit de pauvreté se remarquait dans tout ce qui était à son usage ; loin de rechercher le superflu, elle se refusait jusqu'au nécessaire. Son respect et sa

déférence pour ses supérieures ne lui permirent jamais de faire quoi que ce fût sans leur assentiment.

L'instruction de l'enfance fut toujours son attrait et comme son élément, et elle ne négligea rien pour s'en bien acquitter. Sa modestie, comme l'humble violette, cherchait l'ombre, et elle fût restée ignorée, si le parfum de sa vertu ne l'eût trahie.

C'était, en effet, dans l'humilité qu'elle excellait. Les bas sentiments qu'elle avait d'elle-même lui inspiraient de l'éloignement pour tout ce qui aurait pu attirer sur elle l'attention d'autrui. On le vit bien surtout quand on lui confia l'éducation des novices. Que n'essaya-t-elle pas pour échapper à cette charge, dont elle se croyait sincèrement incapable? Cependant elle y fit merveille. Elle sut se concilier l'affection des jeunes religieuses par ses manières insinuantes, s'attachant à leur aplanir les difficultés, leur facilitant la pratique du bien, et n'exigeant rien d'elles qu'elle ne pratiquât la première.

Lorsqu'elle fut élue supérieure, le dix juillet 1743, elle en appela à toutes les raisons possibles pour faire revenir ses sœurs sur leur choix. Elle versa d'abondantes larmes et se réfugia derrière son incapacité. L'honneur qui lui était fait était pour elle un si grand sujet de chagrin, qu'il fallut recourir au commandement pour vaincre sa résistance. Elle avait déjà le pressentiment qu'elle n'exercerait pas longtemps le pouvoir.

La communauté reçut à ce moment au rang des postulantes une jeune fille que la Providence lui amenait du sein de l'hérésie. Elle se nommait Jeanne-Elisabeth Hofer, était suisse de naissance, calviniste de religion, et fille de Samuel Hofer, assesseur du consistoire de la petite ville de Morges, dans le canton de Berne.

Un de ses frères, officier d'un régiment suisse, était venu quelques années auparavant en France. Etant tombé gravement malade, il avait abjuré l'hérésie, était entré dans le giron de l'Eglise catholique, et avait pris l'habit religieux chez les Augustins de Reims.

Il écrivit plusieurs fois à sa sœur, qu'il aimait tendrement, et la supplia de suivre son exemple, et de mettre son salut en sûreté, en rentrant dans la seule véritable Eglise instituée par Jésus-Christ.

Pressée par la grâce, cette jeune fille ne fut pas tranquille qu'elle n'eût trouvé les moyens d'exécuter ce que Dieu lui demandait. Mais plus elle y pensait, plus elle voyait d'obstacles se dresser devant elle. Un voyage qu'elle fit à Bâle, chez une de ses amies, lui fournit une occasion favorable pour rejoindre son frère. Sachant qu'une voiture publique allait partir pour Strasbourg, elle sortit de chez son amie par une porte dérobée, et, sans autre guide que la Providence, elle arriva à Strasbourg, où elle n'était connue de personne. Elle se rendit chez un chevalier de Malte,

qui était de sa famille, et à qui elle confia tout son projet. Rempli de joie, le chevalier l'encouragea beaucoup, et la mit sous la direction d'un Père Jésuite, pour la faire instruire dans la religion catholique. Dès qu'elle en eut une connaissance suffisante, elle fit son abjuration publique dans l'église de Saint-Jean de Malte, entre les mains du coadjuteur de l'évêque de Strasbourg (1741).

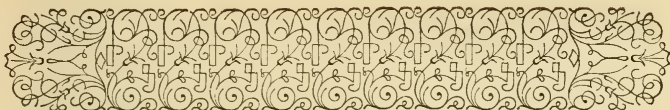
Quelques jours après, elle se remettait en route pour Reims, et réjouissait bientôt le cœur de son frère par le récit de sa conversion. Dès qu'elle connut les diverses communautés de la ville, elle demanda avec instance d'être reçue parmi les pensionnaires de la Congrégation, et là, sous la conduite d'un zélé jésuite, le Père Adamise, elle se prépara à sa première communion. Enfin, après quelque temps de séjour au pensionnat, elle sollicita la faveur d'être admise parmi les novices, ce qui fut accordé à sa prière. Elle avait alors vingt-quatre ans. Devenue religieuse, sous le nom de sœur Hyacinthe de la Miséricorde, elle ne cessa de témoigner, par la sainteté de sa vie, toute la reconnaissance qu'elle nourrissait dans son cœur pour les grâces dont Dieu l'avait comblée.

Cependant les jours de la Mère Marie-Thérèse étaient comptés. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis son élection qu'elle tomba dans une extrême langueur, accompagnée d'insomnies et d'un dégoût universel. La communauté recourut à tous les moyens

pour la soulager, mais le ciel resta sourd à ses vœux. On la voyait, avec une extrême édification, se traîner péniblement à l'église, les jours de grandes fêtes, pour assister à l'office. Elle voulait que la mort la trouvât debout à son poste. Dès que le redoublement de ses douleurs lui fit comprendre que sa fin approchait, elle s'y disposa avec la plus ardente piété, et demanda pardon à la communauté en des termes si humbles et si touchants, que toutes ses filles fondaient en larmes. Elle expira le vingt-sept juillet 1744, n'étant âgée que de cinquante-cinq ans, et n'ayant gouverné la maison que treize mois. Ce fut un jésuite, le Père Mahuet, qui lui rendit les derniers devoirs.

Avant sa mort, elle avait fait renouveler les quatre cloches de la maison. Elles avaient été bénites avec beaucoup de solennité par le prévôt de la cathédrale, Parchape de Vinay, et nommées par Mademoiselle de Pouilly, veuve du célèbre Lieutenant des habitants, par M. de Semeuse, trésorier de France, M. Picot, et M. Bergeat, lieutenant de police.





CHAPITRE XIX

MÈRE JEANNE-MARIE DE S^T AUGUSTIN

(JEANNE-MARIE FOREST)

1744-1752

MÈRE CHARLOTTE DE S^T JOSEPH

(NICOLE LACAILLE)

1752-1755

Réélection de Mère Jeanne-Marie Forest. — Acquisition de la ferme d'Attigny. — Revenus et charges du monastère en 1748. — Fin de Mère Forest. — Religieuses qui ont le plus excellé dans l'instruction des enfants vers le milieu du XVIIIe siècle. — Le Père Mahuet. — Châsse de saint Dorothée. — La Révérende Mère Marie-Charlotte de Saint Joseph (Nicole Lacaille), 1752-1755.

APRÈS une perte aussi douloureuse et aussi prématurée, la communauté reporta ses regards du côté de Mère Jeanne-Marie Forest, qui avait déjà été supérieure à deux reprises différentes. A ne consulter que son âge, elle semblait hors d'état de conduire une aussi

grande maison; car elle avait alors soixante-dix-neuf ans. Mais la vigueur de sa constitution, la jeunesse de son esprit et sa longue expérience permettaient de lui confier encore une fois les rênes du gouvernement. Et de fait, quelque répugnance que lui inspirât le commandement, elle les prit et les tint d'une main ferme pendant huit ans.

En 1747, elle fit pour la communauté l'acquisition d'une cense à Attigny, dans la vallée de l'Aisne. Cette ferme consistait en un certain nombre de parcelles, en nature de chenevières, d'oseraies et de prés, situées sur les territoires d'Attigny, de Chuffilly et des villages voisins. Elle appartenait à Jeanne Bailly, veuve de Michel Cordier, greffier en chef du bailliage royal de Sedan. La Révérende Mère Forest l'acquit pour une somme principale de dix mille livres, qui s'éleva, avec les frais, à celle de douze mille trente-cinq livres. Le couvent en retira, depuis lors, un loyer annuel d'environ cinquante setiers de froment.

Le fermier des domaines du roi en Champagne lui intenta, dans le même temps, un procès pour fausse déclaration de la cense d'Acy, et voulut lui faire payer trois cents livres d'amende. Les époux Gard, qui en avaient fait don à la communauté en considération de leur fille, ne l'avaient estimée devant le fisc que quinze cents livres, tandis qu'en réalité ils l'avaient achetée trois mille, dix ans plus tôt. Mais

ils réussirent à prouver qu'ils avaient été trompés en la payant bien au delà de sa valeur réelle, et l'amende fut réduite à vingt-quatre livres.

Le gouvernement du roi, qui voulait se rendre compte de la situation des maisons religieuses du royaume, adressa, en 1748, à la Supérieure, une série de question sur les revenus, les charges et le personnel de sa communauté. Rien ne peut mieux faire connaître l'état de la maison à cette époque que les réponses qu'elle y fit [1].

	Livres.	Sols.	Deniers.
« 1° Les revenus de la communauté ,dit-elle, sont de. . . .	9.391	»	6
Savoir : Louage de quinze maisons	2.121	19	6
Revenu des censes en argent .	321	12	6
Le revenu des censes en grain est de 85 setiers de froment, de 60 setiers de seigle, de 2 setiers d'orge, de 2 setiers de sarazin, et de 100 bottes de paille.			
Rentes constituées	5.924	10	6
Pensions viagères, effets casuels.	1.023	»	»
Revenus des pensions de nos petites pensionnaires	4.180	»	»

[1] Il y eut une première réponse en 1748, et une seconde en 1749. Nous suivons celle de 1749, en la complétant par quelques détails de celle de 1748.

	Livres	Sols	Deniers
Rentes et pensions viagères dont nous ne sommes pas payées et que nous regardons comme perdues. .	438	10	»
2° Sur ces revenus, nous avons des charges pour	3.314	16	»
Savoir : Pour l'honoraire de deux messes qui se disent tous les jours à la chapelle	380	»	»
Pour le luminaire de l'église. .	250	»	»
Nous payons à la Fabrique de l'église de Notre-Dame de Reims un surcens de.	250	»	»
Nous payons aux dames de Sainte Claire une rente de . . .	100	»	»
Pour une autre rente que nous devons.	15	»	»
Taxe du clergé	709	16	»
Gages de messieurs nos officiers.	260	»	»
Gages de nos domestiques . .	150	»	»
La réparation des bâtiments de quinze maisons nous coûte tous les ans, l'une portant l'autre, la somme de	1.200	»	»

Nous supplions très humblement Son Altesse et ces Messieurs d'avoir la bonté de faire attention que, les charges déduites des revenus, il ne

reste que la somme de 6.076 livres, 4 sols, 6 deniers pour l'entretien du personnel, ce qui est bien insuffisant.

3° La dépense de notre communauté, y compris la dépense de nos petites pensionnaires, est de . . 16.623^{l} 9^{s} 6^{d}

4° Notre communauté n'a point d'autres dettes que celles qui sont indiquées ci-dessus ; mais, comme notre revenu n'est pas suffisant pour subvenir aux dépenses, nous prenons, tous les ans, une somme assez considérable sur notre fonds, depuis que les billets de banque nous ont fait perdre plus de cent mille livres.

5° Notre communauté est composée de trente-deux religieuses de chœur, de huit sœurs converses, de quatre domestiques et d'une novice.

Nos petites pensionnaires sont au nombre de vingt-huit pour le présent. Mais dans les années communes, elles sont pour l'ordinaire quatorze ou quinze. Elles nous donnent de pension chacune cent cinquante livres.

Nous n'avons point de Dames retirées chez nous.

6° La Supérieure de la maison est triennale.

7° Notre communauté est de l'Ordre de la Congrégation de Notre-Dame, instituée pour instruire gratuitement les jeunes filles de la ville. Nous sommes

soumises à la juridiction de Monseigneur l'Archevêque de Reims.

8° Notre communauté a des Lettres patentes en date du mois de mars 1635.

Nous certifions que la déclaration de l'état de notre monastère portée ci-dessus est véritable. En foi de quoi nous avons signé la présente. »

Fait à Reims, le six décembre 1749. — Jeanne-Marie Forest [1].

La Révérende Mère Forest avait atteint sa quatre-vingt-cinquième année lorsqu'expira son sixième triennat. Elle aurait voulu se décharger du gouvernement pour n'avoir plus d'autre préoccupation que de se disposer à la mort. Mais devant les instantes supplications de ses filles, elle se laissa fléchir et fit céder sa répugnance à son attachement pour la communauté. Elle fut donc élue pour la septième fois.

« Malgré son grand âge, malgré des douleurs de côté violentes et habituelles, nous la voyions, avec admiration, dit l'annaliste, se lever tous les jours à trois heures et demie, sans s'accorder la moindre relâche, pour se trouver des premières au chœur. Elle nous devançait dans toutes les régularités, sans avoir égard à nos prières. Nous faisions souvent à cette chère Mère de grandes instances pour l'engager

[1] *Archives* de la Congrégation ; pièces manuscrites, sac 12 ; *Annales* Reg. III. p. 267-269.

à ménager une santé et une vie qui nous étaient précieuses. Elle nous répondait qu'elle devait, elle aussi, mourir les armes à la main, et qu'elle y mourrait.

« Et, en effet, s'étant levée un matin à trois heures et demie, selon son habitude, il lui prit, un peu plus tard, un violent mal de tête. Elle sortit du réfectoire, et, craignant de nous effrayer, elle pria qu'on ne s'inquiétât point, et qu'on ne changeât rien aux exercices. Elle sentait venir la mort, mais elle conservait cette tranquillité qui procédait du bon témoignage de sa conscience et de la plénitude de ses œuvres.

« Hélas ! quelle fut notre consternation, lorsque nous la vîmes tout à coup frappée d'une apoplexie foudroyante ! Elle cherchait d'abord à rassurer la communauté ; mais bientôt elle perdit connaissance, et malgré tous les soins dont on l'entoura, elle ne put revenir à elle, et mourut la nuit-même, le trente octobre 1752. Elle était âgée de quatre-vingt-sept ans.

« Si cette mort fut subite, elle ne fut pas imprévue, car cette chère Mère s'y préparait depuis longtemps. « S'il me survient quelque attaque d'apoplexie, disait-elle souvent à ses filles, soyez tranquilles sur moi ; car je ne garde rien sur ma conscience qui puisse me donner de l'inquiétude à la mort. Toutes mes confessions et mes communions sont faites comme si elles étaient les dernières de ma vie. »

« Elle nous gouverna l'espace de vingt ans, avec un grand zèle pour maintenir la régularité et la paix, et avec une mansuétude qui lui gagnait les cœurs. Nous l'honorions et nous la respections comme notre supérieure, et surtout nous l'aimions comme une tendre mère. Toujours disposée à nous assister dans nos besoins, à nous consoler dans nos afflictions, à résoudre nos difficultés, elle ne faisait acception de personne. Celles même qui paraissaient avoir moins de relations avec elle, trouvaient dans ses conseils, lorsqu'elles en avaient besoin, une ressource assurée. Elle avait l'art de ménager les esprits, pour les rendre capables de recevoir ses avis. Sa mémoire sera à jamais gravée dans nos cœurs, et nous servira d'un puissant aiguillon pour retracer dans notre conduite les vertus dont elle a donné de si beaux exemples. »

Elle fut suivie dans la tombe, peu de temps après, par l'une des maîtresses les plus dévouées à l'enfance que la maison ait possédées. C'était la Mère Sainte-Catherine de Sienne, dans le monde Marie-Anne Bourin, née à Reims, d'une famille distinguée.

Malgré la tendresse paternelle et les offres les plus avantageuses, Marie-Anne s'était arrachée au monde. Dès sa jeunesse, elle avait paru spécialement appelée de Dieu à se consacrer à l'œuvre de l'éducation. Elle était altérée du désir de sauver des âmes pour lesquelles Jésus-Christ a donné tout son sang. Aussi la vit-on, durant de longues années, multi-

plier soins, travaux et veilles, et sacrifier même sa santé, pour conserver l'innocence des enfants dont elle avait la charge. Jamais la délicatesse de sa complexion, ni ses infirmités habituelles ne furent capables de mettre de bornes à son ardeur.

Souvent les Mères anciennes, pour ménager ses forces, la priaient avec instance de ne point se rendre dans les classes. « L'instruction de la jeunesse, répondait-elle avec douceur, est un remède à tous mes maux. » Et elle y courait d'un pas joyeux.

Quoiqu'elle fût comme épuisée de ces fatigues glorieuses, on la voyait sortir des classes l'air satisfait, le visage serein et le cœur content d'avoir assuré à Jésus-Christ, autant qu'il était en elle, la conquête des jeunes âmes qu'elle avait à former.

Quand vint le moment de quitter la terre, il semblait qu'elle était depuis longtemps dégagée de tous les liens qui l'attachaient à la vie. Un seul pourtant n'était pas rompu. « Le seul sacrifice que je fais à la mort, disait-elle à ses compagnes éplorées, et je ne le fais pas sans quelque regret, c'est d'être à jamais privée de faire les instructions dans les classes. »

Aussi les larmes de toutes celles qu'elle avait formées à la vertu, ou qui étaient encore sous sa direction, furent-elles son plus éloquent panégyrique, et la preuve la plus convaincante de l'ascendant qu'elle avait sur ces jeunes cœurs.

Nous ne citons ici que cette religieuse pour son

dévouement à l'instruction de l'enfance. Mais si nous voulions rendre à chacune selon son mérite, il nous faudrait publier les noms de presque toutes ses contemporaines.

Citons pourtant la sœur Anne de Saint Remi, Remiette Lévêque, qui s'adonna à l'enseignement avec tant d'ardeur qu'elle y contracta la cataracte. Mise hors d'état de travailler, elle s'abandonna au bon plaisir de Dieu avec une si parfaite soumission, qu'elle avouait à ses confidentes que, s'il ne fallait qu'un soupir de son cœur pour recouvrer l'usage de la vue, et que ce soupir ne fût pas conforme à la volonté de Dieu, jamais elle ne pourrait se résoudre à le pousser.

Citons encore Nicole Lelarge, sœur Marie de la Visitation, nature fort distinguée, qui consuma sa vie dans la formation des novices et l'éducation des enfants, et dont le cœur ardent, pénétrant toutes ses paroles, portait tout ensemble la lumière et le feu ; Catherine et Marie Lespagnol, issues des familles les plus recommandables de la cité, qui se faisaient gloire d'être employées au service des enfants du peuple ; Marie-Thérèse Hachette, qui avait des industries merveilleuses pour gagner à la vertu le cœur des jeunes filles; Antoinette Ange, qui s'associait à Jésus-Christ dans la formation des âmes, et qui, à travers les vues de la foi, se trouvait très honorée de pouvoir travailler à une œuvre aussi relevée. Citons enfin,

pour abréger, Roberte Josseteau, qui, malgré sa surdité naissante, fut assez adroite pour arracher à ses supérieures la permission de vaquer à un emploi qu'elle plaçait au-dessus de tous les autres.

Toutes ces saintes filles, et tant d'autres que nous ne pouvons nommer, excellèrent dans l'art si difficile de se faire à la fois craindre, aimer et obéir. Toujours dignes dans leur tenue, calmes et posées dans leurs mouvements, parlant peu et à voix modérée, selon les intentions de leur saint Fondateur, elles réussissaient à tenir dans le silence et le calme des multitudes d'enfants, chez qui la pétulance et le mouvement sont si naturels. Sans cesse occupées auprès de leurs élèves, elles ne s'épargnaient point, et leur prodiguait les soins de maîtresses zélées, et, pour mieux dire, de tendres mères.

« Sur la fin de 1753, dit l'annaliste, nous fîmes une perte considérable en la personne du Révérend Père Mahuet, jésuite, qui était notre confesseur depuis trente-sept ans.

« Il possédait toutes les qualités propres à le rendre digne de notre considération et de notre reconnaissance : le zèle de la gloire de Dieu, l'amour de la régularité, l'esprit d'union et de paix et la science de la conduite des âmes. Il avait un excellent cœur, disposé à nous obliger en toutes rencontres. Ami sincère de la communauté, il ne cherchait que les occasions de nous faire plaisir, et n'épargnait ni

soucis, ni peines pour détourner ce qui aurait pu nous être préjudiciable ou nous causer quelque chagrin. Jamais il ne voulut recevoir d'honoraires. Il pria notre Mère Supérieure de garder en dépôt ce qui lui était destiné, et il l'employa, à plusieurs reprises, à la décoration de notre chapelle. »

La Révérende Mère Forest fut remplacée à la tête de la maison par la pieuse Mère Marie-Charlotte de Saint Joseph, nommée dans le monde Nicole Lacaille, et déjà âgée de soixante-trois ans.

C'était une personne d'une piété affective, qui ne vivait que de l'amour du Très Saint Sacrement, et qui édifiait profondément tous ceux qui la voyaient s'en approcher. Les Ursulines de Châlons, chez qui ses parents l'avaient placée en pension dans sa jeunesse, avaient su tirer parti de ses dispositions naturelles et de sa grande docilité, et l'avaient fait entrer généreusement dans les voies de la vertu. Aussi vérifiait-elle, dans son âge mûr, la parole du Sage, « que le vieillard ne s'écarte guère des sentiers qu'il a suivis dans sa jeunesse. »

Après une sérieuse épreuve, son père, Claude Lacaille, honorable marchand bourgeois de Reims, et sa Mère, Elisabeth Tilquin, lui avaient permis de suivre son attrait pour la vie religieuse, et l'avaient présentée à la Congrégation. Heureuse de la part qu'elle avait choisie, elle ne regarda jamais en arrière ; postulante, novice, professe, toujours elle

s'avança d'un pas allègre dans la voie étroite de la perfection. Toute à Celui qu'elle avait désiré, elle s'appliqua à le mieux connaître par une lecture assidue des Saintes Ecritures. Les étudiant avec le cœur plus encore qu'avec l'esprit, elle se faisait à elle-même l'application des paroles sacrées, et s'en servait comme d'un puissant aiguillon pour s'exciter à l'amour de Dieu. Aussi l'office divin, où entrent tant de passages de nos saints Livres, faisait ses délices. Elle ne souffrait qu'avec peine les moindres fautes dans la récitation qu'on en faisait au chœur, et, jusqu'à ses derniers jours, malgré les incommodités de l'âge, elle n'omit jamais de s'y faire conduire.

La confiance de ses sœurs l'appela successivement à remplir toutes les charges de la maison. Maîtresse de classe, dépositaire, conseillère, assistante, supérieure, partout elle se montra égale à elle-même. Grâce à l'intelligence qu'elle avait pour les affaires, elle accrut le temporel pendant les quatorze ans qu'elle fut dépositaire, bien que les circonstances fussent très désavantageuses. Lorsqu'elle se vit forcée de courber les épaules sous la charge de supérieure, elle donna à la communauté la mesure de son zèle pour les observances régulières et de sa sollicitude pour les besoins spirituels et temporels de ses filles, en s'attachant avec une bonté compatissante à trouver des occasions de leur faire plaisir.

Son gouvernement, qui ne dura que trois ans, ne

donna lieu à aucun évènement remarquable. Elle fit seulement remplacer la châsse des reliques de saint Dorothée, par une autre, plus digne de renfermer ce saint dépôt. La translation eut lieu en 1754, avec beaucoup de solennité. Le coadjuteur de Monseigneur de Rohan, qui était évêque de Sidon, présida lui-même la cérémonie.

Après sa retraite, Mère Charlotte Lacaille voulait encore, malgré son grand âge et ses infirmités, prendre sa part dans l'instruction des enfants du peuple, et elle avait réussi, à force d'instances, à se faire nommer intendante des classes gratuites, lorsqu'elle fut enlevée, en 1763, par une attaque de paralysie. Dieu avait vu son désir et s'en était contenté.

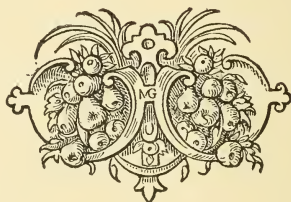




TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

CONDITIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

(1637-1638)

CHAPITRE V

LES ÉCOLES DE LA CONGRÉGATION

CHAPITRE VI

MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINTE MARIE

ANGÉLIQUE DU ROUX DE SIGY (1637-1653)

CHAPITRE IX

MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINTE MARIE

Nicole RAVAULX (1663-1673)

CHAPITRE X

MÈRE ANGE DU SAINT SACREMENT

Claude PETIT (1673-1679; 1682-1694)

CHAPITRE XI

MÈRE MARIE DE SAINT FRANÇOIS

CLAUDE DU ROUX DE SIGY (1695-1697)

CHAPITRE XII

MÈRE MARIE-CHARLOTTE

CHARLOTTE COLBERT (1697-1700 ; 1701-1707)

MÈRE HÉLÈNE DE SAINT FRANÇOIS

NICOLE-FRANÇOISE CANELLE (1700-1801)

CHAPITRE XIII

MÈRE ANGÉLIQUE-MARIE DE SAINT JOSEPH

NICOLE FRIZON (1707-1713)

CHAPITRE XIV

MÈRE AGNÈS DE SAINT REMI

JEANNE-MARIE BACHELIER (1713-1719)

CHAPITRE XVIII

MÈRE MARIE-THÉRÈSE DE SAINT JOSEPH

MARIE-THÉRÈSE VAUCHEZ (1743-1744)

CHAPITRE XIX

MÈRE JEANNE-MARIE DE SAINT AUGUSTIN

JEANNE-MARIE FOREST (1744-1752)

MÈRE CHARLOTTE DE SAINT JOSEPH

NICOLE LACAILLE (1752-1755)

Imp. coop. de Reims, rue Pluche, 24 (N. Monce, dél.)

